

HISTOIRE DU SONDERBUND

Lucius - Augustin - Marie
PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.

Nous jurons pour nous et pour nos
descendants les plus reculés que chacun
de nous se fera un devoir de secourir ses
alliés opprimés, en nous armant à nos
frais, au péril de nos biens et de notre
vie, soit dans notre pays, soit à l'é-
tranger.

(Serment du Grütli.)

Seconde édition.

17 434 / 1

FRIBOURG.

L. SCHMID-ROTH, LIBRAIRE,
Grand'Rue, 3.

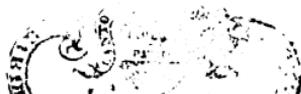
GENÈVE.

A. DE CHATEAUVIEUX, LIBR.,
Place du Molard, 123.

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA SUISSE ET DE L'ÉTRANGER.

B.N.P.

1850



FRIBOURG. — IMPRIMERIE DE L. SCHMID-ROTH,
GRAND'RUE, 3.

HISTOIRE

DU

SONDERBUND.

CHAPITRE I^{er}.

La Révolution française et la Suisse. — Révolution en Suisse. — Envahissement de la Suisse par l'armée française. — Rapinat et Forfait. — Soleure, Fribourg et Berne au pouvoir des Français. — Les cantons primitifs refusent d'accepter le joug. — Aloys de Reding se rend maître de Lucerne. — Succès des cantons primitifs. — Directoire helvétique. — Combat de Nidwald. — Bonaparte Premier Consul. — L'idée de centraliser la Suisse aux dépens de sa liberté naît dans quelques esprits de Berne. — Aloys de Reding chasse le directoire jusqu'au delà de Lausanne. — Le courage et l'amour des cantons primitifs pour l'indépendance amènent Bonaparte à consacrer leur liberté. — Son acte de médiation. — La Suisse pendant le règne de l'empereur Napoléon. — Le congrès de Vienne. — Le pacte de 1815. — Défiance des cantons primitifs. — Ils veulent sauvegarder à tout prix leur foi religieuse et leur foi démocratique. — Diète de Zurich. — Examen du pacte de 1815. — Avantages qu'il offre à la Suisse.

La République française de 1793 s'était arrogé la mission de broyer les rois et de régénérer les peuples. Elle marchait les pieds dans le sang à la conquête de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, décevantes chimères, que, sous le couteau de la guillotine, la mort fit si justement expier à ceux-là même qui les avaient poursuivies avec le plus d'enthousiasme. La République ne faisait, elle ne pouvait faire la guerre qu'aux rois. Les trônes qu'elle avait prétendu briser sont encore debout; mais les républiques auxquelles cette nouvelle sœur s'imagina d'accorder un de ses terribles sourires moururent à l'instant même empoisonnées par cette caresse. Venise et Gênes tombèrent sous ce fatal niveau qui passait son unité, son indivisibilité sur le monde, et qui, sans tenir compte des

différences de religion, de mœurs, de climat, de langage, asservissait l'Europe sous prétexte de l'affranchir. Venise et Gênes, vieux gouvernements républicains, que le luxe, le commerce, les arts, la volupté et les ambitions rivales avaient encore plus rapidement usés que le despotisme, subirent sans se plaindre la condamnation à mort prononcée contre leur indépendance par la Révolution française. Ces deux puissantes cités du moyen âge ont disparu du livre des nations. Elles ne seront plus qu'un souvenir, qu'une ombre de leurs splendeurs passées.

Il n'en fut pas de même pour les cantons helvétiques. La Révolution française évoquait bien, là comme partout, des ferments de discorde, des haines sourdes, des jalousies aveugles, des admirations irréfléchies. Elle exaltait des mécontents besogneux, des cœurs irrités par mille désirs non assouvis, et qui, dans un bouleversement social, ne cherchaient qu'une plus large place au soleil des jouissances matérielles. L'idée démagogique devait avoir action sur ces natures que les corruptions et les sophismes du dix-huitième siècle avaient gangrenées. Ce fut à ce foyer d'ardentes convoitises que la Révolution vint demander des alliés : elle en trouva. En vertu du principe qui, pour arriver plus sûrement à la souveraineté du but, autorise toutes les trahisons, légitime toutes les révoltes, admet toutes les contradictions, honore tous les vices et glorifie tous les crimes, quelques centaines de républicains suisses, sortant d'achever leur éducation antisociale dans les clubs de Paris, se mirent à l'œuvre. Ils renversèrent les gouvernements de Genève, de Bâle et de Saint-Gall; ils portèrent au sein des villes et dans le fond des campagnes la terreur que le drapeau et l'arbre de la liberté précédaient comme une sanglante ironie. Sous les inspirations de Pierre Ochs, chef des corps d'arts et métiers de Bâle, ils rêvèrent de transformer la vieille Suisse en annexe de la République une et indivisible. L'Europe, abandonnée par des princes qui laissaient à leurs ministres et à leurs courtisans le droit de les trahir ou de les déshonorer, s'affaissait sur elle-même comme un moribond. Elle ne savait ni réunir ses efforts contre l'ennemi commun, ni préparer une de ces glorieuses résistances qui sauvent les peuples. A l'audace toujours pleine de jactance des révolutionnaires, il fallait opposer une témé-

rité raisonnée; c'était, ce sera toujours le seul, l'infaillible moyen d'en triompher. On se contenta d'agir par voie diplomatique et d'échanger quelques coups de canon, comme pour l'acquit de la conscience monarchique.

La Suisse était envahie, mise au pillage par conséquent¹. Elle avait offert, elle donnait l'hospitalité à des proscrits, à des émigrés français qui, dans les vallées helvétiques, s'abritaient contre la fraternité de l'échafaud. Cette hospitalité fut un crime aux yeux de la révolution qui, elle, lorsque la victoire ne seconde pas ses complots, impose à l'Europe ses réfugiés, ses dupes, ses martyrs, ses porte-voix surtout. Ils sont vaincus, mais ils rentreront dans l'arène. La Révolution, toujours prévoyante, les place sous la sauvegarde du droit commun avec une de ces arrogances que les esprits candides prennent pour une généreuse pitié. La Suisse n'osait pas renoncer à ses vertus traditionnelles qui devenaient une religion.

Au 10 août 1792, le sang de ses fils se mêla au sang des derniers défenseurs de la monarchie expirante. Cet héroïsme était un crime qu'il fallut expier. Deux commissaires, dignes de leur nom, Rapinat et Forfait, furent envoyés à la suite des armées de Brune et de Schauenbourg. La République française offrait son amitié à la République des cantons; cette amitié se traduisit en exactions de toutes sortes, en misères, en tortures de toute espèce. Berne et ses confédérés, sous la conduite de Louis d'Erlach, leur général, avaient essayé de résister à l'oppression. La discorde se mit dans le camp suisse; elle paralysa le dévouement. Soleure, Fribourg et Berne tombèrent au pouvoir de l'ennemi, dont quelques défaites partielles ne firent qu'exciter le courage. Les Français avaient vaincu; les commissaires de la Révo-

¹ Divers écrivains suisses ou allemands, tels que Mallet Dupan, Sismondi, Pustoll et quelques autres évaluent à près de deux cents millions les sommes tirées de la Suisse tant en argent qu'en munitions de guerre. Nous bornant à prendre les aveux du Directoire, dont les commissaires Decarlier, Forfait et Rapinat avaient exécuté les ordres, nous dirons que, dans les quatre premiers mois qui suivirent l'entrée des troupes françaises, on enleva sur cinq cantons seulement quarante-deux millions de francs.

Vingt-six millions furent pris dans le trésor de Lucerne (*Moniteur* du 8 floréal an vi), et une contribution extraordinaire de seize millions fut frappée sur Berne, Soleure, Fribourg et Zurich. Le Directoire eut soin de déclarer qu'on n'admettrait pas en compensation les sommes saisies dans les caisses du gouvernement (*Moniteur* du 12 floréal an vi).

lution souillèrent cette victoire en organisant le pillage. Il fut affreux, et ce souvenir, après plus de cinquante années, vit encore dans les âmes.

En face de tant de calamités, sous ce déluge de lois nouvelles qui anéantissaient leurs droits antiques, leur liberté et la foi de leurs pères, les cantons primitifs comprirent que courber la tête sous le joug des Gessler révolutionnaires, c'était se vouer à une honte sans compensation ainsi que sans excuse. Au langage impérieux des généraux français, aux déprédations incessantes de Rapinat et de Forfait, à la proclamation de l'athéisme qui était le dernier mot de la Révolution, les cantons catholiques répondent par le cri de guerre. L'arbre de la liberté, surmonté du bonnet rouge, c'est pour eux la toque du tyran autrichien devant laquelle on les force encore à s'incliner. Chaque branche de cet arbre fatal n'a produit en France que des guillotines, la vieille fraternité suisse le repousse. L'esprit public se réveille. La trompe d'Uri fait retentir de montagne en montagne, de vallée en vallée, le chant de l'indépendance.

Tout d'un coup, de Glaris à Zug, de Sargans à Uznach et au Gaster, ce peuple est debout pour défendre sa liberté ou pour mourir sur les ruines de la patrie. Aloys de Reding, leur chef, pénètre dans l'Oberland par le Brünig, il est maître de Lucerne. Ses Schwytzois, avec leurs alliés d'Uri et de Zug, sont assaillis de tous côtés. Chaque passage, chaque rocher, chaque torrent se change pour eux en Thermopyles. Vainqueurs à Røthenthurm, au Morgarten, à Egeri, sur le Ruffibach et au pied du Rigi, ils arrêtent l'armée française, dont aucun obstacle ne suspendait la course triomphale. Ils l'arrêtent par tant de succès que la Révolution étonnée conclue avec eux une paix qui leur laisse leur religion, leur liberté, leurs armes et l'indépendance.

Ces événements se passaient en 1798. La République de 93 avait engendré des républiques à son image; elles les avait faites turbulentes et féroces. Le Directoire allait bientôt disparaître sous une corruption pleine de honte. Il se prit à vouloir, lui aussi, créer des fantômes qui auraient sa ressemblance et qui contribueraient par leurs attentats à rendre son nom encore plus méprisable. L'ancienne confédération fut anéantie malgré les efforts du haut Vallais¹. Un direc-

¹ Le nom de ce canton s'écrit tantôt avec deux ll, tantôt avec un l. On dit que la révolution de 1839 a voulu complètement supprimer les

toire composé de cinq membres, qui se nommaient Bay (de Berne), Pfyffer (de Lucerne), Legrand (de Bâle), Gleyre (du Léman), et Oberlin (de Soleure), essaya de façonner la Suisse à l'arbitraire et à la servitude. On la surchargea d'impôts, afin de rétribuer les violences de la multitude de fonctionnaires de tout rang, de toute nature, que l'on inventait pour centraliser l'administration. Impérieux envers leurs compatriotes, dont le courage avait été trahi par la fortune, faibles, lâches et impuissants sous le regard des Français, les cinq directeurs et leur monde d'employés laissèrent la spoliation s'étendre sur tous les points. Ils se sentaient l'objet du mépris public et l'exécration de la Suisse ; ils rêvèrent de contraindre chaque citoyen à prêter serment à la Constitution helvétique sous peine de perdre ses droits. Les cantons du Léman, d'Argovie, de Bâle et de Schaffhouse ne résistèrent point ; mais les cantons de Sæntis, de la Linth et des Waldstetten¹, qui devaient faire disparaître dans la mémoire des peuples les noms d'Appenzell, du bas Toggenbourg, de Saint-Gall, de Gaster, du Rheinthal, de Glaris, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald et de Zug, ne consentirent pas à prêter ce serment. Aujourd'hui il était une oppression pour la patrie, demain il serait un fardeau pour leur conscience. Le serment fut rejeté. Les plus intrépides de Schwytz et d'Uri se réunissent à leurs frères de Nidwald. Seize cents hommes avec huit pièces d'artillerie seulement portent à la France un défi que le succès ne pouvait jamais couronner, mais que la défaite allait sanctifier. Pendant trois jours on combattit de part et d'autre avec un incroyable acharnement, et ce ne fut qu'après soixante-douze heures de lutte que le général Schauenbourg pénétra sur le territoire de Nidwald.

Il était démontré à l'esprit révolutionnaire que les cantons primitifs n'accepteraient jamais le joug. Berne, Vaud, Argovie et les autres grands cantons supportaient le despotisme avec une de ces patiences qui décèle le besoin de l'esclavage ou

deux II. Au lieu de changer le drapeau rouge et blanc aux treize étoiles, le radicalisme au pouvoir se décida, nous assure-t-on, à prendre cette grande mesure, que nous n'adoptons pas. Par malheur, la révolution ne se contenta point d'une pareille modification orthographique.

¹ Le nom de Waldstetten avait autrefois servi à désigner les quatre petits pays dont l'alliance fut le principe de la confédération suisse. On les appelle encore cantons forestiers, alpestres, et plus souvent primitifs.

le désir d'être tyran à son tour. Ils s'amoindrissaient sous la main qui les flagellait. Ils avaient des sourires de courtisan, de serviles admirations à offrir à ces dominateurs d'un instant qui passaient sur la Suisse comme des nuées de sauterelles passent sur une campagne. La sublime opiniâtreté des uns, l'abaissement des autres furent poussés si loin, qu'un jour on vit les Zuricois, les Argoviens et les Vaudois, faisant cause commune avec les Français, marcher de concert pour écraser les habitants de Russwyl. La foi révoltée et la téméraire ardeur de ces Suisses primitifs ne voulaient pas tenir compte de la force et du nombre.

Les Autrichiens avaient pendant de longues années opprimé l'Helvétie; mais, sous le coup des tortures auxquelles la révolution la livrait, le souvenir des maux passés s'était affaibli. La tyrannie présente, tyrannie qui, par la même loi, dépouillait l'homme, le père de famille et le chrétien, avait soulevé des tempêtes de colère. L'Autriche pouvait protéger les petits cantons; ils espérèrent qu'elle saurait les arracher à toutes ces ruines. La guerre conduisait l'armée de l'archiduc Charles sur le territoire helvétique. Les Suisses en saluèrent d'abord les soldats du nom d'anges blancs. On s'aperçut bientôt que la politique du cabinet de Vienne, toujours embarrassée, toujours indécise, ne saurait jamais appliquer au profit des principes sociaux les dévouements que l'oppression révolutionnaire faisait naître. La bataille de Zurich gagnée par Masséna et le coup d'Etat du 18 brumaire à Paris changèrent subitement la face des choses.

Bonaparte allait régner, car du premier jour de son consulat date la mort de la République. Le traité de Lunéville reconnut et proclama l'indépendance de la Suisse; mais, à partir de ce moment, les idées de despotisme centralisateur que la révolution avait fait germer dans quelques têtes ambitieuses se produisirent. On parla de créer une Suisse unitaire, c'est-à-dire de renoncer à cette confédération qui avait traversé les siècles, qui entraînait dans les mœurs, et qui, après l'Évangile, était pour les cantons alpestres le premier besoin, la plus haute, la plus sainte expression de leur liberté religieuse et politique. Ces cantons restaient purs au milieu des corruptions que la propagande révolutionnaire jetait sur le monde. Ils rachetaient autant par leurs succès que par leurs défaites l'honneur de la Suisse que

des lâchetés sans nombre avaient compromis. Ils s'étaient sacrifiés dans une lutte héroïque, sacrifiés sans espérance de vaincre, mais dans la persuasion qu'un jour la France, revenue de ses égarements et délivrée de ses dominateurs, honorerait par la liberté le courage qu'ils avaient déployé en combattant pour leur indépendance. Ils croyaient que, tout droit à part, leurs services devaient plus peser dans la balance que les théories modernes auxquelles se rattachaient pour eux des souvenirs de terreur et des pressentiments d'esclavage. Le modèle de la République helvétique une et indivisible que les Unitaires leur remettaient sous les yeux n'avait rien de doux à leurs pensées, rien de consolant à leurs cœurs.

On ne se battait plus qu'à coups de projets de constitution. La Suisse commençait à perdre ses vieilles mœurs; on lui proposait de les remplacer par des lois. L'armée française s'était retirée, laissant les deux partis à leurs propres forces. Les Unitaires, qui désiraient arriver à leurs fins par toutes les voies, soumirent, en 1802, à l'acceptation du peuple une de ces constitutions que le Premier Consul n'avait pas agréées lorsqu'on en présenta six ou sept à son choix. Elle ne put réunir qu'un nombre très-restreint de suffrages. Ce premier échec ne déconcerta point les Unitaires. La majorité leur était opposée, ils se la donnèrent en déclarant que tous les absents avaient par intuition accepté leur projet de pacte.

Aloys de Reding paraît encore une fois à la tête de Schwytz. Il convoque une assemblée générale; Lucerne suit l'exemple des petits cantons. Dans l'étroit passage du Rengg, au pied du Mont-Pilate, les volontaires d'Unterwald repoussent les forces que le gouvernement central dirige contre eux. Zurich ferme ses portes aux troupes que ce gouvernement envoie, sous les ordres d'Andermatt, pour assaillir la ville; Zurich est bombardé pendant quatre jours. Ce canon fratricide retentit au cœur de la Suisse indépendante. Le général Rodolphe d'Erlach appelle aux armes les campagnes de Baden. Le peuple se lève en masse, il s'avance sur Aarau et Olten, il s'empare de ces villes, marche sur Soleure, et, de concert avec le landsturm¹ de l'Oberland, il va occuper Berne. Le gouvernement, saisi de frayeur,

¹ Le landsturm, c'est la levée en masse de tous ceux qui sont en état de porter les armes.

ose à peine se défendre; il se retire à Lausanne. Presque tous les cantons étaient alors réunis en diète à Schwytz. Le général Bachmann est investi par cette assemblée du commandement suprême; il triomphe sans difficulté. De Lausanne, le gouvernement, toujours fuyant, se réfugie sur le lac de Genève.

A ce moment Bonaparte comprit que l'heure d'intervenir en Suisse avait sonné pour lui. Il était peu disposé à favoriser les élans de liberté, les aspirations vers l'indépendance; il connaissait bien les révolutionnaires, car, en les définissant, il disait d'eux: „Les républicains de bonne foi sont des idiots, les autres ne sont que des intrigants, que des cupides ou des cruels.“ Dans toute la plénitude de son génie réparateur que n'avaient pas encore obscurci les aveuglements de la fortune et les bassesses de l'Europe, il s'avouait que, sous tant de ruines accumulées par la révolution, de grandes, de légitimes satisfactions étaient dues. Par le concordat de 1801, il en avait donné d'aussi larges que possible alors à la Vendée militaire; il entrait dans sa politique et dans son devoir de restaurateur de la société d'accorder les mêmes garanties à la Suisse.

En France, il voyait à l'œuvre ces grands pourfendeurs de royauté, ces ennemis nés de la noblesse, qui se préparaient tout doucement à lui constituer un trône dont ils se destinaient à être les premiers feudataires. Quand ces hommes, les parvenus du crime, n'étaient que d'obscurs légistes, des propriétaires ruinés, des idéologues ou des avocats sans auditoire, des prêtres sans vertu et par conséquent cherchant un nouveau culte comme le juif flaire une spéculation heureuse, tout leur avait été bon pour renverser la vieille société. Ils réussirent, car la vieille société, surprise comme dans une embuscade, n'avait pas osé se défendre contre des ennemis qui n'auraient pas su résister. En traversant les antichambres des Tuileries, toujours croulant sous le poids des solliciteurs accourus de tous les camps à la fois, Bonaparte pouvait d'un regard mesurer et percer à jour ces spectres de liberté et d'égalité que l'on agitait autour de lui comme pour le menacer dans ses inquiétudes ou lui mettre le marché à la main dans ses gloires. Son esprit judicieux ne se laissa prendre ni à des effrois simulés, ni à de flatteuses amorces. Ces

Brutus incorruptibles avaient soif de se vendre. L'égalité était un tourment pour leur orgueil; la liberté, un remords pour leur conscience; la fraternité, un fantôme sanglant qui, depuis le 2 septembre 1792 jusqu'au 9 thermidor 1794, leur apparaissait avec ses innombrables hécatombes sacrifiées entre ces deux dates. Ils ne demandaient pas mieux que de s'exposer à l'encan, que de se livrer: Bonaparte les acheta.

La Vendée militaire avait généreusement lutté contre la Révolution pour le principe catholique. Il donna gain de cause à la Vendée. La Suisse, en restant sur son terrain démocratique et religieux, avait rendu témoignage à la foi de ses pères; le Premier Consul ne voulut pas que tant de sacrifices eussent été faits en pure perte. Comme chrétien, il les honorait; comme chef de l'État, il désira les récompenser. Il les récompensa, le 20 février 1803, en promulguant l'acte de médiation.

Bonaparte ne détruisait que les républiques incapables ou impossibles. Il conserva donc celle que la Suisse avait adoptée depuis tant de siècles; mais il la conserva telle que la souhaitaient les vrais, les seuls républicains des cantons primitifs. Avec l'unité rêvée par les intrigants, c'était la discorde s'implantant aux portes de la France, la discorde semée, entretenue par les avocats et les professeurs, par conséquent la plus implacable, la plus routinière, la plus perfidement calomnieuse de toutes les discordes. D'un mot, d'un signe il mit fin à cette guerre de protocoles, de memorandum et de tractandum. Par la volonté du Premier Consul, qui n'était que l'expression de toutes les volontés des Suisses dignes de ce nom, la vieille Helvétie recouvra son indépendance. Elle fut fédérale, parce qu'elle ne pouvait, parce qu'elle ne voulait être que cela, et que Bonaparte avait alors un si profond respect pour la vertu et le courage, qu'il se faisait un devoir de le témoigner envers et contre tous.

Dans cet acte de médiation sanctionné par le Premier Consul en dépit des intrigants qui, à l'aide de l'unité, espéraient exploiter la Suisse, dix-neuf cantons étaient formés comme les parties intégrantes du tout fédératif. Le général d'Affry, né à Fribourg, fut désigné par Bonaparte comme premier landammann ou président. Après tant de secousses et de luttes, cette alliance était un temps d'arrêt;

elle serait devenue une consécration malgré les vices que la perspicacité et la défiance des républicains signalaient dans son texte.

Sans le vouloir, Bonaparte s'était décidé à faire du justemilieu. Les grandes villes, telles que Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne, Bâle et Zurich, destinées à voir siéger alternativement la Diète annuelle dans leurs murs, avaient déjà, par le nombre même de leurs habitants, une prépondérance marquée sur le reste des confédérés. On augmenta cette prépondérance en accordant deux voix aux cantons de Zurich, de Berne, de Vaud, de Saint-Gall, d'Argovie et des Grisons: c'était porter atteinte à l'indépendance, à l'égalité des Etats. Mais les Catholiques sortaient d'une si longue, d'une si cruelle lutte, que, dans l'intérêt général, ils aimèrent mieux se résigner à attendre des jours plus tranquilles, des temps où il leur serait permis de revendiquer leurs droits, lorsqu'ils n'auraient plus, pour ainsi dire, les armes à la main. La liberté intérieure leur était complètement garantie; ils sentaient que, Bonaparte régnant, il devenait presque impossible de la leur disputer. Quoique l'acte de médiation ne répondit pas entièrement aux vœux de la vieille Suisse, elle l'accepta néanmoins comme un jour de calme au milieu des tempêtes.

Dans les dix années de son empire, années si fécondes en gloires, en crimes, en espérances et en créations gigantesques, Napoléon ne songea jamais à changer la face de la Suisse, même pour en faire un joyau d'une des couronnes que sa famille ou ses maréchaux se croyaient dues par droit de naissance. Afin d'écouler plus rapidement les produits de sa fabrique de rois et de princes; il courait d'Austerlitz à Iéna, de Vienne à Madrid, de Milan à Berlin. Maître de la France et de l'Italie, il étendait sa victorieuse épée en guise de sceptre sur l'Europe, dont il refaisait la carte au profit des siens. L'Europe n'était plus qu'une dotation dont les enfants du pauvre Corse Charles Bonaparte et de Letitia Ramolini consentaient à s'arranger en attendant mieux. Naples arraché à la maison de Bourbon, la Hollande confisquée, la Westphalie transformée en royaume, le Portugal envahi, l'Espagne tombée dans le guet-apens de Bayonne devenaient coup sur coup l'apanage de ses frères. Il les engendrait rois aux yeux du monde, mais ce diadème qu'il attachait à leurs fronts, c'était pour eux le collier de la ser-

vitude. Souverains par sa grâce, ils étaient les premiers esclaves de ses volontés suprêmes. Par leur incapacité, ils ne pouvaient être que cela.

Les plus antiques monarchies, comme l'Espagne; les républiques les mieux organisées, comme la Hollande, croulaient à un signe de sa main. La Suisse seule fut respectée; il ne détacha de la Confédération que Neuchâtel et le Vallais. On ne troubla pas les cantons dans leur paix intérieure, on les laissa se gouverner démocratiquement, comme par le passé. Pour tout acte d'allégeance, l'Empereur leur demanda des soldats; et les Suisses, qui avaient tiré le dernier coup de fusil en faveur de la monarchie, les Suisses, que la Révolution anathématisait pour cette grande preuve de fidélité, purent encore, à la voix de Napoléon, mourir sous le drapeau de la France.

Ce formidable Empire allait succomber; sa main qui avait si glorieusement reconstitué le trône semblait prendre plaisir à l'ébranler. Une coalition européenne marcha pour abattre l'insatiable guerrier dont les armées combattaient à la même heure sur les bords du Tage et sur les rives de la Moskowa. La Suisse était neutre; elle essaya de faire respecter son territoire. Les alliés passèrent outre; mais, comme l'acte de médiation avait profondément modifié l'existence des cantons, ceux-ci déchirèrent l'œuvre du protectorat dès que le protecteur ne fut plus qu'un souvenir.

Par le traité de Paris du 30 mai 1814, les puissances reconnurent l'indépendance de la Suisse. Au congrès de Vienne, par acte du 20 mars 1815; elles garantirent sa neutralité à la condition que l'existence des cantons, comme corps politiques, formerait la base du système fédéral; on n'en comptait alors que dix-neuf. Trois nouveaux leur furent adjoints: les États du Vallais, de Neuchâtel et de Genève entrèrent dans la Confédération. En portant le nombre des cantons à vingt-deux et en donnant de nouvelles limites à la Suisse, on espérait lui assurer un meilleur avenir.

La position de la Suisse était tout naturellement tracée. Enclavés comme une barrière entre les grands États européens, ces vingt-deux cantons se voyaient condamnés, par la diplomatie et par leurs propres intérêts, à une sage

neutralité. Ils n'avaient à redouter aucune invasion de leurs voisins; on dut chercher à les protéger contre eux-mêmes. Indépendants les uns des autres, ayant une religion et des mœurs différentes, des vues et des besoins divers, ils ne devaient jamais nourrir des idées de conquête. Réunie en un seul Etat, la Suisse aurait pu devenir une pomme de discorde, attirer la guerre sur le pays, et être tôt ou tard la proie de quelques brouillons ambitieux. Les cantons proposèrent de faire entre eux un traité d'alliance; la seule condition que les puissances alliées mirent à cette indépendance fut que la souveraineté cantonale serait hors de toute atteinte et qu'elle formerait la base du pacte à intervenir. Les représentants de la Suisse au congrès de Vienne déclarèrent, le 27 mai 1815, „que les conditions du traité contenu dans cette charte seraient fidèlement et loyalement observées.“

Cette promesse était un obstacle insurmontable à l'agrandissement de certains cantons qui déjà rêvaient l'unité comme moyen de domination. Ce rêve s'éloignait; à leurs regrets mal contenus, il était facile de prévoir que la lutte ne serait qu'ajournée. Il leur en coûtait de renoncer à des espérances que le temps n'affaiblissait point; et les souvenirs des guerres de religion, se réveillant dans les cœurs avec les haines politiques, disposèrent mal à la pacification des esprits. La clause de souveraineté cantonale, aussi précise qu'obligatoire, fut un objet de répugnance pour les cantons riches et peuplés, où le Protestantisme dominait. Mais dans les Etats catholiques, dans ces cantons alpestres où la liberté n'était ni une spéculation, ni une nouveauté conduisant à la licence des mœurs par la corruption des idées, il n'en était pas ainsi. Là, on acceptait avec joie la pensée de l'indépendance absolue; on déclarait à haute voix ne consentir à une alliance avec ses anciens et ses nouveaux confédérés que sous la garantie formelle reçue par le congrès de Vienne. Schwytz, Unterwald et Uri, héritiers légitimes des Suisses du Grütli, étaient bien décidés à ne jamais sortir de leurs vallées pour chercher au loin un bonheur que leurs pères trouvèrent si longtemps au sein de leurs familles patriarcales; ils prétendaient vivre sans cette nouvelle fédération. Alliés entre eux par la communauté de leur foi et par les traditions de leur histoire, ils ne voulaient être ni protecteurs ni protégés, afin de n'avoir pas

à reprendre un jour contre de nouveaux maîtres les armes qui, cinq siècles auparavant, furent si fatales à l'Autriche.

La défiance instinctive de ces cantons vraiment démocratiques rencontrait écho et appui dans la plupart des autres. On craignait la riche aristocratie de Berne, comme jadis on avait redouté la puissante Autriche. La diplomatie du congrès de Vienne triompha de ces répulsions. Il importait à la paix de l'Europe que la Suisse fût constituée neutre, indépendante et souveraine. Le congrès statua que le pacte ne serait qu'une assurance mutuelle et perpétuelle entre les vingt-deux cantons, s'unissant pour former à l'extérieur seulement une seule nation, en conservant à l'intérieur leur souveraineté complète sauf les cas prévus par le pacte.

Sur cette assurance, les Etats confédérés se réunirent à Zurich. Le 7 août 1815, les vingt-deux représentants des vingt-deux cantons signèrent le pacte, et, au nom de leurs mandants, ils jurèrent de rester fidèles à ce traité d'alliance selon sa lettre et les déclarations authentiques émanées de tous les Etats. Avant comme après ce jour solennel, le 16 mai et le 30 août 1815, les deux cantons de Schwytz et d'Unterwald, qui redoutaient l'ambition bernoise¹, se firent donner une déclaration ainsi conçue: "A teneur de l'article 1^{er} du pacte, les cantons entrent dans l'alliance comme Etats souverains et se réunissent par elle pour le maintien de leur liberté et de leur indépendance; il s'ensuit incontestablement que le pacte, loin de porter atteinte à la liberté, à l'indépendance et à la souveraineté de l'Etat de Schwytz et d'Unterwald, les garantit au contraire d'une manière formelle."

Le pacte fédéral des vingt-deux cantons se divise en quinze paragraphes; il a été la cause première des événements dont nous entreprenons le récit; il importe à l'histoire de le faire connaître en l'analysant dans ses conditions religieuses et politiques.

Ainsi que le détermine l'article 1^{er}, le but du pacte est

¹ Après avoir déchiré l'acte de médiation de Bonaparte, Berne, qui recouvrait sa liberté, laissa au même moment éclater les premiers symptômes de son ambition. Le 24 Décembre 1813 cet Etat se reconstituait sur ses anciennes bases; mais, sans tenir compte de la liberté et du droit des autres, il déclara que les cantons de Vaud et d'Argovie devaient, comme au temps de la victoire, être incorporés à celui de Berne.

la sûreté commune des Etats, la conservation de leur liberté et de leur indépendance contre toute attaque de l'extérieur, le maintien intérieur de l'ordre et de la tranquillité. Les Etats se garantissent mutuellement leurs constitutions et leurs territoires.

Il est donc déjà avéré que la souveraineté ne repose que sur l'inviolabilité du territoire et la faculté de se constituer soi-même; il est également démontré que l'ordre dans l'intérieur des Etats ne consiste et ne peut subsister que dans l'action libre et non restreinte des pouvoirs constitutionnels. Ainsi la tranquillité de chaque canton dépend d'une manière essentielle de l'inviolabilité du territoire et de l'indépendance laissée à chaque canton.

Les articles 2 et 3 n'ont pour but que d'assurer la garantie du territoire et des constitutions. Afin de protéger efficacement la neutralité de la Suisse, ou, en d'autres termes, d'atteindre le double but de l'alliance, une armée fédérale et une caisse militaire sont décrétées par les cantons.

Toujours dans le dessein de sanctionner davantage la souveraineté cantonale et l'indépendance helvétique, l'article 4 confère à chaque Etat particulier qui serait sous le coup d'un danger intérieur ou extérieur le droit d'invoquer l'assistance de ses co-Etats; il leur fait un devoir de secourir ce canton. L'hypothèse de troubles intérieurs admise, si le péril s'accroît, la Diète, sur la demande du gouvernement menacé, prend les déterminations ultérieures. Si l'attaque vient du dehors, la Diète a pour mission de décréter les mesures qu'exige la sûreté de la Confédération.

L'article 6 interdit aux confédérés toute alliance particulière; "Les cantons ne peuvent former entre eux de liaisons préjudiciables au pacte fédéral ni aux droits des autres cantons." Telle est la loi qui, évidemment, comme toutes les lois, fut rendue pour protéger la faiblesse contre la force dégénéralant en ambitieuses violences et pour assurer la sécurité de tous.

Il était impossible de reconnaître d'une manière plus explicite et plus absolue la souveraineté de chaque Etat. Tout Etat menacé d'un danger intérieur, c'est-à-dire d'un danger ne provenant pas d'une puissance étrangère, peut et doit appeler à son aide les co-Etats qu'il veut; ces co-Etats, requis pour la défense de leurs confédérés, sont obligés de lui porter secours. Le canton mis en péril doit

informer aussi le Directoire fédéral de la situation des choses; mais le Directoire, pas plus que la Diète, ne pourra ordonner les mesures ultérieures sans la demande expresse du canton menacé.

Les attributions de la Diète sont ainsi spécifiées :

“Aux termes de l'article 8 et d'après les dispositions du pacte fédéral, elle dirige les affaires générales de la Confédération que les cantons souverains lui remettent; elle est composée des députés de tous les Etats; ces députés votent d'après les instructions qu'ils ont reçues; chaque Etat a une voix.”

Cette composition de la Diète et les pouvoirs restreints qui lui sont attribués, en ce sens qu'elle ne s'occupe que des affaires dont les cantons lui offrent l'initiative, témoignent évidemment de la garantie que les contractants désiraient accorder à chaque Etat souverain.

L'article 9 spécifie que, dans des circonstances extraordinaires et lorsque la Diète n'est pas en permanence, les représentants adjoints à l'autorité du canton directeur doivent être élus par le canton.

L'article 10 ne confère pas au Directoire d'autres attributions que celles exercées avant 1798 par cette même autorité, c'est-à-dire les attributions d'un simple fondé de pouvoirs ou d'un chargé d'affaires. Comme l'autorité directoriale, le président du Directoire ou vorort est autorité cantonale déléguée par les Etats et non autorité helvétique. Le pacte ne reconnaît point d'autre pouvoir que celui qui émane des cantons souverains.

Sous la pression des Bernois, plusieurs Etats de la Suisse avaient, de 1524 à 1536, renoncé à la religion catholique afin d'embrasser le Luthéranisme ou le Calvinisme. En 1815, les guerres de propagande politique étaient trop à redouter pour que du moins on ne cherchât pas à se préserver des guerres de religion. Le pacte fédéral s'occupa de régler les droits confessionnels. Ce pacte devait être la base du droit public régissant les vingt-deux Etats; mais comme les Protestants étaient en majorité, comme on les savait plus forts, plus ambitieux que leurs confédérés restés fidèles au vieux culte, on introduisit dans le traité d'alliance deux conclusions de la plus haute importance pour les Catholiques.

La première pose en principe que le pouvoir fédératif

comme tel ne doit jamais s'immiscer dans les rapports confessionnels, et que tout ce qui se rattache au culte demeure en dehors de l'action de la Diète. Une seule exception est apportée à la règle générale. Cette exception concerne les corporations religieuses qui, établies sur le territoire des Protestants ou des Mixtes, sont, à la demande des Catholiques, placées sous la sauvegarde et la protection de tous les confédérés.

Pauvres et peu nombreux en comparaison des alliés et des frères que le pacte leur assignait, mais attachés à leur foi par toutes les consolations qu'ils en avaient reçues, par tous les martyres qu'ils avaient subis, les Catholiques, avec l'expérience du passé pour enseignement, n'entendaient pas soumettre leurs croyances à la merci d'une majorité quelconque. L'indépendance, la souveraineté politique de leurs cantons étaient formellement reconnues. Ce ne fut plus sur ce point que leurs inquiétudes se portèrent. Ce point était éclairci à leur satisfaction. Ils n'ignoraient pas que leur repos était assuré, mais ils exigeaient que leur conscience religieuse fût aussi bien sauvegardée que leur foi démocratique. Ils savaient qu'en Suisse le germe de toutes les dissensions est dans la diversité des cultes. Ils prévoyaient l'avenir; ils demandaient des sécurités contre une intolérance dont souvent ils avaient eu à souffrir.

Par l'entremise du nonce apostolique, ils remirent le 7 mai 1815 à la Diète, qui élaborait le traité d'alliance, une note exigeant au nom de la justice l'insertion dans le pacte fédéral des trois points suivants :

1^o La religion dans les cantons catholiques et mixtes est garantie; la liberté pleine et entière du culte et des usages existants est assurée;

2^o L'existence canonique des couvents et des chapitres est garantie; ils sont placés sous la protection des cantons comme avant 1798;

3^o Tous les biens ecclésiastiques actuels ainsi que leur libre administration par ceux à qui elle appartient sont garantis, et il est réglé qu'en aucun cas ces biens ne seront soumis à de plus fortes charges que toute autre propriété.

A des demandes aussi catégoriques et qui aujourd'hui sont plus qu'une prévision de l'avenir, la Diète n'avait rien de sérieux à objecter. Elle renvoya cette note à la commission diplomatique. Le rapport de cette commission trahit son embarras. Il s'exprime en ces termes :

“ La garantie du premier point serait superflue dans les cantons où il n’y a qu’une seule confession. Quant à ceux au contraire où les deux cultes sont admis, il faut leur recommander la garantie des deux religions dans leurs contestations. Pour le deuxième et le troisième point, la commission est d’accord sur le principe que la justice exige de rassurer les maisons religieuses, sur leur existence et la conservation de leurs propriétés. ”

Ce rapport concluait timidement ; néanmoins il donna lieu à l’article 12 du pacte fédéral.

“ L’existence des couvents et des chapitres, la conservation de leurs propriétés, en tant que cela dépend des gouvernements des cantons, sont garanties. Ces biens sont sujets aux impôts et aux contributions publiques comme toute propriété particulière. ”

Argovie n’avait été admis en qualité de membre libre de la Confédération que par l’acte de médiation de Bonaparte qui l’affranchissait du joug de Berne. Mais déjà ce nouveau canton convoitait les biens des riches abbayes situées sur son territoire, biens que les Bernois eux-mêmes avaient respectés. Dans le premier moment Argovie ne put s’empêcher de témoigner son regret, il protesta. Peu de jours après, il se soumit et jura comme les autres de maintenir les couvents sur son territoire.

C’était un succès partiel que venaient de remporter les cantons primitifs. Le point le plus essentiel et le plus délicat consistait dans le règlement du vote, dans le système fédératif d’équilibre. Il fallait faire décider qu’en vertu du droit historique et de la volonté des puissances, ne laissant à la Suisse sa liberté qu’à cette condition, les cantons étaient égaux au sein de la Diète, égaux malgré la différence de population et d’étendue. Sans cette déclaration, la souveraineté, l’indépendance, l’existence même des Etats ne seraient tôt ou tard qu’un leurre. En effet les petits cantons auraient mille fois préféré à une alliance illusoire leur liberté absolue. Ils n’auraient jamais mis en balance avec la souveraineté dont ils étaient si jaloux cette union qui les inquiétait et qui les neutralisait en les absorbant.

Le nouveau pacte n’admit que trois cantons directeurs ou vororts, Zurich, Berne et Lucerne. C’était là le vice saillant de l’organisation fédérale. On accordait aux trois cantons directeurs une prépondérance dont ils devaient presque

nécessairement abuser. La Suisse, toujours défiante et ombrageuse comme les républiques, ne tarda pas à s'apercevoir que leur ambition ouvrait une source intarissable de troubles, de luttes et d'empiètements. Ainsi, lorsque le canton de Berne cessait d'être directeur, il cessait, selon les circonstances, d'obéir à la loi commune, et refusait de se soumettre à Zurich ou à Lucerne. Par un morcellement plus intelligent du territoire, il fallait chercher à équilibrer les populations et à ne pas laisser une trop grande force à côté de la faiblesse.

En Suisse les Catholiques ne sont aux Protestants que $\frac{2}{5}$ à $\frac{3}{5}$. Si donc les vingt-deux cantons eussent été représentés à la Diète en raison de leur population ou qu'ils se fussent soumis à un gouvernement central, il est évident que, par le fait même, une majorité protestante se déclarait. Les tendances de cette majorité n'étaient un secret pour personne. Conformément au principe adopté, on établit de la manière suivante les droits confessionnels dans le sein de la Diète. C'est l'équilibre entre les deux religions. 9 $\frac{1}{2}$ voix catholiques furent opposées à 9 $\frac{1}{2}$ voix protestantes ; 3 voix mixtes déterminèrent le vote.

Les suffrages catholiques étaient ceux des cantons entièrement ou en majeure partie catholiques, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg, Soleure, Vallais, Tessin et Rhodes intérieur d'Appenzell¹. Ceux des cantons protestants appartinrent à Berne, Zurich, Bâle, Schaffhouse, Grisons, Thurgovie, Vaud, Neuchâtel, Genève et Rhodes extérieur d'Appenzell.

Par suite des traités particuliers, les voix mixtes furent attribuées à Saint-Gall, Argovie et Glaris.

Le partage des voix ainsi réglé laissait toute liberté d'action aux Etats confédérés qui ne voulaient ni ne pouvaient se soumettre à un canton ou à une majorité en dehors des points convenus. Entièrement indépendants les uns des autres, comme la Prusse l'est de l'Autriche, ils n'avaient consenti à accepter les décisions de la Diète que pour les matières et les cas prévus dans le traité. Aucune considération, aucun lien ne les engageait au delà.

Comme la France, malgré les actes de Vienne, ne recon-

¹ Chaque canton avait un nom particulier pour désigner sa circonscription intérieure. Les Grisons s'appelaient *Ligue*; Zug, *Cercle*; Appenzell, *Rhodes* ou *Rhoden*.

naîtrait jamais à une majorité formé par la Russie et l'Angleterre le droit de lui imposer une détermination contraire à ses intérêts ou à sa gloire, ainsi Lucerne, Schwytz et les autres ne se regardaient pas tenus à accepter la majorité que, sur des points non signalés par le pacte, il plairait à Berne et à Argovie de faire. Entre Etats souverains, il n'y a ni majorité ni minorité, c'est une alliance qui existe. Elle n'existe que pour les cas stipulés.

D'après le pacte de 1815, les Confessions s'équilibraient donc avec une sage égalité. C'était une garantie nouvelle offerte à la paix de la Suisse et aux droits des divers cantons, le seul moyen peut-être de prévenir la violation de ces droits dans un Etat où les dissemblances de cultes, de mœurs et de caractère forment un perpétuel contraste. Le pacte de 1815 était un progrès réel. Il constituait la véritable Suisse démocratique, selon le texte et l'esprit des anciennes alliances. Il fut le droit commun qui régit les vingt-deux Etats de la Confédération dans leurs rapports internationaux. Le pacte approuvé, scellé et juré, les puissances, à la date du 20 novembre 1815, garantirent à la Suisse sa neutralité perpétuelle.

Le but essentiel des alliances helvétiques, depuis celle de Brunnen, du 15 novembre 1307, jusqu'au pacte de Zurich, du 7 août 1815, consiste dans la réunion des Etats pour le maintien de l'indépendance suisse à l'extérieur et de la souveraineté des Etats à l'intérieur. Tous les diplomates, tous les jurisconsultes, tous les hommes politiques regardent cette fédération comme une assurance mutuelle de vingt-deux gouvernements souverains s'unissant pour former à l'extérieur/seulement, selon la définition d'un professeur de droit public à Genève, une seule nation en conservant leur souveraineté à peu près complète à l'intérieur. Le but que se proposaient les puissances et les cantons a-t-il été atteint? C'est à l'histoire à le dire.

Après tant de secousses, la Suisse, comme le resté de l'Europe, sentait le besoin de repos. Les plus coupables, les plus sanglantes passions avaient été mises en jeu par l'esprit révolutionnaire. De 1790 à 1800 elles avaient débordé sur le monde, et Bonaparte qui, au commencement de sa carrière, sut les comprimer avec une si heureuse audace, les laissait, en 1815, toujours prêtes à propager l'incendie. Consul ou empereur, Bonaparte, dans l'espace de

quelques années, avait accompli des prodiges de guerre et de sage administration. Ce qu'il avait conçu et réalisé peut-être dans les intérêts de son ambition personnelle tournait à l'avantage des trônes et des peuples. Napoléon ne comprit pas que le maintien et la sanction de tant de bienfaits le plaçaient dans l'histoire aussi haut qu'un nom mortel peut s'élever. Il condamna sa gloire à descendre jusqu'à la complicité d'un coup de main. Par son retour de l'île d'Elbe, le plus grand crime social qui ait jamais été commis, il anéantit tout les gages de salut qu'il avait lui-même offerts à l'Europe contre les idées démagogiques. La Révolution trouvait un levier dans les humiliations dramatisées d'une défaite militaire. Les souvenirs de Waterloo, évoqués au foyer des familles, étaient pour les agitateurs et les mécontents le glas funèbre sonnait la mort de toutes les libertés. On s'apprenait à maudire les traités de 1815, et au milieu du calme, ramenant dans chaque royaume les prospérités matérielles, on s'ingéniait à chercher le point vulnérable de l'ordre moral.

Placée en partie sous un nouveau régime, en partie ramenée à ses anciennes formes de gouvernement, jouissant d'une administration intérieure plus habilement organisée, la Suisse avait recueilli, dans les traités de 1815, des avantages réels. Avec la constitution libre qu'il s'était votée, chaque canton vivait sous le protectorat du pacte fédéral. La nation formait bien encore, comme au temps de Montesquieu, une société de sociétés; mais cette différence de langage, de mœurs, de religion et de lois cantonales qui ailleurs, eût amené la confusion, devenait là un état normal et sanctionné par les habitudes de la vie. Néanmoins, quelques éclairs signalaient de distance en distance au pilote attentif de lointains orages. La liberté illimitée de la presse, les doctrines nouvelles en fait d'éducation publique, les empiètements partiels de quelques cantons sur les droits de l'Eglise, les luttes que le Saint-Siège eut à soutenir pour l'érection des évêchés de Coire, de Saint-Gall et de Bâle, tout cela présageait encore à la Suisse des jours mauvais. La Révolution de Juillet 1830 en accéléra la venue..

CHAPITRE II.

Révolution de Juillet 1830. — De quelle manière et par qui elle fut amenée. — Le Libéralisme sous la Restauration. — Il exploite les passions mauvaises et les préjugés. — Politique de ce parti. — Il perd la France et compromet l'avenir de l'Europe. — Louis-Philippe d'Orléans roi des Français, comme expression dernière du Libéralisme. — Le roi des barricades en 1830. — Attitude des puissances en face de cette révolution. — L'empereur Nicolas. — Louis-Philippe, pour se préserver des insurrections qu'il redoute et de la guerre étrangère dont il se croit menacé, fait insurger la Belgique, la Pologne et l'Italie. — La Suisse reçoit le contre-coup de la Révolution de Juillet. — Révolution à Fribourg. — Changement de gouvernement. — Le Libéralisme au pouvoir. — L'ancienne et la nouvelle Constitution de Fribourg. — Les libéraux veulent enchaîner les turbulences des radicaux qui ne prennent point part à la curée. — Révolution à Berne. — Facilité avec laquelle se laissent tomber les gouvernements aristocratiques. — Révolution à Soleure. — Les libéraux de Fribourg, surpris de leur triomphe, ont laissé intacts les droits du peuple. — Dans les autres cantons, ils ne suivent pas cette marche. — Révolution à Lucerne. — Sa Société d'agriculture foyer d'insurrection. — Révolution d'Argovie, de Thurgovie, de Zurich et de Saint-Gall. — La révolution échoue à Bâle. — Le Libéralisme divise ce canton en deux parties qui doivent s'annuler l'une par l'autre. — Le district de Porrentruy demande le même privilège à Berne. — Porrentruy est catholique et conservateur. — Le district est occupé militairement. — Révolution à Neuchâtel. — Principes de ce gouvernement. — Il résiste à l'émeute. — Accusé d'être rétrograde. — Ce n'est pas seulement au pouvoir politique que le Libéralisme a déclaré la guerre, c'est surtout à la religion. — L'aristocratie se retire des affaires. — Le juste milieu, en Suisse comme en France, est la négation et l'absence de tout pouvoir et de tout bien. — La Révolution de 1830 n'a point accès dans les cantons primitifs. — Leur démocratie pure. — Forme de ces gouvernements. — Leur amour pour l'indépendance. — Leur piété. — L'arbre de la liberté. — Les Suisses démocrates. — Ils sont si fiers et si heureux de leur liberté qu'ils repoussent le Libéralisme. — La Révolution cherche à s'y introduire. — Ab-Yberg et les petits cantons s'y opposent. — On propose la révision du pacte de 1815. — Motifs allégués pour cette révision. — Berne veut déjà centraliser. — Opposition des cantons primitifs. — La Diète accepte cette proposition. — M. Rossi nommé rapporteur de la commission. — Son travail. — M. Rossi incline vers le radicalisme. — Le projet de pacte soumis à l'acceptation des cantons. — Sept cantons radicalisés se réunissent à Langenthal pour amener une crise. — Les cantons primitifs s'assemblent à Sarnen afin de contre-balancer les calamités dont la conférence de Langenthal menace la Suisse. — La voix du peuple de Lucerne tranche la question de révision du pacte, — La Diète de Zurich rejette le projet Rossi.

Par le triste privilège que possède la France de donner à ses caprices un air d'événement européen, la Revolution de Juillet 1830, dont celle de 1848 est la conséquence logique, reste dans l'histoire comme le type des journées de dupes. Sous le règne de l'aimable vieillard, qui avait la coquetterie d'être chéri de la France entière parce qu'il croyait les peuples reconnaissants, la fortune publique s'était élevée avec une rapidité inouïe. Charles X n'entendait autour de lui que des vivats enthousiastes; sur son passage, il ne recueillait que des bénédiction. Ses ennemis mêmes confessaient à la tribune que le roi ne pouvait pas avoir d'ennemis¹. La surface de cette société était tranquille, rien au dehors n'en troublait la sérénité, rien n'en altérait les joies. Le drapeau blanc, signe de délivrance pour les princes et de terreur pour les corsaires, flottait sur les murs de Cadix; il allait bientôt ombrager la mer d'Afrique de ses plis victorieux. Le trône était fort et respecté à l'extérieur; au dedans il tombait pièce à pièce; il se laissait miner par les faiblesses du pouvoir et par les ambitieuses turbulences de l'opposition.

De toutes les fractions de partis qui avaient dévoré la République en se dévorant elles-mêmes, il ne restait que des invalides du crime, chamarrés par l'Empereur de titres et de décorations. Ils avaient tant aimé l'égalité, qu'ils s'étaient laissé improviser ducs, comtes ou barons; la liberté

¹ Extrait du *Moniteur* du 11 avril 1828. Séance de la chambre des députés, page 432.

M. SIRIEYS DE MAYRINHAC : On nous a parlé de complots contre les libertés publiques; quant à moi, je crains les complots contre la monarchie. Je ne partage pas l'opinion de l'orateur qui, dans une séance précédente, vous a dit que le roi n'avait pas d'ennemis. Non, sans doute, comme particulier, comme bon prince, le roi n'a pas d'ennemis; mais comme roi, il en a beaucoup en France.

(Ces mots excitent un vif mouvement dans la partie gauche de l'assemblée. Des cris : *A l'ordre! à l'ordre!* se font entendre avec force).

MM. DE CHAUVELIN, DE SCHONEN et autres membres se levant : Monsieur le président, le règlement vous donne le droit de rappeler l'orateur à l'ordre. Nous demandons le rappel à l'ordre. — *A l'ordre, à l'ordre!*

M. LE PRÉSIDENT : L'orateur demande à s'expliquer.

VOIX A GAUCHE : Il n'y a pas d'explication possible.

Sur la motion de la gauche qui, deux ans plus tard, déclarait avoir joué une grande comédie, et sur celle de M. de Schonen, alors membre très-actif des sociétés secrètes, l'orateur, qui venait de faire entendre un cri d'alarme et un mot plein de vérité, fut rappelé à l'ordre.

était pour eux une fille si chère qu'ils l'avaient mise en sevrage sous la garde de l'épée impériale. Les tribuns dont l'éloquence ne s'escomptait plus oomme une marchandise, les généraux qui n'avaient plus l'Europe pour payer leurs prodigalités, les munitionnaires enrichis par le vol, les écrivains que la police de Fouché et de Savary façonnait à une indépendance future en leur imposant les stigmates de la servitude, les censeurs émérites qui avaient rogné les ailes à la liberté, se voyaient délaissés par le Roi et méprisés par le Peuple. Enfants bâtards de l'orgie révolutionnaire, ils avaient passé sans transition de la licence à l'esclavage. Ils avaient battu des mains au sacre de l'Empereur, applaudi à sa chute de 1814, salué avec des cris d'amour la restauration du principe héréditaire, et, dans l'ivresse du bonheur, demandé à la France royaliste de diriger encore ses nouvelles destinées. Ce souhait ne fut exaucé qu'en partie. Les dédaignés, les oubliés se retirèrent sur le mont Aventin des souvenirs de l'Empire; là, en cherchant à recrépir à leur profit la popularité usée de Napoléon, ils échafaudèrent leur boutique d'égoïsme dans le temple de la gloire.

De cet atelier de mécontentements et de conspirations sortit le Libéralisme, le Libéralisme avec ses chansonniers qui, après avoir corrompu la morale publique par des obscénités, se guindaient jusqu'au lyrisme pour poétiser la redingote grise et le petit chapeau du grand homme; le Libéralisme avec ses banquiers et ses avocats délaissant leur caisse ou la barre de leur tribunal pour s'essayer au métier de courtisans des peuples; le Libéralisme, inintelligente négation qui répudiait l'élément démocratique tout en le développant, et qui prétendait s'appuyer sur le trône constitutionnel tout en le sapant par la base. Après ses longues tourmentes, la France ne demandait pas mieux que de goûter quelques années de calme; l'Europe faisait entendre le même vœu: c'était le cri du patriotisme et de l'intérêt général. La France, épuisée par une fiévreuse secousse de vingt ans, sollicitait le repos comme le réclame un malade affaibli par l'insomnie. Le Libéralisme n'eut pas ce respect du silence que l'indifférent lui-même s'empresse de témoigner. Il fit argent et bruit de tout: de Jean-Jacques Rousseau et des tabatières Touquet, des missions et de la contemporaine, de la mort du maréchal Ney et du champ d'asile

au Texas, des bûchers du Saint-Office et des vainqueurs de la Bastille, de la fraternité rouge de feu ce bon M. de Robespierre et de la terreur blanche de 1815, de l'intolérance du clergé et des droits féodaux, des quatre sergents de La Rochelle et du désintéressement des avocats, du Voltaire des chaumières et de la Congrégation, de la moustache du soldat laboureur et de l'orthodoxie de l'abbé Grégoire, du mariage des prêtres et de la censure. Il s'arrangea pour donner au *Tartufe* un air d'opposition et pour enseigner à Bossuet les maximes de l'Eglise gallicane. Avec la même pincette il ramassa dans la fange du dix-huitième siècle les turpitudes du régent Philippe d'Orléans et l'athéisme plâtré de philanthropie des sophistes, puis il étendit tout cela au soleil de ses admirations marchandes. On le vit prendre à forfait l'entreprise des absurdités, à ce commerce de mensonges, il gagna une coupable fortune.

Par ses douleurs hypocrites, par ses regrets instruits à feindre, par ses mots sonores d'honneur national froissé, par cette incessante proclamation des droits que l'on affichait sans y attacher la moindre idée des devoirs, on repassait sur tous les chemins battus depuis 1789; on reprenait une à une toutes les étapes révolutionnaires.

Partis du point monarchique ayant pour base la charte de Louis XVIII, les libéraux arrivaient sans étonnement à la limite extrême de la démagogie. Ils l'encensaient dans leurs discours; ils l'embaumaient dans leurs ouvrages; ils la glorifiaient dans leurs journaux comme l'apogée des félicités humaines. L'histoire chantée, l'histoire écrite même avec quelque sérieux, l'histoire gravée sur la toile ou sur le marbre, le pamphlet, la caricature, l'enthousiasme et la moquerie, tout tendit à la perversion intellectuelle; tout aboutit au triomphe du mensonge sur la vérité.

On fit à la religion, à la monarchie, aux bonnes mœurs, à la magistrature, à l'administration une de ces guerres à coups d'épingle qui, en France, tuent plus sûrement que les coups de canon. La calomnie s'aida du sarcasme, elle n'épargna ni le mérite ni les services rendus. Des mains révolutionnaires exigeaient qu'à elles seules fût confié le soin de fermer l'abîme qu'elles avaient creusé. On leur déniait la puissance et la volonté d'accomplir l'œuvre de réparation. On leur disait que, lorsqu'on a allumé l'incendie, ce n'est pas seulement avec les larmes d'un repentir am-

bitieux que l'on parvient à l'éteindre; ce sentiment de justice distributive ne fut pas compris. Ceux qui se voyaient écartés du pouvoir firent de la révolution. Charlatans qui ne croient pas un mot de ce qu'ils disent et n'écrivent pas un mot de ce qu'ils pensent, les tribuns d'écoritoire, d'Athénée et de Barreau se délectèrent en imprimant à la jeunesse une éducation prétendue progressive. Ils courtisèrent ses vices, ils boursoufflèrent ses vanités en même temps qu'ils exaltaient jusqu'au paroxysme patriotique les égoïstes instincts de la bourgeoisie. Ils délivrèrent à tout venant des brevets de grand citoyen. Il ne fallait, pour obtenir ce titre, que souscrire au profit de la presse libérale, s'enrégimenter dans les sociétés secrètes, savoir à propos se créer un piédestal de deux ou trois mois de prison, se transformer en commis voyageurs des idées constitutionnelles, assourdir les passants des cris de: Vive la Charte! ou travailler d'une manière même indirecte à la réhabilitation des lâches et des coupables qui trempèrent les mains dans la sanglante épopée de 1793.

En épelant un sombre passé, on s'imaginait préparer à l'avenir des siècles d'idéale prospérité. En rajustant le calque de la Terreur, on se flattait que la Médée de 93 ne jetterait plus dans la chaudière du vieil Eson les membres mutilés de la France. Par esprit d'opposition au pouvoir établi, par des préjugés qu'entretenaient les vanités froissées et les ambitions non assouvies, on glorifiait les hommes et les principes mauvais sans vouloir comprendre qu'une génération nouvelle ne s'arrêterait pas à ces admirations de commande. On louait les vieux conventionnels dans leur vie sanglante, on les exaltait dans les impénitences de leur mort. On croyait ne s'attaquer qu'aux remparts, c'était le cœur même de la place que l'on minait. On avait corrompu l'esprit littéraire, on abâtardissait l'esprit public. On dégoûtait des règles, ce dégoût engendra le mépris des lois. Sur les fondements à peine assis de la société, le Libéralisme inoculait l'anarchie aux intelligences. En corrompant les mœurs du pays, il le forçait à accepter le châtement de ses victoires et la peine de son ingratitude.

La révolution qui allait sortir de ce chaos devait porter l'empreinte de son origine. Née sans vertu, sans règle, sans initiative autre que celle de la destruction, elle était la confusion des systèmes, le relâchement des âmes, l'abâtard-

dissement des idées, le sacrifice d'un grand peuple entraîné vers la décadence par des sophistes qui le galvanisaient de mille chimères de gloire.

En 1793, la France fut vaincue par l'effroi. Elle n'avait jamais pardonné le viol fait à son honneur. Ce viol restait gravé dans son âme comme le souvenir d'un outrage et d'un assassinat. Il se rencontra des historiens, des publicistes et des orateurs qui la débarrassèrent de ce saint remords. Avec des apologies sans conviction, mais que le besoin de conspirer propageait dans les masses, on panthéonisa les théoriciens de la Terreur. Les lyriques de la Montagne se cramponnèrent à toutes les épaves révolutionnaires, et, à peine échappés au naufrage, ils chantèrent des hymnes en l'honneur de la tempête.

Ces symptômes étaient alarmants. Les esprits exercés au maniement des affaires et des hommes sentaient qu'un orage grondait autour du trône: ils voulurent le conjurer. Mais, en politique, les maux que produit la faiblesse sont plus terribles et plus durables que ceux qu'enfante la méchanceté. Un royaume qui veut vivre et grandir se trouvera beaucoup mieux d'un Louis XI que d'un Louis XVI. Charles X refusait d'ajouter foi à tant de perverses machinations. On lui disait que le peuple avait pour lui et pour sa dynastie une tendresse filiale. Son orgueil de Bourbon, sa plus douce félicité de monarque, consistait dans la certitude d'être populaire. Il était roi par l'amour, par la bienfaisance comme par la grâce de Dieu. Il ne put jamais se persuader que les Français n'amnistiaient pas ses vertus à la faveur des prospérités de son règne. Ce fut une noble, une touchante erreur; il l'expia dans un dernier exil, dont les ordonnances de juillet 1830 ne furent que le prétexte.

Le Libéralisme arrivait aux affaires; il y arrivait avec le cortège des idées désorganisatrices dont il fut l'apôtre. Sur les ruines de la monarchie héréditaire, il leur laissa prendre toutes les satisfactions qu'il leur plut d'exiger. Les uns rêvaient un Napoléon II, les autres évoquaient un fantôme de république. Ceux qui se crurent les plus habiles allèrent au Palais-Royal offrir à Louis-Philippe, duc d'Orléans, une couronne alors déposée entre deux pavés des barricades. Louis-Philippe l'accepta. Nous nous servons de ce mot qui ne rend pas toute notre pensée, car ce n'est point ici le lieu de rechercher la part que ce prince s'assigna dans ces la-

mentables événements qui en présageaient de plus lamentables encore.

Depuis son enfance, le roi de juillet s'était toujours placé, toujours trouvé dans de fausses positions. Les allures de son esprit, les tendances de son caractère le disposaient admirablement à un double rôle dont il paraissait ne pas prévoir les suprêmes conséquences. Il crut que le fils du régicide avait des droits au trône populaire que les niaiseries du vieux La Fayette et du banquier Lafitte essayent d'entourer d'institutions républicaines. Sa tête avait été longtemps coiffée du bonnet rouge, il s'efforça de le cacher sous un diadème usurpé. On le vit, pour flatter un ridicule besoin d'égalité bourgeoise, mettre la majesté des rois à la suite d'une patrouille de garde nationale. Jadis la royauté était un sacerdoce, il en fit une industrie et transforma le trône en boutique. Chantour ambulant, il se condamna, pour mendier quelques applaudissements, à moduler devant le peuple les refrains sauvages de la *Marseillaise*, que ce même peuple, dans un jour de justice, avait voués à l'oubli. Pour se préparer à remplir ses devoirs de roi, il continua son ancien métier de révolutionnaire. Le duc d'Orléans prenait la place de Charles X, prince honnête et pieux, au témoignage de M. Thiers. Louis-Philippe, qui affichait la prétention d'être le dernier voltairien, s'efforça de ne ressembler que le moins possible à son prédécesseur. Il fut assez malheureux pour réussir au delà même de ses espérances.

Pendant ce temps, son Palais-Royal devenait le réceptacle de toutes les hontes. Sous les yeux de la nouvelle reine, on étalait les plus lubriques images. Des calomnies d'un cynisme sans exemple retentissaient aux chastes oreilles des princesses ses filles. Le dévergondage de la haine révolutionnaire fut poussé si loin que, dans ce même palais, on entendit des voix humaines jeter le blasphème aux vertus de la fille de Louis XVI et de l'archevêque de Paris. Le roi de juillet accepta en souriant ces opprobres que le peuple, son vainqueur étonné de 1848, eut la dignité de lui épargner. Ce prince avait convoité la couronne; les républicains lui firent expier cette convoitise par d'inénarrables humiliations. Il fut le martyr de son ambition, le promoteur obligé de toutes les calamités que son avènement annonçait. Il avait la volonté, le désir de museler le tigre que ses amis

avaient déchaîné; il se lia les mains afin de ne pas exciter les défiances qui rugissaient autour de lui.

Dans ces premiers moments, il ne fut roi que pour obéir à la démagogie et pour effrayer l'Europe. L'Europe crut à cette audace sans péril : elle accepta comme base de sa politique les grands airs que les révolutionnaires affectaient; elle se laissa intimider, lorsque personne ne songeait à l'attaquer. Ses ambassadeurs avaient trahi leur devoir. Avec Louis-Philippe pour partenaire, ils cherchèrent à rétablir le jeu qu'ils venaient de compromettre; ils y réussirent à moitié. Les rois s'inclinèrent devant le fait accompli, comme si déjà, dans leurs désespoirs, ils s'avouaient qu'eux, monarques, ne pouvaient plus rien par la guerre, quand les révolutionnaires par leur timidité proclamaient que les peuples étaient impuissants par les révolutions.

Mais, en face de cet abandon des principes, l'empereur de Russie ne se prêta point à une pareille prostitution de la justice. Seul, il comprit l'étendue des devoirs que le ciel imposait aux têtes couronnées. Il avait cinq cents lieues de poltrons à traverser pour venir s'expliquer avec l'insurrection sur les bords du Rhin. Ses alliés l'abandonnaient dans cette crise; il se résigna au mépris.

Les hommes que Louis-Philippe était obligé de subir comme les régulateurs de sa politique extérieure ne lui cachaient pas que, pour vivre de cette existence précaire à laquelle il se condamnait, on était forcé de servir ostensiblement la Révolution, afin d'arriver plus tard à la dominer si elle ne triomphait pas dans la lutte. Les affaires diplomatiques se traitaient au coin de la borne. Du portefeuille des ministres elles tombaient dans le ruisseau, du ruisseau elles rejaillissaient sur la presse quotidienne. Le royaume entra dans une nouvelle ère de périls intérieurs; on chercha à les amoindrir en suscitant à l'Europe des embarras imprévus. Elle pouvait s'ébranler au spectacle des calamités que la France évoquait, le roi de 1830 ne lui en laissa pas le temps. La Belgique, l'Espagne, la Pologne et l'Italie reçurent leur contingent d'entremetteurs qui avaient pour mission de préparer les divers peuples à accepter l'apostolat démagogique. Ces peuples obéirent plus ou moins témérairement à l'impulsion donnée. Ils furent l'avant-garde d'un corps d'armée que Louis-Philippe réservait pour des éventualités dynastiques, et la démagogie, momentanément

chassée de Paris, alla porter ses désastres dans des Etats dont elle surexcitait les passions insurrectionnelles. On avait volontairement mis le feu aux quatre coins de la France. Pour prendre le temps de l'éteindre, on jeta des brandors enflammés sur tous les foyers extérieurs d'incendie. Marat avait donné sa lèpre à la Révolution; la Révolution en infecta l'Europe.

Comme la Pologne et l'Italie, la Suisse dut subir le contre-coup de ce machiavélisme. Les mécontents que le pacte de 1815 avaient faits, les turbulents qui achevaient leur éducation anarchique sous la férule des professeurs du Libéralisme, les esprits aventureux dont les espérances avaient été déçues saluèrent avec des cris de joie l'aurore de ce bouleversement. La Suisse n'avait pas de princes à détrôner, pas de couronne à flétrir, elle s'insurgea contre elle-même. Le principe de la souveraineté du peuple n'avait jamais été formulé dans ce pays de démocratie pure, on se révolta pour le graver en toutes lettres au frontispice des constitutions. La Suisse libérale faisait la conquête du nom, elle perdit la réalité.

Antérieurement à 1830, l'Helvétie était aussi souveraine, aussi libre qu'il peut être accordé à un Etat de le devenir. Elle s'enrichissait par le commerce et l'agriculture; elle vivait tranquille sous des lois patriarcales. Les envoyés de Louis-Philippe portèrent la discorde dans son sein, car il ne fut pas difficile de persuader aux libéraux helvétiques qu'en bouleversant leur pays ils allaient travailler à son affranchissement et à leur fortune, lorsqu'en réalité ils n'étaient que les instruments d'un prince étranger. Ces libéraux se mirent à l'œuvre sous l'impulsion de M. de Rumigny. Pour échapper à l'anarchie qu'il ravivait dans l'intérieur de la France, Louis-Philippe la déchaîna sur ses voisins. Il écrivait, il faisait dire à tous-les rois que sa première règle et son premier besoin étaient le maintien des traités de 1815. Sous main, sa diplomatie apprenait aux peuples à en secouer le joug. La Suisse fut la victime de cette politique à double face. C'est à dater de ce moment que s'ouvre pour elle l'ère des malheurs et des discordes intestines. Sous l'égide du Libéralisme arrivée à la puissance par l'émeute dans les esprits comme dans la rue, la Révolution, fière de sa victoire du mal, se prit à marcher

de ce pas rapide des fléaux qui met en défaut toute prudence humaine.

Fribourg fut le premier Etat qui subit l'influence du gouvernement français. Cette précipitation dans l'obéissance au mot d'ordre révolutionnaire eut pour ce canton d'heureux résultats, car le libéralisme suisse, encore peu aguerri aux coups de main démagogiques, n'avait pas encore atteint le degré de ruse auquel il parviendra plus tard sous le nom de radicalisme. Le 2 Décembre 1830, quatre ou cinq cents émeutiers s'enrégimentent dans les villes de Bulle et de Morat, puis ils demandent la révision de la Constitution cantonale. C'était celle qui avait régi Fribourg pendant plusieurs siècles jusqu'à l'invasion française de 1798, et qu'en 1814 les Fribourgeois avaient adoptée comme un souvenir et une espérance de bonheur. D'après cette Constitution, le pouvoir souverain résidait dans un Grand-Conseil composé de cent quarante-quatre membres nommés à vie, mais cependant susceptibles de révocation. Cent dix-huit membres de ce Grand-Conseil devaient être pris dans les plus anciennes familles bourgeoises du canton; les trente-six autres appartenaient à la campagne. On appelait ce gouvernement aristocratique mixte.

Les pouvoirs exécutif, administratif et judiciaire s'exerçaient par vingt-huit membres tirés du Grand-Conseil. Treize de ces membres que présidait l'avoyer en charge formaient le conseil d'Etat. Les treize autres, sous la présidence de l'ancien avoyer, composaient le tribunal d'appel, première autorité judiciaire du pays. Les deux avoyers, élus à vie, étaient chacun alternativement pendant un an à la tête du Grand ou du Petit-Conseil. Sous la direction du conseil d'Etat, douze préfets ou lieutenants du gouvernement administraient les douze préfectures. Les membres du Grand-Conseil n'étaient jamais rétribués; ils devaient posséder en propriétés foncières et libres de dettes la valeur de 30,000 francs.

Dans un Etat où les principaux fonctionnaires se faisaient un honneur de n'être pas salariés; le nom d'impôts directs ou indirects n'était cité que pour mémoire. Les revenus du canton se composaient du produit des domaines publics, des sommes placées à intérêts et d'une légère contribution sur les vins étrangers. Avec ce système d'administration

paternelle les finances prospéraient ainsi que le commerce, et les améliorations s'opéraient graduellement.

En présence de l'émeute qui gronde, les magistrats de Fribourg ne songent pas même à tenter un simulacre de résistance. Ils ne tenaient, à l'autorité que par le bien qu'il leur était permis de faire. On s'insurgeait pour le forcer à la retraite; le Grand-Conseil abdique et remet au Petit-Conseil tous les pouvoirs. Ce Petit-Conseil gouvernera jusqu'au jour où la nouvelle Constitution que les libéraux vont élaborer sera proclamée loi de l'Etat. Selon le vœu du Grand-Conseil, le Petit-Conseil, administration définitive devenue provisoire du consentement même des émeutiers, devait remettre à ses successeurs le trésor, les archives, les armes et les comptes apurés. C'était une révolution faite en famille et à l'amiable; elle ne coûta pas une larme, pas une goutte de sang, mais elle fut le germe d'événements qui en firent répandre beaucoup.

Etranger aux affaires politiques, dont, par tradition et par reconnaissance, il confiait le soin à ses patriciens, le peuple fribourgeois n'attacha aux élections qu'une minime importance. Il était habitué à respecter ces antiques races de magistrats populaires consacrant leur vie à l'étude des intérêts du pays, le servant sans autre espoir de récompense que la gratitude nationale. Par leur éducation comme par le rang, elles pouvaient frayer avec les grandes familles et la diplomatie européenne. Dans la crainte de soulever un orage, le pouvoir s'abandonnait lui-même. Le peuple, ne sachant pas encore les premiers rudiments de la vie politique, l'abandonna à son tour. Il avait, dans les élections pour une assemblée constituante, à faire acte d'existence, il s'en dispensa. Il ne prit point la peine d'exprimer son suffrage, et sur ce terrain du vote où la victoire n'était pas disputée les libéraux triomphèrent. Chatel-Saint-Denis, district du canton, fut mieux avisé. Avec tous les Catholiques, il honorait les vertus sacerdotales de l'évêque du diocèse, Pierre-Tobie Yenni. Ce district désire lui offrir un témoignage de sa confiance et de sa foi. Le pasteur peut, dans la future assemblée, avoir encore à protéger le troupeau. Yenni fut élu. Sa présence devenait un sujet d'inquiétudes pour les meneurs. Montenach, leur chef, décide que cette nomination est annulée, sous l'inconcevable prétexte que, dans la constitution à faire, les ecclésiastiques seront déclarés inca-

pables de représenter le peuple. En signifiant à l'évêque cette décision, Montenach lui dit : "Votre royaume n'est pas de ce monde." Yenni n'osa pas commencer la lutte, il se retira sur cette parole.

La Révolution avait vaincu sans efforts; le patriciat, comme un fruit mûr, s'était laissé tomber au premier souffle. Pareille insouciance donna au Libéralisme une grande idée de sa force. Il s'imagina qu'il resterait à tout jamais maître de la position. Personne ne faisait obstacle à ses volontés: il n'eut donc pas à chercher dans l'arsenal des violences les moyens coercitifs. La Constitution de 1834, œuvre du jurisconsulte protestant Chaillet, de Morat, fut basée sur un système populaire. Tout en diminuant le nombre des députés, elle en remit le choix réel au peuple sans distinction, sans privilège de naissance, de fortune et de lieu. Elle établit l'élection à deux degrés. Cette charte cantonale, née dans des conditions exceptionnelles, laissait au bon esprit des Fribourgeois et du clergé pleine liberté d'action; elle préserva le pays de nouvelles secousses. Mais dans les autres cantons l'exemple de Fribourg servit d'expérience; on en profita pour y restreindre le suffrage universel.

Des esprits plus jeunes, plus impatients que Montenach et Schaller, promoteurs de cette révolution, essayaient bien de pousser plus loin une conquête aussi facile. Leur ambition était de bouleverser de fond en comble les institutions du pays. Montenach et Schaller, que l'âge rendait plus prudents, s'opposèrent à ces excès de zèle démagogique. La population était paisible jusqu'à l'indifférence en matière politique. Elle cultivait son champ, vaquait à ses travaux et s'occupait de son bonheur avec beaucoup plus de persévérance que de ses droits. Montenach et Schaller jugèrent qu'il importait au succès de leur cause de ne pas effaroucher ce besoin de calme. Pour se ménager un long avenir, ils voulurent bercer le peuple dans les bras de la Révolution.

Cet habile calcul fut déjoué jusqu'à un certain point par les turbulences des jeunes législateurs. La population eut l'instinct du danger qui la menaçait: elle se tint sur ses gardes. Elle attendit patiemment le jour où, aux termes de la Constitution, un tiers du Grand-Conseil allait être renouvelé. La première leçon des révolutionnaires avait été bonne; ils forçaient le peuple à s'immiscer dans la politique; ils l'appelaient à exprimer son opinion. Armé de ses votes,

le peuple, à chaque renouvellement par tiers, les exclut du Grand-Conseil; eux qui, sûrs de se perpétuer par l'élection, n'avaient pas marchandé à la multitude des droits dont ils espéraient rester les usufruitiers. La majorité accorda sa confiance à des hommes plus décidés que ses initiateurs à mettre un frein aux doctrines qui propageaient l'immoralité en sanctionnant l'asservissement de l'Eglise. La volonté du pays se manifestait légalement par la voie même que les révolutionnaires avaient ouverte; elle les écartait insensiblement du pouvoir: la paix et la prospérité commencèrent à rentrer dans le canton.

Sur d'autres parties de la Suisse il n'en fut pas ainsi. Le vent d'insurrection soufflait partout; échappé de France, il passait sur chaque canton en y laissant de longs ferments de discorde. Les émissaires avoués ou secrets de Louis-Philippe agitaient les gouvernements et tourmentaient les peuples dans leur repos. Le canton de Fribourg avait le premier subi cette dure loi. Dans un but d'égoïsme secret, se donnant des vellétés publiques de dévouement libéral, la Révolution de Juillet imposa la même nécessité aux autres cantons. L'année 1831 vit l'un après l'autre s'écrouler les gouvernements séculaires que, à l'ombre des traités de 1815, la Suisse enfin tranquille avait rétablis. Dans les lieux où dominait le patriciat, où les constitutions aristocratiques mixtes formaient le code, la révolution s'opéra sans efforts, sans bruit, sans effusion de sang.

Berne était le point de mire des révolutionnaires; son antique et fière aristocratie avait créé l'omnipotence de ce canton. Berne devait tout à ses patriciens, son bonheur, ses richesses, ses lois, son commerce. Mais enorgueillis des splendeurs relatives de leur capitale, et, pour conformer leurs mœurs politiques à l'emblème qu'ils s'étaient choisi, les Bernois voulurent trop souvent suivre, à l'égard de leurs voisins, l'exemple de l'Ours. Toute proportion gardée, ils furent envers leurs confédérés ce que l'Angleterre ne cesse jamais d'être pour ses alliés. Afin de maintenir la paix dans leur sein et d'étendre partout leur influence diplomatique et commerciale, les Bernois s'arrangèrent une miniature du machiavélisme britannique; ils soufflèrent la discorde au dehors, ils l'entretenirent par toute espèce de moyens, et c'est ainsi que peu à peu ils consacrèrent la prépondérance de Berne.

L'aristocratie de Fribourg ne s'était pas défendue; celle de Berne s'anéantit devant l'émeute comme une statue de neige disparaît aux rayons du soleil, selon l'expression du poète. Une cinquantaine de paysans armés et bivouaquant sur les glacis suffit pour abattre cette aristocratie, qui accepta l'ostracisme avec une coupable résignation; elle laissait les affaires au milieu d'une prospérité toujours croissante. Le Trésor avait quinze millions d'économie.

Soleure fut témoin de la même chute; son gouvernement éprouva la même destinée. Mais, dans ces deux cantons, le Libéralisme triomphant se garda bien de commettre la faute qu'il reprochait avec tant d'amertume à ses complices de Fribourg. Comme eux il décrétait des élections périodiques et successives; néanmoins, pour se maintenir à la direction suprême des affaires, il s'attribua un privilège antidémocratique. A la suite de l'émeute et comme conséquence de la victoire, la première formation du Grand-Conseil devait nécessairement être libérale; cependant l'avenir a de secrets justes-retours contre les révolutions. Celles de Berne et de Soleure, en prévision de leur future impopularité, restreignirent les droits du peuple. Le peuple ne fut apte qu'à nommer une partie de ses représentants; l'autre resta au choix des députés eux-mêmes qui, de la sorte, perpétueraient l'esprit radical au pouvoir en confisquant, en absorbant le suffrage populaire.

De temps immémorial, l'honneur de participer au gouvernement de son pays avait suffi à l'ambition de l'aristocratie de naissance ou de service. Ce désintéressement était un titre de gloire dans les familles; toutes l'envisaient, toutes l'obtenaient, et jamais l'Etat n'avait eu à supporter une charge pécuniaire pour rétribuer ses magistrats. A leur pouvoir pacifique et trop indifférent peut-être se substituait un personnel qui allait placer l'autorité dans un cercle d'intrigues et dans un besoin continuel de luttes. La nation perdit au change: les libéraux lui promettaient une félicité aussi grande que leur dévouement; la nation dut commencer à payer cette félicité et à subventionner ce dévouement. La reconnaissance et l'amour du peuple formaient la seule liste civile des magistrats anciens; les nouveaux ne se contentèrent pas de ce double sentiment. Leur devise était de s'enrichir à tout prix; ils allaient rénover ce peuple; il fallut que le peuple s'endettât pour escompter la rénovation promise.

Les constitutions sincèrement démocratiques ou aristo-démocratiques de la plupart des autres cantons furent renversées par les mêmes moyens et dans le même but. Sous le nom de Démocratie ou de Libéralisme, on y substitua une nouvelle aristocratie. Dans la pensée des meneurs, qui ne la déguisaient guère, le Libéralisme avait pour toute signification de progrès leur arrivée au pouvoir. La nation avait rompu ses fers, reconquis sa liberté et doublé sa gloire à dater du jour qui éclairait leur avènement aux affaires. Cette nation s'était, comme l'Europe entière, endormie dans sa tranquillité; elle se réveillait au bruit des trônes brisés et des lois violées. Dans une coupable inertie, elle se contenta de regarder passer avec un sourire de mépris et d'incrédulité les empiriques qui se chargeaient de régulariser son bonheur. Ils eurent bientôt envahi toute la Suisse, par eux ou par leurs séides. Le désordre les précédait; ils implantèrent la confusion sur leur route. En plus d'un lieu la guerre civile ensanglanta cette première victoire de la Révolution. Elle descendait dans les vallées si calmes jusqu'alors, elle s'élançait au plus haut des montagnes, partout elle fécondait l'anarchie.

Dans les campagnes où les Suisses cimentèrent jadis leur union, des cris de mort se faisaient entendre. La concorde devait sortir de ce long enfantement du Libéralisme, ce fut le chaos qu'il produisit. Les nouveaux gouvernements, issus de la sédition, offrirent autant de diversités de nuances d'opinions et de systèmes, que l'Helvétie comptait d'États distincts. Dans plusieurs cantons le Libéralisme, quoique maître de l'administration, rencontra des entraves. Quelques soldats énergiques ne se sentirent pas très-disposés à accepter l'esclavage; ils résistaient; cette résistance presque muette paralysa de coupables projets. Dans d'autres cantons, les hommes d'ordre espéraient que les puissances étrangères ne se laisseraient pas dicter la loi par une tourbe d'intrigants. Cet espoir que l'on manifestait hautement permit de conjurer de plus cruels désastres. La physionomie des gouvernements varia donc à l'infini. Ce sont ces résistances et cet espoir qui donnent la clef des contradictions, des écarts et des retours vers un ordre meilleur que l'on signale dans ces esprits emportés par leurs passions. Au lieu de se condenser dans l'ombre, de se fortifier contre les oppositions sérieuses qu'elle s'attendait à rencontrer, la

Révolution s'opéra à peu près partout sans hostilités trop prononcées. Elle s'évapora au grand air, et, fière de son succès, elle oublia, dans la plupart de ses constitutions, de se ratifier elle-même par le despotisme.

Le Libéralisme n'avait pas encore imprimé une marche uniforme aux pouvoirs qu'il instituait. D'invincibles obstacles naissaient tantôt au sein des populations, tantôt par la suite des intérêts locaux; mais le canton où la Révolution laissa prendre sa mesure fut sans contredit celui de Lucerne. Lucerne était alors canton directeur ou vorort. Le nonce du Pape y résidait comme dans la capitale catholique: on choisit cette ville pour convaincre les plus incrédules du sort que la démagogie réservait à l'Eglise.

Depuis de longues années, il existait dans le canton une société fondée pour améliorer l'agriculture. Le but de cette association avait son côté utile et louable. Le Libéralisme s'en empara. Comme il appropriait à ses vues tout ce qui était populaire, la société d'agriculture devint bientôt une succursale des clubs, une académie antireligieuse qui s'organisa militairement, s'arma, se divisa par sections, reçut des chefs, accepta des mots d'ordre, prit des signes de ralliement et imposa sa volonté au pays. Elle dominait dans le canton, elle y répandait la terreur, et, au jour choisi, le gouvernement disparut. Révolution, élections, Constitution, elle fit tout par elle-même au nom du peuple, dont la liberté fut acclamée sur les places publiques et dont le suffrage se vit repoussé comme absolument inutile. Un semblable mode de consacrer l'indépendance d'une nation entraînait bien dans les goûts despotiques des hurleurs de liberté, mais il déplut aux Lucernois, qui se permirent de soumettre leurs scrupules aux Spartacus venant briser leurs chaînes imaginaires. Les Lucernois proposaient d'introduire dans la nouvelle Constitution quelques points favorables aux principes d'ordre, quoiqu'il ne fût pas bien démontré que l'ancienne eut fait son temps. C'était un attentat: la société d'agriculture courut aux armes pour le punir. Buhler, Baumann et le docteur Robert Steiger se mirent à sa tête. Ils dispersèrent les opposants, qui, comme les honnêtes gens de tous les pays, ne savent jamais s'organiser contre les méchants et se laissent prendre au dépourvu lorsqu'il leur serait si facile d'écraser le mal à son origine.

La Révolution avait de l'audace, elle en usa. Un peu de

terreur lui était nécessaire, on la décréta. Baumann, Steiger et Buhler avaient besoin de complices, ils en trouvèrent dans M. Amrhy et dans Casimir et Edouard Pfüffer, qui, reniant le glorieux passé de leur famille, se soumièrent à n'être que les chefs du mouvement insurrectionnel. Lucerne avait conquis son indépendance en 1332; après cinq cents ans de liberté, ce canton courbait la tête sous le joug de quelques factieux.

Ils rencontrèrent une vive opposition dans un petit nombre d'hommes énergiques qui, comme Joseph Leu d'Ebersoll, s'efforçaient de rester dignes de leur patrie. Ces courages isolés ne manqueraient pas tôt ou tard de se réunir; alors une défaite était imminente pour les révolutionnaires. Ils se hâtèrent de la conjurer en détruisant en quelques années l'œuvre de plusieurs siècles. Le peuple n'avait pas eu le droit de nommer ses représentants; mais la Constitution imposée lui laissait la faculté de révision en 1841, s'il le jugeait convenable. Le peuple se résigna au silence et à la douleur en attendant son Machabée.

Argovie, Turgovie, Saint-Gall et Zurich furent les témoins et les victimes de la même insurrection qui se comportait dans les cantons comme la panacée bonne à cicatrizer toutes les plaies. Quelques Etats cependant eurent la sagesse de la réflexion ou le pressentiment d'une mystification politique. On les conviait avec des hurlements de mort à se proclamer frères et citoyens; ils se défièrent d'une fraternité qui marchait ayant toujours la menace à la bouche. Avant de renoncer au bien réel dont ils jouissaient, ils inventorièrent les bonheurs futurs que le Libéralisme leur promettait, et aussitôt ils fermèrent l'oreille aux séductions révolutionnaires. Le canton de Bâle fut de ce nombre. Son gouvernement ne s'était pas laissé abattre par une émeute; il avait résisté aux factieux dont le quartier-général était à Liestall. Ces factieux venaient d'envahir un territoire ami, d'y porter la désolation, la ruine et la mort sous le nom de liberté progressive et constitutionnelle. Ce fut à eux que Lucerne, alors vorort, s'empressa d'offrir son concours. Les Liestallois attaquaient la ville de Bâle à force ouverte; leur projet d'asservissement était ajourné par leur défaite. Les troupes fédérales marchèrent sur Bâle sous prétexte de juger le différend, mais en réalité pour protéger les insurgés et leur donner gain de cause. La Diète se

trouvait alors assemblée ; elle ne se sentit pas encore assez révolutionnaire pour imposer sa loi au canton de Bâle qui, après s'être défendu contre les Liestallois, ne parlait pas moins que de se défendre même contre l'armée fédérale. Placé à l'extrême frontière de la Suisse, Bâle pouvait invoquer l'appui des princes signataires du traité de Vienne. Cet appui ne lui aurait peut-être pas été refusé ; l'armée fédérale reçut ordre de la Diète de ne pas engager de conflit.

Il fallait punir Bâle de son immobilité et offrir une prime d'encouragement aux séditeux. Bâle conservait le gouvernement de sa prédilection : le Libéralisme en Diète lui enleva une partie de son territoire, son influence politique et jusqu'à son vote. Bâle-ville resta libre, puisque ses habitants l'avaient voulu ; mais, sous le nom de Bâle-campagne, on constitua un nouveau canton dont Liestahl fut le chef-lieu. Ce double canton n'eut qu'un suffrage à exprimer. Afin de l'annuler à tout jamais, la Diète décida que la voix de Bâle-ville ne serait comptée qu'autant qu'elle se trouverait conforme à la votation de Bâle-campagne. Or, la seule instruction notifiée à ses députés par Bâle-campagne a toujours été de prendre le contre-pied du vote de Bâle-ville.

La dérisoire liberté que la Révolution tendait à acclimater en Suisse, par ce nouveau système de divisions cantonales, menait tout droit, dans un court espace de temps, à l'annulation des votes. Aussi la Révolution ne consentit-elle pas à l'appliquer en faveur du parti conservateur de l'ordre et du pacte. En voyant de quelle manière de Libéralisme s'y prenait pour scinder un canton, Porrentruy, ancienne partie de l'évêché de Bâle, cédée au canton de Berne par les traités de 1815, demanda à jouir du même privilège. Porrentruy était catholique, tout français par la foi, le langage et les mœurs. Il proposa de se séparer de Berne, de se régir comme Liestahl, et, dans les questions fédérales, de voter conjointement avec les Bernois, mais selon le vœu de sa population. Les droits que le Libéralisme avait accordés aux révolutionnaires de Liestahl furent déniés aux Catholiques de Porrentruy. Berne les déclara coupables au premier chef du crime d'isolement et d'émancipation ; ils avaient osé songer à être indépendants quoique faibles : une dure occupation militaire répondit à leur désir. Des

gouverneurs bernois vinrent, par mille tracasseries constitutionnelles, leur faire expier le courroux de l'Ours indigné.

C'était ainsi que procédait le Libéralisme. Lorsqu'il ne lui avait pas été permis de révolutionner par l'émeute, il arrivait aux mêmes fins par l'astuce. La souveraineté de Bâle-ville se voyait anéantie; on tenta le même coup de main sur Neuchâtel. Ce pays avait, dans les temps reculés, appartenu, sous le nom de comté ou de principauté, tantôt aux empereurs d'Allemagne, tantôt à de grandes familles de Bourgogne. En 1512, Neuchâtel fut conquis par quelques cantons suisses qui, après dix-sept années d'occupation, le restituèrent à ses anciens maîtres. En 1707, Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, étant morte sans descendance, les Etats du pays en décernèrent la suzeraineté au Roi de Prusse. Sous l'empire de Napoléon, Neuchâtel devint l'apanage d'un soldat de la République française. A la paix générale, cette principauté fut agrégée à la Suisse, dont elle forma le vingt et unième canton, le Roi de Prusse ne cessant pas d'en être le souverain et laissant au canton la faculté de se régir lui-même selon ses anciens privilèges, coutumes et franchises.

D'après la Constitution, le Roi participe dans une certaine mesure aux nominations des fonctionnaires. Il se fait représenter par un gouverneur de son choix, mais tous les autres employés civils et militaires doivent être Neuchâtelois et habiter le pays.

Les dix plus anciens membres du conseil d'Etat, quatorze notables désignés par le Roi comme les premiers, vingt-quatre chefs de juridiction, trente députés âgés d'au moins vingt-cinq ans et tous élus par le peuple entier forment le pouvoir souverain. Tout décret n'a force de loi que par son assentiment. Le Roi, comme un président de République, possède seulement le droit de promulgation. Des maires et châtelains locaux administrent sous la surveillance du conseil d'Etat. Avec ce gouvernement exceptionnel, le canton vivait content. Une administration paternelle et amie d'un progrès raisonné offrait d'amples satisfactions à ses besoins et à ses vœux. Les Neuchâtelois jouissaient en paix de la liberté et de l'aisance que leurs fabriques renommées d'horlogerie, de dentelles et de toiles peintes répandaient sur le pays. Ils se choisissaient pour

administrateurs des hommes probes, éclairés et conscien-
cieux. Le Libéralisme, avec ces décevantes promesses, ne
dut guère tenter un pareil peuple qui avait eu l'art de ne
jamais tolérer dans son sein les fainéants et les orateurs
d'estaminet. Il opposait une digue victorieuse au torrent
révolutionnaire : les meneurs conspirèrent contre son indé-
pendance.

Bourquin, l'un de leurs affidés, et carabinier fédéral,
convoitait les fonctions de gouverneur : c'était un de ces
hommes dont une ambition toujours mal justifiée faisait tout
le mérite. L'autorité ne lui serait jamais venue par les voies
légalés ; il chercha à la conquérir à la pointe des conspira-
tions. Il s'improvisa le chef d'un certain nombre de carabi-
niers fédéraux que Berne, Fribourg et Vaud destinaient à
être l'avant-garde et le noyau des corps-francs ; puis, avec
cette troupe nomade que dirigeaient quelques Neuchâtelois
perdus de dettes et de réputation, il vint, au printemps de
1832, apporter la guerre civile dans sa patrie. Tandis que
Bourquin envahissait le canton, le gros de sa bande s'em-
parait de Neuchâtel. Surpris par cette expédition de flibus-
tiers, le gouvernement ne se crut pas en mesure de résister ;
il protesta et se retira dans le château de Vallengin en
appelant la population aux armes. Cet appel fut entendu ; et
Bourquin échoua devant le courage du peuple que soutenait
l'attitude pleine de fermeté du gouvernement. Neuchâtel
ne se montrait pas mûr pour la servitude démagogique.
Quoique imbu des principes de la réforme calviniste, il
savait être tolérant envers les Catholiques, il laissait aux
autres la liberté qu'il réclamait pour lui-même. Il refusait
d'accepter la loi que des gens sans aveu venaient lui im-
poser ; il se conservait dans son intégrité primitive au milieu
des déchirements de la Suisse ; en bon confédéré, il savait
même au besoin signaler à ses alliés les dangers qu'ils pro-
voquaient. Cette position lui attira les sarcasmes et les in-
jures du parti libéral. Neuchâtel fut jeté aux gémonies des
rétrogrades.

Par les révolutions cantonales, le Libéralisme, qui ne
disait pas encore son dernier mot, de peur d'effrayer trop
vite ses nombreuses et candides dupes, espérait surmonter
en détail les obstacles qui s'opposaient à l'avènement des
doctrines du Radicalisme. Elles étaient en germe dans ces
petites tempêtes partielles soulevées comme pour tenir en

haleine les instincts abrutis qu'on dressait à toutes les mauvaises passions. Le Libéralisme était parvenu à rompre l'équilibre en Diète. La parité des votes entre Protestants et Catholiques n'existait plus. Argovie et Glaris, cantons mixtes, renonçaient à leur neutralité pour se ranger du côté des Protestants, qui se trouvaient ainsi 11 $\frac{1}{2}$ contre 9 $\frac{1}{2}$. Bâle était annulé : la majorité passait donc sous le drapeau de la Révolution. Dans un temps plus ou moins rapproché, la Suisse allait se trouver exposée à des luttes sans fin, car ce n'était pas seulement dans une espérance de fortune et d'autorité que le Libéralisme se mettait en campagne. Il se servait du mot d'ordre venu de Paris afin de satisfaire des vanités remuantes que la domination tentait et qui, à leur tour, désiraient commander là où elles avaient su si mal obéir. C'était l'esprit de coterie se portant aux affaires par l'anarchie pour faire de l'ordre plus tard. Au fond de ces manœuvres de parti, il y avait péril; ce péril pouvait être conjuré par le bon sens populaire, et en Suisse, avec le suffrage universel, tout tendait à faire espérer que de sages élections ramèneraient le calme. Mais dans les bas fonds de ces mouvements insurrectionnels, n'agitant encore que la surface, il y avait une question de vie ou de mort pour l'Eglise. L'anéantissement de la foi était le but final que les Révolutionnaires les plus avancés se proposaient. Le culte luthérien ne se trouvait pas plus respecté dans leurs rêves de nivellement que la religion de Jésus-Christ. On se servait de l'erreur calviniste ou luthérienne pour écraser plus sûrement la vérité catholique. Cette guerre sourde, alors seulement déclarée au siège romain, devait peu à peu arriver jusqu'à l'ébranlement du Christianisme. Les rivalités locales, dont les meneurs savaient si cauteusement exploiter l'ambition, étaient leur mise en jeu. On flattait les nouveaux-nés au pouvoir; on encourageait leurs tendances arbitraires. Dans un pays où tout jusqu'alors s'était fait pour le peuple, on voulut que tout se fit par lui, c'est-à-dire par ceux qui fraternellement se proclamaient ses interprètes jurés. De la Démocratie pure on glissa au dernier échelon de la démagogie. La souveraineté populaire, qui s'exerçait selon des formes régulières et constitutionnelles, passa à de tumultueuses assemblées sur la place publique, n'offrant aucune garantie, pas même celle de la nationalité. On déchira les chartes séculaires pour en

essayer de nouvelles, et, sous la pression d'un sentiment d'honnête crédulité, une partie de la Suisse se laissa aller à ces paradoxales aberrations qui caressaient ses instincts d'égalité.

La chute du patriciat de Fribourg et de Berne fut le canon d'alarme tiré contre la vieille aristocratie suisse. Il y avait sans doute dans le régime établi par elle des anomalies, des abus comme toutes les œuvres de l'homme en sont susceptibles; mais ce régime contenait dans son essence les éléments d'une réforme légale. Afin de donner satisfaction à des appetits nouveaux, on se jeta vers un avenir dont les législateurs de 1831, trop préoccupés de leur facile victoire, ne surent pas percer les transparentes ténèbres. Ils ne virent pas derrière eux ces mains avides que le Communisme allait armer, ces cœurs débordant de colère contre la société et qui, après avoir été gangrenés, devaient porter la corruption dans tous les centres industriels ou agricoles.

De Saint-Gall à Genève, de Neuchâtel au Tessin, le bien-être des masses avait suivi jusqu'en 1830 la progression de la fortune publique. Ce fut une ère de quinze années de félicité entre deux tempêtes. Sans impôts on dotait les établissements d'utilité publique, on créait d'admirables voies de communication, et le peuple était si bien habitué au bonheur qu'il ne crut pas en arrêter le cours en laissant ébranler l'édifice politique qui protégeait ce bonheur.

Le parti qui succéda aux gouvernements de 1815 ne rencontra pas d'opposition dans l'Aristocratie. Elle se retirait sans laisser à ses fils l'autorité nécessaire pour soutenir la lutte. Les jeunes gens de cette classe ne s'étaient point préparés à ces éventualités par l'étude et par la réflexion. Ils croyaient avoir des droits au gouvernement de leur pays; ils apprirent par une dure expérience que c'est au mérite seul qu'il appartient de légitimer ces droits. Le parti de 1830 n'avait donc pas de concurrents à redouter dans l'Aristocratie. Il comptait sous son drapeau des citoyens dont les vues étaient plus patriotiques que les principes, des hommes qui, par leur position sociale ou par leurs talents, offraient des garanties contre l'esprit de désordre. L'anarchie se trouvait à l'état de minorité dans les rangs de ce parti, mais la minorité avait des turbulences, des moyens d'agitation, des excès même qui, de gré ou de force, allaient entraîner vers l'abîme ces gouvernements issus de l'insurrection. L'in-

surrection qu'ils avaient attirée sur leurs traces s'effaçait, s'amoindrissait pour leur laisser l'initiative des réformes. On la méprisait dans ses œuvres, on la bafouait dans ses héros; mais, comparses encore obscurs dans le terrible drame que la Révolution préparait, ces tristes héros laissèrent plus d'une fois percer le témoignage de leur audace. De temps à autre ils manifestèrent des vœux de destruction, des désirs de pillage, des pensées de bouleversement social avec une si arrogante crudité, que leurs complices de la veille, saisis d'effroi, reculaient comme d'instinct. A l'exemple de Samson, ils avaient aisément enlevé les portes d'une ville de Gaza; mais, ces portes une fois enlevées, les libéraux, ne sachant plus qu'en faire, les portaient sur la montagne qui n'était pas celle d'Hébron. En cette occurrence, ils aperçurent l'impasse dans laquelle ils allaient se perdre, et ils se crurent de formidables stratégestes parce qu'ils se retranchèrent tout tremblants derrière un impossible juste-milieu.

Louis-Philippe l'avait créé dans les mêmes prévisions; en France ainsi qu'en Suisse il n'aboutit qu'au même chaos. Le juste-milieu helvétique, comme celui de Paris, aimait un peu plus sa fortune et son pouvoir que la patrie commune. Après avoir tout sacrifié au minotaure révolutionnaire, il essaya d'arracher un à un des entrailles du monstre les membres sanglants du corps social. Le monstre les disputa, et, dans ce combat inégal, il finit par engloutir ceux mêmes qui l'avaient déchaîné.

Le juste-milieu n'affecta de propension ni vers le bien ni vers le mal. Il chercha un mode de vivre d'après lequel les principes se subordonnaient de nécessité première à l'intérêt du moment; il inventa des ministres à expédients que l'on accepta pour des hommes d'Etat, et qui, sans courage, sans dignité, sans autre consistance qu'un talent de paroles, furent souvent tolérés par les deux partis comme une barrière impuissante. Lorsqu'en effet le Radicalisme, fortifié par toutes les adjonctions qu'il put enrégimenter, dessina mieux ses rêves et ses projets, la barrière du juste-milieu tomba devant des élections nouvelles qui représentaient les forces vitales du pays. Des candidats plus amis du bien ou plus enracinés dans le mal surgirent de tous les scrutins. Le juste-milieu avait fait son temps; il fut condamné à s'éparpiller dans les deux partis et à y porter ses remords inutiles et ses regrets plus inutiles encore. C'était toujours l'histoire des

Girondins faisant le contraire de ce qu'ils espéraient accomplir. Le sang versé leur est odieux; ils mettent leur éloquence au service des assassins. La liberté est leur idole; ils créent la tyrannie. Le régicide leur apparaît comme un crime; ils sont amenés à tuer le Roi.

Dans les cantons vraiment catholiques, la Révolution de 1830 ne trouva aucun accès. Schwytz, Uri et Unterwald n'avaient pas vu sans douleur Lucerne, leur fidèle alliée des temps anciens, se mettre au niveau de la démagogie. Ils attendaient sa résurrection avec d'impatientes espérances, parce qu'ils connaissaient le fond du pays; mais Schwytz, Uri et Unterwald, qui jadis avaient sauvé Lucerne, ne consentirent pas à se laisser perdre par son exemple.

Le 7 novembre 1307, ces trois cantons, conduits par Walter Fürst (d'Uri), et beau-père de Guillaume-Tell, par Werner Stauffacher (de Schwytz) et Arnold de Melchthal (d'Unterwald), formèrent sur la prairie du Grutli une alliance qui devint le noyau de la Confédération suisse. Elle emprunta à Schwytz son nom et son drapeau : le fond rouge avec la croix blanche. Depuis ce jour à jamais célèbre dans les fastes de la liberté, ces trois cantons, unis par la même foi religieuse, unis par la même pensée démocratique, vécuturent dans la plus sainte amitié. Les pères s'étaient connus au milieu de l'adversité; les fils, qui, pendant de longs siècles, traversèrent des jours plus sereins, confirmèrent cette alliance cimentée par le malheur et que des joies, sans mélange d'amertume et de remords, ne firent que consacrer.

Jamais peut-être la Démocratie n'eut un sens plus étendu que dans le gouvernement de ces trois cantons. C'est dans l'assemblée générale de tous les citoyens ayant atteint leur vingtième année, et à Schwytz la seizième, que réside le pouvoir souverain. Ces assemblées générales (*Landsgemeinde*) se réunissent périodiquement dans de vastes prairies. A haute voix et par mains levées elles nomment pour chaque canton le président, le vice-président, les officiers supérieurs, les officiers inférieurs, le trésorier, le chancelier, l'inspecteur des armes, de la douane, des péages, les députés à la Diète et les secrétaires de tous les emplois généraux.

Chaque district, chaque commune à des assemblées par-

ticulières où chaque citoyen élit ses autorités spéciales et règle ses intérêts locaux.

Quand l'assemblée générale ne siège pas, le conseil du pays résume en lui le pouvoir exécutif et l'autorité judiciaire; ce conseil se compose des magistrats supérieurs et de quarante-quatre membres. Chaque district en désigne quatre. Dans les affaires importantes, tout membre de ce conseil se choisit un adjoint. Alors l'assemblée s'appelle conseil double.

Telles sont les constitutions des trois cantons primitifs. Tout s'y fait véritablement pour le peuple et par le peuple. A force de simplicité dans leurs mœurs, de piété dans leur vie et de courage plein d'abnégation en face des périls, ces maîtres dans l'art d'être libres, démocrates purs, qui auraient forcé Platon à rougir de son utopie républicaine, comptèrent cinq siècles d'une paix et d'un bonheur inaltérables. Ils avaient grandi sans ambition; ils moururent sans voir une révolution. La souveraineté du peuple n'était écrite sur aucun parchemin, elle existait gravée dans tous les cœurs. Aucune trace de constitution ne formulait le principe d'égalité; chacun, par respect pour les autres, le mettait en pratique de la manière la plus large possible.

Cette Démocratie, poussée jusqu'aux conséquences les plus incroyables, apparut cependant aux libéraux de 1830 sous la fantasmagorie d'un esclavage idéal. Ils rêvèrent que ce peuple gémissait sous la servitude, et que, pour être enfin heureux, il fallait le condamner au régime des constitutions écrites et des droits de l'homme, tels que Robespierre et Saint-Just les stipulèrent dans leur déclaration.

En fait de Robespierre et de Saint-Just, les descendants de Guillaume-Tell, de Walter Fürst et d'Arnold ne connaissaient que Gessler et Landenberg, tyrans qui ne passaient point leur despotisme du moyen âge au vernis démocratique de la fraternité, mais aussi qui ne tuaient pas pour une théorie ou pour une ombre. Ils dédaignèrent de recommencer la leçon. Des intolérances avinées osèrent, la menace à la bouche, profaner sur leur territoire le saint nom de la Liberté. Ces graves paysans, qui n'avaient jamais rien appris que le catéchisme, qui ne connaissaient en fait d'art oratoire que l'éloquence de leurs curés, méprisèrent de pareilles insultes. On leur raconta que leurs voisins plantaient des arbres de la Liberté; avec le landammann Lütener ils

répondirent : “ Laissez-leur ces arbres stériles qu'ils prennent pour symbole de la Liberté. Chez nous tous les arbres deviennent son emblème. ”

C'était là de la vraie poésie alpestre, de la vérité politique dans toute sa candeur ; Joseph Leu traduisit le même sentiment par une image plus chrétienne. “ Nous n'avons pas besoin, disait-il, de ces sapins sans racine surmontés d'un bonnet rouge sans tête. Pour nous le premier, le seul arbre de la Liberté, c'est la croix ; nous en trouvons à chaque carrefour de nos chemins. ”

Le peuple d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald était donc peu disposé à échanger sa vieille indépendance contre des chimères dont la lucidité de son esprit lui permettait d'entrevoir les dangers. Le bonheur pour lui consistait dans l'immobilité des principes et des affections. Si on contraignait ces vertus sans éclat, mais enracinées dans les cœurs, à marcher avec leur siècle, elles aimaient mieux avoir le courage de rétrograder dans le passé que la folie de courir les aventures révolutionnaires à la poursuite du progrès. Le Libéralisme échouait dans ses moyens de propagande publique, il espéra qu'il serait plus favorisé à huit-clos et que, par d'astucieux émissaires, il pourrait infiltrer sa corruption à quelques cœurs. On chercha dans Schwytz trois ou quatre citoyens à séduire. Une fois le virus libéral passé dans le sang, les tentateurs devaient former avec leurs concours un gouvernement provisoire. Au nom du peuple il décréterait la déchéance du conseil d'Etat et appellerait aussitôt à son aide les volontaires cosmopolites que l'on tenait en laisse pour donner aux populations un avant-goût de leur future liberté.

Ce complot eut un commencement d'exécution. Schwytz fournit quelques traîtres ou quelques dupes, et tout à coup Lucerne, en sa qualité de vorort en exercice, résolut de soumettre le canton à la surveillance fédérale. Malgré l'avis contraire de son gouvernement, Schwytz vit se précipiter sur lui des troupes et des commissaires fédéraux chargés de faciliter et de développer le mouvement. Schwytz n'avait pas tremblé jadis devant la puissance autrichienne ; il ne daigna pas examiner si les libéraux de 1831 étaient de taille à l'intimider.

Théodore Ab Yberg, élu dans ces graves circonstances président du canton par l'assemblée générale, déclara que

Schwytz, avec l'aide de Dieu et de ses confédérés, repousserait la violence par la force. A ce cri d'indignation, prélude de la guerre civile, les libéraux de Lucerne s'arrêtèrent. Le temps n'était pas encore arrivé où l'on pouvait, sans danger comme sans honte, porter le fer et le feu au nom du despotisme radical sur un territoire ami. Les troupes fédérales suspendirent leur marche, mais les commissaires ne se retiraient pas. Ab Yberg leur intima l'ordre d'avoir à sortir à l'instant même du canton sous peine d'être saisis et jugés dans l'assemblée générale du peuple. Cet ordre était péremptoire, les commissaires comprirent qu'il ne leur restait qu'à obéir, et la caisse fédérale acquitta les frais de cette mise sur pied.

Le Vallais se trouvait à peu près dans les mêmes conditions que les trois cantons primitifs. Il jouissait des mêmes droits et ne songeait guère à en demander de nouveaux; car, s'il en eût senti le besoin, il pouvait se les accorder. Heureux dans sa simplicité, il fuyait le bruit et l'éclat. Son seul plaisir était l'obscurité; son plus grand bonheur consistait à ignorer les événements qui se passaient au delà de ses inaccessibles montagnes. On connaissait les goûts primitifs et le courage de ce canton; la Révolution ne jugea pas à propos de l'entamer; elle se contenta de le soumettre à une propagande qui devait nécessairement aboutir à des crises.

Tandis que ces faits s'accomplissaient ou se préparaient, un autre plus significatif révélait en pleine Diète des tendances antifédérales. Le 15 mai 1831, Thurgovie fit entendre le premier cri de révision du pacte dans les matières dont la Diète de cette année devait s'occuper. C'était un nouveau brandon de discorde jeté sur le pays, une question irritante offerte en pâture à toutes les déclamations des journaux, à tous les agitateurs qui, dans la curée de 1830, n'avaient pas trouvé assez de satisfactions pour leur turbulence ou pour leur avidité. Maîtresse des cantons les plus peuplés, la Révolution avait été vaincue dans ses artifices et ses violences contre les petits cantons. Elle voulait les absorber à tout prix. La guerre civile faisait défaut à ses espérances. La Révolution, qui déjà tournait au Radicalisme, s'imagina, pour parvenir à ses fins, de prêcher l'établissement d'un gouvernement central helvétique sur la ruine des gouvernements cantonaux.

La réforme du pacte fédéral de 1815 devint le mot d'ordre

de ceux qui aspiraient à détruire. Par les clubs, par les journaux, par les sociétés secrètes, on enseigna au peuple toutes les souffrances qu'il avait eues à endurer dans les fécondes et pacifiques années qui s'écoulèrent de 1815 à 1831. On lui dit que le pacte l'asservissait, que l'égalité, la liberté n'existaient plus pour lui, et que, quoique valide en apparence, il recélait dans son sein tous les symptômes d'une décomposition inévitable. De pareilles exagérations, portant avec elles leur contre-poids, n'émurent guère la placidité helvétique. Les Radicaux, dont le nom et les théories commençaient à se répandre, s'attendaient à ces premiers dédains d'une sage incrédulité. Mais, en hommes qui font métier de tromper les autres, ils n'ignoraient pas qu'à la longue un mensonge, toujours audacieusement produit, toujours faiblement combattu, devient une vérité. Ils savaient par de cruelles expériences avec quelle facilité on dispose au mal les bons instincts, l'esprit soupçonneux et la naïveté curieuse de la foule. Ils espérèrent triompher de ces premières résistances qu'ils avaient pressenties et dont ils ne s'occupaient que pour former un nouveau levier de leur propagande. En effet, dans l'esprit des peuples, la loi qui règne et l'homme qui gouverne ne valent pas les lois et les hommes tombés; ils n'ont jamais le prestige qu'une opposition, toujours bien dressée à saisir le point vulnérable, sait faire briller en auréole d'avenir sur le front de ses chefs. Avec sa surabondance de liberté et l'isolement de ses populations, la Suisse ne se prêtait que trop à cette propagande; les Radicaux l'établirent dans de vastes proportions.

Battre en brèche le pacte fédéral était leur but. Ils concentrèrent leurs efforts sur ce point. Pour ne pas distraire l'attention publique qu'il leur fallait capter à tout prix, ils imposèrent momentanément silence aux adversaires systématiques du Christianisme et de l'Eglise. Ils ne se donnaient qu'un ennemi à combattre à la fois; cet ennemi fut alors le pacte de 1815.

Le pacte, disaient-ils, était né sous une triste étoile, dans une année fatale à l'indépendance des peuples. Il avait donc nécessairement subi les stigmates de cette époque de réaction contre la liberté.

Ce thème fut développé sous les formes les plus saisissantes, et cependant personne, en Suisse, ne pouvait ignorer que le pacte fédéral était simplement la reconstitution

des anciennes alliances étendue aux nouveaux cantons. De sujets ou d'alliés des Suisses, ces cantons devenaient leurs égaux et leurs confédérés. Il y avait mieux; l'Autriche; si tenace, avait, dès le 30 décembre 1813, rendu à Genève son indépendance. Ainsi le nouveau canton se trouva membre libre de la Confédération. Les puissances n'avaient exercé aucune influence sur les constitutions intérieures; elles s'étaient contentées de garantir la souveraineté des vingt-deux cantons en cherchant à leur attribuer par le pacte une forme fédérative pour l'extérieur seulement.

Les Radicaux, qui perçaient déjà à l'horizon révolutionnaire, avaient des griefs plus sérieux à faire valoir contre le pacte. Dans aucun de ses articles, ni implicitement ni explicitement, il ne consacrait les droits de l'homme et du citoyen, les droits du peuple insurrectionnel. Il ne lui conférait aucun moyen de se soustraire à l'oppression des gouvernements cantonaux. En d'autres termes, les Radicaux s'apprétaient à déchirer le traité fédéral, parce qu'il ne proclamait pas le droit à l'insurrection, le droit dont eux seuls peuvent arguer contre la société et dont, sous peine de mort, d'exil ou de confiscation, il est interdit aux autres d'user contre ceux qui s'en firent une arme pour renverser l'édifice. Libéraux et Radicaux se réunissaient pourtant dans une pensée commune, et alors ils étaient conséquents avec leurs doctrines et leurs mœurs. Jetés hors des affaires et du gouvernement, ils ne comprenaient que la révolte. Parvenus au pouvoir, ils n'appliquaient que la tyrannie. Ce qu'ils n'ont jamais connu, c'est la liberté.

On ne se rend pas au dehors un compte bien exact du radicalisme suisse, espèce de superfétation républicaine se mettant à la recherche de l'utopie, lorsque depuis plus de cinq siècles il possède la réalité. Il ne faut donc pas trop l'assimiler aux révolutionnaires des autres pays, avec lesquels il n'a eu que des points de contact. Les honnêtes radicaux helvétiques — et il y en eut — se firent une confédération à l'image de leur patriotisme. Quand ils n'agirent pas en haine d'une aristocratie quelconque antérieure à la leur et la précédant, on vit ces quelques radicaux rêver sérieusement le bien du pays. Mais parti étroit, aveugle, exclusif, ne voulant rien faire que par saccades ou par bouffées de vanité, ils se crurent forcés d'en appeler incessamment aux masses, lorsque, comme tous les conserva-

teurs, ils étaient persuadés que cet appel recélait un danger social. Par amour-propre, par ambition, par un stupide égoïsme populacier, ils agitèrent le pays, arrêtrèrent le progrès et développèrent cette fièvre lente qui allait ronger la Suisse. Le radicalisme honnête n'ouvrait pas le fond de son cœur, car c'eût été trahir une pensée d'orgueil. La démagogie, habile à saisir les défauts de cuirasse, devina cette pensée: elle l'exploita.

„ Le parti radical, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, ainsi s'exprime M. Cherbuliez, protestant genevois¹, a pour mobile, non des intérêts généraux et sérieux auxquels l'organisation politique puisse et doive pourvoir, mais des besoins individuels de licence, d'agitation et de domination, qui ne sauraient être satisfaits par aucune organisation durable. A défaut de principes qui méritent ce nom, il invoquë des formules dont l'application n'admettrait ni ménagements d'aucune espèce, ni transaction avec les droits acquis.

„ Ce sont les barres de fer qu'il passe comme un niveau sur toutes les institutions, et qu'il a soin de rougir au feu des passions, afin qu'elles brûlent les obstacles qu'elles ne réussiraient pas à briser.

„ On trouve dans ce parti quelques enthousiastes de bonne foi, puis des esprits incultes ou bornés qui, une fois lancés dans une mauvaise direction, la suivent aussi loin qu'elle les mène; le reste se compose de renverseurs et de niveleurs pour lesquels le radicalisme n'est qu'un instrument. Tout homme que des passions mauvaises rendent mécontent de la société dans laquelle il vit est acquis au parti radical. Les médiocrités envieuses, les vanités non satisfaites, les amours-propres froissés, les ambitions refoulées, les réputations souillées, les probités équivoques, les fortunes dérangées, les existences dissolues se rencontrent là et s'unissent dans un besoin commun de renverser ou de troubler, ne fût-ce que pour un temps, l'ordre établi par les lois et par les mœurs. A ces éléments divers s'associe enfin, occasionnellement et sans parti pris, la multitude qui n'a rien à perdre, et aux yeux de laquelle l'émeute apparaît en perspective comme un jour de vacance, comme une fête où le bruit et l'orgie feront diversion à ses travaux ordinaires.

„ Derrière les manifestations du parti radical, on cher-

¹ *De la Démocratie en Suisse*, par M. Cherbuliez, t. II, p. 306.

cherait en vain une idée politique, une conception qui pût soutenir le moindre examen. Les formules dont il fait usage ne sont que des symboles conventionnels destinés à cacher les mobiles impurs qu'il n'ose pas encore avouer.

„ Aussi les éléments dont il se compose ne sont-ils propres à aucune nation, à aucune époque, à aucune contrée ; ils existent dans toutes les sociétés corrompues, qu'elles soient monarchiques ou républicaines. Partout où la vie et la misère, en s'étendant et en se propageant, ont lié par un intérêt commun des hommes appartenant à diverses catégories sociales, on voit se ranger sous la bannière tantôt d'un individu, tantôt d'une faction, cette tourbe ennemie de tout ordre légal et de tout frein moral qui forme le principal corps d'armée du radicalisme. „

Avec de pareils éléments, on doit comprendre que ce radicalisme se jugeait l'arbitre définitif des révolutions suisses ; il les réduisit à quelques théorèmes insolubles ou à une agitation perpétuelle et sans cause. Cette monomanie des droits de l'homme et du citoyen qui n'a jamais abouti qu'au despotisme et à la terreur ; dernière expression du salut public, était partout une utopie dans un bain de sang. En Suisse elle devenait une absurdité. Dans ces démocraties pures ou mixtes qui, par des élections régulières, accordaient au peuple souverain la faculté de se choisir lui-même toute son administration, le droit insurrectionnel n'avait pas de ressorts. Le peuple, légalement consulté, répondait légalement par son suffrage. La minorité n'était pas plus opprimée que la majorité, car tous vivaient sous la même règle ; tous pouvaient espérer de la raison publique le triomphe de leurs opinions.

De pareils reproches adressés par le Radicalisme à la loi constitutive et protectrice ne stimulaient guère l'indifférence des Suisses. Un autre grief flattant les convoitises des grands Etats plaça la question sous un jour plus favorable aux révolutionnaires. L'anarchie ne se déchaînait sur la Suisse que pour l'amener plus indubitablement à l'unité, à la centralisation, c'est-à-dire à l'étouffement des libertés primitives. Au nom de son indépendance, les Radicaux la condamnaient à une espèce d'ilotisme, transformant les divers Etats en sujets d'une ville maîtresse, ville qui n'aurait pas manqué de voir bientôt surgir dans son sein un dictateur. L'égalité absolue des vingt-deux cantons à la Diète était

signalée comme une injustice. Berne se plaignait tout haut de ne pas peser davantage dans la balance avec ses 400,000 âmes de population qu'Uri avec ses 15,000. Berne, tout en proclamant l'égalité, s'efforçait de la détruire. Dans la pensée du Radicalisme, ce n'était plus qu'un mot vide de sens, puisqu'il dépendait du plus ou du moins et qu'il disparaissait devant un chiffre. Mais cette égalité formait précisément l'essence de la liberté des vingt et un autres États souverains qui, indépendants sur leur territoire respectif, ne s'étaient alliés à Berne qu'à la condition *sine quâ non* de conserver intacte leur vieille souveraineté.

L'alliance n'avait d'autre but que la garantie de la Suisse contre un ennemi commun. Quoique exigü, le canton d'Uri, qui n'aliéna jamais ses droits, tient à son intégrité au moins autant que Berne, et si toute alliance doit inévitablement entraîner l'absorption du petit par le plus grand, il s'ensuit qu'aucun Royaume, qu'aucun État n'est possible dans le monde. La fourmi, dans ses microscopiques proportions, a tous ses organes aussi bien que l'ours. Le gouvernement central, dont la Suisse avait fait l'essai, était plus dur que le joug des Autrichiens : elle n'en voulait à aucun prix. En échange de leur liberté, on faisait entrevoir aux petits cantons des avantages matériels, de grandes améliorations industrielles et agricoles que Berne et Zurich promettaient de réaliser. Ces promesses ne séduisirent personne.

D'après l'échelle fédérale, Berne, Zurich et les autres grands cantons fournissaient plus d'argent et de soldats à la caisse et à l'armée fédérale, mais ils avaient à défendre et à conserver une plus large étendue de territoire; la compensation était donc de toute justice. Uri, Schwytz et Unterwald n'avaient que de faibles contingents; mais ce n'étaient pas des soldats dégénérés qu'ils envoyaient au service de la patrie commune. Ces hommes vigoureux, ces montagnards agiles, fils des héros de Sempach, avaient respiré l'air vivifiant de la liberté dans les vallées alpestres; ils le communiquaient aux cantons plus opulents que le luxe et la débauche conduisaient à la servitude.

Le droit des États primitifs était évident, inattaquable; le Radicalisme se fit fort de l'obscurcir. La Suisse ne vivait que sur la réputation des admirables paysans qui lui avaient créé son indépendance par leur courage et leur vertu. Ces admirables paysans voyaient depuis cinq siècles naître dans

leurs chalets des générations dignes d'eux. On les calomnia. Dans les cantons qui espéraient gagner quelque chose au nouveau système d'unité, on représenta les Suisses primitifs comme des fanatiques subjugués par les prêtres, comme des tyrans qui, fiers de leur pauvreté, n'avaient pour toute ambition que de réduire les cités industrielles à la même indigence, au même asservissement. On excita le peuple par des appels aux armes, par des idylles sur l'âge d'or que l'unité devait réaliser. On promit de donner aux uns ce que les autres ne pouvaient jamais leur concéder. On se fit tout à tous par l'affirmation, par la négation, principalement par la contradiction. Les intérêts, les mœurs étaient divers; on abusa de tous les mensonges afin de tromper toutes les crédulités. On composa des chants lugubres pour déplorer les malheurs de l'Helvétie, et, par une dérision révolutionnaire, on hurla chaque jour la *Marseillaise* contre les descendants de Guillaume, au pied même de la statue du libérateur que l'on couronnait de respects hypocrites.

Telle était la situation de la Suisse lorsque Thurgovie émit en Diète le vœu d'une révision partielle du pacte fédéral. C'était le 15 mai 1831 que cette proposition avait été faite. Au mois de septembre de la même année, les députés des sept cantons plus directement soumis à l'action du Radicalisme se réunissent illégalement à Langenthal, sur le territoire bernois. Le but de cette réunion n'est point un mystère. Ils proclament que c'est pour déterminer les bases d'une réforme fédérale, réforme conçue dans l'esprit qui a présidé aux révolutions de canton.

Cette réunion de Langenthal, qui dura plusieurs années sous la direction du docteur Casimir Pfiffer, n'était qu'une succursale publique des sociétés secrètes. Elle ouvrait la voie aux illégalités; Berne, Argovie, Lucerne, Soleure, Saint-Gall, Thurgovie et Bâle-campagne ne se contentèrent pas longtemps d'une pareille démonstration. Violer le pacte de 1815, le flétrir dans l'opinion, et sur ses ruines chercher à reconstituer un pouvoir central dont le Radicalisme aurait seul le monopole, tel était le vœu de la conférence de Langenthal. A Langenthal, les uns se contentaient de parler, les autres se proposèrent d'agir.

L'article 6 du pacte interdisait à tous les cantons de former entre eux des alliances „préjudiciables au pacte fédéral et aux droits des autres cantons.“ Les Radicaux, comme les

Catholiques, juraient chaque année " de maintenir constamment et loyalement l'alliance des confédérés. ", Les délégués des sept cantons ne tinrent compte ni de la prohibition ni de leur serment. En opposition formelle avec la loi fédérale et les droits cantonaux, ils constituèrent à Langenthal un Etat dans l'Etat et contre l'Etat, où tout fut calculé et stipulé au préjudice de l'indépendance helvétique. Les gouvernements de ces cantons déclaraient se prêter main-forte et se maintenir mutuellement au pouvoir, dans la prévision même que les futures élections renverseraient les autorités radicales et leur donneraient pour successeurs des hommes de principes opposés. Afin d'offrir plus de consistance à ce plan, la réunion des sept cantons radicalisés indiquait les mesures à prendre; elle désigna les troupes à mettre en marche, elle arrêta les moyens d'oppression. Ces moyens furent la destruction immédiate du pacte de 1815, la création d'un gouvernement central, l'asservissement et, en fin de compte, l'extirpation du Catholicisme.

On avait attaqué avec tant de virulence le pacte de 1815, la partie était si bien liée entre les sept cantons promoteurs d'une alliance séparée, que, le 17 juillet 1832, la haute Diète rendit un décret qui ordonnait la révision du pacte de 1815. Huit cantons, Appenzell, Uri, Schwytz, Unterwald, Bâle, Tessin, Vallais et Neuchâtel s'étaient abstenus. Une commission fut nommée à cet effet; elle choisit M. Pellegrino Rossi pour rapporteur.

Cet Italien, dont la vie n'a été qu'une longue aventure à la poursuite de la fortune, et dont la mort tragique, presque aux pieds du souverain pontife Pie IX, fut une gloire ¹, avait

¹ Dans plus d'une occasion j'ai eu à parler de M. Rossi, et en descendant au fond de ma conscience d'écrivain, je crois n'avoir à regretter aucun des jugements que sa conduite politique m'a dictés. Je reste encore dans cette appréciation. L'assassinat dont il a été la victime à Rome de la part des démagogues, qu'à une autre époque il avait tant encouragés, tant servis, tant patronés, est un de ces crimes monstrueux dont les sociétés secrètes seules connaissent le mystère. Cette mort, aussi noble que déplorable, rachète beaucoup d'erreurs commises; mais si, le 15 novembre 1848, elle devint un signal de proscription pour le Pape, elle fut, elle sera peut-être un bonheur pour l'Eglise. M. Rossi ministre à Rome, ministre dirigeant dans les circonstances où Pie IX se trouvait placé, M. Rossi pouvait sauver la personne du pontife; à coup sûr il aurait plus tard compromis, annihilé l'unité, l'indéfectibilité du Siège apostolique. Avec des idées préconçues et souvent énoncées dans ses ouvrages

infiniment plus de dextérité que de conviction. Son esprit, implacable dans les suprêmes dédains d'un orgueil justifié par un grand talent, son esprit brillait aux dépens de son cœur. Personnification de l'ambition, il allait où son intérêt le poussait, sans se préoccuper des autres, qu'il couvrait d'un de ses regards d'acier ou que son sourire sarcastique récompensait d'un service rendu. Né à Massa-Carrara, dans le duché de Modène, en 1787, M. Rossi s'était fait citoyen suisse, comme plus tard il se fera pair de France ou premier ministre du Pape, selon les besoins de son ambition savamment habile à exploiter les circonstances. Le Radicalisme montait comme la marée. Son triomphe pouvait être ajourné, mais il était certain, car les Rois, endormis sur leurs trônes, ne semblaient écouter que d'une oreille distraite le bruit du marteau qui sapait la vieille société. M. Rossi, professeur de droit romain à Genève, n'avait pas encore rencontré de théâtre digne de lui. La commission de la Diète lui en offrit un, il s'en empara avec avidité. Pour complaire à l'idée do-

ou dans ses discours, avec cette finesse italienne qui ne va jamais heurter la difficulté, de crainte de la briser trop vite, M. Rossi était enclin à user de tous les tempéraments pour éloigner une solution. Il avait donné des gages à l'idée révolutionnaire. Si cette idée n'eût pas trouvé un poignard pour exprimer et traduire dans le sang des colères d'énergumènes, M. Rossi, par la pente de son esprit, sceptique à force d'avoir connu et pratiqué les hommes, eût été entraîné à séculariser le gouvernement pontifical. Dieu ne l'a pas permis; et, comme ses voies ne sont pas nos voies, comme ses pensées ne sont pas nos pensées, selon la parole des saintes Ecritures, Dieu a, pour ainsi dire, couronné de la palme des martyrs un homme dont la dernière heure est un glorieux démenti jeté à toute sa vie.

Le 3 décembre 1848, la révolution, par l'organe du *Peuple*, applaudissait à cette sentence rendue par les sociétés secrètes. "L'Italie, ainsi parlait le journal du citoyen Proudhon, est le pays des conspirations, des carbonari, des tribunaux secrets redressant dans l'ombre les torts des puissants de la terre.

„ Rossi est poignardé sur les degrés du palais où siège la chambre des députés. Le peuple applaudit. Les gendarmes regardent avec indifférence; les députés continuent leur séance sans s'occuper de cet incident... Qui donc oserait, dans cette contrée asservie depuis tant de siècles à la triple inquisition de l'Eglise, de la féodalité et de la conquête étrangère, qui donc se permettrait d'élever la voix contre la vengeance populaire, contre le jugement des sociétés secrètes?

„ Le lendemain, le pape est assiégé par le peuple, l'armée, la bourgeoisie. L'Italie veut être une nation; elle veut son indépendance. Tout prince qui refuse de marcher contre l'étranger est traître à la patrie. Le pape, abandonné par tous, a cédé; un ministère radical a été chargé de réaliser les vœux de la nation. „

minante, il rédigea un projet d'acte fédéral et un rapport qui tranchaient la question dans le sens du Radicalisme.

Le rapport, délibéré à Lucerne le 15 décembre 1832, se terminait par cette solennelle péroraison :

„Très-honorés messieurs, ici est le terme de notre travail.

„Il laissera aux commissaires des souvenirs ineffaçables par la franchise et la bienveillance de nos discussions, par le respect que tous les avis ont trouvé au milieu de nous. Les opinions diverses ont fait les efforts les plus sincères pour arriver à la vérité et au bien. L'esprit de concession a régné parmi nous; mais il n'a pas été le résultat de la servilité des uns et de la violence des autres. C'est le vif sentiment des malheurs de la commune patrie qui nous animait. Nous sentions la nécessité de découvrir le terrain où tous les Suisses pussent se réunir et travailler à l'œuvre de cet édifice national, qu'il est si urgent de relever et de consolider.

„Nous avons apporté à notre ouvrage toute l'attention dont nous étions capables. Nous l'avons soumis à l'épreuve de trois délibérations distinctes, de trois débats. La discussion a été libre. Nous ne lui avons imposé d'autres règles que celles qui étaient propres à lui donner plus d'aplomb, plus de vivacité, plus de netteté.

„Sans doute tous les articles de notre projet n'ont pas réuni l'unanimité des suffrages. Quelle est la délibération d'un long projet sur des matières si épineuses où puisse se réaliser un pareil phénomène? S'il avait lieu, la délibération ne devrait point inspirer de confiance. Elle ne serait qu'une preuve de légèreté, d'insouciance ou d'incapacité.

„Mais quelques dissentiments ne nous ont pas empêchés d'être unanimes sur les bases, unanimes sur le résultat et sur l'ensemble. Il n'est pas un de nous qui n'ait l'intime conviction que le projet que nous avons l'honneur de vous soumettre fonderait, s'il était accueilli par vos suffrages, une ère nouvelle pour la Suisse, une ère de liberté, de paix et de prospérité. Nous l'avons dit dans notre déclaration finale: c'est à l'unanimité que nous recommandons ce projet aux cantons.

„Certes, nous n'avons pas l'orgueil de prétendre qu'il ne puisse pas être amélioré. La Diète prochaine pourra profiter de vos lumières, s'éclairer de vos conseils. Mais nous sommes en même temps profondément persuadés qu'il y a péril

dans la demeure, qu'il importe de ne pas trop insister sur les détails, de ne pas se roidir sur telle ou telle disposition particulière; que c'est l'ensemble qu'il faut saisir, qu'il faut s'empressez de fonder la nouvelle alliance.

„ Messieurs, il y a peut-être quelque vanité à nous à vous citer notre propre exemple. Mais en présence des circonstances graves où se trouve la patrie, faut-il s'arrêter à ces scrupules personnels? Oui, messieurs, dût-on nous accuser de vanité, nous osons vous citer notre exemple. Nous aussi nous avons quelques idées, quelques désirs discordants; nous en avons fait le sacrifice, un sacrifice consciencieux et mûrement réfléchi sur l'autel de la patrie, le 15 de décembre, ce jour où, non sans une profonde émotion, nous avons apposé notre signature au projet de la nouvelle alliance, à la déclaration et à la recommandation qui l'accompagnent.

„ Puisse le même résultat être obtenu dans vos conseils et au sein de la Diète!

„ Suisses, citoyens des vingt-deux cantons, notre édifice politique est profondément miné; il menace ruine de toutes parts; au nom de la patrie, au nom de vos enfants, empressez-vous d'élever l'édifice nouveau.

„ Au nom de la patrie, accourez tous au travail. Quel est celui d'entre vous qui, par quelques dissentiments partiels ou par de vaines querelles sur des formes, plutôt que de transiger avec ses frères, préférerait s'ensevelir avec eux sous les débris de la Suisse?

„ Vous que l'esprit du temps anime de tout son feu, modérez votre ardeur, ralentissez le pas; un mouvement précipité déchirera la patrie; la Suisse ne sera plus.

„ Vous qui obéissez encore à l'esprit de vos pères, et que d'antiques traditions paraissent enchaîner, au nom du pacificateur de la Suisse, du saint homme dont l'image orne vos places et vos temples, levez-vous; levez-vous, et consentez à marcher. En résistant aux vœux de vos confrères, vous déchirez la patrie, et la Suisse ne sera plus.

„ Malheur à ceux que l'histoire inexorable accusera de la perte de la Suisse! Malheur à leur nom! Leur prospérité sera flétrie.

„ Suisses des vingt-deux cantons, voici le moment solennel où il est en votre pouvoir de prouver au monde qui vous observe, que notre régénération politique peut être enfin notre ouvrage.

„ Voulez-vous reconstituer vous-mêmes le pays? Voulez-vous imprimer à l'alliance fédérale le cachet national, le cachet suisse, tout suisse, rien que suisse?

„ Ou voulez-vous que l'étranger, en jetant sur nous un regard dédaigneux, s'écrie : Les Suisses, les uns vieux incorrigibles, les autres enfants indisciplinés, ils peuvent tout bouleverser; ils sont impuissants à réédifier! 1803, 1815 nous l'attestent; 1833 nous le confirme!

„ Suisses, que voulez-vous? De l'union ou du schisme, de l'honneur ou de la honte, du respect de l'Europe ou de ses dédains? L'option est forcée; elle n'admet point de délai.

„ Que Dieu, que la patrie, que l'honneur national vous inspirent!

„ La patrie vous appelle à la Diète de Zurich. Elle y attend des paroles de paix et de conciliation, des suffrages unanimes.

„ Vous répondrez à son appel : elle entendra vos paroles; elle tressaillira de joie, elle dissipera ses craintes, elle se relèvera belle, rajeunie, fière de ses enfants. L'année 1833 sera l'année sainte, l'année solennelle et historique de la Suisse moderne.

„ Qu'elle les entende sans retard, ces paroles de paix, ces suffrages de frères. Que l'écho puisse s'en propager à l'instant même. Que les portes de la Diète de Zurich soient ouvertes. Ordonnez-le dans vos *instructions*.

„ C'est le dernier vœu que nous osons vous soumettre.„
Elaboré par les délégués des gouvernements de quatorze cantons, ce projet de pacte renfermait en germe des avantages spéciaux incontestables; mais inspiré par des passions dans leur première effervescence, rédigé sous le coup des révolutions qui agitaient encore l'Europe et la Suisse, il manquait des deux qualités principales propres à le faire adopter. M. Rossi, parlant au nom de la commission, disait: „ L'examen des faits nous a conduit à penser que l'idée dominante en Suisse est celle de la souveraineté cantonale. Grâce au progrès des lumières, au besoin fortement senti d'énergie et de dignité nationale, à une connaissance plus approfondie des circonstances générales où la Suisse se trouve placée, les exigences de cette souveraineté sont moins âpres, les susceptibilités moins acerbées, et si elle n'a pas cessé d'être ombrageuse, elle consent peu à peu à re-

garder les objets de près, elle se roidit moins et cède plus facilement à la voix de la commune patrie. Sans cela, messieurs, la révision du pacte n'aurait pas été décrétée, ou du moins notre travail serait condamné d'avance à n'être qu'une œuvre inutile.

„ Mais, tout en avouant ces heureux effets de l'esprit du siècle, tout en convenant que, dans quelques parties de la Confédération, le sentiment de la nationalité suisse paraît avoir acquis un degré d'énergie qui laisserait espérer les plus honorables sacrifices, on ne peut cependant pas, sans se livrer à de vaines illusions, ne pas reconnaître que l'idée de la souveraineté cantonale est l'idée dominante dans le pays. „

Cette déclaration était précise. La force de la vérité l'arracha à la commission, mais un aveu n'est qu'un aveu, et quand on ne le formule pas en loi, il passe à l'état de remède inutile. Or le projet de pacte n'offrait aucune garantie à l'indépendance et à la souveraineté cantonales, l'idée dominante du pays, selon le rapport.

La liberté religieuse des Catholiques n'y était pas mieux traitée. Il ne leur resta donc qu'à prévoir l'asservissement de leur foi par un vote de majorité toujours facile à obtenir. Les établissements catholiques, isolés dans les pays protestants, ne recevaient aucune sécurité, et la représentation ancienne au sein de la Diète n'était maintenue que provisoirement. On avouait qu'elle serait plus tard transformée en une représentation proportionnée au nombre des habitants de chaque canton, de telle sorte que Berne à lui seul obtenait autant de voix que douze autres de ses confédérés.

Il fallait enchaîner plus fortement l'Eglise catholique par une révision du pacte. Ce mot d'ordre, inspiré par Casimir Pfiffer, trahissait le secret du Radicalisme, se mettant à l'œuvre pour régénérer. Le moment était solennel, les Catholiques en sentirent l'importance. Le projet de pacte posant la question en termes absolus, il s'agissait pour eux d'être ou de n'être pas. Le rejet ou l'acceptation du pacte ainsi révisé ne laissait point d'autre alternative.

Le gouvernement de Zug était, par un assaut démagogique, tombé au pouvoir du Radicalisme; mais le peuple restait debout avec sa foi pour dernière espérance, pour consolation suprême. Il déclara qu'il n'accepterait et ne jurerait la loi fédérale proposée à ses suffrages qu'après que les Catho-

liques auraient reçu la garantie de l'exercice de leur culte. L'existence des institutions religieuses, la conservation et l'administration des biens ecclésiastiques devaient par là même être sauvegardées et définies. Argovie comme Zug, Lucerne, Fribourg et quelques autres cantons, fidèles au Siège romain, se voyaient sous la domination révolutionnaire. Les Argoviens ne reculent pas devant la manifestation de leur pensée; ils adressent au gouvernement du canton l'expression du vœu général de la Suisse catholique. „Nous protestons d'avance, disaient-ils dans cet écrit, contre toute approbation qui tendrait à nous lier les mains. Nous prétendons conserver tous les droits qui nous appartiennent comme Suisses, comme confédérés, même en vertu de notre Constitution, et nous déclarons que jamais nous ne nous séparerons des Etats primitifs qui sont comme le cœur de la Confédération.“

Dans une autre adresse, les Argoviens s'expliquent encore plus catégoriquement. „Si l'Eglise, déclaraient-ils, n'a rien à redouter, bien que nous soyons persuadés du contraire, d'après toutes les manifestations de la tribune et le refus obstiné de garantir ses droits légitimes, et cela sous les plus vains prétextes; si l'on est franc et sincère avec le peuple catholique, pourquoi refuser d'insérer dans le pacte cette garantie qui doit nous tranquilliser et qui ne coûte rien à l'Etat? La cause de l'Eglise n'est pas seulement la cause des Catholiques d'un canton, mais bien celle de tous les Catholiques de la Confédération. Si l'on ne veut porter aucune atteinte à notre Eglise, si l'on veut loyalement respecter ses droits et ses biens, on ne peut se refuser à accorder la garantie demandée, qui, d'ailleurs, ne blesse et ne froisse personne. Mais si une faction plus ou moins grande en veut réellement à ses droits, à ses biens, cette garantie devient d'autant plus indispensable.“

Le projet de pacte et le rapport de M. Rossi avaient été imprimés; publiés, répandus, afin de vulgariser l'idée et le besoin de la révision de l'acte fédéral de 1815. Les révolutionnaires, qui avaient eu si promptement raison des gouvernements cantonaux, espéraient que l'intimidation produirait le même abandon des principes sur les Catholiques. Selon le Radicalisme, la foi des uns ne serait pas plus tenace que l'intérêt temporel des autres, et il se flattait d'avoir raison de ces deux mobiles si différents dans leur essence.

Le Radicalisme se trompa. Il avait bien pu faire tomber presque dans une embuscade nocturne les vieux gouvernements établis, mais il ne lui était pas donné d'endormir la vigilance des Catholiques. Ils se tenaient sur leurs gardes, et à Fribourg leur attitude fut si déterminée que Montenach, Schaller et Landerset, les instigateurs de la révolution, crurent n'avoir rien de mieux à faire que de se prononcer en faveur de l'Eglise.

Ces trois hommes, une fois maîtres du canton, avaient essayé de brider la fougue trop impatiente de leurs complices plus jeunes, mais aussi avides qu'eux. Montenach et Schaller devenaient cauteleux, ils parlaient d'offrir des gages au peuple. Pour se maintenir aux affaires, ils furent les premiers à se plaindre de ce que les institutions catholiques n'étaient pas assez suffisamment garanties. Il ne resta aux Fribourgeois qu'à voter le rejet. Son gouvernement libéral se chargeait d'en déduire lui-même les motifs.

Soleure et le Tessin avaient assez du despotisme radical; ils repoussaient au nom de leur conscience catholique ce nouveau pacte, dernière insulte faite à la liberté. Afin de clairement témoigner de leur opposition, ils crurent devoir s'abstenir, lorsqu'on présenta le projet de pacte à leur acceptation. Cette abstention fut regardée comme un vote acquis; les deux gouvernements l'interprétèrent en faveur de la révision, et, à partir de ce jour, une pareille manière d'augmenter les suffrages passa dans le code électoral du Radicalisme. Plus tard, on en comprit les avantages. Pour les développer en toute sûreté, on chercha par des lois spéciales et par des exigences tyranniques à rendre impossible, ou tout au moins très-difficile, le déplacement des habitants de la campagne.

Bâle, Appenzell, le Vallais et Neuchâtel refusèrent de participer au jugement que le pays était appelé à rendre sur l'œuvre de M. Rossi. Mais les trois cantons primitifs, sur qui la Suisse reconnaissante avait les yeux comme sur des guides infailibles en matières de foi et d'honneur, ne se contentèrent pas d'une dédaigneuse abstention ou d'un simple vote. Ils ne voulaient pas, ainsi que l'avait dit leur Aloys de Rending au Premier Consul, laisser à des utopistes le privilège de faire sur leurs cantons une expérience de Constitution unitaire.

Dans le bourg de Sarnen, canton d'Unterwald, il y a un

tombeau vénéré entre tous les tombeaux, ne contenant que de la poussière humaine. C'est celui du bienheureux Nicolas de Flue¹. Les cantons radicaux s'étaient réunis, tantôt

¹ Nicolas de Flue, dont le nom est en vénération dans la Suisse entière, était né en 1417 à Sachseln, dans l'Unterwald. Elevé par des parents chrétiens, il aimait la prière comme les autres enfants aiment le jeu, et dès sa plus tendre jeunesse on voyait briller en lui les plus rares qualités de l'intelligence et du cœur. Il servit sa patrie dans les guerres contre le duc Sigismond. Après avoir été intrépide sur le champ de bataille, on le voyait prodiguer ses soins aux blessés et adoucir par sa charité les maux que la guerre entraîne à sa suite. Père d'une nombreuse famille, il entra dans les fonctions publiques; il s'y maintint par une prudence et une habileté qui faisait l'admiration de ces concitoyens. On le respectait comme un être supérieur, on sollicitait, on suivait ses conseils. A diverses reprises les habitants d'Unterwald lui offrirent le premier rang dans le canton. Afin de se soustraire à de nouvelles prières, il renonça aux charges publiques, puis, après avoir abandonné sa famille, il se retira dans la solitude du Ranft. Sa grande réputation de sainteté s'étendit bientôt dans toute l'Helvétie. Il en était le guide, le médecin, le consolateur pieux et l'ami. Il vivait depuis plus de dix-neuf ans au milieu de cette retraite bénie, lorsqu'un jour, par sa parole, il rendit à ses concitoyens le plus signalé des services.

Ce jour-là, les cantons primitifs étaient assemblés à Stantz dans l'Unterwald. Ils procédaient enfin au partage du butin fait sur les Bourguignons, et ils devaient prononcer sur l'admission de Fribourg et de Soleure dans la Confédération helvétique. Ces villes demandaient à en faire partie; mais les communes alpestres, craignant la prépondérance future des cités, refusaient d'accéder à cette alliance. La réconciliation avait été impossible; on se séparait déjà sans adieu, lorsque Henri Im-Grund, curé de Stantz, vint exposer à Nicolas de Flue la triste position du pays. Im-Grund réunit une dernière fois les députés et il leur annonça que le vénérable solitaire avait quelques paroles à leur faire entendre. Le 22 décembre 1481 Nicolas se présente à cette foule frémissante encore de ses dernières luttes. Son éloquence fut de la charité chrétienne, de l'onction paternelle et du patriotisme. Il engagea les cantons primitifs à ne pas repousser des amis aussi sincères et aussi éprouvés que Fribourg et Soleure; il fit aux autres un devoir de conscience de renoncer à l'alliance particulière déjà conclue entre eux. " Dieu accompagna de sa grâce la parole du saint ermite, raconte Tschudi dans ses chroniques; au bout d'une heure tout fut arrangé. "

Les cantons primitifs renouvelèrent leur alliance, ils y admirent Fribourg et Soleure comme neuvième et dixième cantons. " C'est pourquoi chaque député, ainsi commence le recez de la Diète, ira redire chez lui le dévouement, la peine et le travail du pieux frère Nicolas dans cette affaire, afin qu'on en soit reconnaissant. " Cette heureuse paix fut accueillie avec des chants de joie. Le pacte que l'influence de Nicolas de Flue avait obtenu de tous ses intérêts, de tous ces préjugés en opposition, s'appela le *convenant de Stantz*. Pour le mettre à exécution le même jour, on fit dix parts des dépouilles de Charles-le-

publiquement, tantôt d'une manière occulte, à Langenthal. Là, ils prenaient, ils dictaient les mesures propres à éterniser les haines et à féconder l'esprit de discorde. Cette assemblée, en dehors de la Confédération et contre la Confédération, tenait ses assises démagogiques sous la pression de l'impiété; les cantons primitifs offrirent à la Suisse un autre exemple. En opposition à la conférence de Langenthal, ils se retirèrent à Sarnen. Les trois mains qui s'étaient levées pour le serment du Grutli, les trois cœurs qui avaient battu dans un même sentiment de liberté, se levèrent et battirent encore sur le tombeau du bienheureux Nicolas de Flue. Avec saint Augustin, ils avaient dit: „ Qui n'a pas l'Eglise pour mère, n'aura pas Dieu pour père. “ Ces vieux catholiques se résolurent à confesser leur foi. En présence des périls qui commençaient à les circonvenir, ils jurèrent de vivre unis, mais indépendants de tout pouvoir étranger.

Comme l'empereur Albert d'Autriche, le Radicalisme ne se montra pas d'abord très-effrayé de cette alliance des trois Waldstetten. Cette sécurité ne fut que passagère. Le Radicalisme se fortifiait à Langenthal comme dans un camp d'illégalités. La réunion de Sarnen pouvait à la longue amener de graves résultats en faveur des Catholiques. Les cantons qui, malgré les réclamations de leurs alliés, conspiraient à Langenthal, demandent à grands cris la dissolution de la conférence de Sarnen. Cette conférence est antifédérale; elle porte atteinte au pacte de 1815, que le Radicalisme s'accorde à lui seul la mission d'attaquer ou de défendre tour à tour, selon les besoins de sa politique. Les Sarniens, c'est ainsi qu'on désigna alors les petits cantons, ne se laissèrent pas intimider. Ils s'étaient retirés de la Diète, lorsque le projet du pacte-Rossi mettait en question tous les principes conservateurs. Ils y revinrent, quand la Diète elle-même ne fut plus menacée dans son existence par une révision prématurée du pacte de 1815.

Témoin de l'agitation qu'il soulève, le Radicalisme ne retéméraire, et après la messe solennelle entendue à Lucerne, un jeune enfant assigna une de ces parts à chacun des dix Etats confédérés.

Nicolas de Flue avait évité à son pays une guerre civile; la Suisse lui en tient compte encore par sa reconnaissance et le plus tendre respect porté à ses vertus. Le corps du bienheureux, couvert de pierrieres, est exposé à la piété des fidèles, sur un autel dans l'église de Sarnen..

culait pas. Afin d'enlever d'assaut son projet de révision, il avait violé la loi écrite et la loi traditionnelle, plus sacrée encore que la loi écrite, car elle repose sur l'honneur. Il avait fait entrer en ligne de compte les suffrages non exprimés de plusieurs cantons, et, après tant d'intrigues ou de menaces, il ne lui avait pas été possible d'évoquer une majorité complaisante. La voix de Lucerne allait décider la question. Pour la seconde fois, Joseph Leu intervient dans les événements, pour la seconde fois il parle et agit. A sa voix le peuple se prononce, et en dépit des deux Pfiffer et du docteur Steiger, qui se sont imposé la mission de le régénérer, le peuple rejette le projet de révision. Par ce veto, il préserve la Suisse catholique d'une ruine imminente¹.

Le pacte-Rossi avait été tué par les suffrages des Lucernois; la Diète de 1833, réunie à Zurich, l'enterra. Avec les attermoiemens de son caractère, Rossi n'était pas homme à aller se heurter contre les angles trop saillants. Théoricien spéculatif, il recherchait moins ce qui était honnête que ce qui pouvait lui devenir profitable. Aspirant à de plus hautes destinées, il n'était radical suisse que par occasion; il n'osait compromettre par une position trop tranchée l'avenir brillant qu'il pressentait. Ce fut donc à ses ambitieuses prévisions et aux incertitudes tardivement consciencieuses de quelques autres commissaires que le projet de pacte dut son parfum de juste-milieu. Il irrita les Catholiques sans parvenir à désarmer les Radicaux. Il conserva provisoirement la représentation fédérale par Etats égaux au lieu de l'établir en proportion de la population, et les révolutionnaires s'indignèrent de ces retards apportés au succès de leurs doctrines. Ils se montrèrent absolus dans leur idée de révision. Les Catholiques sentant que c'était la guerre civile allumée, proclamèrent que si le pacte fédéral avait besoin d'être

¹ Au moment où nous racontons cette première mésaventure politique et religieuse de M. Rossi, M. Mignet, l'un des historiens enthousiastes de la révolution française, publie l'éloge de M. Rossi, lu à l'Académie des sciences morales le 24 novembre 1849. Le panégyriste de la victime des sociétés secrètes et de la révolution reste dans la rôle qu'il s'est donné, en exaltant son héros; mais l'historien se trompe plus d'une fois. Nous venons d'exposer les faits sur pièces officielles, voici de quelle singulière façon M. Mignet les raconte: " La Diète entendit cet appel patriotique, elle vota unanimement le pacte. Mais les cantons ligués à Sarnen n'y adhérèrent point, et les communes rurales de Lucerne, obéissant aux impulsions du même parti, le rejetèrent. "

modifié sur quelques-uns de ses articles, il fallait opérer cette modification dans un sens diamétralement opposé aux vues du Radicalisme.

Au lieu d'accorder au vorort une extension d'autorité qui conduisait déjà aux limites d'un gouvernement centralisateur, les Etats primitifs et les cantons catholiques parlèrent de diminuer cette même autorité. On les plaçait sur le terrain de la franchise. Ils ne dissimulèrent point que la puissance conférée au canton directeur recélait un vice capital qui tôt ou tard serait pour la Suisse une cause réelle de troubles.

Quand la nation adopta le pacte de 1815, les trois vororts de Berne, de Zurich et de Lucerne se gouvernaient par des constitutions aristocratiques mixtes. Les pouvoirs exécutifs étaient inamovibles; ils se recrutaient dans les rangs d'une oligarchie riche et peu nombreuse. Régulant leur politique d'après les traditions séculaires, selon les lois admises que tous connaissaient, que tous s'honoraient de respecter, ils séparaient complètement les choses fédérales des choses du canton, des violences de parti et des affections de clocher. "Les hommes qui dirigeaient nos affaires dans les grands cantons avant 1830, c'est ainsi que s'exprime M. Huber, député au conseil de Genève¹, n'étaient pas de savants légistes ni de bien profonds politiques, mais ils avaient la pratique et le tact aristocratique des affaires. Leur position sociale était en général au niveau de la sphère politique européenne. C'était assez pour voir, sans trop baisser ni lever la tête, ce qu'il fallait faire ou éviter dans l'intérêt bien entendu de la dignité du pays. Nos hommes nouveaux n'ont pas été tous placés de la même manière. Mal à l'aise sur un terrain inconnu, ils ont, eux, levé la tête trop haut et l'ont baissée trop bas, sans voir plus juste pour cela dans les affaires du dehors et dans les nôtres."

Comme on le pressent d'après cette appréciation qui ne manque pas de vérité, les choses avaient bien changé depuis 1830. L'esprit révolutionnaire dominait dans les trois cantons directeurs. Leurs constitutions nouvelles, plus ou moins démocratiques, plus ou moins imposées par la force, ne laissaient arriver aux affaires que des ambitieux peut-être sans mauvaises intentions réelles, mais qui, par suffisance ou par vanité, aspiraient à toujours augmenter le pouvoir central

¹ *La France, la Suisse, l'Europe*, etc., par M. Huber, page 9. Brochure publiée à Genève en 1838.

au détriment de la souveraineté cantonale. Le radical bernois ou zuricois, à la tête de son canton, étouffait dans cette atmosphère trop étroite, comme, au dire de Juvénal, Alexandre étouffait dans le monde. Il lui fallait plus d'air et d'espace. Diriger la politique fédérale pendant deux années sur six ne satisfaisait plus son ambition d'avocat parvenu. Il rêvait d'asservir la Suisse par la centralisation, afin de faire un piédestal à ses présomptions et à sa fortune.

Le Radicalisme venait de subir un échec à la Diète de Zurich; ses plans avortaient; il se garda bien de se tenir pour battu. Son principe est de ne respecter la majorité que lorsque cette majorité flatte ses passions et obéit en aveugle à ses ordres. La Diète de 1833 ajournait l'avènement du progrès dans le despotisme; le pacte de 1815 allait continuer à régler les devoirs internationaux des cantons, le Radicalisme refusa de s'y soumettre. Il prit l'offensive contre les cantons qui s'opposaient à sa marche. Par toute espèce de moyens, il chercha à leur inoculer la fièvre des révolutions, il fit la propagande du vice et des idées de désordre, il ameuta toutes les perversités, recruta toutes les intelligences corrompues, et se servit de la calomnie comme de la duplicité, de la mauvaise foi comme du sarcasme pour glorifier ses desseins liberticides. Pendant ce temps, les cantons catholiques, livrés à eux-mêmes, se maintenaient dans un état d'inertie déplorable, et, avec autant de loyauté que d'imprévoyance, comptant sur la foi jurée, ils laissèrent le champ libre aux implacables ennemis du bon droit.

CHAPITRE III.

Les Sociétés secrètes en Suisse. — Par quels moyens elles y entrent. — Pourquoi elles choisissent ce pays comme leur base d'opérations. — Les réfugiés italiens, allemands et polonais en Suisse. — Leur propagande. — Joseph Mazzini. — Assassinat de deux carbonari italiens à Rodez. — Les émigrés français et les réfugiés révolutionnaires. — L'Angleterre se fait la protectrice de ces derniers. — Motifs de cette politique. — Mazzini en Suisse. — Acte de fraternité constitutif de la Jeune Europe. — Mazzini et ses sbires s'adressent aux révolutionnaires suisses pour fonder une Jeune Suisse. — La Jeune Allemagne et son code fraternel. — Mazzini et le général Ramorino. — Les réfugiés veulent envahir la Savoie. — Déconvenue de Mazzini. — Mazzini comprend que la guerre ne lui porte pas bonheur. — Les Sociétés secrètes organisent la corruption systématique. — Action sur les ouvriers qu'on dépouille. — Tactique de flatterie envers le peuple. — Le comité central de Bienné. — La Jeune Suisse. — Les Sociétés secrètes juges et bourreaux. — Elles s'emparent de toutes les associations. — Les carabiniers fédéraux. — Origine des tirs. — L'arbalète de Guillaume Tell. — Les tirs à la carabine dégèrent de leur institution. — Ils deviennent un élément d'insurrection et de dépravation. — Les tirs fédéraux en Suisse, les congrès scientifiques en Italie. — Les étudiants de Suisse et d'Allemagne. — Ils sont gagnés par les Sociétés secrètes. — Assemblée du 24 avril 1836. — Revue générale des Sociétés secrètes. — Questions qui leur sont posées pour révolutionner la Suisse. — Leurs réponses. — Mazzini chassé de Soleure. — Les réfugiés instituteurs primaires. — Dans quel but. — Affaire de l'espion Conseil. — Note du duc de Montebello. — Le juste milieu helvétique en face des Sociétés secrètes. — La Jeune Europe meurt. — Elle était elle-même un juste milieu entre le Libéralisme et le communisme. — *L'Alliance des Justes* et le *Proletariat Voleur*. — Weitling et ses socialistes à Genève. — Doctrines de ces nouveaux révolutionnaires. — Leurs écrits et leurs plans de destruction. — Dernier mot du Communisme. — Les juifs agents des Sociétés secrètes. — Position de la Suisse au milieu de ce chaos.

Ce n'était pas pour elle seule, et surtout par elle seule, que la Suisse entrait dans l'ère des bouleversements. Une main invisible semblait l'y pousser. En voyant les incessantes agitations qui, parties d'un point, trouvaient rapidement un écho sur mille autres points, en étudiant le mécanisme des vingt et quelques révolutions cantonales qui successivement et dans un espace de temps très-limité, portèrent la perturbation au sein de cette contrée, il était facile

de comprendre que ces mouvements, que ces troubles intérieurs, que ces sauvages aspirations vers un mystérieux et sanglant avenir ne sortaient pas des entrailles mêmes de la nation. Du fond de cet océan où bouillonnaient les rêves, les théories, les passions, c'était l'écume qui, comme toujours, s'élançait à la surface, l'écume qui, du premier jet, menaçait de couvrir les idées religieuses et sociales. L'Helvétie devenait le champ-clos ouvert à tous ces combats ; elle n'y participait en quelque sorte que par sa crédulité. Sans le savoir, elle était soumise à mille actions destructives qui tournaient contre elle-même ses hospitalières vertus. Le Suisse, abrité sous son chalet, vivait dans une parfaite indépendance. Son droit de souveraineté s'exerçait à jour fixe ; mais, une fois ses représentants et ses administrateurs élus, il se reposait sur eux de sa félicité.

Le représentant connaissait l'origine d'un pouvoir qu'il n'avait pas mendié, mais qu'il était fier de devoir au suffrage libre et spontané de ses concitoyens. Ce représentant n'abusait point de la confiance dont il se voyait l'objet ; il se dévouait au bonheur du pays sans autre espérance, sans autre rétribution que de bien mériter de la patrie. Etre confirmé dans ses fonctions par de nouvelles élections était l'unique récompense qu'il pût ambitionner. Les landsgemeindes, par leurs acclamations, lui décernaient ce triomphe préféré à tous les trésors du monde.

Il existait en Suisse comme partout un certain nombre d'intrigants et d'hommes cupides ou ruinés. Parasites de la liberté, ils se faisaient un triste devoir de mépriser les souvenirs de calme et de simplicité dont leurs aïeux leur léguaient la tradition. Ils aimaient mieux vivre à la charge de la commune qu'à la sueur de leurs fronts. Les intrigants s'avouaient que, dans l'élection de ses magistrats, le peuple ne songerait jamais à eux, que leurs brigues échoueraient toujours devant sa prévoyance, et qu'ils n'avaient aucun moyen légal de la mettre en défaut. Ils nourrissaient donc dans leurs âmes des sentiments de haine et de convoitise. Par là même ils devenaient dans leur patrie des instruments serviles dont les Sociétés secrètes pouvaient se faire un puissant mobile.

Plus clairvoyants que les sages du monde, les Pontifes romains avaient souvent frappé d'anathème ces réunions clandestines qui rongeaient le cœur de la société. Agrégées

pour le crime, sous toute espèce de formes insaisissables, liées par d'horribles serments, ces ténébreuses assemblées avaient, à diverses époques, exercé sur le monde une fatale influence. Par inimitié contre l'Eglise, les princes eux-mêmes les avaient souvent favorisées, et, quoique divisées entre elles sur l'emploi des moyens, on les avait vues tendre incessamment au même but. Ce but était l'asservissement de l'Eglise par l'asservissement des peuples. Mais, par bonheur, ainsi que le dit Montaigne : "La contexture d'un si grand corps tient à plus d'un clou."

Ces conventicules se renforçaient de toutes les ambitions précoces ou déçues. Sous prétexte d'affranchir les hommes, ils commençaient toujours par les soumettre à leur insu à une tyrannie mystérieuse et irresponsable. A peine entré dans une société secrète, l'initié se dépouillait de son individualité comme d'un fardeau trop lourd. Les liens de famille et de patrie se relâchaient aussitôt; il n'était ni Français, ni Allemand, ni Anglais, ni Italien, ni Moscovite, ni Suisse. Il n'appartenait dorénavant à aucune communion religieuse. On le rivait à la pensée de n'être que l'homme-lige d'un tyran dont au premier signal il devait exécuter toutes les volontés.

Les Francs-maçons avaient fait leur temps. Par leurs jongleries, par leur bizarre accoutrement, par leurs agapes où la gastronomie l'emportait sur la fraternité, par la notoriété publique principalement, ils étaient tombés dans le domaine du ridicule. Mais à l'abri de cette sodalité chimérique et alors sans danger naissaient d'autres associations. Leurs complots souterrains, la dépravation qu'elles établissaient en principe, la servile obéissance dont elles faisaient une loi inviolable, leur fournirent un certain nombre d'adeptes qui étudiaient le crime et transformaient quelques bouges infects en noviciat. Ces sociétés enveloppèrent bientôt l'Europe dans le réseau de leurs manœuvres. La forme des gouvernements leur était chose aussi indifférente que la forme religieuse; elles battaient aussi bien en brèche les trônes que les républiques. L'absolutisme n'était pas plus leur ennemi que la démocratie. Tout devait périr sous leurs coups, car, dans les idées des maîtres et des disciples, tout était à régénérer. Le néant fut leur Dieu; la haine de tout ce qui existe, leur loi; l'assassinat, leur moyen; le bouleversement, leur but.

Afin d'établir leur empire sur l'Europe et de le faire rayonner sur les points les plus opposés, il leur fallait découvrir un territoire neutre, une espèce de champ d'asile où, sans inquiétude comme sans surveillance, ils pourraient travailler à l'œuvre de la décomposition sociale. Ils projetaient de lever une armée, d'accumuler les capitaux nécessaires pour alimenter leurs conjurations. Ils se disposaient à tenir en échec les gouvernements jusqu'au jour où il leur serait possible de recueillir les fruits d'une combinaison aussi machiavélique. La France de 1830 leur échappait momentanément.

Moins de deux années de règne avaient suffi à Louis-Philippe pour rompre en visière à l'esprit démagogique. Le prince de juillet avait aspiré l'air des Tuileries. Les émanations monarchiques du vieux palais calmèrent peu à peu la fièvre d'insurrection dont avait été obsédé le chef de la famille d'Orléans. Il voulait être roi de fait, puisqu'il était condamné à ne jamais l'être de droit. Dès 1832, le canon, tonnant contre le cloître Saint-Merry, annonça ses déterminations à l'Europe. Les Sociétés secrètes s'aperçurent qu'un nouvel adversaire leur naissait. Elles s'acharnèrent sur lui avec l'emportement qu'elles mettaient naguère à célébrer ses vertus civiques. Louis-Philippe, déclaré traître et parjure à la révolution, fut voué au poignard.

La Belgique préservée des violences radicales par la droiture d'esprit et l'intérêt bien entendu de ses citoyens, la Pologne vaincue, la Romagne apaisée sous la main de son pontife Grégoire XVI, le reste de l'Italie comprimé par les armes autrichiennes, n'offraient plus de refuge à des passions que la défaite surexcitait encore. La Suisse seule pouvait fournir un champ à tous les anarchistes blessés qui avaient besoin de cicatriser leurs plaies en nourrissant l'espoir d'en faire de plus profondes à l'ordre social. La Suisse ne demandait pas si dans le combat on s'était servi du stylet ou de l'épée. Elle ouvrait son sein à des douleurs, à des misères, dont une loyale hospitalité s'interdisait de rechercher les causes; les réfugiés du monde entier s'abattirent sur ces contrées.

Ce parti de vaincus n'était ni déconcerté ni affaibli. Ses fautes allaient lui servir d'utiles leçons; ses pertes apparentes devaient être promptement réparées. Il espérait même les compenser à force d'astuce. Il disait si haut que

l'avenir lui appartenait qu'il sut le persuader. Il grandit avec ses projets, et bientôt ce ne fut point par une folle audace qu'il fit envisager à ses adeptes l'Europe comme une proie qu'il leur livrerait. Du fond de son exil, il la mesurait, il la partageait, il n'en faisait qu'un vaste empire antichrétien ou tout serait Dieu, excepté Dieu lui-même.

Il importait au plan tracé par les Sociétés secrètes d'occuper une position forte et avantageuse qui pût dominer ou du moins inquiéter les pays limitrophes. Placée entre la France, l'Allemagne et l'Italie comme un obstacle naturel interposé entre les deux foyers les plus actifs de la propagande révolutionnaire, la Suisse devint l'entrepôt, le centre de toutes les Sociétés secrètes qui avaient besoin de combiner leurs nouvelles tentatives. La France se déroba instinctivement à leurs coups. Les Sociétés secrètes, abusant de l'hospitalité que la Confédération helvétique leur offrait, commencèrent sur elle leur premier travail de destruction. Elles avaient pensé que si ce pays n'était pas préalablement acquis à l'idée démagogique, il serait facilement entraîné par les grands Etats et compromettrait ainsi l'œuvre de bouleversement. L'unique moyen d'en faire l'arsenal des Sociétés secrètes était de le corrompre jusqu'à la moëlle, de l'enivrer jusqu'à la folie de toutes les doctrines les plus perverses. Ce plan fut adopté et suivi.

Le fractionnement cantonal opposait une barrière à de semblables projets. Tous les organes de l'anarchie reçurent le mot d'ordre. Tous firent feu contre le pacte; tous en demandèrent la révision, tous en proclamèrent l'insuffisance, l'incompatibilité avec les besoins des générations nouvelles. Ils provoquèrent les mouvements partiels dont nous avons raconté les phases. Cette première difficulté aplanie, ils s'apprêtèrent à vivifier l'idée d'un gouvernement central. Une république militaire, forte de plus de deux millions d'habitants, retranchée derrière des remparts élevés par la nature et située au cœur de l'Europe, permettait aux Sociétés secrètes de réaliser leur rêve de despotisme et de le propager. M. Rossi, avec ses plans de révision du pacte, avait secondé leurs efforts; mais l'unitarisme se hâta trop. Les Sociétés secrètes échouèrent devant les cantons qui s'étaient préservés de la gangrène radicale et devant quelques-uns de ceux qui avaient en partie subi le contre-coup du Libéralisme.

Les Sociétés secrètes reconnurent que le plan avait été mal combiné ; elles décidèrent que des hommes plus ardents, plus expérimentés en fait de théories révolutionnaires seraient chargés de l'exécution des mesures que l'on allait adopter. Joseph Mazzini fut appelé en Suisse, et le 15 avril 1834, à Berne, il créa une alliance cosmopolite qui prit le nom de la *Jeune Europe*.

Quand Dieu voulut punir les Egyptiens, il ne leur envoya pas les serpents monstres de l'Afrique, mais une nuée de sauterelles. La même plaie de sauterelles est tombée sur l'Europe avec les réfugiés de tous les pays. Gens obscurs que rien n'avait fait connaître, pas même leurs crimes, ils semblaient poussés à la fois par les quatre vents du ciel. Ils venaient de cette Pologne toujours turbulente, toujours inquiète, et qui, après n'avoir pas voulu s'acclimater sous le sceptre d'un roi électif, ne sut point se résigner à la soumission. Ils venaient de cette Allemagne que ses professeurs d'université, que ses songe-creux politiques prétendaient faire une en semant dans tous les cœurs des ferments de discorde. Ils venaient de cette Italie qui prend tout au sérieux, même le courage de ses raffinés de carbonarisme, et ils s'abattaient sur la Suisse. De là, intervenant à leur façon dans les affaires des rois et des peuples, ces forbans démagogues, véritables écumeurs de la terre d'Europe, se faisaient, par tous pays, les entrepreneurs exclusifs, les adjudicataires de l'émeute et de l'anarchie.

La Russie, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, la Suisse elle-même avaient naguère vu sur leur sol, et vivant au foyer domestique, des milliers de Français que, sous le nom d'émigrés, la République de 1793 proscrivait après les avoir dépouillés. Ces émigrés, qu'une loi, toujours exécutée, condamnait à mort, appartenaient à des familles chères au pays. Leurs noms étaient distingués dans l'univers. Ils avaient des regrets, des douleurs, de sombres craintes pour l'avenir. Mais reconnaissants de l'hospitalité accordée quelquefois à contre-cœur, ils ne cherchèrent jamais à troubler la contrée qui leur offrait un asile et un morceau de pain. Ils eurent la dignité de l'exil. Le même hommage doit être rendu aux nombreux Espagnols que les péripéties de la cour et les hasards de la guerre jetèrent à diverses reprises sur le territoire français.

Ces émigrés étaient dévoués au principe monarchique.

Ils s'étaient battus, ils souffraient pour la cause du droit; ils se firent un devoir de le respecter chez les autres. L'idée révolutionnaire n'inspire pas à ses adeptes de pareils scrupules. Après avoir tenté de bouleverser leur patrie, il leur faut, même en exil, un aliment pour assouvir cet éternel besoin d'agitations qui les obsède. Leurs intrigues, leurs prises d'armes n'ont abouti chez eux qu'à des calamités; ils ne se découragent pas à l'étranger. La Révolution, c'est leur vie; ils veulent la communiquer à ceux même qui, dans une confiance trop aveugle, leur offrirent un port après le naufrage.

L'Angleterre, s'imaginant qu'elle seule est invulnérable, se portait alors ainsi qu'aujourd'hui comme la caution de tous les réfugiés. Elle croyait qu'en semant les révoltes à travers l'Europe elle n'en recueillerait jamais les fruits. Cette atteinte au sentiment de respect pour la religion du pays et pour la loi était fatale aux gouvernements et aux peuples. Au nom d'une coupable humanité, l'Angleterre s'empressait de couvrir de son pavillon tous ces réfugiés. Ils se savaient forts de cet appui qui ne leur manquait ni sur le continent ni sur les mers: ils eurent la confiance de leur audace et de leur impunité. L'Angleterre comprenait que pour affaiblir et ruiner les peuples, ses rivaux, elle n'aurait plus besoin d'appeler la guerre à son aide. Une révolution, venue à point, lui coûtait moins cher et lui rapportait davantage. Ce fut un calcul pour elle que d'encourager, de soudoyer et de protéger les révolutionnaires, à l'exception de ceux d'Irlande et des Iles Ioniennes. Les Irlandais ou les Céphaloniens qui prennent au sérieux le dogme insurrectionnel patroné hors du territoire anglais par la diplomatie et la marine britanniques, sont à l'instant même condamnés et punis. Les uns vont expier dans un cachot au bout du monde, les autres périssent sous les balles des tribunaux exceptionnels.

Les Révolutionnaires adoptent en principe qu'il est utile de nier audacieusement chaque révolution qu'ils couvent et toutes celles dont le succès a trahi leurs espérances. Pour les crimes, pour les assassinats dont les Sociétés secrètes ont besoin, soit dans le but de frapper un transfuge ou un traître, soit avec l'intention d'effrayer les individus et de tenir les princes en haleine, elles ne cachent pas que mentir à la justice est leur premier devoir. Joseph Mazzini,

l'avocat génois, dont le nom a si tristement retenti dans le monde, arrivait alors à Berne, chassé de France à la suite d'un drame où le sang de deux réfugiés italiens et d'une femme avait été versé par le poignard de Carbonari.

Le 31 mai 1833, en conséquence d'un jugement rendu par un de ces tribunaux vehmiques qui tantôt tuent pour tuer et qui tantôt égorgent pour paralyser les uns ou pour se venger des autres, Emiliani, Lazzareschi et la femme de l'un d'eux tombaient dans un café de Rodez sous un stylet révolutionnaire. Mazzini et La Cœcilia avaient, dit-on, présidé le tribunal secret où ces trois malheureux furent condamnés. Interrogés par les magistrats, Mazzini et La Cœcilia nièrent, comme on niera l'assassinat de M. Rossi à Rome, l'assassinat du comte Lemberg à Pesth, l'assassinat du comte de la Tour à Vienne, comme à Zurich même, en 1835, on niait l'assassinat de Lessing. Les Sociétés secrètes n'ont pas même l'audace de la sainte Vehme du moyen âge; elles ne laissent pas dans la plaie le poignard qui a frappé et qui annonce leur présence.

A la suite de ce triple attentat, on ne découvrit qu'un stylet et un meurtrier sans préméditation aucune, bien entendu, un meurtrier venu là avec les intentions les plus pacifiques, et qu'une rixe instantanée avait armé par hasard. Pour une cour d'assises, il n'y avait pas préméditation, car le meurtrier, étant l'exécuteur de la sentence d'une société secrète, échappait à la justice criminelle par son silence. Cette société secrète inquiéta, accusa toutes les polices; mais elle n'eut pas alors le courage d'aller plus loin. On n'osa pas proclamer que toutes les polices de l'Europe monarchique se coalisaient pour commettre des crimes qu'elles portaient au compte du Carbonarisme.

Mazzini était à l'enfance de l'art démagogique; il ne se formera que plus tard. Mais déjà ce thaumaturge de l'insurrection s'imaginait être prédestiné, par une superstitieuse croyance en son fatidique orgueil, au rôle de Mahomet, rénovateur cosmopolite. Pour aller à la montagne, il fallait affronter des périls, peut-être même braver la mort. Mazzini qui, dans ses innombrables proclamations, a toujours été décidé à mourir la plume à la main, ne s'est jamais senti ce facile courage des conspirateurs ou des prophètes à l'heure du danger. Le froid rhéteur qui aligna tant de phrases brûlantes de patriotisme, a perpétuellement su dérober sa tête

au fer qui pouvait l'atteindre. Il s'est toujours battu, il s'est toujours dévoué, il a toujours été tué par procureur fondé. Mazzini ne se révèle que comme un héros d'athénée anarchique, caressant la mort avec des discours boursoufflés de stoïque intrépidité, et la fuyant quand l'heure des coups de fusil a sonné. Avec son mysticisme arrogant, il n'a été, il ne sera qu'un bravo illuminé qui cache un stylet dans chaque poche et montre un alibi dans chaque main.

Sibylle révolutionnaire, il prétendait aspirer à la liberté; il ne la pouvait souffrir chez les autres. Il ne voyait dans le monde qu'un homme, c'était lui-même. L'indépendance d'autrui lui semblait un attentat à sa souveraineté absolue, exclusive. Asservir tout ce qui l'entourait, briser ce qu'il ne parvenait point à asservir, fut toujours sa loi. Une rage incroyable de domination s'était emparée de son cœur. Cette rage, qu'on retrouve au même degré dans l'âme de tous les sectaires, lui donnait des vertiges. Il ne voulait voir sur la chaire apostolique ou sur le trône que des vampires essayant de s'engraisser du sang et de la sueur des peuples, et il se faisait une joie cruelle de préparer dans l'arcane de ses conciliabules les prodiges de tyrannie qu'il rêvait.

Cet homme, espèce d'orfraie politique, aveuglé par l'orgueil, perche partout et nulle part. Il prend tous les noms de guerre et ne se fait voir sous aucun. Il joue toutes les mauvaises comédies qu'il peut inventer, et, par défaut d'audace, il échoue dans chaque rôle brillant qu'il se trace. Ce n'est ni un Spartacus, ni un Gracchus, ni un Rienzi, ni un Danton. Il n'y a d'étoffe en lui que pour faire la gaine du poignard dont osera se servir quelque sicaire aux gages d'un nouveau Vieux de la Montagne. Mazzini professe que tout est licite contre ses ennemis, excepté, bien entendu, les bannissements auxquels il se voue. Il dit ¹ " que son opinion n'ayant ni peuple ni gouvernement qui la représente, le seul maître est le droit du plus fort. Ainsi, ajoute-t-il, que l'opprimé renverse l'oppresser, s'il le peut; qu'il souffre, s'il est le plus faible. Victorieux, qu'il foule aux pieds le vaincu; qu'il l'extermine: il n'y a que ce moyen de conservation durable. ”

Le parti des Sociétés secrètes s'était décidé à des moyens extrêmes; on ne pouvait donc pas exiger de lui les délicatesses de la morale vulgaire.

¹ *Italia del Popolo*, n° 27.

Alors caché sous le nom de Strozzi, Mazzini se présentait à la Suisse comme l'ambassadeur des Sociétés secrètes. Obligé, sous le coup d'une accusation capitale, d'abandonner un pays libre, il s'y présentait plutôt en vainqueur qu'en réfugié. Le remords n'attachait pas le sang à ses mains, comme à celles de lady Macbeth. Elles étaient blanches par hasard; l'avocat génois les crut pures. A peine arrivé à Berne, il fit publier en langues allemande, italienne et polonaise l'acte de fraternité suivant:

- „ Nous soussignés, hommes de progrès et de liberté;
- „ Croyant:
- „ A l'égalité et à la fraternité des hommes,
- „ A l'égalité et à la fraternité des peuples:
- „ Croyant en outre:
- „ Que l'humanité est appelée à marcher, par un progrès continu et sous l'empire de la loi morale universelle, au développement libre et harmonique de ses facultés et à l'accomplissement de sa mission dans l'univers;
- „ Qu'elle ne le peut que par le concours actif de tous les membres librement associés;
- „ Que l'association ne peut être véritablement et librement constituée qu'entre ÉGAUX, puisque toute inégalité emporte violation d'indépendance, et toute violation d'indépendance infirme la liberté du consentement;
- „ Que la liberté, l'égalité, l'humanité sont également sacrées, qu'elles constituent trois éléments inviolables dans toute solution définitive du problème social, et que partout où l'un de ces éléments est sacrifié aux deux autres, l'organisation des travaux humains pour atteindre cette solution est radicalement défectueuse;
- „ Convaincus:
- „ Que si le but final vers lequel tend l'humanité est essentiellement un, si les principes généraux qui doivent diriger les familles humaines dans leur marche vers ce but social sont les mêmes, nos voies sont cependant ouvertes au progrès;
- „ Convaincus:
- „ Que chaque homme et chaque peuple a sa mission particulière à remplir, qui, tout en constituant son individualité, concourt nécessairement à l'accomplissement de la mission humanitaire;
- „ Convaincus enfin:

„ Que l'association des hommes et des peuples doit réunir la garantie du libre exercice de la mission individuelle à la certitude de la direction vers le développement de la mission générale.

„ Forts de nos droits d'hommes et de citoyens, forts de notre conscience et du mandat que Dieu et l'humanité discernent à ceux qui veulent dévouer leurs bras, leur intelligence et leur existence à la cause sainte du progrès des peuples.

„ Après nous être constitués en Associations Nationales, libres et indépendantes, noyaux primitifs de la Jeune Pologne, de la Jeune Allemagne et de la Jeune Italie.

„ Réunis en commun accord pour l'intérêt général le quinzième jour du mois d'avril de l'année 1834, la main sur le cœur, et nous portant forts pour l'avenir, nous avons arrêté ce qui suit :

„ 1. La Jeune Allemagne, la Jeune Pologne et la Jeune Italie, associations républicaines marchant au même but humanitaire, sous une même croyance de liberté, d'égalité et de progrès, se lient fraternellement, maintenant et pour toujours, pour tout ce qui regarde le but général.

„ 2. Une déclaration de principes qui constituent la loi morale universelle, appliquée aux sociétés humaines, sera rédigée et signée en commun par les trois comités nationaux. Elle précisera la croyance, le but et la marche générale des trois associations.

„ Nulle d'entre elles ne pourra s'en détacher dans ses travaux sans violation coupable de l'Acte de fraternité, et sans en subir toutes les conséquences.

„ 3. Pour tout ce qui est placé en dehors de la déclaration de principes et de la sphère des intérêts généraux, chacune des trois associations est libre et indépendante.

„ 4. L'alliance offensive et défensive, solidarité des peuples qui se reconnaissent, est établie entre les trois associations. Toutes trois travaillent en commun à leur émancipation. Chacune d'elles aura droit au secours des autres pour toute manifestation solennelle et importante qui s'opérera dans son sein.

„ 5. La réunion des comités nationaux, ou de délégués de chaque comité, constituera le Comité de la Jeune Europe.

„ 6. Il y a fraternité entre les individus qui composent les

trois associations. Chacun d'eux remplira toujours envers l'autre les devoirs qui en découlent.

„ 7. Un symbole commun à tous les membres des associations sera déterminé par le Comité de la Jeune Europe. Ils se reconnaîtront à ce symbole. Une devise commune placée en tête des imprimés fera reconnaître les publications des associations.

„ 8. Tout peuple qui voudra participer aux droits et devoirs de l'alliance établie entre les trois peuples, liés par cet acte, adhérera formellement à l'acte même, en le signant par l'organe de ses représentants.

„ Fait à Berne (en Suisse), le 15 avril 1834.

Pour la Jeune Italie.

Signé GIUSEPPE MAZZINI. — L. A. MELGARI. — GIOVANNI RUFFINI
— C. BIANGI. — ROSALÈS. — A. GHIGLIONE. — AG. RUFFINI.

Pour la Jeune Allemagne.

Signé DOCTEUR E. BREIDENSTEIN. — F. BREIDENSTEIN. — STROHMEYER. — BARTH. — PETERS.

Pour la Jeune Pologne.

Signé STOLZMANN. — J. DYBOWSKY. — CONSTANTIN ZALESKI. — FRANSZEK GORDASZEWSKY. „

En prenant au sérieux cet acte, rédigé au nom de l'humanité¹, Mazzini n'a encore trouvé de complices que dans trois nations. La Jeune France n'est pas inventée, mais en l'attendant, il s'adresse à sa future Jeune Suisse, et par un appel de fraternité européenne, il anathématise la H. V. U. (*haute vente universelle*), qui siège à Paris. Aux yeux de Mazzini, qui a sans cesse voulu dominer, comme tous les révolutionnaires, la haute vente universelle est coupable de couardise ou d'ambition, et ses tendances sont "une haute trahison contre la liberté et l'égalité des peuples, contre le

¹ Par *humanité* les sociétés secrètes et les communistes, qui en sont nés, se gardent bien d'entendre un sentiment de charité et d'amour envers le prochain qui souffre. Les Jean de Matha et les Vincent de Paul sont rares et très-rares dans les clubs. L'humanité, pour eux, c'est le triomphe du prolétaire sur Dieu. Le prolétaire, disent-ils, s'est peu à peu élevé au-dessus de toutes les aristocraties; il règne sur la terre. C'est maintenant à lui, devenu l'humanité, à détrôner la divinité.

développement progressif de l'Europe. „ Puis la Jeune Europe, convoquant la Jeune Suisse au banquet démagogique de sa prétendue humanité, s'exprime ainsi :

„ Nous accusons, à la face du monde entier, la H. V. U. comme une puissance hostile, qui cherche à favoriser les pas rétrogrades et à mettre obstacle à la libre fraternité des peuples de l'Europe, qui n'est pas capable de comprendre la haute destination de l'époque où nous vivons, et qui abuse des principes sacrés de la liberté et du progrès, héritage de tous, en voulant les faire servir à l'avantage d'un seul peuple, d'une seule ville, ou, peut-être même, à l'avantage seulement de quelques ambitieux.

„ On couve, à Paris, le projet d'imposer à l'Europe une unité absolue. Sous un silence de funeste augure, la H. V. U. cache, depuis longtemps, la pensée d'établir sa domination sur tous les pays, et d'anéantir les droits de tous les peuples, au profit d'une seule nation.

„ Elle veut fonder, au XIX^e siècle, une théocratie républicaine, une papauté républicaine, comme, jadis, Charles-Quint et Philippe II rêvaient une monarchie universelle.

„ Elle médite un système de centralisation, une constitution unitaire, d'après laquelle les pays de l'Europe ne seraient plus que des départements d'un seul Etat, dont Paris serait la capitale.

„ Elle a mis tout en œuvre pour s'opposer aux tentatives faites par les patriotes des autres pays. Chaque fois qu'une association ou une nation espérait pouvoir briser ses chaînes et agir, elle a cherché à la rendre impuissante. Plusieurs fois, lorsque la révolution européenne était déjà sur le point d'éclater, elle l'a étouffée, uniquement parce que ce n'était pas du centre qu'elle partait.

„ Que l'on se souvienne qu'en 1833 c'est la H. V. U. qui a déjoué *l'entreprise de Francfort!* — Que l'on se souvienne qu'au mois de novembre elle a laissé, à Lyon, quarante mille ouvriers sans chefs et sans ordres, malgré leurs instantes prières! — Que l'on se souvienne qu'une seconde fois elle a livré Lyon au martyre avec une lâcheté inouïe, et qu'après avoir, par des encouragements et par des promesses, excité cette malheureuse ville à la résistance contre l'exécution d'une loi infâme, elle a vu cette illustre victime de la liberté épuiser lentement ses forces, sans lui porter le moindre secours! — Honte et malédiction sur elle! — Des ruines

couvrent maintenant la seconde ville de la France ; chaque pierre de ses débris est le tombeau d'un héros ; pendant cinq journées de combat, qui seront immortelles dans l'histoire, cette Varsovie française a imploré en vain le secours de sa sœur ! — Après avoir conspiré pendant quinze ans, la H. V. U. n'a pas jugé que le moment fût propice pour agir, alors qu'une étincelle de dévouement aurait suffi pour sauver cette noble cité, pour sauver l'avenir de la France et celui de l'Europe entière !

„ Elle a lutté de toute sa puissance contre la Jeune Italie, non pas en lui refusant un appui que personne ne demandait, mais en cherchant, par les plus basses calomnies, à rendre suspectes les intentions de la société, et en qualifiant de rebelles tous les BB. CC. qui prendraient part directement ou indirectement à son entreprise. Nygon fut mis à l'interdit par le nouveau pape, et un homme qui était revêtu de l'une des plus hautes dignités de la Charbonnerie, fut déposé et dépouillé des privilèges et des papiers de l'ordre....

„ C'est la Jeune Europe des peuples qui remplacera la vieille Europe des rois. C'est la lutte de la jeune liberté contre le vieil esclavage, le combat de la jeune égalité contre les anciens privilèges, la victoire des idées nouvelles sur les anciennes croyances. C'est partout le même combat, unique et pourtant divers, entretenu sans cesse par la lutte des jeunes générations contre les anciennes, en religion, en philosophie, en politique, en économie sociale, en littérature même, car toutes ces choses sont des éléments de la vie des citoyens.

„ La réunion des hommes libres doit constituer ainsi le noyau de la Jeune Europe.

„ Mais comment ; et de quels éléments se formera cette Jeune Europe ?

„ Elle se formera d'une Jeune Allemagne, d'une Jeune Pologne, d'une Jeune Espagne, d'une Jeune Suisse, d'une Jeune Italie, d'une Jeune France, etc., etc.

„ Elle sera une association républicaine (constituée d'après le principe de l'unité nationale) de tous les peuples, étroitement unis entre eux par les mêmes espérances, par la même croyance religieuse, politique et morale, par les mêmes principes, par une seule et même alliance, par le même droit public, mais indépendants toutefois les uns des autres sous le rapport de leurs affaires intérieures, de leurs besoins

locaux et du développement particulier de leur activité physique et morale.

„ Tout ce qui appartient à cette dernière catégorie de droits et de devoirs rentre dans les attributions du congrès national.

„ Mais tout ce qui rentre dans la première catégorie, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'activité générale, les intérêts et les progrès généraux, appartient à la sphère d'action du congrès européen.

„ Tous les peuples seront également représentés, tant moralement que matériellement, dans le congrès des peuples européens.

„ Nous avons écouté la voix intérieure qui parlait en nous ; nous nous sommes constitués, et maintenant, au nom de la Jeune Italie, au nom de la Jeune Pologne, au nom de la Jeune Allemagne, nous nous adressons à vous, *patriotes de la Suisse!*

„ Apportez votre pierre au futur édifice. Formez avec nous le noyau de la Jeune Europe, le noyau d'une association libre et progressive des républicains de tous les peuples.

„ Vous comprenez l'esprit du siècle. Associez-vous hardiment à nous!

„ Qu'une Jeune Suisse se lève! Que les quatre associations républicaines se tendent la main et deviennent le berceau de quatre peuples futurs!

„ Les autres peuples nous suivront!

„ Une *Jeune Suisse*, disons-nous : *Jeune* est plus qu'un mot : c'est une grande pensée, c'est tout un programme ; tous les principes que nous avons établis jusqu'à présent se trouvent compris dans ce mot.

„ Vous voulez détruire dans ces vieilles racines l'esprit de discorde et l'égoïsme aristocratique, qui, chez vous comme chez nous, a mis obstacle au progrès.

„ Vous voulez réaliser l'unité de votre patrie. Vous voulez fonder une Suisse rajeunie, qui, de l'inaction et de la faiblesse où la maintenait l'ancienne politique, s'élèvera, forte et libre, au rang et à la grandeur de puissance qui lui ont été assignés par le destin, et prendra sa place dans le futur congrès européen.

„ Fondez donc une Jeune Suisse. Ce nom a le double avantage d'être intelligible pour tous, ce qui est une garantie de l'union fraternelle, et de former une ligne de séparation

visible entre le passé et l'avenir, en ce qu'il proclame que nous entrons dans une ère nouvelle, et que c'est à la jeunesse qu'il est essentiellement réservé d'accomplir la régénération de l'Europe.

„ Formez le noyau de la Jeune Suisse. Cela, avec les éléments qui existent, vous sera facile. Il n'est besoin que de changer le nom et l'organisation; les hommes, l'objet, l'esprit, demeurent les mêmes.

„ Formez un comité pour chaque canton. Etablissez des sous-comités dans chaque ville. Dans la campagne, où la population est peu nombreuse, et où, par conséquent, un comité serait inutile, choisissez des chefs isolés.

„ Tous les fils de l'association doivent aboutir aux sous-comités ou aux chefs, pour venir ensuite se réunir dans le comité cantonal.

„ Au-dessus de tous ces comités doit se trouver le comité central de la Jeune Suisse, dont les membres seront choisis, à la majorité des voix, entre ceux des comités cantonaux, ou suivant tout autre mode que vous pourrez préférer. Que ce comité central soit un symbole de l'unité qui fait l'objet de vos vœux, que, libre et indépendant, il représente, auprès de tous les peuples, les hommes libres de la Suisse!

„ Quant aux statuts organiques, aux formes, aux signes de reconnaissance, au serment, et aux modifications que vous voudrez introduire dans l'organisation actuellement existante, toutes ces choses ne peuvent émaner que de vous seuls, puisqu'elles sont l'expression de votre personnalité et de votre individualité.

„ C'est là ce qui constitue la liberté, et la première partie du problème de la destination humaine serait ainsi résolue.

„ Seulement souvenez-vous que les temps du symbolisme sont passés, que les formes étouffent souvent l'idée; qu'une association d'hommes libres et égaux, qui veulent changer la face d'un pays, doit avoir une organisation simple, claire et populaire. Souvenez-vous que les associations qui veulent être en harmonie avec les progrès de l'esprit du siècle ne doivent pas trop s'éloigner, par des singularités dans leurs formes et dans leurs usages, des institutions sociales existantes. En effet, une association doit être *un Etat dans l'Etat* (l'Etat dans lequel elle se forme *devant périr* en même temps que la révolution commencera); elle doit chercher à se rapprocher, dans ses formes, de l'organisation

future qui sera celle de la société entière; elle doit être le noyau d'un peuple plein de forces, destinée qu'elle est à attirer à elle, dans son accroissement successif, tous les éléments sociaux, et à *devenir, enfin, l'Etat lui-même.*

„ Quand vous aurez fait cela, vous aurez rempli votre destination à l'égard de votre patrie, et vous aurez ainsi accompli la première partie de votre tâche.

„ A l'égard maintenant de l'étranger :

„ Il doit être dressé un acte qui confirme et consacre les bases de la fraternité contractée entre la Jeune Suisse, la Jeune Italie, la Jeune Pologne et la Jeune Allemagne. Cet acte sera rédigé dans les quatre langues et signé par les quatre comités nationaux. Qu'ainsi, notre première œuvre, notre première action soit faite dans l'intérêt commun de tous. — Cet acte de fraternité des quatre peuples déclarera que les droits et les devoirs de chaque association nationale sont égaux. Il établira des relations régulières entre les quatre comités nationaux, qui, dans les publications faites par eux tous de concert, prendront pour devise commune : *Liberté! Egalité! Humanité!* Il déterminera aussi un symbole, un signe de reconnaissance et un mot d'ordre communs, sans préjudice des signes distincts que chaque nation pourra trouver nécessaire d'adopter pour elle en particulier

„ Telles sont, frères Suisses! les idées que nous avons cru devoir vous communiquer. C'est ici la première manifestation publique d'une pensée qui embrasse l'Europe, qui depuis longtemps nous anime et pour laquelle nous nous sacrifierons sans réserve et sans crainte. Jugez notre œuvre, et si elle vous paraît, comme elle nous paraît à nous-mêmes, une œuvre pure et sainte, si vous comprenez votre destination comme nous comprenons la nôtre, alors ne vous laissez pas effrayer par la grandeur de l'idée, ni par la difficulté de l'exécution. La tâche est pénible, mais ne désespérons pas pour cela de réussir. Lors même que nous ne pourrions que jeter la semence en terre, elle n'en fructifiera pas moins, protégée par la Providence qui veille sur l'humanité. Le grain que nous aurons semé ne sera pas perdu, et d'autres mains le moissonneront. Nous mourrons, mais la société que nous aurons fondée vivra dans l'avenir. Nous voulons travailler avec confiance et avec persévérance; nous voulons nourrir l'espérance du succès. Mettons-nous

donc à l'œuvre; prenons à la main le bâton du voyageur; ceignons nos reins, comme si nous devons marcher demain à la bataille. Mais en attendant le moment où il faudra réunir nos forces pour l'action, fixons des principes qui puissent nous servir de règle de conduite pendant et après le combat. Car nous ne sommes pas des hommes d'impatience, de réaction, d'égoïsme, mais nous sommes les apôtres d'une nouvelle religion, d'une religion de liberté, d'égalité et de progrès. — Notre bras sera prêt à s'armer pour tous les opprimés; notre voix répondra au premier cri de liberté, d'où qu'il parte; mais c'est aux générations futures, c'est à l'avenir du genre humain que nos efforts doivent essentiellement être consacrés. »

Suivent les mêmes signatures que pour l'acte de fraternité.

Tandis que ces manifestes, en style apocalyptique, c'est-à-dire humanitaire, se distribuaient secrètement aux initiateurs et aux initiés, la Jeune Allemagne, sous l'inspiration du docteur Breidenstein, médecin à Hesse-Hombourg, de Barth, de Peters, de Scharpff et de Rauschenplatt, tous accusés de crimes de haute trahison dans leur patrie, déchirait son masque de fraternité. La Jeune Allemagne se constituait comme la Jeune Italie. Elle déclarait que le but de son association était de fonder une *république européenne*; elle appelait dans son sein tous les condamnés et tous ceux qui avaient mérité de l'être. Elle leur imposait un serment ainsi conçu: " Je jure sur mon honneur et sur ma conscience d'être fidèle à l'association de la Nouvelle Allemagne et de consacrer tous mes efforts à la sainte cause de la liberté, de l'égalité et de l'humanité. »

Les devoirs, les efforts des adeptes étaient stipulés et tracés en quelques articles aussi brefs, aussi éloquents que possible.

„Art. 5. Chaque membre s'engage solennellement à garder avec constance et fidélité les secrets de l'association.

„Art. 6. Chaque membre adopte un nom de guerre pour l'association.

„Art. 15. Chaque membre est tenu de s'armer lui-même.

„Art. 27. Tous les membres de l'association, quelles que soient leur position et les circonstances dans lesquelles ils se trouvent, sont tenus de prêter une obéissance absolue

à l'ordre du Comité, pour toute entreprise ayant pour objet l'établissement de la Nouvelle Allemagne.

„ Art. 45. Toutes les fois qu'une entreprise à main armée aura échoué, après avoir été ordonnée par le comité, les membres de celui-ci encourront la peine de mort.

„ Art. 46. Toute trahison commise par un membre de l'association mérite la mort. Le jugement appartient au club, sous réserve de l'appel au comité.

„ Chaque membre est tenu d'exécuter la sentence. „

Ces extraits du code fraternel, dont Mazzini ne soupçonnait pas l'article 46 lors de l'assassinat de ses frères et amis, Emiliani et Lazzareschi à Rodez, jettent une sombre lueur sur les projets des Sociétés secrètes. La Jeune Europe s'était divisée en autant de sections qu'il y avait de royaumes à frapper. La Jeune Italie, la Jeune Allemagne, la Jeune Pologne existaient, parce qu'il plaisait à quelques réfugiés de ces Etats de se poser en régénérateurs. Ils avaient fait de la Suisse le boulevard de leur humanitarisme toujours sanglant; ils venaient de voter un appel aux démagogues des cantons; il fut répondu à cet appel par une déclaration ainsi conçue :

„ Au nom de Dieu et de l'humanité!

„ Au nom de la patrie!

„ Nous, hommes de tous les cantons, réunis ici en frères, guidés par une même croyance, par des convictions uniformes et par un but commun, le bien de tous, les droits de tous, l'honneur, l'indépendance et le progrès de la patrie commune, pour aviser aux meilleurs moyens d'atteindre ce but et de propager nos croyances;

„ Pénétrés d'une vive et sainte douleur à la vue des dangers qui nous semblent menacer la patrie, des atteintes déjà portées à notre liberté et à la dignité nationale, et de l'inefficacité des remèdes;

„ Mais en même temps, fermement décidés à remplir nos devoirs d'hommes et de citoyens, en faisant tout ce qui est en notre pouvoir pour éloigner ces dangers, garantir de toute atteinte le drapeau national et maintenir intacts nos droits à la liberté, à l'égalité, à l'indépendance et au développement calme et régulier du principe républicain populaire, qui est notre vie, notre gage de bonheur et notre gloire;

„ Convaincus que le seul remède efficace aux maux du

passé et la seule garantie réelle contre les dangers de l'avenir existent dans la *nationalité suisse*, organisée, proclamée et reconnue d'après les principes qui vont être exposés ci-dessous;

„ Convaincus que le seul moyen utile pour atteindre ce but se trouve dans une réforme fédérale, que les changements apportés à nos institutions cantonales réclament depuis quatre ans, dans un pacte national, expression de la pensée nationale suisse, qui, tout en respectant l'existence et les institutions des cantons, les mette en harmonie avec l'ensemble, les subordonne à l'existence nationale, tarisse à jamais les sources de l'anarchie et de la discorde à l'intérieur, et assure à la Suisse, par la force et l'unité de volonté, respect, inviolabilité, et le rang qui lui appartient à l'extérieur;

„ Convaincus que la seule voie légale par laquelle la réforme fédérale puisse être opérée est celle d'une assemblée constituante, nommée par le peuple suisse proportionnellement à la population et chargée de rédiger le pacte national et de le soumettre à la sanction des citoyens;

„ Convaincus enfin que le meilleur moyen pour obtenir rapidement et pacifiquement ce résultat est de constater l'opinion nationale par l'association de tous ceux qui partagent ces vues;

„ Considérant aussi que toute réforme est inefficace, tout pacte une œuvre morte et stérile, si l'éducation, les mœurs, l'union et la coopération fraternelle des citoyens ne viennent pas soutenir et vivifier à chaque instant l'œuvre du législateur;

„ Persuadés qu'il est non-seulement du droit, mais aussi du devoir de tous les citoyens, de fraterniser et de s'associer dans ce but;

„ Forts de cette conviction et de la pureté de nos intentions;

„ Nous déclarons ici expressément et solennellement notre adhésion aux principes énoncés; nous nous constituons et formons un noyau d'une Jeune Suisse, association nationale, libre, indépendante et progressive, et nous faisons un appel à tous ceux de nos concitoyens qui partagent nos croyances pour qu'ils adhèrent aussi à l'acte d'as-

sociation qui en est la conséquence et se rallient avec nous autour du même drapeau ¹. »

Cet acte fait à Villeneuve, sur le lac de Genève, le 26 juillet 1835, et qui, de par le comité national suisse, est signé de deux noms de guerre (Ernest et Gubernatis), était suivi d'un statut en vingt-trois articles, véritable coup de canon tiré contre l'Europe et contre le pacte de 1815. Ce statut était l'œuvre de M. Henri Druey, qui présidait l'association nationale de Schinznach, et qui se cachait sous ce nom de guerre.

La première tentative par laquelle Mazzini signala sa présence en Suisse ne fut pas heureuse. Ecrivain qui cherche partout un sujet de discours, il s'était imaginé qu'à sa parole la Savoie entière allait s'ébranler et ouvrir les Alpes à son troupeau de réfugiés. Les Alpes, c'était l'Italie; l'Italie, c'était l'Europe. Mazzini avait deux cents hommes sous la main, petite bande comparée par lui à la boule de neige qui, en roulant, devient avalanche. A défaut de canons, l'illuminé la chargea de ses proclamations; puis, après en avoir confié le commandement à un condottiere, nommé le général Ramorino, il attendit, les bras croisés, le succès qu'il prédisait infaillible.

Ramorino prétendait être un officier de fortune de la liberté; sa condamnation et sa mort, en 1849, à Turin, après la bataille de Novare, prouvent que s'il devait quelque chose à la liberté, il lui était difficile de se croire quitte envers la trahison. Soldat au service de toutes les insurrections qui le payaient, il ne se battait en réalité que lorsqu'il n'y avait plus à se battre. Après ces exploits, dont, avec ses compagnons de débauche, Ramorino faisait les honneurs, il re-

¹ Il se passait alors en Suisse un fait à l'éloge des réfugiés français et qu'il est bon de révéler. Les éléments naturels de la Jeune France n'avaient pas osé prendre au sérieux l'attitude puritainement despotique de Joseph Mazzini et de ses aides. Ils tournaient en ridicule ses phrases de six pieds et les poésies de son séide germanique, Harro-Harring. Toujours prêts à conspirer et à se faire tuer pour la république, ils présentaient que ces avocats théoriciens ne seraient jamais que des lâches; ils le disaient à haute voix. Ces craintes, que l'avenir a justifiées, les éloignaient des conciliabules de la Jeune Europe, que la malheureuse Suisse nourrissait dans son sein.

Plus tard, le 10 avril 1835, un acte, toujours dit de fraternité, fut conclu à Lausanne entre la Jeune Europe et les républicains français détenus à Paris dans la prison de Sainte Pélagie. Mazzini et les siens s'agrégèrent ensuite à la société des Familles et à celle des Saisons.

venait à Paris dévorer en quelques mois d'orgie le salaire de sa dernière infamie. La perspicacité de Mazzini n'avait pas deviné cet homme, qui ne faisait à personne mystère de son cynisme. La légion de la Jeune Europe marcha à sa première déconvenue. Elle erra pendant plus de trente heures sur les frontières de Genève et de la Savoie. Le colonel Rilliet de Constant avait été chargé par le gouvernement de Genève du commandement des troupes. Il avait ordre de garder les deux passages qui conduisent dans les Etats sardes. Grâce à une manœuvre dont il est très-difficile d'accuser son impéritie militaire, cet officier ne fit occuper que celui par lequel les réfugiés ne devaient point passer. Les populations se prêtèrent peu à une connivence qu'après la mésaventure Rilliet de Constant a cherché à expliquer comme tout s'explique. Elles jugèrent promptement à quels misérables elles avaient affaire. Les Savoisiens et les Suisses se prirent à sourire de leur interminable ivresse. Par divertissement, quelques curieux achetaient à vil prix les fusils dont leurs conquérants fraternels trafiquaient pour noyer dans le vin un dernier éclair de raison. Mazzini, en 1834, n'était pas plus heureux contre la Savoie que le gouvernement provisoire de France en 1848. M. Monnard et M. de Sismondi, deux lumières de la Suisse libérale, blâmèrent cette ridicule échauffourée, qu'avait flétrie le vieux Buonarrotti, le patriarche des conspirations et le complice de Gracchus Babœuf.

Les armes ne portaient pas bonheur à Mazzini et à ses sicaires. Le club était leur élément; la société fermée et secrète, leur passion et leur espérance. Ils cherchèrent à s'y cacher en agissant plus directement sur la Suisse. Des instructions furent rédigées, des réunions se formèrent tantôt sous la présidence de Mazzini, tantôt sous celle de ses principaux adhérents, et l'un deux, Ernest Schüller, donnait aux initiés les conseils suivants :

„ Que tous les frères voyageurs se rendent de préférence dans les lieux où l'association n'a pas encore des affiliés, par exemple, à Saint-Gall, à Frauenfeld, à Winterthour, dans les Grisons, à Schaffhouse, à Constance, etc.

„ Que les frères voyageant en Allemagne cherchent à y fonder des clubs, mais seulement sous la forme de sociétés d'amis, et qu'ils aient soin d'en donner avis au comité.

„ Qu'il soit publié à l'avenir une feuille mensuelle des-

tinée particulièrement aux réunions de lecture et à être répandue parmi les ouvriers, entreprise pour laquelle tous les frères seront invités à fournir des contributions. »

Cet Ernest Schüller, né à Darmstadt et devenu par adoption citoyen suisse, était instituteur à Bienne, dans le canton de Berne. Agent infatigable des Sociétés secrètes, comme la plupart des instituteurs communaux, il devenait pour le pays un de ces brandons secondaires plus dangereux peut-être avec leur demi-science que tous les Mazzini du monde. Schüller se mettait en rapport avec les nombreux ouvriers et les compagnons de métier qui d'Allemagne venaient en Suisse pour chercher du travail. On avait gagné à la cause le plus grand nombre des compositeurs d'imprimerie et des tailleurs; après cette conquête facile, Schüller et ses émissaires s'occupèrent de les maintenir dans leur voie. On forma entre eux des *sociétés de malades*, comme pour mettre la conspiration sous l'égide de la charité fraternelle. On les parqua dans des *réunions de lecture*, et là, sous le spécieux prétexte qu'on leur donnait de les instruire en les amusant, on fit pénétrer dans ces esprits incultes, mais encore honnêtes, le venin des doctrines antisociales. Pour gangrener plus sûrement les cœurs, on commença par polluer les imaginations. « Il est d'usage, raconte Schüller, que, depuis des années, beaucoup d'ouvriers allemands voyagent en Suisse. De là est venue à quelques-uns dans ce pays (comme cela est arrivé aussi à Paris et dans plusieurs autres villes) l'idée de communiquer à ces ouvriers, fils de parents allemands, des principes libéraux, afin qu'à leur retour en Allemagne le parti ennemi des princes se trouvât renforcé par eux. C'est ainsi que j'ai fondé à Bienne, il y a plusieurs années déjà, une société de lecture, qui était souvent fréquentée par quarante ou cinquante ouvriers. »

Chaque membre entrant dans ces sociétés recevait une carte d'admission, une feuille de lierre comme signe de reconnaissance et un nom de guerre. C'était l'affiliation de l'ouvrier par la corruption, la guerre faite à leur probité et à leur bourse par le vice et l'ambition révolutionnaires. Les réfugiés qui se mêlaient d'éclairer les ouvriers suisses faisaient de leurs passions politiques une industrie, et ils exploitaient et pressuraient le pauvre manœuvre. Guillaume Marr, qui s'était exilé en Suisse et qui en fut banni, quoi-

qu'il y prêchât l'anarchie et l'athéisme, Guillaume Marr a écrit ces lignes accusatrices : "J'ai connu plusieurs de ces chevaliers d'industrie ; ils vivaient aux dépens de la République future. Les ouvriers leur donnaient leur dernier liard dans l'espoir que cet argent servirait à propager des livres révolutionnaires. Deux de ces messieurs ayant amassé 300 fr., les dépensèrent en un seul jour à Strasbourg, dans un mauvais lieu."

Vulpius, un des meneurs de Liestall, confirmait par avance en 1837 ce que Guillaume Marr, son complice dans les sociétés secrètes, ne devait écrire qu'en 1846. "Par le grand nombre d'individus à conduite légère ou de mauvais sujets qui vivent en Suisse comme réfugiés allemands, ainsi s'exprime cet apôtre de la fraternité, le crédit de tous, comme leur bonne réputation, va être détruit ou plutôt il l'est déjà. Cela fait le plus grand tort à la grande cause qui leur est commune. C'est pourquoi l'on devrait exclure les mauvais de tout commerce avec les bons jusqu'à ce que l'on se fût convaincu de leur changement."

Le comité central, établi à Bienne, où se trouvait déjà l'imprimerie de la Jeune Suisse, s'écartait rarement des conseils que Mazzini inspirait à Schüler. La force ouvrière devait être partout travaillée et viciée pour servir de levier aux sociétés secrètes. En 1836, ce comité dit dans sa seconde circulaire aux clubs : "Nous sommes invités par Maurer¹ à nouer des relations avec les sociétés d'ouvriers de Paris. Nous emploierons tous les moyens en notre pouvoir pour mener à fin cette entreprise qui promet d'utiles résultats, et nous ne doutons pas du succès."

"Vous savez, écrit Magari au comité central le 3 février 1836, les efforts que nous faisons pour gagner les ouvriers. Les moyens les plus simples sont ceux qui réussissent le mieux. Il faut exciter leur soif des jouissances et leur peindre sous les couleurs les plus appropriées à leur ignorance la misère qui les ronge. Nos instituteurs primaires sont d'un puissant secours pour cette propagande ; mais il en manque sur plusieurs points. Le clergé les combat et les démasque. Donc guerre à mort au clergé, qui veut tuer notre poule aux œufs d'or. Le clergé ici comme partout est notre mortel

¹ Ce Maurer, dont le véritable nom est Georges Fein, et qui prenait encore celui de Schwendli, était docteur en droit à Braunschweig. Il fut en Suisse l'un des plus ardents propagandistes.

ennemi, poursuivons-le donc sans relâche. Une fois cet ennemi abattu, nous aurons vite raison des autres. La surveillance que ces bons magistrats de Suisse exercent sur nous est peu gênante; mais il importe de ne pas faire trop de bruit, car nous avons des espions de toutes les polices à nos jambes, et Breidenstein affirme que l'Autriche et la France s'entendent pour nous faire bannir. Dans quelques années, ce sera chose difficile. Nous aurons le gouvernement central avec nous, et la Suisse sera nôtre. Jusque-là de la prudence. Vous n'envoyez pas assez de livres pour répandre dans les campagnes. Le peuple sait lire, il va dans nos sociétés de lecture, il y chante; donc beaucoup de petites brochures et de chansons révolutionnaires. La bourgeoisie est perdue, elle a fait son temps comme la vieille aristocratie qu'elle a supplantée. C'est au tour du prolétaire et le prolétaire suivra notre impulsion. Ménagez donc nos moyens d'action et n'épargnez pas l'argent. L'argent bien placé rend à usure. Notre usure c'est la victoire. Qu'on tonne contre les rois et les prêtres; détruisez ces deux mobiles de la vieille société et vous verrez ce qui restera de ses ruines. Harro-Harring vous salue tous. Il travaille à un nouveau poème; mais le pauvre homme est un peu trop nuageux. J'aime mieux Wilhelm, mais patience, mes amis, écoutez notre Mazzini et laissez-le maître.

Un des moyens de propagande le plus recommandé et le mieux suivi fut la flatterie. Les rois avaient eu leurs courtisans; le peuple eut les siens: "N'oubliez pas, dit Peters B.¹ à Rauschenplatt le 19 février 1836, n'oubliez pas les compliments. On peut maltraiter, piller, dépouiller un pauvre diable d'ouvrier isolé; il se laisse faire, car, en face d'un homme éclairé, il a peur. En public et lorsque l'ouvrier s'agglomère avec d'autres, la scène change. Alors l'agneau qui se laissait tondre devient loup. J'ai déjà fait souvent cette expérience. Mais ce loup a encore de petits faibles. Il aime l'encens comme un comédien. La flatterie lui monte au cœur comme elle monte à la tête d'une coquette."² Quand

¹ La signature ne porte que cette initiale.

² Cette théorie des courtisans du peuple, dont les affiliés suisses se communiquent la recette, est exploitée partout et toujours avec succès par les révolutionnaires. M. Louis Blanc, membre du gouvernement provisoire après le 24 février 1848, a, comme ses collègues, suivi ces errements, et dans la séance de la commission du gouvernement pour les travailleurs il s'écriait, le 10 mars 1848:

on tient vingt ou trente prolétaires sous sa main, il faut adopter le précepte de Schüller. Leur dire des choses qu'ils ne comprennent pas et qu'on leur explique *ad libitum*, puis sans périphrases, leur dire avec un grand air d'enthousiaste conviction qu'ils sont justes, généreux, héroïques, les rois de ce monde et les intelligences de la terre. L'artisan suisse n'a pas de vanité. Inspirez-lui de l'orgueil en masse. Les ouvriers allemands et français se prêtent mieux que lui à ce commerce de louanges. Mais il importe considérablement de l'y amener lui aussi. Je sais bien qu'il est fort peu réjouissant de se plonger dans cette fange, de se faire orateur de cabaret ou de ruelle pour respirer les exhalaisons avinées de ces gens-là; mais le but couvre tous ces désagréments. Le peuple a besoin d'une grosse dose de flatterie. Émoussez votre palais pour parvenir à toucher le sien, et quand les ouvriers se croiront un grand homme en perspective, soyez sûr qu'alors vous les conduirez comme un enfant. »

« Je sais, mes amis, vous me permettez ce mot, n'est-ce pas? (*De toutes parts: Oui! oui!*) je sais qu'il ne faut pas flatter le peuple. Laissons les courtisans à la souveraineté des rois, parce que cette souveraineté repose sur la bassesse et le mensonge. (*Bravo! Bravo!*) On ne doit au peuple que la justice et la vérité.

» Il m'est impossible, quoique vous soyez les délégués du peuple, de ne pas dire que la conduite du peuple, cette fois, a été admirable. Je le dis, parce que je parle en homme libre, et que je n'aurais pas craint, si le peuple eût été injuste ou violent, de le servir contre lui-même; et il faut le dire bien haut, pour qu'on sache en Europe ce que c'est que le peuple français quand il se lève avec l'idée républicaine dans l'esprit et le principe de fraternité dans le cœur.

» Oui, le peuple a été admirable, non par le courage seulement, mais par la résignation, qui est le courage de la douleur. Des hommes sont venus ici, la pâleur sur le front, ayant faim, demandant du travail qu'on ne pouvait leur donner, et quand nous leur avons répondu douloureusement : Attendez encore! nous les avons vus se retirer avec calme, dans le plus grand ordre, en criant : *Vive la République!*

» Voilà ce qui ne saurait être dit sans larmes, voilà ce qui est digne d'une admiration éternelle! »

(L'assemblée entière crie, par un mouvement spontané : *Vive le Peuple!*)

Cette ridicule rhétorique produisit les plus déplorables effets. On disait à ce peuple qu'il était admirable, il se crut sublime, et prit au sérieux de pareils enseignements. Le *Moniteur* du 11 mars 1848, qui consigne ces basses flagorneries, fait foi de l'extase dans laquelle tombaient devant eux-mêmes les *travailleurs* qui ne voulaient plus travailler.

Sur le cercle encore restreint où Mazzini se contente d'agir, la corruption filtre comme l'eau dans les entrailles; mais le sang vient par intervalles donner plus de saveur à cette corruption. Nous avons vu qu'à Rodez le poignard des sociétés secrètes frappait en plein jour. Un an plus tard, au mois de mars 1834, un frère et un ami nommé Nast, accusé d'avoir fait perdre quelques centaines de francs au comité, fut arrêté à Thoune. Mazzini, l'œil et la volonté des Shires, reçut trente francs pour cette arrestation. A dater de ce moment, Nast disparut; il a toujours été impossible de savoir ce qu'il était devenu. Au mois de juin de cette même année 1834, le docteur Breidenstein écrit à Mazzini la lettre que voici et dont nous croyons devoir respecter le style et l'orthographe. " L'affaire de Strohmeyer est finie. Il est condamné à la peine de mort. Seulement le comité fait cette chose et nous faisons l'annonce à vous, parce qu'il est nécessaire de vous dire que Strohmeyer ne peut pas être tué dans ces jours, mais l'exécution aura fait bientôt. Il n'est pas un traître, mais parce que son nom est souscrit à l'acte de la fraternité, on ne le peut pas *chasser* de la société sans donner un coup mortel à la société. Il doit mourir avant que personne sait qu'il n'est pas plus membre de nous. "

Strohmeyer, un des chefs de l'émigration allemande, a souscrit l'acte de fraternité dont ses complices vont lui faire une si cruelle application. Il n'est pas même soupçonné de trahir les sociétés secrètes; mais, ajoute ce bon docteur Breidenstein dans une autre consultation à Mazzini, " sa légèreté est tout aussi dangereuse. "

Comme les anciens francs-juges dont ils restaurent les attentats, Mazzini et ses séides s'accordent droit de vie ou de mort; ils évoquent un poignard inintelligent qui frappe dans l'ombre. Le cadavre de la victime disparaissait et tout était dit jusqu'au prochain firman. L'incorrigible ténacité des Mazzini, des Stolzmann, des Scriba, des Rauschenplatt et des Ruffini n'était surpassée que par l'aveugle obéissance de leurs sicaires. Le meurtre tenait ses assises extraordinaires en Suisse; au même moment il y ouvrait un vaste atelier de conspirations. Le 14 juillet 1835, en effet, un membre actif des clubs nommé Distel écrit: " Je serai cet automne à Lucerne ou à Zurich; nous nous rencontrerons encore plus vite que sur le sol allemand, lorsque nous irons pendre les princes et les prêtres. "

Un autre, Frédéric Niesell, pharmacien bava­rois, écrit le 19 du même mois au poète Harro-Harring : " Mazzini te salue dans l'espoir des jours promis. Ses grandes et fé­condes idées sur l'humanité s'accompliront, j'espère, de notre vivant. Quels beaux vers-cette rénovation du monde, faite par nous, va t'inspirer, ô muse de la fraternité ! Moi, je n'ai que mes petits lénitifs à offrir et mon zèle phar­macutique à faire accepter. Si les initiateurs en avaient be­soin, je serais homme à empoisonner le monde entier pour assurer le triomphe du principe et de l'idée. Marchons vers le but et ne nous occupons pas des broussailles que les stu­pidités de la conscience voudraient jeter sur notre route pour l'embarrasser. Marchons, amis. "

Ils marchèrent si bien et si vite que, peu de temps après, un jeune étudiant d'Allemagne, nommé Lessing, expirait à Zurich percé de coups de poignard ¹.

En face de ces associations qui ne reculaient devant au­cune conséquence, les gouvernements minés et l'ordre social attaqué jusque dans sa base, ne se crurent pas auto­risés à punir de pareils violateurs de toutes les lois humaines. Ces misérables égorgeaient lorsqu'ils n'empoisonnaient pas, et jamais la société n'osa leur demander sang pour sang. L'idée de frapper les chefs de cette bande de bravi et de les frapper dans l'ombre ne vint à aucun gouvernement. Par les précautions dont ils avaient l'art d'entourer leurs crimes, ils échappèrent à la vindicte des lois. Les lois étaient im­puissantes à les atteindre, les gouvernements et les peuples respectèrent cette inviolabilité.

L'action des Sociétés secrètes, dont le centre était alors à Berne, fut néfaste parmi les ouvriers allemands et les nombreux étudiants de la même nation. Ils colportaient dans le reste du monde les principes que cette école de forfaits leur inculquait; mais ils n'agissaient que sur des individus. En Suisse, ils avaient tout un peuple à démoraliser, un peuple qui ne savait pas se garder et que des luttes intes-

¹ Une notification des magistrats de Zurich, en date du 31 dé­cembre 1835, et signée par le juge d'instruction Meiss, porte : " Le soussigné, autorisé par le tribunal criminel du canton de Zurich (Suisse), promet à la personne qui porterait à sa connaissance des faits positifs, par suite desquels on parviendrait à découvrir les au­teurs du meurtre commis aux environs de la ville de Zurich sur l'étudiant Louis Lessing, natif de Freyenwalde, dans le royaume de Prusse, une récompense de *mille francs de Suisse*. "

tines prédisposaient déjà aux exaltations démagogiques. Voici de quelle manière les sociétés secrètes établirent leur pouvoir dans les cantons :

Il existait en Suisse des coutumes inoffensives et qui se perpétuaient par la tradition. L'arbalète de Guillaume Tell, qui sauva la vieille Helvétie, y était toujours en honneur. Guillaume avait été le meilleur archer de son temps ; ses descendants se firent gloire de suivre ses traces. Dans chaque hameau des cantons primitifs, on formait le dimanche après Vêpres une réunion sur la prairie la plus voisine de l'église. Là, les jeunes gens exerçaient leur adresse à la cible ; les enfants eux-mêmes se livraient à ces joutes patriotiques, et des prix aussi modestes que disputés couronnaient le vainqueur. Le vainqueur, suivi de tous ses rivaux qui l'applaudissaient, allait déposer aux pieds de la sainte protectrice du hameau son prix et son arbalète comme un hommage de reconnaissance, puis il retournait suspendre au foyer domestique la récompense de son adresse. Chaque village avait sa réunion que présidaient les anciens, heureux de voir leurs fils aussi habiles qu'eux au tir de l'arbalète.

L'invention de la poudre amena l'arme à feu. La carabine remplaça l'arbalète dans les prédilections du Suisse. Elle portait le plomb meurtrier à une grande distance ; elle atteignait le but aussi bien dans les vallées que sur la cime des rochers. Chaque Suisse, soldat en naissant, voulut avoir sa carabine comme un bijou de famille. C'était tout à la fois sa défense et son ornement. L'arbalète était détrônée, les réunions des tireurs à la carabine se multiplièrent. Dans l'intérêt de l'Etat, ainsi que pour le plaisir des individus, on s'occupa de régulariser ces sociétés. Elles ne furent plus, comme par le passé, un paisible tournoi de quelques enfants du même village ; pour stimuler l'émulation, on s'invita, on se provoqua de hameau à hameau, de ville à ville, de société à société. Ces réunions souvent répétées formèrent les tirs cantonaux, qui à leur tour engendrèrent les tirs fédéraux. Ces tirs s'organisaient en dehors de toute action gouvernementale. Leur but était avoué ; les magistrats n'eurent qu'à l'encourager.

Mais, à partir du jour où le Libéralisme essaya de se faire un marchepied de toutes les perversités, les réunions de tir dégénérent peu à peu en affiliations dangereuses. L'ivraie semée dans le bon grain s'élevait ; elle étouffa le

vrai patriotisme. Les libéraux de 1815 à 1830 servirent de précurseurs aux radicaux, qui eux-mêmes, dupes ou victimes des sociétés secrètes, devront bientôt céder la place au communisme, dernière expression de la démagogie.

Les tirs fédéraux étaient devenus une puissance pour la destruction. Le prétexte de s'exercer à l'art du tir réunissait des carabiniers de tous les cantons. Ils arrivaient avec leurs armes, ils s'organisaient en compagnies. C'était une force toute trouvée, un élément de violence introduit dans le pays. Les meneurs s'en emparèrent. Dans ces réunions, les agitateurs, les mécontents, les utopistes et les ambitieux avaient le verbe haut et l'éloquence avinée. Ils tendaient des pièges dans lesquels venaient tomber ceux que le dérèglement des mœurs, la paresse ou la cupidité rendaient faciles à la corruption. Pour couvrir ces fêtes bruyantes d'un vernis patriotique, on laissait à un comité d'hommes distingués par leur mérite ou leurs vertus toutes les apparences de la direction. Les formes extérieures étaient sauvées. Mais un autre comité, caché dans l'ombre, usurpait et exerçait le pouvoir réel. Il comprit l'immense avantage que la révolution pouvait retirer de ces agglomérations d'hommes qui, sous le coup d'une liberté sans frein et d'un enthousiasme exalté jusqu'à l'ivresse, se laissaient aller à des provocations insensées. Les tirs fédéraux ne se réunissaient que tous les deux ans. On décida que chaque année ils s'assembleraient dans un des chefs-lieux des divers cantons; et les esprits réfléchis ne furent pas longtemps sans s'apercevoir qu'immédiatement après le tir la ville renfermait beaucoup plus d'éléments de corruption qu'auparavant. Ce fut la conséquence naturelle de ces réunions. Les carabiniers fédéraux s'étaient enrégimentés; on ne les soumettait à aucune discipline; leur vie ne dut être qu'une longue orgie dont le Libéralisme se chargeait de payer les impures voluptés.

En 1829, le tir eut lieu à Fribourg, comme l'année précédente il s'était tenu à Genève. Le colonel Dufour avait présidé le comité fédéral, et il apportait à Fribourg le drapeau national pur alors du sang fraternel. Le colonel Dufour remit ce drapeau entre les mains de son successeur fribourgeois, M. de Forell. C'était le 22 juin, jour anniversaire de la bataille de Morat. Dans son discours, le colonel, en confiant au brave peuple fribourgeois l'étendard de la liberté qui, proclamait-il, avait à pareil jour réuni tous les Suisses

sous son ombre, se félicitait de voir l'alliance si admirablement cimentée. Quelques années plus tard, en 1847, ce même Dufour, alors général de l'armée des douze cantons, se présentait encore devant Fribourg. Il tenait à la main le même drapeau, mais Fribourg ne le reconnaissait plus. M. de Forell, encore président du gouvernement, le maudissait avec tous les hommes libres, car dans ses plis il n'apportait au peuple que trahison, injustice et servitude.

À Berne, en 1830, les carabiniers fédéraux qui, l'année précédente, avaient promené la luxure et le scandale dans les rues de Fribourg, se livrèrent à de nouveaux excès. L'insurrection de juillet y fut annoncée, prédite avec des chants de joie si horribles que le gouvernement se crut obligé de les interdire. Le Libéralisme démasquait trop vite ses batteries; une scission longtemps différée devint nécessaire. Les carabiniers honnêtes qui voulaient bien pardonner quelques folles exagérations de plaisir à leurs camarades ne consentirent pas à se montrer aussi tolérants lorsqu'il s'agissait de traîner dans la boue les gouvernements voisins, la morale et les principes de toute communion chrétienne. Ils se séparèrent en déclarant qu'ils renonçaient à faire partie d'une société établie pour maintenir la liberté en Suisse, mais dont le vrai but, trop clairement manifesté, ne tendait qu'à l'oppression.

Cette scission fut le signal de la licence. Les carabiniers, que la révolution façonnait au rôle de janissaires, ne connurent plus aucun frein. Ils avaient mis leurs bras au service du radicalisme; les Sociétés secrètes le supplantèrent. Elles s'emparèrent de cette force brutale, et, dans les tirs de Lausanne, de Glaris et de Bâle surtout, les orateurs attirés de ces réunions ne craignirent pas de vociférer des menaces de mort et de dévastation contre les cantons catholiques. Les tirs fédéraux, nés d'une patriotique pensée, avaient peu à peu dégénéré en rendez-vous annuels de débauche. La débauche amena la ruine dans les familles, le mépris de tout sentiment honnête dans les cœurs. Cette ruine et ce mépris jetèrent les carabiniers fédéraux au service des sociétés secrètes.

Les hommes d'ordre, quoique d'opinions différentes, s'étaient, par respect pour eux-mêmes, retirés de ces assemblées; ils furent remplacés par des agents que les réfugiés tenaient en laisse. L'institution des tirs fédéraux faisait la

gloire de la Suisse par l'esprit de liberté et de concorde qu'elle propageait ; le radicalisme, après s'être emparé de cette force, s'appliqua à la dénaturer. Les sociétés secrètes achevèrent l'œuvre de démoralisation. Ce fut dans les rangs des carabiniers qu'elles allèrent chercher le cadre de l'organisation militaire des corps francs.

Déjà, en 1835, on convoquait à Lausanne tous ceux sur lesquels la révolution pouvait compter. L'ordre secret donné aux carabiniers fédéraux et écrit de la main de Schüller ne laisse aucune incertitude sur le complot. Cet ordre, en forme de proclamation, est ainsi conçu :

“ Confédérés !

„ Depuis assez longtemps l'on a discouru et écrit sur ce qui doit faire le salut de la patrie, sans que nous ayons pour cela avancé d'un pas. Le spectacle pitoyable qu'offre la Diète, la division de notre patrie, les genoux qui se ploient devant les princes étrangers, la lâcheté et la faiblesse croissante des gouvernements, l'oubli de tous les intérêts nationaux, toutes ces choses rongent le cœur des patriotes et nous provoquent depuis longtemps à mettre résolument la main à l'œuvre. Il n'y a que l'énergie de l'action qui puisse donner l'unité à notre chère patrie et mettre notre peuple en possession de ses droits les plus importants pour tout son avenir.

„ Une de ces occasions que nous avons déjà souvent laissées échapper se présente de nouveau. Le grand tir fédéral de Lausanne réunira dans cette ville un grand nombre de loyaux amis de la patrie. On y proclamera une assemblée législative, qui sera nommée en proportion de la population. Cette résolution a été prise par un grand nombre de patriotes ; il faut qu'elle s'accomplisse. Le 5 juillet est le jour fixé pour l'exécution. „

La Suisse avait ses tirs fédéraux, pépinière où grandissaient, où se fortifiaient dans les doctrines antisociales des affiliés que l'on élevait pour le crime extérieur. Vers le même temps, la révolution songea à se créer en Italie des assemblées où, sous un prétexte littéraire, on parviendrait à combiner des efforts dont l'isolement paralysait l'action. Ce fut dans les ténèbres d'une société secrète que la première idée des congrès scientifiques se produisit.

A la Suisse toujours militante on laissait son appareil de combats, ses fêtes soldatesques et son enivrement de poudre.

Il n'était pas possible de donner à l'Italie la même impulsion. L'Italie n'est guerrière que par le souvenir ; mais elle aime à s'admirer dans la gloire de ses aïeux, à se parer tout à la fois de la couronne de chêne de ses Scipions et du laurier de ses Pétrarques. Les Sociétés secrètes exploitèrent cette double passion. Elles avaient calculé qu'en prenant par la vanité les innombrables académiciens qui font la gloire anonyme de la ville où ils ont vu le jour, qu'en offrant à leur désœuvrement une tribune retentissante ou un Parnasse émérite, ils ouvraient aux artisans de désordre une voie inespérée de propagande. Les princes se montraient hostiles au progrès révolutionnaire, ils s'opposaient avec énergie à toutes les réunions qu'on tentait. Un congrès scientifique était inoffensif de sa nature, il ne parlait qu'à l'esprit et au cœur ; il ne se formait que de savants, il s'honorait de la bienveillance des rois, il les saluait comme les protecteurs des beaux-arts ; le congrès scientifique fut donc inventé.

Pour conquérir une popularité éphémère, quelques princes d'Italie eurent la faiblesse d'autoriser ces réunions où, en public, tout se passait selon le programme adopté. Mais en secret les avocats sans clients, les nobles sans fortune, les artistes sans génie, les médecins sans malades, les faiseurs de sonnets sans argent, les professeurs sans auditoire, les prêtres sans vertu et les écrivains sans lecteurs ne se contentèrent pas du théâtre peu sérieux qu'on leur assignait. Ce n'était pas par amour de la science et du progrès dans les arts qu'ils se donnaient rendez-vous d'un bout de l'Italie à l'autre. La Jeune Europe, qui, du fond de la Suisse, disciplinait les volontés et stimulait les passions, avait voulu que ces congrès fussent un lieu permanent de conspiration, un terrain neutre sur lequel on préparait de nouvelles ruines et où l'on dictait, où l'on recevait, où l'on échangeait les mots d'ordre. Ce plan réussit au delà de toute espérance. Après avoir abusé les rois, il égara les peuples. Le congrès scientifique devint une mystérieuse trainée de poudre que les savants applaudis couvraient de fleurs, et qui, après avoir embrasé l'Eglise, menaçait les fondements du trône.

Les Sociétés secrètes l'avaient bien ainsi jugé. En Italie elles se sentaient forcées d'agir dans l'ombre ; mais en Suisse, avec leurs réfugiés et leurs carabiniers fédéraux pour avant-garde, elles n'avaient pas besoin de ce luxe de méticuleuses précautions. Mazzini les dirigeait. Ses réfugiés

venaient d'éprouver dans le duché de Bade le même échec qu'en Savoie; le gouvernement suisse s'inquiétait à la fin de ces agitations que l'Europe signalait, et dont lui-même commençait à redouter le contre-coup. Mazzini sentit que la terre tremblait sous ses pas et que les meurtres ordonnés par les sociétés secrètes ne le préservaient point d'un nouveau bannissement. En reconnaissance de l'hospitalité reçue, il songea à laisser en Suisse un long, un triste souvenir de son passage. Il organisa un chaos systématique où, au nom de l'humanité, tout fut permis contre Dieu, tout fut autorisé contre les hommes.

Dans l'espace de deux ans de séjour, Mazzini avait, à l'aide de ses associations, précipité la ruine de la Suisse. Il ne restait plus aux dociles manœuvres qu'à propager la dépravation. Les Polonais, les Allemands, les Italiens, les tireurs fédéraux qu'il s'était donnés comme sujets exécutèrent contre l'ordre social la sentence prononcée. Ils l'exécutèrent aussi impassiblement que s'il ne se fût agi que de l'assassinat d'un de leurs complices. La vue d'un ilote ivre enseignait aux fils de Sparte à éviter l'ivresse. Les jeunes Lacédémoniens se montrèrent toujours dociles à cette leçon. Il n'en put être ainsi dans les cantons de l'Helvétie libérale. Les Sociétés secrètes, les carbonari et toutes les sectes dissidentes nées de ces agrégations par l'orgueil isolé ou par un raffinement de corruption sociale, mettaient sous ses yeux des hommes que l'enivrement des passions et la surexcitation des enseignements faisaient descendre au-dessous de l'esclave des temps païens. L'Helvétie libérale accepta ces déplorables exemples; elle les subit; souvent même elle les outre-passa. Les Sociétés secrètes amenèrent leur plèbe de dupes ou de coupables à cet état peint par Cicéron, s'appuyant de l'autorité de Platon.

« Si jamais, dit l'orateur romain¹, le peuple en est venu à frapper un roi juste ou à lui ravir le trône, ou même, et l'exemple en est plus fréquent, s'il a coûté du sang des grands et qu'il ait prostitué l'Etat tout entier à la fureur de ses caprices, sachez bien qu'il n'est pas de mer ou d'incendie si terrible, dont il ne soit plus facile d'apaiser la violence, que celle d'une multitude insolente et déchaînée.

„ Alors on voit se réaliser ce qui est si vivement décrit

dans Platon, pour peu que je parvienne à l'exprimer dans notre langue, effort difficile, mais que je tenterai cependant. " Lorsque l'ardeur du peuple, ainsi parle Platon, s'est enflammée d'une soif intarissable d'indépendance, et que servi par des complaisants pervers, il a bu avidement la coupe remplie de liberté sans mélange, alors ses magistrats et ses chefs, s'ils ne sont tout à fait mous et obéissants, et s'ils ne lui versent à flots la liberté, il les poursuit, les incrimine, les accuse, les appelle dominateurs, rois, tyrans. Ceux qui veulent alors obéir aux chefs de l'Etat sont tourmentés par ce même peuple, qui les nomme esclaves volontaires. Mais ceux qui dans la magistrature affectent l'égalité populaire, ou qui, dans la vie privée, travaillent à effacer toute distinction entre le magistrat et le simple citoyen, on les exalte de louanges, on les surcharge d'honneurs, et il devient inévitable que dans une république ainsi conduite, la liberté surabonde de toutes parts, que la famille même soit, dans son intérieur, dépourvue d'une autorité, et que cette contagion semble presque passer jusqu'aux animaux; que le père craigne le fils, que le fils méprise le père; que toute pudeur soit détruite pour rendre l'indépendance plus entière; qu'il n'importe d'être citoyen ou étranger; que le maître craigne les élèves et qu'il les flatte; que les élèves prennent en mépris les maîtres; que les jeunes gens s'arrogent l'autorité des vieillards; que les vieillards descendent aux jeux folâtres de la jeunesse, pour ne pas lui être odieux et insupportables. De là vient que bientôt les esclaves se donnent toute licence; que les femmes prennent les mêmes droits que leurs maris; qu'enfin les chevaux, les chiens, les ânes sont libres d'une telle liberté, et courent si impétueusement qu'il faut se retirer de leur passage. De cette licence démesurée il résulte enfin que les âmes des citoyens deviennent si ombrageuses et si délicates, qu'au moindre essai d'autorité qui se montre, elles s'indignent et ne peuvent rien souffrir, et que bientôt elles arrivent à mépriser aussi les lois, afin d'être complètement affranchies de tout maître. "

Puis Cicéron ajoute:

" Cette excessive liberté aboutit bientôt, pour les peuples et pour les individus, en excessive servitude. Ainsi, dans une extrême liberté s'engendre un tyran et le plus dur comme le plus injuste esclavage. En effet, du milieu de ce peuple indompté et comme effarouché, on choisit presque

toujours, en haine de ces grands naguère abattus et dégradés de leur rang, quelque chef nouveau, hardi, corrompu, insolemment acharné sur les citoyens qui souvent ont le mieux mérité de la patrie, prêt enfin à prostituer au peuple les autres et lui-même. »

Ce que Cicéron prévoyait de son temps se réalisa dans le nôtre par l'action des Sociétés secrètes. La Suisse principalement se sentait travaillée de cet indéfinissable malaise. En dehors des tirs fédéraux, elle contenait plusieurs autres associations qui, sous des noms divers et fondées à différentes époques, avaient chacune un but spécial. Telles étaient la Société des sciences naturelles, celles d'harmonie, de chant, des lutteurs, d'histoire, de navigation et d'agriculture. Jusqu'à cette époque ces associations, renfermées dans le cercle de leurs études ou de leurs plaisirs, n'avaient jamais essayé de franchir les limites qu'elles s'étaient elles-mêmes tracées. Les sociétés secrètes tentèrent de les affilier à leurs menées; mais l'intrigue, quoique savamment ourdie, échoua devant l'intelligence du plus grand nombre des membres associés. A peu près tous d'un âge mûr, ils refusèrent de courir les aventures sous la garde des clubs. Il n'en avait pas été ainsi des carabiniers fédéraux. Les étudiants, ceux principalement de la partie allemande de la Suisse, imitèrent l'exemple des tirs.

Ces étudiants de bière, de liberté et de tabac n'avaient d'autre fortune que la charité publique et l'idée révolutionnaire. Ils parcouraient incessamment la Suisse; ils marchaient par bandes de cinq à six, toujours à pied, et demandant aux voyageurs ou aux propriétaires une aumône qui n'était jamais refusée. Cette existence nomade avait des charmes pour ces jeunes imaginations qui s'étaient éprises de la poésie sauvage des *Brigands* de Schiller, et qu'enflammaient alors des leçons des docteurs d'émeutes philosophiques. Ces leçons leur révélaient un nouveau monde dont ils seraient les régulateurs. Elles les enivraient du hatchis des illuminés allemands; elles leur répétaient sur tous les modes que c'était à la jeunesse à prendre de haute lutte la direction des idées et des affaires. La jeunesse enthousiaste acceptait ces flatteries comme un hommage dû à son génie et à son patriotisme. On lui disait qu'elle seule était forte et intelligente; elle se crut sublime. Ainsi disposée de longue main, c'était une proie toute trouvée pour

les Sociétés secrètes. Les étudiants s'y précipitèrent sans réflexion. Ils adoptèrent le plan et les règles des universités d'Allemagne, et, tout en croyant ne se livrer qu'aux théories littéraires dont le plaisir et la table formaient le principal argument, ils se trouvèrent bientôt les croupiers et les agents les plus actifs de la désorganisation sociale. On commença par les infecter de voltairianisme et de josphisme, puis on les mit au régime de l'idée démagogique. En pervertissant la jeunesse des universités, on dépravait du même coup la génération qui, dans très-peu d'années, allait être formée par ces pédagogues. On se servit d'eux comme d'émissaires déjà assez corrompus pour porter la corruption au sein des cantons catholiques, et la Suisse remarqua avec douleur que ce fut toujours sur les plus flétris par le vice qu'on fit tomber le choix des prédicateurs d'anarchie. "Fortunée république, si se conformant au vœu de Cicéron, elle eût pu chasser de son enceinte cette bande de misérables.,"

Toutes les affiliations, tous les prosélytismes, sous quel nom qu'ils prissent, avaient la plus grande latitude pour se produire et se réunir tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Cette liberté sans contrôle offrait aux initiateurs de la Jeune Suisse tous les moyens imaginables de se créer des adeptes. A l'abri des lois et sous le passe-port de l'étude, ils pouvaient scruter les caractères, sonder les inclinations de l'esprit et du cœur, et, par leurs discours, exalter les têtes déjà trop ardentes. Un comité cantonal de la Jeune Suisse, des sous-comités pour chaque ville, des chefs isolés pour les campagnes exercèrent leur action dès 1835; mais le plus profond mystère était recommandé à ces ouvriers de ténèbres. Des réunions fréquentes avaient lieu; et, le dimanche 24 avril 1836, il s'en tint une qui, par son importance et sa diffusion, devait tristement peser sur l'avenir du pays.

Ce jour-là, les Sociétés secrètes passaient la revue générale de leurs forces en Suisse. Tous leurs initiés étaient convoqués à la même heure sur chaque point du territoire. Dans leurs clubs respectifs ils avaient à répondre, séance tenante et par écrit, à une série de questions proposées par le comité central. Les initiés durent, sans faiblesse comme sans exagération, exprimer nettement leurs pensées sur la situation et bien calculer leurs parolés, afin de ne

pas compromettre le parti par des mesures prématurées. Le comité central demandait :

Le moment paraît-il opportun pour établir un gouvernement central en renversant le pacte de 1815 ?

A-t-on l'espoir que les cantons récalcitrants se soumettront un jour à ce changement ? Quel temps faudrait-il ?

Quels sont les moyens les plus efficaces de parvenir à ce but ?

Pense-t-on que l'on soit obligé de vaincre par les armes la répugnance des cantons catholiques ? Dans ce cas doit-on employer ce moyen ?

Si l'emploi des armes est nécessaire, sur quelle force peut-on compter ?

Dans votre localité quels sont les hommes sur lesquels vous pouvez compter dans le cas d'une levée de boucliers ?

Quels sont les autres hommes influents qu'il serait important de gagner, de séduire ou de compromettre ?

Ces questions étaient nettes et précises. Les affiliés y répondirent sans ambiguïté. Leurs réponses, recueillies et dépouillées par les chefs des sous-comités, furent adressées aux comités, pour être transmises au club central qui dut notifier aux affiliés le résultat du vote.

Ce résultat ne pouvait faire doute. On avait consulté des fauteurs de guerre civile, le principe de la guerre civile sortit de l'urne de chaque scrutin. La majorité des votants décida que le gouvernement central était indispensable en Suisse pour assurer le succès des idées nouvelles, mais que malheureusement l'heure n'était pas encore venue, qu'il fallait travailler le peuple et le préparer à l'initiation; que les cantons catholiques ne s'y soumettraient jamais; que l'emploi des armes paraissait le seul moyen efficace, mais que la force nécessaire manquait encore, le nombre des initiés n'étant pas suffisant; qu'un prétexte de se faire déclarer la guerre devait être cherché. C'était le moyen le plus favorable pour écraser les petits cantons.

De pareilles associations étaient un danger permanent. L'assemblée ostensiblement convoquée à Brugg pour le 28 mai 1836 par Schüller, qui se substituait à Mazzini, expulsé de Granges, près Soleure, eut pour effet d'endormir la vigilance des autorités. La Jeune Suisse se donnait mission de révolutionner les cantons; on lui imposait des chefs, on lui arrachait des impôts volontaires. Quand Mazzini eut

laissé le pays, ces chefs reçurent le mot d'ordre d'Angleterre, d'Italie ou de France, selon la contrée qu'il habita. La Jeune Suisse, comme la Jeune Pologne et la Jeune Allemagne, était vendue et livrée à l'étranger. Elle obéit à un despote inconnu, elle soudoya ses caprices, elle salaria les sicaires dont il s'entourait, elle s'agenouilla devant ses volontés comme un Turc s'incline devant un fefta. Pendant ce temps, Mazzini et ses ouvriers de destruction accusaient les jésuites de se soumettre à un chef étranger. Chacun s'engageait par serment à être tué ou à tuer, selon le bon plaisir d'un tyran qui promettait ¹ " que l'avenir européen harmonisera les deux idées fondamentales de la nouvelle époque, PATRIE, HUMANITÉ; „ et Mazzini, soutenu par ses Michelet, ses Gioberti et ses Quinet, n'avait pas assez de paroles, chaudes de libéralisme, pour foudroyer le *perinde ac cadaver* de saint Ignace de Loyola.

Depuis 1830, les canons des puissances n'étaient chargés qu'à mitraille de protocoles. Le verbiage diplomatique se mêlait à toutes les questions; il les embrouillait nécessairement. Les ministres de Louis-Philippe proclamaient du haut de la tribune française que " les révolutions suisses avaient été faites par la France et pour la France ². „ On savait que nul pays n'est plus favorable que l'Helvétie au

¹ *Instructions générales pour les initiateurs de la Jeune Europe*, paragraphe 3.

² L'autorité suisse s'est elle-même attachée à donner ce sens peu helvétique aux révolutions cantonales de 1830. Le Libéralisme venait de triompher, et à l'instant même il se procurait le plaisir d'un petit procès de presse.

Le 29 septembre 1831, M. Esslinger, ancien aumônier protestant du 1^{er} régiment suisse de la garde royale, avait, dans le *Véridique*, appelé ses compatriotes qui, comme lui, servaient la France, à célébrer par leurs prières le jour anniversaire de la naissance du duc de Bordeaux. Pour M. Esslinger, Henri V était le roi légitime et Louis Philippe l'usurpateur. Le 9 mars 1832, le procureur-général Landerset de Fribourg, dans son réquisitoire, se donna mission d'intervertir les faits, et il s'écria : " La famille européenne pouvait répudier Louis-Philippe, élu par le peuple; les rois n'ont pas voulu la lutte. La politique ne conseille pas à la Suisse, aux cantons où la souveraineté du peuple vient d'être reconnue, de permettre qu'on attaque le titre de Louis-Philippe sans se compromettre vis-à-vis de la France. Les deux pays courent les mêmes chances, ils ont le même principe à défendre. La Suisse de 1830 dépend de la France de 1830. Appeler Louis-Philippe usurpateur, c'est attaquer nos nouveaux gouvernements; si lui est usurpateur, ils le sont aussi, car ils sont sortis comme lui de la révolution de juillet. „

développement des propagandes, car là il n'existe à peu près aucune police. La liberté d'association y reste sans contrôle, et les divisions territoriales sont si petites que, dans un court espace de temps, on peut passer d'un Etat à un autre. On n'ignorait pas que, par une étrange extension du principe de sa neutralité, la Confédération, à moitié révolutionnée et alors dirigée par les hommes du juste-milieu, allait au-devant de tous les exilés. A ces aventuriers courant à l'assaut des gouvernements établis, la Suisse se présentait comme un de ces lieux d'asile du moyen âge où s'abritaient les criminels menacés par la justice.

L'Angleterre et la France n'avaient pas assez de larmes parlementaires pour pleurer les destinées de cette Pologne dont la nationalité ne devait jamais périr; ces deux royaumes s'ouvrirent aux réfugiés comme une Botany-Bey de jubilation. On les y accueillait en frères, en alliés. On dansait en faveur de toutes ces calamités d'un juste exil; on dinait, on portait mille toasts plus enivrants les uns que les autres pour consoler tant de misères poétisées par d'ineptes engouements. Les Italiens et les Allemands se glissaient à l'ombre de cette compromettante hospitalité; la Suisse libérale ne voulut pas être en reste avec les monarchies qui croyaient donner à l'Europe un exemple constitutionnel. L'Angleterre et la France caressaient les réfugiés de tous les pays, de toutes les nuances républicaines; la Suisse, qui alors exagérait tout, se prit à les choyer. Elle les salua comme les initiateurs de son avenir; elle en fit des concitoyens et même des instituteurs chargés de l'éducation publique. Mais, en 1836, la France de Louis-Philippe se lassa de voir le radicalisme suisse parodier jusqu'à l'insulte les leçons de philanthropie démagogique qu'elle avait cru devoir lui donner. Par l'organe du duc de Montebello, M. Thiers, président du conseil et ministre des affaires étrangères depuis le 22 février, fit entendre des plaintes justes dans leur principe, mais qui, en s'alignant sous sa plume, devenaient une ironie à son passé.

L'Autriche, toujours expectante avec le prince de Metternich, avait le droit de parler haut et ferme à la Suisse. L'Autriche se tut; elle laissa la France révolutionnaire devenir le gendarme de l'Europe contre la révolution. Un nommé Conseil, plus connu dans la police sous le nom d'emprunt de Napoléon Chéli que sous le sien propre, avait

été chargé de surveiller, d'espionner les démarches des réfugiés en Suisse. Ce Conseil, afin de les tromper plus sûrement, se prétendait l'ami et le complice de Fieschi. Ses colloques avec le duc de Montebello et ses tergiversations donnèrent l'éveil aux réfugiés qui alors se trouvaient de toutes parts investis de traitres. La guerre intestine venait, sous le couvert de la fraternité, de s'introduire dans le camp de la Jeune Europe. Des tiraillements y naissaient à chaque pas. L'orgueil et la cupidité des chefs avaient enfanté la confusion des langues et des vœux de cette tour de Babel. Il n'y avait pas très-longtemps que Conseil hantait les clubs, il ne pouvait donc point être passé maître dans l'art des trahisons. Il se livra lui-même aux réfugiés qui le menaçaient, parce qu'en leur faisant concurrence, il diminuait leurs petits profits.

Cette triste affaire n'en resta pas là. L'ambassade française craignit des révélations trop directes. Elle donna un passe-port à Conseil, elle lui enjoignit de quitter Berne pour aller continuer son métier dans d'autres villes de la Suisse. Les réfugiés ne voulaient pas qu'un étranger vint sur leurs brisées exercer le monopole des perfidies; un guet-apens lui fut tendu par eux. Le 10 août 1836, Conseil y tomba. Les réfugiés l'arrêtèrent à Nidau et laissèrent à l'autorité locale, leur complice, le soin d'examiner les faits.

Jusqu'à ce jour la diplomatie n'avait échangé avec la Suisse libérale que des dépêches sans portée. Elle n'avait pas osé l'attaquer dans les sociétés secrètes. Lorsqu'elle l'avait essayé par l'organe du duc de Montebello, la Diète, empruntant la plume de M. Monnard, député du canton de Vaud, renvoya au gouvernement de Louis-Philippe ses accusations. Le 29 août 1836, la Diète ne craignit pas de dire à ses anciens complices dans le Libéralisme : " La Confédération ne devait surtout pas s'attendre à voir la France se faire un grief contre elle des complots tramés dans quelques cantons. En effet, les enquêtes judiciaires et administratives ont prouvé jusqu'à l'évidence qu'aucun des complots constatés n'a été dirigé contre la France, mais y ont été concus; que le foyer des conspirations est à Paris, que les ordres pour ces milices secrètes des conspirations partent de Paris. "

Les récriminations étaient aussi fondées d'un côté que de l'autre. Fatalement lié par son origine à la révolution de

juillet, le libéralisme suisse avait aliéné l'indépendance nationale sans sauvegarder son amour-propre. Il s'était fait courtisan; on le traitait en esclave. La Suisse, dans la politique de Louis-Philippe, n'avait été qu'un en cas, M. de Montebello, dont la position délicate gênait la fermeté de caractère, tenta de le prouver à ces frères ennemis. Après un échange de notes et de contre-notes entre le vorort et l'ambassadeur, ce dernier adressa le 27 septembre 1836 la dépêche suivante au Directoire fédéral.

„ Ce n'est pas d'aujourd'hui que la présence des étrangers réfugiés sur le territoire de la Suisse a troublé son repos et compromis son indépendance. Depuis plus de deux ans leur conduite et la condescendance de plusieurs cantons à leur égard inquiétèrent les puissances voisines de la Suisse, et provoquèrent leur mécontentement. Les réclamations de ces puissances ne se firent pas attendre, et les cantons se virent demander des mesures de précaution et de sûreté que les relations de bon voisinage, autant que leur propre intérêt, auraient dû peut-être leur suggérer et les porter à prendre d'eux-mêmes...

„ Cependant les promesses avaient été imparfaitement tenues; le but n'était point atteint; les plaintes des puissances voisines s'étaient renouvelées, lorsque, le 22 juin 1836, le Directoire reconnaissant enfin l'insuffisance des mesures prises jusqu'à ce moment, invita les cantons à en adopter de plus efficaces, et dénonça à la France les coupables menées de quelques-uns des étrangers dont le territoire helvétique est devenu l'asile. Le gouvernement du roi applaudit à de si sages résolutions, et, pour en faciliter l'accomplissement, il permit aux réfugiés dont l'expulsion était demandée d'emprunter le territoire français pour se rendre à leur nouvelle destination. Ainsi provoqué par la Suisse même, qui, avouant l'existence des complots dénoncés, reconnaissait et les devoirs et les droits que l'intérêt de leur propre conservation donnait aux puissances voisines, il crut répondre aux intentions mêmes de ce pays, et seconder ses sages dispositions en posant le vrai principe du droit d'asile, tout en assignant à ce droit les limites dont la conduite même de la Suisse était une reconnaissance si formelle.

„ Le monde sait comment la note où le cabinet français exprimait ses idées, conformes d'ailleurs aux vues et aux

mesures dont le Directoire avait pris l'initiative, fut accueillie par la Diète et commentée par une opinion qui commençait à tout envahir dans quelques cantons, et dont la domination récente semble avoir déplacé le pouvoir; domination funeste qui, si elle se prolongeait, dénaturerait à la fois et la politique, et le caractère, et les mœurs mêmes d'un peuple renommé par sa droiture, par sa sagesse, par le sentiment de sa vraie dignité.

„ Une note fut remise au soussigné, le 29 août, en réponse à ses communications. Elle annonçait les dispositions adoptées par la Diète; elles étaient en partie conformes aux mesures de précaution que le soussigné avait cru devoir conseiller, et, bien qu'elles ne fussent pas aussi complètes, aussi énergiques que l'aurait désiré le gouvernement du roi, aucune objection grave ne s'éleva contre le conclusum du 23 août, qui contenait du moins une reconnaissance explicite du principe posé par la France.

„ Mais à côté de ces dispositions, la note présentait une étrange réponse aux réflexions que le soussigné avait reçu l'ordre de communiquer au Directoire. Dans cette réponse, les conseils donnés par la France avec autant de désintéressement que de bienveillance sont interprétés avec amertume, repoussés avec irritation; ses intentions sont dénaturées, ses paroles perverties. Certes, la France devait voir dans cet acte une offense grave. Justement blessée, elle sacrifia au désir de prévenir des complications nouvelles tout ce que pouvait lui inspirer un légitime ressentiment; elle imputa un langage qu'elle est fondée à déclarer sans exemple, non à la Suisse, mais à ce parti qui prétend la dominer. Le gouvernement du roi resta convaincu que, de ce jour, l'indépendance helvétique était prête à tomber sous le coup d'une tyrannie intérieure, et c'en était fait des influences pacifiques et régulières auxquelles la Suisse avait dû jusqu'à son bonheur et son repos... Une faction composée d'éléments divers a usurpé, soit dans l'opinion, soit au sein des pouvoirs publics, une prépondérance fatale à la liberté de la Suisse; consacrée par le temps, garantie par les mœurs, cette liberté est le patrimoine incontesté, le paisible héritage d'une nation qui compromettrait sa renommée historique, si jamais elle se laissait dominer par des conspirateurs insensés, qui n'ont encore réussi qu'à déshonorer la liberté. „

La révolution de Suisse, alors exploitée par les patrons du juste-milieu n'osant pas se brouiller avec le radicalisme tout-puissant, outrageait la révolution de juillet, représentée par Louis-Philippe, dont ce même juste-milieu avait si souvent prôné les vertus bourgeoises. M. Tschanner, président de la Diète extraordinaire convoquée pour le 17 octobre, avait usé de tous les moyens dilatoires. Le vorort hésitait, car il se sentait pris entre l'enclume des Sociétés secrètes et le marteau de la France. Il crut devoir atermoyer en déclarant que c'était sans arrière-pensée et sans avoir intention d'offenser le gouvernement français et son ambassadeur, qu'il venait de se montrer si âpre dans cette affaire. Sa réponse se terminait ainsi :

“ La note de M. le duc de Montebello, du 27 septembre, renferme de graves erreurs sur la situation intérieure de la Confédération suisse. La Diète pourrait repousser par des faits ces allégations; elle trouverait des preuves dans la constitution sociale des cantons, ainsi que dans leur état matériel et moral. Mais elle n'acceptera pas ce débat; les cantons helvétiques ne sauraient reconnaître à aucun Etat étranger le droit de contrôler la marche de leurs gouvernements, ni d'intervenir directement ou indirectement dans les délibérations des conseils de la Confédération. La Suisse se doit à elle-même d'invoquer à cet égard les principes du droit des gens et les traités qui l'ont reconnue comme Etat indépendant.

„ Du reste, la Diète, après les explications qu'elle vient de donner, espère que les rapports d'amitié entre la France et la Suisse, cimentés par le temps, seront rétablis dans l'intérêt des deux pays; elle aime à croire que les liens d'une vieille alliance, momentanément relâchés, vont se resserrer et se raffermir, et que des griefs passagers n'auront servi qu'à faire mieux sentir aux deux nations les avantages réciproques d'une union qui n'aurait jamais dû être troublée. „

Le gouvernement français se tint pour satisfait de cette réponse de la Diète; mais cette réponse, comme toutes les œuvres de tiers-parti, était un signe de décomposition. La France de 1830 avait réveillé les passions politiques; elle cherchait à les calmer en discréditant les pouvoirs étrangers qui s'étaient attachés à sa fortune. Le Libéralisme suisse, déjà débordé par les Sociétés secrètes, n'avait plus qu'à mourir sous la honte. Les ambassadeurs de Louis-Philippe

menaçaient quelquefois ; mais on savait que cette intimidation n'aboutissait point. On dédaigna leurs notes, comme on prenait en mépris leurs adhérents de la Diète de 1836, et on marcha à la conquête du nouvel ordre d'idées qui devait changer la face du monde.

Sur ces entrefaites, la Jeune Europe, mère de la Jeune Suisse, était morte ; la Jeune Allemagne agonissait sous le poids des délateurs que, comme la Jeune Pologne, elle réchauffait dans son sein. Les chefs qui fondèrent cette quadruple alliance de crimes cosmopolites avaient été obligés de se disperser ; mais il en restait d'assez actifs pour combiner de nouveaux artifices et dresser de nouveaux pièges à l'ordre social.

En outrant les conséquences du Libéralisme et du Carbonarisme, Mazzini et ses affiliés s'étaient imaginés que la corruption s'arrêterait à leur voix. Ils se flattaient de ne rencontrer jamais de natures assez perverses pour les dépasser dans l'art de tromper les hommes. Les espérances de ces rêveurs furent déçues ; et, en Suisse, le trône que Mazzini élevait à son orgueil humanitaire se vit ébranlé par des ouvriers. On avait longtemps tenu à la lisière d'un hébètement extatique tous ces pauvres Allemands. On les façonnait à l'insurrection et à la discipline des émeutes. Ils se contentèrent durant plusieurs années de cette manne sans saveur que, du fond de sa retraite, Mazzini leur faisait distribuer. Mais, un jour, une nouvelle doctrine, beaucoup plus à la portée d'instincts déjà abrutis que toutes les sonores utopies de leurs premiers précepteurs, vint frapper leurs oreilles. Le Communisme se révélait avec le *prolétariat voleur* du tailleur Weitling.

Sa doctrine était palpable ; elle n'organisait ni pouvoir occulte, ni réunions lugubres. Elle parlait aux sens et à l'ignorance avec la crudité désirée. L'étoile de Mazzini pâlit en Suisse devant cet ouvrier tailleur, son ancien affilié. Weitling a pour missionnaire de ses idées Simon Schmidt le tanneur, Auguste Becker, espèce de clown littéraire, et le vieil Albrécht qui, dans la troupe, remplira le rôle d'inspiré.

Ces hommes ont laissé les réfugiés en proie à des discordes intérieures, et vers 1839 ils se sont retirés sur leur Sinaï de Genève, où ils créent l'*Alliance des Justes*. C'est la rédemption de l'humanité par la fondation de droits égaux

pour chacun. En termes moins mystiques, c'est la pensée bien clairement manifestée de former et de tenir en Suisse une légion de misérables qui, à un signal donné, préludera au triomphe du Communisme par le fer et par le feu. Le prolétariat voleur, conçu par Weitling, n'était en réalité que la force brutale appliquée dans sa plus large extension. Quand cette doctrine, que les novateurs de tous les siècles avaient tour à tour évoquée afin de démoraliser la terre, fit sa première apparition dans ce monde de conspirateurs, elle fut accueillie par les uns avec un mépris souverain, par les autres avec une stupeur indicible. Les sophistes de la dépravation se lançaient sur la pente des révolutions, et, en partant avec Mirabeau, ils n'auraient pas voulu descendre jusqu'à l'égoût de Marat. Ils repoussaient du pied l'image de cet être immonde, et ils eurent tort. L'idée démagogique n'a pas de ces vains scrupules. Elle prend l'homme où il est; elle le porte des gémonies au Panthéon, et dans sa route elle broie tous les retardataires, tous ceux qui essayaient d'arrêter son char sanglant.

Quelques chefs des sociétés secrètes, enflés de leur omnipotence, crurent qu'ils anéantiraient sous des railleries, ou qu'ils tueraient par le raisonnement un système dont la base était une absurde négation. Les sarcasmes de Döleke et de Marr, les objurgations de Mazzini, cadencées en bucoliques fraternelles, échouèrent contre des disciples qui, par respect pour leurs maîtres, allaient, disaient-ils, pousser tout de suite les principes jusqu'aux conséquences extrêmes. Les Sociétés secrètes n'étaient basées que sur la haine et l'envie. En Suisse on leur distribuait encore comme évangile les *Paroles d'un croyant*, que le communiste Bœrne venait de traduire. Mais bientôt ces excitations ne devaient plus suffire à des esprits si cruellement égarés. On leur faisait apprendre par cœur un passage du *Voyage en Orient* de M. Lamartine ¹. " Les prolétaires, était-il dit dans ce triste passage, se trouvent aujourd'hui dans une condition pire qu'ils n'ont jamais été; ils ont reconquis des droits stériles sans avoir le nécessaire, et ils remueront la société jusqu'à ce que le socialisme ait succédé à l'odieux individualisme. C'est de la situation des prolétaires qu'est née la question de propriété, qui se résoudrait par le combat et le

¹ *Voyage en Orient*, t. iv, p. 330.

partage, si elle n'était résolue bientôt par la raison, la politique et la charité sociale. La charité, c'est le socialisme.

Le poète qui a caressé tous les mauvais instincts ne voyait le Communisme qu'en beau, comme à travers un de ses rêves. Le Communisme s'appuya bientôt sur un cynisme en démençe ¹. « Il est très-naturel, très-facile à concevoir, écrit Sébastien Seiler à Weitling, qu'avec la disparition des préjugés, la grande majorité des mécontents se précipitera, altérée de vengeance, sur ses oppresseurs, que nous appellerons, en un mot, voleurs en morale; et si ces derniers ne se laissent pas arracher le poil par des concessions, cela donnera une lessive comme il n'y en a jamais eu de pareille dans l'histoire. »

Weitling ne pardonnait pas au bon Dieu de l'avoir fait naître pauvre et obscur. Il maudissait la société qui n'avait pas su le prendre dans son berceau pour le porter sur un trône, au milieu des voluptés que rêvait son insatiable imagination. Le double délire de l'athéisme et de l'orgueil enivra cette intelligence malade, et le tailleur qui rougissait de sa profession se transforma en apôtre du Communisme. Il avait

¹ En 1840, Weitling et ses misérables pourvoyeurs recommandaient à leurs disciples la lecture de ces paroles de Lamartine. On les voyait même imprimées et affichées dans les tabagies de l'*Alliance des Justes* comme une provocation. Qu'auront dit tous ces hommes, lorsqu'ils auront trouvé dans l'*Histoire des Girondins* (t. v, p. 407) les déplorable théories que Lamartine, à la veille des révolutions, jetait à la foule comme une amorce trompeuse? Il s'exprimait ainsi en réhabilitant Robespierre communiste :

« Tout, dans le plan de Robespierre, tendait évidemment à la communauté des biens et à l'égalité des conditions. C'était l'esprit du communisme primitif, idéal des premiers chrétiens redevenu idéal des philosophes.

» Ce partage égal des lumières, des facultés et des dons de la nature est évidemment la tendance légitime du cœur humain. Les révélateurs, les poètes et les sages ont roulé éternellement cette pensée dans leur âme et l'ont perpétuellement montrée dans leur ciel, dans leurs rêves ou dans leurs lois, comme la perspective de l'humanité. C'est donc un instinct de la justice dans l'homme, par conséquent, un plan divin que Dieu fait entrevoir à ses créatures. Tout ce qui contrarie ce plan, c'est-à-dire tout ce qui tend à constituer des inégalités de lumières, de rang, de condition, de fortune parmi les hommes, est impie. Tout ce qui tend à niveler graduellement ces inégalités, qui sont souvent des injustices, et à répartir le plus équitablement l'héritage commun entre les hommes est divin. Toute politique peut être jugée à ce signe comme tout arbre est jugé à ses fruits : l'idéal n'est que la vérité à distance. »

toute liberté d'action; rien ne gênait l'audace de ses théories. Il parlait à des hommes que l'oisiveté de l'exil et les excitations des sociétés secrètes, avaient façonnés au vice et au crime. Son *Evangile du pauvre pécheur* tomba donc sur une terre féconde. Il y disait : " Ce n'est plus les mains jointes, la tête inclinée et agenouillés, que nous voulons célébrer la Pâque, mais placés à de grandes tables, devant l'agneau pascal, prenant gaiement ensemble du vin, du pain, du lait, des pommes de terre, de la viande et du poisson. Nous voulons tous participer aux mêmes jouissances."

Telles sont les espèces sous lesquelles Weitling va faire communier ses frères. Le sang manque à cette énumération. Mais, dans une lettre adressée à Weitling, Maximilien Hepp, un de ses admirateurs, explique le véritable sens de ces communions fraternelles. " Ne dis pas, lui écrit-il de Lausanne le 18 janvier 1841, ne dis pas que le vol et la communauté des femmes sont choses licites. Tu effarouches un sentiment que les riches et les sots appellent la pudeur. C'est convenu entre nous; il n'est donc pas besoin de le proclamer si haut. Ce qu'il faut prêcher, c'est le besoin de la vengeance contre l'ordre social qui a si longtemps tenu nos têtes écrasées sous son pied de vipère. Pour monter ta lyre au diapason convenable, il te faudrait des flots de sang. Un jour nous en ferons couler plus qu'il n'y a de gouttes d'eau dans ce lac. Pourquoi se faire du vol une ressource légale, quand nous annonçons qu'il n'y aura plus ni tien ni mien? Pourquoi parler de la communauté de femmes, quand la promiscuité est un devoir? Laisse donc aux pauvres d'esprit ces moyens vulgaires. Nos affaires avancent terriblement ici et ailleurs. Je te le dis en joie: le vieux monde est au plus bas, il craque, et c'est nous qui naissons à la nouvelle vie de Jérusalem. "

Ces excitations produisirent sur Weitling un monstrueux effet. Le vertige de l'orgueil s'empara de sa tête. Il avait fanatisé les ouvriers allemands; il exerça un empire absolu sur les artisans suisses que, pour l'honneur des principes communistes, on dépouillait du fruit de leurs travaux, afin de nourrir la fainéantise doctorale des sectaires. Weitling, incarné dans la burlesque divinité qu'on lui arrangeait, n'osa plus descendre aux soins matériels. Son piédestal lui était cher; à l'exemple de Mazzini, il refusa de le briser sous une question d'argent. " Ne sois pas timide, lui écrivait

Auguste Becker, emprunte librement à ces gens-là ; mange et bois bien, afin de vivre longtemps et d'être heureux sur la terre. »

Ils n'entendaient qu'ainsi le bonheur de l'humanité. Ils la contraignaient à être libre pour se réserver le droit de l'empâter.

En 1843, le poète Georges Herwegh vint à Genève. Son nom était populaire ; les adeptes de Weitling l'entourèrent d'hommages, afin de s'attirer un sourire. Herwegh ne se prêta qu'à demi à ces ovations, et Becker écrit encore à Weitling : « Tu n'as pas besoin de pousser les choses aussi loin que Herwegh ; moi aussi, mon cher, j'ai remarqué ses bottes jaunes et cela m'a fait faire la moue. Mais laissons cela ; c'est sa femme qui est une jolie petite éveillée qui le mignarde ainsi ; il ne faut pas l'intimider. Plus tard, nous mettrons à contribution une partie de ses ducats pour nos affaires, ou, s'il est trop dur à la détente, nous écrirons une petite brochure intitulée : *Herwegh, homme comme un autre*. Mais ceci soit dit entre nous ; ne laisse lire ces lignes à aucune âme de chien. »

Un pareil dévergondage d'idées dans les chefs devait pousser les soldats jusqu'aux dernières extravagances du cynisme. Ce qu'accomplissait Weitling à Genève, Becker le réalisait à Lausanne. Les communistes minaient le radicalisme dans toute la Suisse. Mais ne se sentant pas encore assez forts pour se passer de cet allié dans la lutte engagée, ils le laissaient au pouvoir, bien sûrs qu'à l'heure fixée ils l'entraîneraient dans leur mouvement ou l'écraseraient sous leurs pieds.

A toutes ces causes de ruine sociale accumulées sur la Suisse par les réfugiés, il s'adjoignit bientôt un nouvel élément de perte. Les juifs d'Allemagne avaient étudié, ils connaissaient la situation de l'Europe. Le moment d'agir sur ces foyers de décomposition leur parut opportun. Pour eux, les événements qui se préparaient dans le mystère des clubs n'avaient aucun intérêt politique. La forme des gouvernements leur restait indifférente, et ils s'accommodaient aussi bien de l'indépendance cantonale que d'une république unitaire. Néanmoins, au milieu de cette confusion de désirs inassouvis qui menaçait de déborder, ils sentirent qu'ils avaient entre les mains une nouvelle pierre à jeter à la société sans défense ; ils se mirent donc à l'œuvre. On les

vit, la barbe inculte, le dos voûté, l'œil ardent, parcourir à pas pressés et en tout sens ces malheureuses contrées. Ce n'était pas la soif du lucre qui, contrairement à leurs habitudes, leur prêtait une pareille activité. Ils s'imaginaient que le Christianisme ne résisterait pas aux innombrables attaques auxquelles la société se trouvait en butte, et ils accouraient demander à la croix du Calvaire une réparation de dix-huit cent quarante années de souffrances méritées.

A la vue de l'athéisme qui se proclamait la loi du monde, régénéré par le vice, le décide relevait la tête. Pour la première fois il offrait son argent sans autre espoir d'usure que celui d'une vengeance sur le Christ. Il renonçait à ses joies léonines contre les Chrétiens, et, dans cet inconcevable paroxysme, il ne gardait pas même l'épouvante de son audace.

Directeurs de l'esprit révolutionnaire en Allemagne par la presse quotidienne ou périodique dont ils tenaient à leurs gages tous les écrivains démocrates, inventant, falsifiant et colportant les nouvelles, communiquant entre eux d'un bout du monde à l'autre pour leurs spéculations ou pour les révoltes, pénétrant au cœur des familles par le prêt ou par la crainte d'un besoin pécuniaire, les juifs s'étaient créé une clientèle innombrable. C'était un levier inattendu que la révolution rencontrait à sa portée; elle s'en servit. Dans un rapport adressé de Liestall au comité central suisse le 7 février 1842 on lisait: " Les juifs qui n'ont d'autre patrie que leur bourse ne font point défaut à la cause commune. Ils deviennent des auxiliaires très-intéressants. Ils aident notre propagande d'écrits et d'imprimés par leurs marchands ambulants; ils sont sur tous les points à la fois. C'est le télégraphe le plus actif des associations; ils usurent bien un peu, mais ils ne se doutent pas que nous leur ferons rançonner en gros tous leurs bénéfices de détail. Ils nous offrent de l'argent pour fonder des journaux, pour publier de nouveaux pamphlets populaires; ils se mettent à notre discrétion, car ils ont le même ennemi que nous, nous ne sommes ni Catholiques ni Protestants; mais nous ne voulons pas devenir juifs. Le seul Dieu que des hommes libres puissent reconnaître, c'est le peuple. Les fils de Jacob ne sont pas aussi avancés; mais ils professent une haine si vivace pour tout ce qui est chrétien qu'ils ne nous marchandent aucun service. Nous sommes déshérités des ri-

chesses de ce monde, eux sont les parias du globe; nous leur donnerons la liberté, pourvu qu'en échange ils nous aident à conquérir la fortune. Ce n'est peut-être pas dans ce but qu'ils travaillent; mais qu'importe s'ils nous y conduisent! Ménagez donc leurs susceptibilités plus que leur bourse. Nous savons que les fanatiques romanistes les ont en horreur; c'est une raison pour nous de les soutenir et de les traiter en frères. Le progrès va lentement, mais il va toujours. »

“ La Suisse est à nous, mande Kolhmeyer, dans la même année, à l'*Alliance des Justes* de Lausanne. Nous avons vaincu l'église du Baal crucifié. Il ne nous manque plus qu'une volupté, c'est de pendre de nos mains le dernier prêtre au cou du dernier riche. Je fais quelquefois d'heureux rêves. Je crois voir Rome s'abîmer au dernier éclat des trônes qui croulent. Rome, c'est la Babylone des temps modernes; contre elle la Jérusalem sanglante du prolétaire s'avance comme l'ange réparateur. Puisse-t-elle, moi vivant, écraser tous ceux qui veulent dominer l'humanité et qui se croient du génie, de la naissance, de la fortune ou de l'autorité. Nous nivelons, nous nivelons, et un jour la société, vieille bâtarde décrépète, se trouvera toute honteuse d'être condamnée à mourir par ceux dont elle a méprisé les noms et flétri les enseignements. Quel beau jour! »

Les livres sortis de ces ateliers de perdition sont à la hauteur des monstruosité épistolaires. Feurbach publie sa *Religion de l'avenir (Die Religion der Zukunft)* qu'on destine à être la Bible du peuple, ses paroles d'un croyant, et Feurbach résume ainsi son athéisme: “ Que l'homme seul soit notre Dieu, notre père, notre juge, notre sauveur, notre vraie patrie, le but de toute notre existence, de tous nos efforts. — Voulez-vous assurer une paix durable à la société civile, eh bien! travaillez avant tout à la simplification de l'humanité. Une telle chose ne peut avoir lieu, si l'on n'a pas prudemment éloigné le Christianisme. A notre temps appartient de changer le chrétien en homme et l'homme en citoyen. »

Guillaume Marr, esprit sceptique, flétrissant tout ce qu'il touche, a vécu longtemps au sein des Sociétés secrètes. Il en révèle la pensée intime dans ses feuilles de l'avenir pour la vie sociale (*Blätter der Zukunft für sociales Leben*). “ On doit, s'écrie-t-il, montrer au peuple quelle position indigne

de l'homme il accepte. On doit lui faire voir que notre ordre social ne vaut absolument rien dans ses bases. On ne connaît encore rien de l'homme sociétaire, on ne connaît qu'une bête sociétaire. On se laisse apprivoiser et dresser, et l'on perd presque toutes dispositions au libre arbitre. L'homme doit revenir sauvage auprès du lion du désert, afin qu'il devienne quelque chose. Qu'il brise la cage de sa ménagerie dans laquelle on le conduit çà et là comme un prodige d'apprivoisement. Les orgueilleux dompteurs d'animaux mettent encore tranquillement la tête dans la gueule du lion, car ils savent qu'il ne mordra pas encore. Mais quand un jour il mordra! — Oh! puissé-je voir de grands vices! le crime sanglant, colossal, et non pas toujours cette vertu rassasiante et cette morale qui se laisse payer ¹.

¹ Les révolutionnaires sont partout les mêmes. Ce que les uns ne rêvent que tout bas, les autres, comme Marr, l'affichent à tous les coins de l'Europe. Charles Heinzen, réfugié socialiste allemand, et l'une des lumières de ce parti, a publié dans la *Gazette allemande de Londres* des 9 et 16 novembre 1849 un *Enseignement sur la Révolution*. On lit dans cet enseignement :

“ Il est possible que la grande crise révolutionnaire qui se prépare pour l'Europe coûte une couple de millions de têtes; mais peut-on tenir compte de la vie de deux millions de misérables, quand il s'agit de la félicité de deux cent millions d'hommes? ”

Marat, dans son bon temps de 1793, ne demandait que trois cent mille têtes pour faire le bonheur du genre humain. La révolution est en progrès. Et Heinzen ajoute :

“ Non, le temps doit venir où le peuple devra rejeter cette conscience qui se trahit elle-même, lorsqu'il fouillera avec le glaive d'extermination tous les recoins qui cachent ses ennemis mortels, et célébrera la fête de la vengeance sur des montagnes de cadavres. ”

• Lorsque ce fraternel démocrate socialiste a décrété dans son *Enseignement* la manière dont le dictateur sera élu, il continue en ces termes :

“ En même temps le dictateur doit contracter une alliance offensive et défensive avec tous les gouvernements révolutionnaires et républicains pour renverser les gouvernements monarchiques qui seraient encore debout et révolutionner tout le continent. Cette alliance doit stipuler l'extradition et la poursuite des réactionnaires fugitifs. ”

“ Pour les réactionnaires il ne doit pas y avoir d'asile, et la question d'asile doit être formellement une question de parti. Le refus de les livrer de la part d'un Etat doit être considéré par les dictateurs comme une déclaration de guerre. Quand même il faudrait donner la chasse aux chefs des réactionnaires jusque sur les sommets du Chimborazo ou de l'Himalaya, ils ne doivent trouver d'autre refuge sur la terre que celui du tombeau. S'il est reconnu que les réactionnaires et surtout les princes possèdent de l'argent ou des propriétés dans un pays étranger, cet argent et ces propriétés doivent être reven-

„ Vous tous, continue Marr se baignant en idée dans le sang d'un 2 septembre universel, vous tous, jeunes gens de l'Allemagne au cœur noble et élevé qui ruminez les exhortations de vos bonnes et de vos prêtres, et qui laissez détruire votre force et votre courage par le fantôme d'une providence qui doit conduire çà et là les hommes comme les mannequins d'un théâtre de marionnettes, pensez qu'en vous réside la force pour donner à cet ordre social une autre tendance, et que vous pouvez détruire tout cet échafaudage mensonger de notre société moderne. Et vous, vous, pauvres et affamés, vous prolétaires chargés de peines, pourquoi vos éternelles hésitations, vos éternelles plaintes,

diqués et confisqués, même par force, si besoin est, au profit de l'Etat. „

Tandis que les réfugiés allemands, par l'organe de leur coryphée, Charles Heinzen, mettent en pratique les doctrines sociales de l'*Alliance des Justes*, leurs frères de Paris, qui s'appellent les *Amis* et les *Vengeurs de l'Égalité*, expliquent en quelques articles leur dogme de fraternité. C'est le prolétariat voleur de Weitling mis en action. Voici quel est son code pour la France. Il serait sans aucun doute adopté et même, selon l'occurrence, considérablement augmenté par les démocrates suisses, allemands ou italiens. Au *Moniteur* du 28 novembre 1849, on lit le programme que ces amis de l'égalité, constitués en sociétés secrètes, se traquent, afin de faire rendre à la révolution démocratique et sociale toutes les félicités fraternelles qu'ils rêvent pour le monde. Voici ce programme :

„ Les conséquences à mettre en pratique lors de la prochaine révolution, conséquences de grande urgence pour sauver les travailleurs des assassinats que leur préparent les modérés, tirés des infâmes discours de la presse réactionnaire et d'une démonstration pratique du bourreau Cavaignac en juin 1848.

„ Application immédiate, savoir, révolution :

„ 1° Aussitôt l'insurrection élatée sur une grande échelle, il faut la concentrer et marcher sur le Palais-Bourbon, fusiller tous les commis du peuple et de la....., moins les radicaux.

„ A cette heure, la justice du peuple commence.

„ 2° Tout individu qui s'interposera entre la justice du peuple pour sauver un coupable sera fusillé immédiatement. On s'emparera aussitôt du ministère de l'intérieur et des lignes télégraphiques. On enjoindra aux frontières de ne laisser franchir le territoire de France à aucun individu, quel qu'il soit, sous peine de mort. On s'emparera de la Préfecture de Police. Tous les administrateurs pris dans l'intérieur seront fusillés sur-le-champ.

„ Les quartiers aristocratiques seront cernés par le peuple et épurés immédiatement.

„ La ville de Paris et toutes celles du royaume seront mises immédiatement en état de siège.

„ Le désarmement de la garde nationale dans les vingt-quatre

vos prières et votre confiance? Comment ne vous est-il pas encore venu à l'idée que, dès que vous le voudrez, vous serez les puissants, que vous êtes l'immense majorité, les masses? — Le résumé de toute dégradation de l'homme, la dégradation de l'homme même est la soi-disant religion, chez nous appelée Christianisme. »

Il y en a parmi ces sectaires qui manifestent pour la société chrétienne un plus profond mépris. Afin de mieux abuser ceux en qui un reste de foi ou de vénération ne permet pas de participer à ces blasphèmes, ils donnent pour base de leurs systèmes communistes la fraternité de la primitive Eglise. Ils s'appuient sur les saints Pères comme sur

heures. Toute infraction au délai sera puni de mort. Ce désarmement doit se faire de lui-même, c'est-à-dire tout garde national porté sur les cadres devra, sous peine d'infraction au décret, reporter ses armes et munitions à la mairie de son arrondissement.

» Après ce délai expiré commenceront les perquisitions à domicile, pour remédier aux infractions commises et juger sans délai.

» Des commissions spéciales seront choisies dans les condamnés de juin pour l'exécution des traîtres à la patrie.

» Organisation du travail.

» Tous les chantiers, ateliers, usines, fabriques appartiennent aux travailleurs, sauf remboursement de valeurs, d'après évaluations faites par une commission d'expertise.

» L'armée française est dissoute.

» L'armée française révolutionnaire se réorganise immédiatement par l'élection démocratique directe des officiers jusqu'au grade de capitaine.

» Après l'organisation de l'armée, une commission révolutionnaire est choisie dans chaque régiment parmi les victimes de l'aristocratie militaire.

» Cette commission appellera à la barre tous les chefs militaires traîtres à la République dans les journées de juin, ainsi que d'avoir opposé au développement intellectuel du soldat. Ils seront fusillés par les victimes civiles.

» Toutes les autorités qui n'ont accepté la République en février qu'avec force seront fusillées.

» Tous les magistrats civils des condamnations iniques, des procès de Bourges et de presse, seront fusillés.

» Tout intérêt de capital quelconque est aboli; par conséquent plus de privilèges.

» La propriété, par le présent décret, se mobilise; chaque paiement de trimestre par un locataire, en une action courante sur la valeur réelle de la portion occupée par le susdit.

» Cette valeur sera déterminée par une commission d'experts nommés à cet effet.

» La République décrète l'émission du papier-monnaie dans la limite de ses besoins. »

une autorité qui ne leur a jamais failli; ils osent même monter jusqu'au Calvaire. Il manquait à la passion du Sauveur des hommes une suprême, une lâche insulte que les juifs déicides ne surent pas lui infliger. Cette insulte, les communistes de l'Alliance des Justes la prodiguent au Christ. Un abîme sépare l'Évangile de cette abrutissante doctrine, car le Christianisme, c'est la religion de la liberté comme le socialisme est le culte de la servitude. On applique sur la face du Dieu crucifié cet ignominieux soufflet, on le salue du nom d'initiateur des prolétaires, et, par un accouplement insensé, on essaie de mêler au sang versé sur le Calvaire la boue des théories communistes.

Mœdell, qui, dans sa correspondance avec l'Allemagne, a pris le nom d'Augustus, explique aux adeptes de Bienne et de Nidau sa tactique de moqueuse fraternité par rapport à l'Homme-Dieu. " Nous avons parmi nos frères, leur écrit-il de Munich le 8 septembre 1843, des cœurs qui ne voient pas où nous allons. Ils sont religieux par un sentiment puisé sur les genoux des grand'mères. Nous ne devons pas rompre en visière avec ce sentiment qui est un fanatisme d'enfance. Il faut l'absorber dans un autre. Nous ne pouvons faire du Christ une Divinité; mais il a été prolétaire, dit-on. Faisons-en le souffre-douleurs des Pharisiens, les aristocrates de son temps. Parlons du Christ avec un certain respect. Oublions sa passion pour ne songer qu'à ses tribulations matérielles. C'est ainsi que nous gagnerons peu à peu nos endurcis dans la dévotion. Camille Desmoulins appelait Jésus le premier des sans-culottes; que ce drôle de bon Dieu soit pour nous le type du prolétaire. Cela m'a bien réussi jusqu'à ce jour. Je vous engage à user de ce moyen.

„ J'entends toujours dire que vous semez en Suisse; mais je ne vois pas encore de moisson. Quand donc vous déciderez-vous à recueillir? tout devient mûr dans notre Allemagne. Nos frères de France commenceront un jour à donner le signal, et alors l'Italien étranglera ses princes et ses papes. Il faut faire tomber les rois pour arriver à souffler sur Rome. Quelques coups bien dirigés feront l'affaire, et alors quand le monde sera débarrassé de ses deux principaux vices, nous réaliserons la république universelle sur les débris des trônes et du siège romain. Je voudrais déjà être à ce moment suprême où tout nous appartiendra, car nous aurons tout conquis. Secouez la torpeur des endormis et la léthargie

des endormeurs. Supprimez la vertu, et sur l'autel de la liberté ne portez d'autre encens que le crime. C'est ce que les imbéciles appellent le crime qui doit régner. Je crois qu'il aura besoin d'une gigantesque expiation. Nous la prendrons dans le sang. »

Pressée d'un côté par les Sociétés secrètes, qui chaque jour vomissaient de semblables blasphèmes, entourée de l'autre par d'invisibles ennemis qui s'acharnaient sur son repos et sa liberté, la Suisse semblait s'offrir en holocauste volontaire aux coups qui la menaçaient. Le Libéralisme avait appelé le désordre moral; le Radicalisme, après l'avoir développé par les associations, essayait de le régulariser; mais ses efforts étaient condamnés à l'impuissance. Les commotions que nous avons racontées, celles plus terribles encore dont le récit va se dérouler, avaient toutes une même origine. Chaque société secrète les exploita pour précipiter dans le même abîme et ceux qui les avaient préparées, et ceux qui à force de courageuse persévérance espéraient opposer une digue au torrent. Dans ces clubs en permanence; la révolution ouvrait à ses désœuvrés de l'émeute une école où des colères insensées prêchaient l'athéisme et le bouleversement de l'ordre social. De ces écoles, il ne devait sortir que des colporteurs de poisons et d'incendies. Encore quelques années et l'Europe va voir à l'œuvre les missionnaires de pillage et d'éborgements qu'elle a laissés se former en Suisse sous les incessantes provocations des Sociétés secrètes.

CHAPITRE IV.

Conférence de Baden. — Ses moyens et son but. — Les quatorze articles de cette conférence. — Examen de ces articles au point de vue de la religion, de l'Eglise, de la loi et de l'indépendance des Catholiques. — Ils sont proposés à l'acceptation des cantons. — Berne s'empresse d'adhérer — Soulèvement à Porrentruy et dans les environs. — Occupation militaire de ce district. — Le clergé proscrit. — Le pape Grégoire XVI et son encyclique. — Saint-Gall rejette les quatorze articles de ce singulier concordat. — Le gouvernement de Fribourg s'oppose à son acceptation. — Discussions dans le Grand-Conseil. — Le Radicalisme cherche tous les moyens de pousser les Catholiques à une prise d'armes. — Le nonce expulsé de Lucerne. — Il se retire à Schwytz. — Affaire des évêchés suisses. — Les couvents. — Ce qu'ils ont fait pour la Suisse. — Reconnaissance des Catholiques. — On persécute les couvents. — Le clergé veut se défendre. — Il est accusé d'incivisme. — On exige de lui un serment illégal. — Le Grand-Conseil d'Argovie et le clergé. — La presse radicale se met à l'œuvre de concert avec les Sociétés secrètes. — Mesures arbitraires décrétées par les gouvernements libéraux. — On cherche à corrompre par l'enseignement. — Plaintes des Catholiques étouffées. — L'Etat enseignant. — Les deux confessions en présence dans les cantons mixtes. — La religion en butte aux outrages.

Le Radicalisme était encore dans les beaux jours de l'opposition; il marchait vers le pouvoir, traînant à sa suite, comme un auxiliaire compromettant, toutes ces sociétés secrètes qui alors cherchaient à s'organiser sur le territoire helvétique. A la Diète de Zurich, en 1833, les meneurs de ce parti avaient subi un échec inattendu: le rejet du pacte Rossi. Les conséquences qui découlaient de cette manifestation ne leur laissèrent aucun doute sur les causes de la défaite. Ils s'avouèrent que, malgré les combats livrés, le Catholicisme était aussi vivace aux âmes du dix-neuvième siècle que dans les Suisses des siècles passés. Par nécessité de salut, le Catholicisme devait s'opposer à la centralisation de l'Helvétie. Les sophismes, les ruses, les menaces n'intimidaient pas ce grand parti, le seul qui n'a jamais trahi sa foi, jamais renié ou altéré son Dieu. Les flots de l'hérésie ou de l'impiété avaient souvent rugi autour de ce roc sur lequel le Sauveur des hommes a bâti son Eglise; mais, comme les portes de l'enfer, ces flots n'avaient point pré-

valu. Les radicaux ne voulurent pas confesser leur impuissance. Ils s'armèrent contre le Catholicisme, pour atteindre plus sûrement le Christianisme au cœur.

Dans les conférences de Langenthal, les cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Thurgovie, Bâle-campagne, Saint-Gall et Argovie, avaient posé les bases d'une association illégale, ils allaient les développer à Baden, sur le territoire d'Argovie. Le 20 janvier 1834, les délégués de ces cantons se réunissent dans cette ville, sous la présidence d'Edouard Pffifer, avoyer de Lucerne. Son discours d'ouverture était le commentaire de cette pensée que la Suisse doit être aussi indépendante en religion qu'en politique. De pareilles questions, toujours épineuses et délicates, auraient peu perdu à être traitées avec modération. Le talent même n'y aurait rien gâté. On fit de cette conférence une arène où les passions cherchèrent à se surexciter. Pour triompher des Catholiques, se couvrant du pacte de 1815 comme d'un palladium, il fallait forger des fers à l'Eglise. Aucun des orateurs n'eut l'hypocrisie de cacher le but de l'entreprise sous de faux semblants de patriotisme. Les Radicaux se sentaient les maîtres de l'esprit public. Ils agitaient le pays, ils le dominaient, et le juste-milieu, placé dans une situation insoutenable, ne pouvait ni se protéger ni défendre les autres. L'heure était venue où le Radicalisme allait dire au fidèle des petits cantons, comme le sauvage à son enfant en pleurs : „ Souffre, pleure et tais-toi. “

Le mot du sauvage, c'était pour la Suisse catholique la série des quatorze articles adoptés à Baden par des témérités calvinistes ou luthériennes. Elles essayent, sans aucun droit, de résoudre des points de doctrine et de discipline qui n'appartiennent qu'à la puissance ecclésiastique; elles présentent les résolutions prises pour les faire convertir en lois. Les quatorze articles de la conférence étaient ainsi conçus :

1. Les cantons contractants s'engagent à rétablir les assemblées synodales exigées par les règlements canoniques, tout en ayant soin que ces réunions n'aient lieu que sous la surveillance des gouvernements.

2. Les cantons se feront un devoir de soutenir et de protéger les droits appartenant à l'autorité épiscopale, d'après le droit canonique de la Suisse, et de les laisser exercer dans toute leur plénitude.

3. Les cantons s'engagent à maintenir en commun leur droit de souveraineté, en vertu duquel les publications et les actes de l'autorité ecclésiastique devront être soumis au placet de l'autorité civile; et, pour préciser, seront soumis à ce placet des bulles de Rome, les brefs et autres décrets, les ordonnances générales, les circulaires, les publications, etc., émanant de l'archevêque, de l'évêque et des autres autorités ecclésiastiques, et adressées au clergé et aux ressortissants du diocèse, ainsi que les arrêts des synodes et les dispositions onéreuses, de quelque nature qu'elles puissent être, dirigées contre des individus ou des corporations; les sentences des autorités ecclésiastiques, en tant que le mode de procéder est en général admissible d'après les lois du pays. Aucune de ces ordonnances ecclésiastiques ne pourra être publiée ou mise en exécution d'une manière quelconque, à moins qu'elle n'ait été préalablement munie du placet, qui devra être délivré par l'autorité civile compétente, et sans lequel ces ordonnances n'obtiennent ni force obligatoire ni exécution. La publication de l'acte principal et celle de la déclaration de l'autorité civile contenant le placet devront se faire simultanément. Les ecclésiastiques subordonnés sont tenus, non-seulement de ne faire aucun cas de tout ce qui leur serait adressé contradictoirement à cette disposition, mais, de plus, de le dénoncer aussitôt à l'autorité respectueuse, qui en référera à l'autorité supérieure. Les cantons s'engagent à déterminer, par voie de la législation, les peines à infliger à ceux qui contreviendraient à ces différentes dispositions. Les ordonnances purement dogmatiques devront également être soumises à l'autorité civile, à laquelle on laisse la faculté de donner, sous la forme de *visum*, l'autorisation de publier.

4. Les cantons dans lesquels les causes matrimoniales ne sont pas subordonnées sous tous les rapports au juge civil, suivront dans leur législation le principe que, dans les affaires matrimoniales, la juridiction ecclésiastique n'a et n'aura jamais d'autre compétence que de juger sur la validité du sacrement. Mais, sous tous les autres rapports, les causes matrimoniales sont, par les cantons, réservées au juge civil.

5. Les cantons contractants garantissent les mariages mixtes; la publication des bans et la bénédiction de ces mariages seront soumises aux mêmes règles que celles des catholiques. Les curés devront se soumettre à la présente

décision. Les cantons détermineront les mesures coercitives à prendre contre les prêtres qui refuseraient de s'y soumettre.

6. Les cantons chercheront à établir un tarif équitable pour les dispenses de mariage, soit en s'entendant avec l'évêque, soit en négociant avec le Saint-Siège. Si par cette voie on n'atteignait pas le but proposé, les cantons se réservent de prendre les mesures ultérieures.

7. Les cantons s'engagent à faire diminuer notablement les jours de fêtes, ou à transporter leur célébration au dimanche, d'après le principe de la plus grande uniformité; ils s'entendront à cet effet avec l'évêque. Ils s'intéresseront de même en commun pour faire diminuer le nombre des jours de jeûne et abolir l'abstinence du samedi, toujours en se réservant, dans ces affaires de discipline, leurs droits de souveraineté.

8. Les cantons contractants exerceront leur droit de souveraineté sur les séminaires et les exercices qui s'y feront. Ils auront en conséquence soin que les règlements intérieurs émanés des autorités ecclésiastiques soient soumis à l'examen et à la sanction de l'autorité de l'État, et qu'il ne soit reçu dans les séminaires que des individus qui auront prouvé, d'une manière satisfaisante, devant une commission d'examen établie par le gouvernement, qu'ils ont terminé leurs études philosophiques et théologiques. Ils s'assureront par des examens de la capacité des ecclésiastiques avant qu'ils soient chargés du salut des âmes, et veilleront en général d'une manière efficace à ce qu'ils deviennent de plus en plus capables. Les ecclésiastiques réguliers seront absolument soumis aux mêmes règlements que les ecclésiastiques séculiers, à l'égard de leur admission dans un bénéfice, ou comme aide dans le ministère. Quant à l'ordre des capucins en particulier, les cantons prendront les mesures convenables pour que ceux qui travaillent dans le saint ministère soient placés sous la surveillance de l'État.

9. Les cantons contractants se reconnaissent et se garantissent le droit de réclamer, des couvents et des chapitres, des contributions pour les écoles et autres établissements religieux ou pies.

10. Les cantons prendront en commun des mesures pour abolir l'exemption des couvents, et les soumettre à la juridiction de l'évêque.

11. Les cantons ne permettront plus que le droit de collature soit exercé par l'autorité ecclésiastique ou par les corporations religieuses.

12. Si des supérieurs ecclésiastiques protestaient contre la nomination d'un prêtre à un bénéfice ou place quelconque, faite par le gouvernement en vertu de son droit d'élection, cette protestation sera envisagée comme non valable.

13. Les cantons contractants se garantissent mutuellement le droit d'exiger de leur clergé le serment de fidélité, s'ils le jugent convenable, et de n'accorder aucun emploi, dans leur canton respectif, à aucun ecclésiastique qui, dans un autre canton, aurait refusé de prêter le serment.

14. Les cantons se tendront la main mutuellement et agiront de concert dans le cas où, en matières ecclésiastiques, les droits susmentionnés de l'Etat ou tels autres indiqués ici seraient attaqués ou méconnus, et dont le maintien exigerait des mesures communes.

Henri VIII s'était constitué le pape de son anglicanisme; la conférence de Baden faisait mieux. Sous l'apparence de donner la vie publique et la liberté à l'Eglise qui ne lui demandait rien, elle établissait un gouvernement laïque, un gouvernement protestant, régulateur suprême des choses de la foi. Elle lui accordait autorité sur le for intérieur, sur la hiérarchie épiscopale. Enfin, au nom de l'Etat, elle opposait les prêtres à l'évêque, l'évêque au Souverain Pontife. A l'injure des empiétements on ajoutait la dérision. La conférence, parlant du droit canonique de la Suisse, inventait un nouveau code. Elle rehaussait au delà de toute mesure les attributions des inférieurs, afin d'affaiblir le pouvoir du chef et de semer la division parmi les membres jusqu'alors si unis du même corps.

Cette union, née de l'obéissance, était un obstacle; on tenta de le briser, en livrant les évêques à la discrétion des administrateurs civils. Leur suprématie fut sanctionnée par l'esclavage de la religion. Ils eurent le pouvoir d'approuver ou de rejeter; ils purent à leur gré priver les peuples du pain de la parole ou leur permettre de s'en nourrir; ils rompirent le lien de l'unité catholique ou ils le laissèrent subsister. *L'ite et docete*, paroles qui ont affranchi et fécondé la terre, disparaissait sous le niveau de l'indépendance radicale. De ce droit puisé aux sources vives de l'Evangile, l'Eglise se faisait un devoir, le devoir le plus magnifique-

ment accompli. Pour placer l'épiscopat et le sacerdoce dans l'alternative d'être parjures ou persécutés, on éleva un mur de séparation entre le Souverain Pontife et le Clergé. On s'arrogea la faculté de censurer les actes et les décrets du Saint-Siège; on s'efforça de faire un pas de plus dans le sanctuaire. Le mariage, contrat naturel, élevé à la dignité de sacrement, ne dut plus être qu'une simple cérémonie du domaine de l'autorité séculière.

Sans aucun doute, le mariage est susceptible d'être revêtu de formes civiles; mais ces formes purement accidentelles ne touchent pas à la substance du sacrement, qui, avec le contrat, n'est qu'un seul acte moral.

On renversait ainsi la législation de l'Eglise, on la dépouillait de ses droits, on chercha à déverser le soupçon et le blâme sur la cour pontificale qu'on accusait d'avidité et de soif sacerdotale de l'or. On portait la hache sur des points de discipline respectés par les siècles; ou arrangeait l'Eglise catholique de Suisse en une église nationale, assimilée aux diverses communions protestantes, toutes destinées par le Radicalisme à périr un jour de la même persécution. Dans un style altier, on se déterminait soi-même à diminuer les jours de fêtes et de jeûne; on abolissait l'abstinence du samedi. On inventait même un nouveau genre d'oppression. Chez tous les peuples catholiques, on avait cru que l'éducation du clergé appartenait essentiellement à l'Eglise. La conférence de Baden va jeter une autre décision dans la balance. Ses orateurs se chargent d'appliquer aux lévites un système d'éducation radicale. L'autorité civile, représentée par des hérétiques, jugera de la science des jeunes clercs; les règlements qui doivent diriger les séminaires seront soumis à l'examen des Protestants.

Ces folies d'orgueil ne s'arrêtaient pas à ce terme sacrilège. On dépouillait l'Eglise de ses prérogatives, on s'imaginait de la rançonner. On la chargeait de chaînes, et au bruit de ces chaînes on appela tous ses ennemis à assouvir leur cupidité sur ses ruines. On spoliait les couvents, on érigeait l'injustice en principe. Pour consommer l'œuvre d'iniquité, on s'autorisa d'avance à être sourds à la voix du Pape, sourds à la voix des évêques, sourds à la voix des prêtres et des fidèles. Le gouvernement avait son droit d'élection. Il nommait, il confirmait l'intrus, l'ecclésiastique sans mœurs ou l'excommunié voué au mépris public. L'E-

glise n'eut rien à contrôler dans ce nouveau régime qui bannissait Dieu pour régner à sa place. Elle faisait de la sainteté du serment un objet de vénération. Dans le but de la forcer à souscrire à des œuvres iniques, on imposa aux prêtres un serment qui plus tard les éloignerait du sanctuaire, les condamnerait à l'indigence ou au parjure, et les chasserait même du territoire de Suisse.

La conférence de Baden a le sentiment de l'effroi et de la douleur qu'elle va porter dans les âmes. Elle serre ses rangs, et, afin de faire passer le Catholicisme sous le joug de ses impiétés, elle s'engage à lui dicter des lois à coups de canon. C'était la vieille école de Joseph II qui, après avoir perverti l'Allemagne, passait les monts pour offrir au Radicalisme les chaînes dont elle avait accablé l'Eglise. Le Radicalisme s'en empara. Au nom de la liberté, il les rendit plus pesantes.

Il ne restait plus qu'à proposer les quatorze articles à l'acceptation des divers cantons. Le Grand-Conseil de Berne s'empessa d'y donner son assentiment, car les hérétiques prenaient alors pour thème de toutes leurs harangues le besoin qu'ils éprouvaient de protéger la juridiction épiscopale du pays contre les atteintes du pouvoir temporel et contre les exigences souvent embarrassantes de la lointaine suzeraineté de Rome. La conférence de Baden avait sciemment ressuscité et aggravé en 1834 la constitution civile du clergé de 1790. Elle voulait forcer les inquiétudes des Catholiques à se traduire en faits et amener par là une collision qui lui permettrait d'enrégimenter au service des idées radicales les réfugiés dont elle saluait l'arrivée avec des cris de joie et d'espérance.

Vers la fin de février, de graves symptômes de mécontentement se manifestèrent dans la partie du canton de Berne qui avoisine le Jura. Les consciences s'alarmaient, et, sous tant de provocations, un journal catholique fit entendre ces menaces : " Nous avons senti, disait-il, le besoin de resserrer nos rangs; nous l'avons fait. Chacun maintenant se comprend, il ne faut qu'un regard pour nous reconnaître. Nous nous sommes comptés, et nous pouvons mépriser le petit nombre des traîtres. „

Tombant au milieu d'une population impressionnable, et que, depuis 1830, tant de causes secrètes ou publiques tenaient en émoi, un pareil langage fut taxé d'excitation.

aux troubles. On jetait le défi à des hommes paisibles ; on se faisait un jeu de leur tranquillité, de leurs droits politiques et religieux ; on déversait l'opprobre sur tous les objets de leur culte, et on s'étonnait de les voir répondre par une attitude pleine de fermeté à d'incessantes attaques. Ce fut à Porrentruy que les premières agitations éclatèrent ; elles s'étendent bientôt aux villages voisins. Les femmes s'attroupent, elles s'avancent processionnellement pour planter un arbre de la liberté religieuse et catholique. Des cris de ; A bas le gouvernement ! mort aux parjures ! retentissent dans les paroisses rurales. A Porrentruy, on déchire les proclamations qui annoncent les résultats schismatiques de la conférence de Baden. On méconnaît l'autorité, et dans les malédictions populaires c'est le nom des députés de Baden qui se voit le plus en butte aux outrages.

Les magistrats de Berne avaient tout fait pour attiser les colères, ils envoient deux commissaires qui, par des paroles de feinte conciliation, doivent ramener le calme. De semblables efforts restent stériles. Porrentruy menace de se séparer du canton auquel il est annexé depuis 1815 seulement. Berne porte atteinte à sa foi, Porrentruy veut faire retour à la France. Il réclame la garantie expresse qui lui fut donnée au congrès de Vienne, garantie stipulant que les nouveaux citoyens de Berne „ jouiront à tous égards, sans différence de religion, qui sera conservée dans l'état présent, des mêmes droits politiques et civils dont jouissent et pourront jouir les habitants des anciennes parties du canton. „ Ces garanties sont confirmées dans la constitution cantonale. Le pouvoir exécutif n'avait voté qu'à une imperceptible majorité l'occupation partielle de ces districts alarmés. Dans sa séance du 8 mars, il est unanime pour en proposer l'occupation par six mille hommes de l'armée fédérale. En peu de jours, cette force imposante rétablit l'ordre extérieur à Porrentruy ; mais elle ne put apaiser aussi promptement l'irritation des Catholiques. La raison d'État, qui poussait Berne à se faire des sujets de ses confédérés jetait les Libéraux de cette époque dans toutes les exagérations de l'arbitraire. Ils s'avouaient qu'il ne leur serait jamais accordé de dompter cette foi rendue plus vivace par la persécution ; la raison d'État, toujours mauvaise conseillère, comme la faim, les amena à bannir les prêtres que ce peuple vénérât. Berne ne pouvait convaincre, il

exilait. L'arbitraire était déjà en Suisse le dernier argument de la révolution. Elle avait brisé les presses catholiques ; elle envoyait l'abbé Cutta, doyen de la ville, expirer loin de son pays, martyr de sa fidélité aux devoirs du citoyen, du prêtre et du pasteur¹. Les choses furent poussées si loin que Louis-Philippe et son ministère s'émurent de ces persécutions. Le 2 juillet 1836, l'ambassadeur français, M. de Montebello, demanda des garanties pour ces pauvres Catholiques.

Les évêques, le peuple et le clergé se confondaient dans la même plainte. Ils protestaient avec énergie. Une lutte ardente s'engagea ; lutte de la presse contre la presse, de la harangue contre le discours, du sermon contre le prêche, des convictions contre les intérêts, de la liberté contre le despotisme. Au milieu de ces conflits, la voix du Souverain Pontife Grégoire XVI se fit entendre. Par sa lettre encyclique du 17 mai 1835, il condamnait du haut de la chaire apostolique les quatorze articles de la conférence. "Des hommes ennemis, ainsi s'exprimait le Saint-Père, ourdissent en Suisse avec artifice et non sans succès des projets qui tendent ouvertement à la perte des fidèles et au détriment de l'Eglise... Des hommes méchants trompent les faibles, et, sous le masque imposteur de l'intérêt public, propagent des doctrines perverses et erronées qu'ils font passer en lois."

Rome avait parlé ; la cause ne fut cependant pas finie. Le Pape se prononçait avec la suprême autorité attachée à ses décisions ; les Catholiques acceptaient le jugement. Il ne servit aux Radicaux que d'un nouvel argument pour les excitations.

Ce n'était plus seulement avec les Catholiques isolés de Suisse qu'ils allaient entrer en guerre, mais avec le Saint-Siège, se prononçant au nom de l'Eglise universelle. Les Radicaux ne se tenaient pas pour battus. Ils répétaient, ils publiaient partout, avec des formes que la moquerie s'efforçait de rendre irrespectueuses, que le Saint-Père était

¹ L'abbé Cutta était un ardent défenseur des droits de sa patrie ; il inquiétait par ses talents et par sa fermeté. Les Radicaux, pour s'en débarrasser, fabriquèrent un mandement qui prêchait la révolte, et ils l'attribuèrent à cet ecclésiastique, une des lumières de la Suisse. L'abbé Cutta était accusé ; il fut convaincu. On le proscrivit. Plus tard ce petit mystère d'iniquité se découvrit ; les tribunaux de Porrentruy et de Berne reconnurent solennellement l'innocence du prêtre. Mais il était trop tard ; le tour de main des faussaires avait réussi.

injuste envers la Suisse. La Suisse protestante ne demandait pas mieux que de conclure avec le Siège romain un concordat basé sur les transactions qu'il avait acceptées des divers Etats de la Chrétienté. On l'accusait d'arbitraire et de tyrannie; pendant ce temps, on arrêta par toutes les sévérités possibles la publication du jugement pontifical. On essayait même d'en altérer le sens et le texte afin de tromper les masses et d'obtenir par des votes abusés la ratification de la conférence. Berne avait adhéré, malgré les réclamations des Catholiques; Zurich, quoique tout protestant, s'empressa de suivre cet exemple et de mettre ses bataillons à la disposition du vorort pour comprimer les résistances.

Le Grand-Conseil de Saint-Gall avait ratifié lui aussi, mais la constitution accordait au peuple le droit de veto; le peuple demanda à l'exercer. Le canton de Saint-Gall avait été représenté à Baden; ses délégués s'étaient, comme les autres, mis en révolte parlementaire contre le pacte de 1815. Au moment du vote, un grand nombre de Protestants refusèrent de s'associer à une injustice. Ils vinrent spontanément offrir leurs suffrages aux Catholiques, et dix-huit mille voix de majorité rejetèrent les articles de la conférence. A Soleure, le Grand-Conseil n'osa pas proclamer le scrutin. Les Radicaux y étaient vaincus, la parole d'un magistrat, nommé Munzinger, les releva de cette défaite. "Qu'avons-nous besoin des articles de Baden, quand nous pouvons faire des lois comme bon nous semble!" Cette réflexion était l'écho de toutes les consciences libérales qui vivaient alors dans l'atmosphère des Sociétés secrètes. On s'en fit une arme à double tranchant destinée à frapper du même coup l'Eglise et le pacte de 1815. La ligue agressive ne cachait plus ses projets; elle avait la force numérique; elle voulait étouffer la liberté des faibles.

La conférence de Baden était admise comme article de foi sur les cantons où les majorités protestantes ne rencontraient pas de contre-poids dans l'opposition des minorités catholiques. A Lucerne, il n'en fut pas ainsi. Le peuple était unanime pour repousser le concordat schismatique; Steiger et les deux Pfiffer l'imposent au Grand-Conseil. A Fribourg la lutte prend des proportions plus hardies. La constitution cantonale, faite en 1831 par les Libéraux, n'anéantit pas les droits populaires. Les Fribourgeois sentent que cette question est vitale pour eux, ils demandent

que le Grand-Conseil soit appelé à se prononcer. Ce conseil renferme encore dans son sein une partie des Libéraux de 1830 qui, de gré ou de force, s'avancent vers le Radicalisme. Mais, en face des colères contenues du peuple, ils se crurent dans la nécessité de garder encore quelques mesures. Le Grand-Conseil s'assemble, le 31 mai 1836, sous la présidence de l'avoyer Diesbach. La discussion s'ouvre sur une lettre de l'évêque de Fribourg et sur de nombreuses pétitions relatives à la conférence de Baden. Le Conseil d'Etat propose une résolution timide, qui semble ne donner gain de cause à personne; la commission diplomatique modifie cette résolution en ces termes :

“ Le Grand-Conseil du canton de Fribourg ,

„ Vu la lettre qui lui a été adressée en date du 10 de ce mois par le révérendissime évêque de ce diocèse, ainsi que les pétitions présentées par un grand nombre d'hommes publics et de particuliers, exprimant leurs craintes et leurs inquiétudes au sujet de l'adoption faite par quelques cantons des articles de la conférence de Baden, et demandant avec instance que l'autorité législative se prononce contre leur adoption ;

„ Bien que les autorités de ce canton n'aient jamais été appelées ni à prendre part aux conférences tenues à Baden et à Lucerne, ni en adopter les résolutions ;

„ Voulant dissiper à cet égard les craintes et les inquiétudes du chef du diocèse et de la population catholique ;

„ A, sur le rapport et la proposition du Conseil d'Etat, résolu de déclarer comme il le déclare par les présentes :

„ Qu'il est et qu'il entend demeurer étranger à l'association des cantons qui ont projeté ou adopté les décisions de la conférence de Baden, et que loin d'approuver les actes de cette conférence, ainsi que cette manière de régler, sans le concours du Saint-Siège, les questions qui intéressent essentiellement la religion catholique, ils les repousse formellement, sa volonté bien expresse étant de maintenir dans leur intégrité les rapports qui ont existé jusqu'ici entre l'Etat et l'Eglise dans le canton de Fribourg. „

Les partis et les hommes étaient donc en présence. Par l'organe de l'avoyer Schaller, l'instigateur de la révolution cantonale de 1831, le Radicalisme recula. “ On est d'accord, dit cet orateur, qu'il faut rester étranger et absolument

étranger à la conférence de Baden; et pourquoi donc ne veut-on pas s'associer aux cantons qui en ont adopté les articles? Il faut bien en expliquer le motif: ce ne peut être celui de boudier ces cantons. Il en faut un qui soit rationnel, et ce motif, la commission vous l'indique. C'est que l'on n'approuve ni les actes de cette conférence, ni cette manière de régler les affaires religieuses sans le concours de l'autorité ecclésiastique. Ces actes, dit-on, ne nous sont pas connus officiellement; non sans doute, mais la Charte française non plus ne nous a pas été signifiée officiellement. Nous ne la connaissons que par la voie de la presse, et cependant pourrions-nous la méconnaître et dire que nous ne la connaissons pas comme magistrats? On connaît l'arbre à ses fruits, et nous savons assez pertinemment et officiellement quels mauvais fruits la conférence a portés dans les cantons d'Argovie et de Berne pour que nous nous gardions de les greffer dans notre canton. Il faut repousser ces articles, puisque la seule idée qu'ils pourraient trouver accès chez nous a suffi pour mettre la perturbation au milieu d'un peuple excessivement paisible.

„ Notre population, ajoute Schaller, ne pouvait rester indifférente au trouble de la paix dans des cantons voisins et dont la cause vient de ces actes malheureusement conçus et arrêtés dans un conventicule, et non pas comme il convient de traiter les affaires dans une confédération, par ces gens qui ont aussi conçu le fameux Concordat des Sept, par ces gens qui ont toujours la liberté à la bouche et qui ne veulent qu'imposer des lois à la Suisse, et quelles lois! des lois de Dragon. „

En flétrissant ses complices secrets, Schaller espérait se maintenir au pouvoir et faire à la longue, par une savante corruption, ce que la conférence de Baden s'était trop hâtée d'accomplir. M. Savary, en homme qui va droit au fond des choses, ne craignit point de mettre le doigt sur la plaie. „ Je n'ai pas redouté, dit-il, que le Grand-Conseil de Fribourg adoptât ces articles, tant ce sont choses absurdes et inexécutables; mais j'ai peur que le mal ne vienne d'ailleurs. L'histoire nous apprend comment on travaille les populations, comment on y fomenté des troubles pour intervenir plus tard; et si le schisme se propage dans la plus grande partie des cantons de la Suisse, bientôt tous y passeront et nous-mêmes aussi, lorsque nous serons isolés. La tendance de

la conférence n'est pas le Protestantisme, car elle est toute politique, et la guerre est déclarée au Protestantisme comme au Catholicisme. C'est l'Évangile, c'est le Christianisme que les perturbateurs veulent détruire pour atteindre leur but criminel en bouleversant tout ordre et toute légalité. »

M. Fournier appuya ces graves considérations de l'autorité de son nom et de sa vertu. « Il ne faut pas, s'écria-t-il, s'étonner des démarches qui ont été faites, quand on a vu le gouvernement imposer ces articles par des baïonnettes, en violation des traités et des garanties constitutionnelles et au mépris de tout un peuple qui ne voulait que le maintien de ses droits les plus sacrés. C'est pour faire respecter ces droits en interposant ses bons offices que les Catholiques s'étaient adressés au gouvernement, mais on n'en a pas obtenu la réponse que l'on devait attendre; sa proclamation n'a fait que rendre ces alarmes plus vives. Aussi est-ce au Grand-Conseil qu'ils s'adressent aujourd'hui pour demander de repousser à jamais les actes de cette conférence de fâcheuse mémoire. Une telle demande ne devait vraiment pas même donner lieu à délibérer, puisque le chef de l'Église, autorité compétente, a prononcé la condamnation de ces articles. C'est donc chose jugée, et nous n'avons ni à examiner ni à discuter. »

Cette discussion ne laissait aucun échappatoire aux Radicaux de Fribourg; il ne leur restait qu'à confesser eux-mêmes leur défaite. Le Grand-Conseil s'exécuta. Mais ce ne fut qu'une déclaration tardive et hypocrite. Les membres du gouvernement, inspirés par Schaller, n'y avaient adhéré que dans l'espérance de se maintenir aux affaires et de réparer ainsi l'échec que les précipitations de Baden leur faisaient éprouver. Cette dernière espérance s'évanouit comme les autres devant l'attitude du peuple. Il s'était laissé blesser dans ses affections politiques; quand il vit qu'on allait l'attaquer dans ses croyances et dans ses mœurs, le peuple se prit à maudire tout haut les intrigants qui l'avaient abusé. Dans la ville de Fribourg il n'existait pas un seul Protestant né citoyen fribourgeois. Les Radicaux, pour avoir dans un ministre de la réforme un agent protégé par l'État, s'imaginent de favoriser l'érection d'un temple calviniste. Les citoyens de Morat, appartenant tous au culte réformé,

s'opposent à ce projet. Ils déclarent ¹ que, dans leur petite cité, il y a trois temples toujours ouverts, mais toujours vides; et que de pareilles constructions sont plus que superflues. Le gouvernement ne tient aucun compte de ces justes observations.

Le Radicalisme, mis en avant par les Sociétés secrètes, ne dissimulait plus ses desseins. Sa persistance à imposer, par la force ou par la ruse, à tous les cantons le prétendu Concordat de Baden, sa volonté bien arrêtée de régir la Suisse catholique dans l'esprit de ce Concordat, ses caresses aux réfugiés que les clubs faisaient connaître comme les meneurs les plus dangereux ou les plus exagérés, devaient amener une réaction catholique. Tant de motifs de méfiance et d'irritation s'étaient accumulés sur ce peuple que des collisions partielles semblaient imminentes. Les sept cantons de la conférence de Baden ne se laissèrent pas toucher par ces appréhensions. Le trouble dans les esprits leur était nécessaire. Ils ne reculaient, ni devant la guerre civile ni devant la guerre extérieure. Elle ne leur venait d'aucun point, ils cherchèrent à la fomenter à l'aide des persécutions.

Par un privilège spécial, les Suisses, comme les grandes puissances, voyaient un nonce apostolique représenter auprès d'eux le souverain pontife, sous les rapports de chef de l'Eglise universelle et de prince temporel. Le prélat qui alors exerçait les fonctions d'ambassadeur était monseigneur de Angelis. A défaut d'un archevêque, le nonce constituait le lien métropolitain des évêchés helvétiques; en cette qualité il était investi d'une autorité toute spirituelle. Dès que la conférence de Baden eût résolu de séparer la Suisse du Siège romain, les Radicaux songèrent à mettre à exécution les quatorze articles de cette conférence. Le nonce résidait dans la ville de Lucerne. On se décide à rompre d'abord avec lui et on prend les déterminations suivantes :

1^o Le nonce ne doit être envisagé et traité en aucune autre qualité que comme un agent purement diplomatique d'une puissance temporelle étrangère.

2^o Les couvents seront affranchis de toute surveillance particulière et de toute influence immédiate de la part de la nonciature et ne dépendront que du pouvoir épiscopal.

¹ Cette déclaration fut faite au Grand-Conseil par M. Vissaula.

3^o Le Petit-Conseil est chargé d'élaborer un projet de loi dans le but de précaver à tout abus à cet égard.

Ces mesures, prises en 1834, étaient la conséquence d'un plan que les Sociétés secrètes avaient mûrement combiné. Il fallait isoler, affaiblir les Catholiques. Le nonce n'est pas seulement le chargé des affaires de l'Eglise auprès du canton de Lucerne; le Pape l'accrédite auprès des fidèles des vingt-deux cantons. Lucerne s'arroge le pouvoir dictatorial, et, de leur autorité privée, les gouvernants séparent leurs administrés de toute communication avec Rome. Ils brisaient la suprématie du vicaire de Jésus-Christ. Afin de bien faire comprendre le divorce qu'ils méditent, on les voit en même temps poser en grande cérémonie la première pierre d'un temple protestant.

Aux yeux des Catholiques, le gouvernement de fait n'avait aucun droit pour priver le nonce de sa prérogative spirituelle. Ils obéissent à sa voix, ils continuent avec lui leurs rapports comme si, pour eux, l'arrêté de 1834 n'était qu'une lettre morte. Au jugement de certains casuistes des Sociétés secrètes, cette résistance passive se transforme en crime. Le nonce, représentant du Pontife, ne s'est pas ému des empiétements révolutionnaires; on s'attaque à l'ambassadeur du prince étranger, on le menace, on l'insulte. On livre sa personne et sa dignité aux outrages des carabiniers fédéraux, aux bouffonneries des émeutiers que la parti attache à sa fortune et qu'il recrute parmi les réfugiés polonais, allemands et italiens. Ce fut tout à la fois le nonce, l'ambassadeur et l'archevêque que les Radicaux abandonnèrent à la risée de leurs satellites. En présence de ces affronts, la diplomatie de l'Europe n'eut pas un mot de flétrissure à jeter à la tête de ce vorort catholique qui encourageait et soldait de pareilles manifestations. La diplomatie se tut, craignant sans doute de compromettre sa popularité en appelant le respect sur la tête d'un prêtre. Ce prêtre, ambassadeur au même titre que ceux de France, d'Autriche et de Prusse, subit toutes les humiliations qu'il plut aux Radicaux d'inventer; puis, lorsqu'ils furent fatigués de ces hontes impunies, on signifie à monseigneur de Angelis un ordre qui l'expulse du canton de Lucerne.

A ce dernier acte du 14 novembre 1835, un immense cri de joie retentit dans la Suisse libérale. On eût dit qu'une nouvelle victoire de Sempach sauvait encore la vieille Hel-

vétie de l'invasion étrangère. Mais les cantons primitifs ne pliaient pas le genou devant un firman de quelques réfugiés. Selon la parole de saint Jean l'évangéliste, ils connaissaient la vérité et la vérité les rendait libres. Afin d'avilir la tiare aux yeux des peuples, le Radicalisme frappait de bannissement le prélat dépositaire de l'autorité ecclésiastique; les cantons primitifs se présentent pour l'honorer. Le nonce est proscrit; eux qui se gardent bien d'ouvrir leurs vallées à la corruption des réfugiés, ils le supplient de venir chercher dans leur pays une hospitalité que tous les cœurs lui offrent. Le nonce traverse le lac de Lucerne, il s'établit sur ses bords, à Schwytz, où il est reçu avec les honneurs dus aux souffrances qu'il a endurées.

Cette réparation exaspéra les révolutionnaires. L'ambassadeur du Père commun échappait à leurs insultes; ils firent porter le poids de leur colère sur les évêques du pays.

Bâle, Coire et Saint-Gall, Sion, Lausanne et Genève possédaient quatre sièges épiscopaux. On les soumit à toutes les tortures légales, à toutes les chicanes, à toutes les attaques que le Radicalisme put inventer. En 1833, la mort de l'évêque de Coire et Saint-Gall avait rendu ce siège vacant. Le Grand-Conseil de Saint-Gall s'empessa de le supprimer. Le chapitre reçut ordre de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel évêque. Le chapitre se conforme à son devoir et à son droit; il désigne un administrateur diocésain. Il est aussitôt frappé d'un arrêté de dissolution, et les titres de l'évêché avec les archives sont enlevés par l'autorité cantonale.

Le diocèse renfermait deux cantons. Celui de Saint-Gall se séparait de l'Eglise; Coire, dans les Grisons, était animé du même esprit, il agissait en vertu des mêmes ordres, il refusa de reconnaître le prélat nouvellement élu.

Glaris avait subi sa révolution de 1830, Glaris suivit le même système. La population catholique y était asservie par le libéralisme. Afin d'exercer la suprématie qu'ils s'attribuent dans les choses spirituelles, les Radicaux décident que le clergé ne doit plus, sous les peines les plus sévères, se permettre de communications directes ou indirectes avec son pasteur suprême. Pour conserver leur puissance, ils déclarent Glaris séparé à jamais de son évêque.

Le pape Léon XII avait transféré à Soleure le siège épiscopal de Bâle. Placé au centre des cantons que la conférence

de Baden poussait au schisme, cet évêque eut de rudes assauts à soutenir. On méconnut, on nia son pouvoir sur le clergé et les fidèles. Berne, Argovie, Soleure et Bâle-campagne s'emparèrent malgré lui de l'administration du diocèse. Puis ces gouvernements se mirent à juger, à destituer les curés, comme si ce droit leur eût été concédé par la réforme de Calvin ou par l'autorité des Sociétés secrètes.

Ce qui se passait à Soleure évoquait nécessairement des imitateurs à Fribourg, résidence de l'évêque de Lausanne et de Genève; mais à Fribourg, malgré les provocations anti-chrétiennes d'un journal dévoué au radicalisme, les chefs du gouvernement étaient obligés à des mesures plus timides. Ils pouvaient bien miner sourdement l'autorité ecclésiastique, le peuple ne leur eût pas laissé la faculté d'aller plus loin.

Dans le diocèse de Sion, le pouvoir radical, exercé par la Jeune Suisse, n'eut qu'une durée éphémère. On s'en servit pour ravir à l'épiscopat ses antiques prérogatives et pour former des clubs qui, à l'aide de leurs carabiniers fédéraux, se livrèrent impunément à toute espèce de sacrilèges.

On s'attaquait à l'épiscopat, on se crut obligé à bien moins de ménagements envers les maisons religieuses. La Suisse catholique professait un respect héréditaire pour ces monuments, vivante tradition de la piété de ses pères, et qui avaient traversé toutes les révolutions dont le sol helvétique s'était vu le théâtre. " La crainte du pillage et des exactions, dit le protestant Picot, professeur d'histoire à l'Académie de Genève ¹, donna naissance à un grand nombre de monastères, où les faibles et les riches trouvaient un asile contre les brigands dont fourmillait l'Europe. Ce fut aussi alors que le clergé adoucit les mœurs sauvages des barbares. Les abbayes de Payerne, de Dissentis, de Moutiers-Granval, de Saint-Ours, de Porrentruy s'élevèrent vers la fin du sixième et au commencement du septième siècle. „ Au milieu des ruines accumulées plutôt par la main des hommes que par le temps, les couvents nombreux étaient seuls restés debout. Leur aspect ranimait la foi et les espérances des fidèles, souvent ébranlées par les tempêtes de l'hérésie. C'était aux couvents qu'un grand nombre de villes et de hameaux de-

¹ *Statistique de la Suisse.*

vaient leur existence¹. L'histoire de ces villes se rattachait à l'histoire de leurs fondateurs. Presque toutes les familles comptaient dans ces pieuses retraites un parent ou un ami. Le monastère devenait l'asile où les cœurs malades allaient se fortifier contre les ennuis du monde ou contre les adversités humaines. Les générations qui s'étaient succédé dans la vie avaient, chacune à son tour, appris, sous ces vieux cloîtres, à honorer Dieu, la patrie et la liberté. Elles avaient grandi et vécu à l'ombre des monastères, elles reposaient dans la tombe sous la garde de ces rigides anachorètes. Le couvent élevé sur la montagne voisine, comme un phare de

¹ Plusieurs contrées incultes et désertes de la Suisse durent leur fertilité au zèle infatigable des religieux. Les premiers apôtres de l'Evangile en Suisse, Colomban et Gall, furent renommés pour la culture du sol. Imier, originaire de Porrentruy, vécu avec un domestique dans la vallée arrosée par la Suse; ils s'y adonnèrent aux travaux de la terre, et bientôt ils attirèrent autour d'eux de nombreux colons, qui, par reconnaissance, appelèrent cette contrée Val-de-Saint-Imier.

Les fondations nombreuses qui eurent lieu sous le règne du roi Dagobert dans l'Helvétie bourguignonne et allemande contribuèrent puissamment au défrichement des forêts et des contrées marécageuses, et à leur transformation en plaines fertiles. Moutiers, qui primitivement était une abbaye de bénédictins, n'a pas moins contribué à la culture de cette vallée alors déserte. Il en est de même de Muri et d'Einsiedeln. C'est encore par le zèle infatigable des religieux de l'abbaye du lac de Joux, de l'ordre des Prémontrés, fondée en 1186 par Ebalde Lasar, et à l'aide du couvent voisin de Romain-motier, que toute cette contrée du Jura fut en moins d'un demi-siècle rendue à la culture jusqu'aux confins des propriétés de la puissante abbaye bourguignonne de Saint-Oyon. Le couvent des Bénédictins de l'île Saint-Jean, près de Terlier, fondé en 1090, sur cette langue de terre marécageuse, entre les lacs de Neuchâtel et celui de Biemme, a converti cet isthme en un terrain fertile. Le monastère de Bonnemont, de l'ordre de Cîteaux, fondé en 1124 par le comte Aymo au pied de la Dôle, la pointe la plus élevée du Jura, contribua grandement, par les travaux des religieux, à la culture de ces parages déserts. Les Bénédictins du couvent de Ruggisberg, de l'ordre de Cluny, cultivèrent si bien le Guggisberg, qui les avoisinait, qu'aujourd'hui cette contrée alpestre est parsemée de prairies, de champs et de jardins fertiles, et nourrit une population considérable. Avant la fondation du couvent de Rougemont, dans l'ancien évêché de Lausanne, toute cette contrée était déserte: mais dès que le sol fut cultivé par les religieux, il s'y forma un grand village qui, des bords de la Sarine, s'étendait jusqu'au château de Vanel, et séparait les Romains des Allemands. On pourrait citer beaucoup d'autres cantons encore, qui doivent leur fécondité, aux travaux et à la sueur des religieux. Plusieurs couvents même ne durent leur origine qu'à la conviction généralement répandue qu'ils étaient de la plus grande utilité pour

salut, était un souvenir des temps anciens, dont la poésie et la foi ravivaient les légendes si naïvement pieuses.

Sous le rapport religieux comme sous les rapports d'économie, — vertu si chère aux Suisses, qui, par un labeur continu, apprennent le prix de l'argent, — les monastères étaient pour l'Helvétie catholique d'une valeur incontestée. Ils distribuaient à la jeunesse une éducation gratuite, et, dans le ministère sacré, ils s'associaient aux pasteurs des âmes; ils suppléaient à leur petit nombre. La Suisse n'est pas riche en établissements ecclésiastiques. Ce pays manque de ressources au moment où elles lui deviennent indispen-

le défrichement des terres. Ce que les couvents faisaient en Suisse en faveur de l'agriculture, ils le continuèrent en faveur des sciences. De tous les monastères helvétiques, celui de Saint-Gall se distingua le plus sous ce rapport. Ce monastère fut une vraie pépinière de sciences, l'unique source des lumières qui se répandirent alors sur la Suisse orientale. C'est aux savants religieux de cette abbaye que nous devons les intéressants détails de son histoire. Ils possédaient une riche bibliothèque, et devinrent des auteurs distingués. Leurs connaissances en philosophie et en théologie, dans les langues grecque, latine et autres, leur attirèrent une telle affluence d'élèves, qu'à la fin du neuvième siècle ils en comptaient environ trois cents. C'est à l'amour de la science dont les abbés Waldo, Götzborg, Hartmuth et leurs confrères étaient animés, que la postérité doit la conservation des œuvres de Cicéron, d'Ammien Marcellin, de Quintilien, de Valérius Flaccus et d'Asconius.

Le prélat Hartmuth copia de sa propre main les œuvres de Boëce, de Martianus Capella, et celles de Beda : *De natura rerum et temporum*. Plusieurs religieux devinrent de célèbres orateurs ou poètes, des peintres et des musiciens renommés. Les écoles de chant, de poésie et d'harmonie de Saint-Gall n'avaient pas leurs pareilles. On admirait généralement l'écriture magnifique des élèves, ce qui avant l'invention de l'imprimerie, était envisagé comme un art de haute importance. Si quelques savants de loisir prenaient la peine d'écrire une histoire complète et circonstanciée de cette célèbre abbaye, le monde apprendrait avec étonnement quel titre immense les religieux se sont acquis à la reconnaissance de la postérité par leur érudition et l'exemple de leurs hautes vertus. Parmi les autres écoles des couvents de la Suisse, celle de Reichenau, fondée par l'abbé Waldo, et dotée par lui d'une bibliothèque, jouissait aussi d'une réputation méritée. Ces écoles jetèrent un tel lustre sur les couvents, que même un évêque d'Italie abdiqua cette dignité pour entrer dans le monastère, et que l'affluence des élèves s'augmentait de jour en jour. Les couvents de Muri et d'Einsiedeln ne se firent pas un nom moins célèbre par l'érudition de leurs religieux et leur amour des sciences. L'école de Muri était très-renommée, et la bibliothèque d'Einsiedeln, qui est le fruit du travail des religieux, et renferme des documents rares et précieux, doit encore être considérée comme l'une des plus remarquables de la Suisse.

sables. A l'aide des couvents — et les protocoles en rendent témoignage, — la Suisse pouvait parer aux besoins de la guerre et aux désastres qui la frappaient. Dans les nécessités de la patrie, les couvents et les chapitres offraient spontanément à l'Etat le fruit de leurs épargnes ou les profits d'une sobriété traditionnelle. Le monastère, ouvert à toutes les infortunes, s'ouvrait à deux battants quand le sol était menacé. L'indigent y trouvait toujours un abri. Dans les calamités publiques, ces maisons se montraient les plus ardentes à se sacrifier; et, s'il y a un fait hors de doute dans l'histoire, c'est sans contredit celui du dévouement dont les établissements religieux firent preuve pour sauvegarder l'indépendance de l'Helvétie.

Par tout ces motifs, les Catholiques tenaient à leurs couvents. Avec une insistance que les événements ont justifiée, ils les avaient placés sous la protection spéciale des vingt-deux cantons contractants. Attaquer ces maisons de prières, les inquiéter dans leur existence, c'était porter une nouvelle douleur dans l'âme des fidèles. Les Radicaux ne prirent pas la peine de chercher un autre motif.

L'article 12 du pacte fédéral était formel. La révolution s'acharne à dénaturer son esprit, à paralyser ses efforts. L'article 12 avait été un des mobiles mis en œuvre pour faire rejeter le pacte-Rossi; les Radicaux tournèrent une partie de leurs efforts contre cet article. Dans l'intention avouée de prouver qu'ils ne se croient pas liés par l'acte fédéral, ils déclarent la guerre aux couvents. Les couvents sont les boulevards du Catholicisme; pour rester fidèle à l'esprit de la conférence de Baden, on travaille à les détruire. Une suppression violente n'était pas possible, on les mine sourdement; on les attaque dans leurs bases. On commence par l'inventaire de leurs biens; on les place sous l'administration de l'Etat; on ferme les écoles et les noviciats; on prélève des contributions extraordinaires; on essaie de semer le désordre et la mésintelligence parmi les religieux; on les appelle à l'émancipation politique; on les excite à la désobéissance; puis, quand la mort n'arrive pas assez vite, le Radicalisme, que les lenteurs impatientent, prépare la suppression, sans avoir à donner d'autres motifs que son arbitraire. La garantie du pacte n'était plus qu'une illusion.

Ainsi s'affaiblissent peu à peu l'abbaye de Rheinau, les couvents de Werthenstein, de Saint-Urbain, de Muri, de

Wettingen, d'Hermetschwyl, de Gnadenthal, de Maria-krœnung, du Fahr, de Baden, de Bremgarten, de Fischingen, de Kreuzlingen, d'Ittingen et de Pfæfers. Ces maisons étaient situées dans les cantons de Zurich, de Lucerne, de Soleure, d'Argovie, de Thurgovie et de Saint-Gall, promoteurs avec Berne des conférences de Langenthal et de Baden. Leurs propriétés, mises sous le séquestre, devenaient biens ecclésiastiques de l'Etat; les Protestants se chargèrent de leur administration. Le Tessin s'associa à ces actes spoliateurs, et les Sociétés secrètes, qui depuis longtemps caressaient les cupidités libérales par l'appât de tant de richesses, battirent des mains à un vol dont elles espéraient bien profiter.

A la vue de ces attaques simultanées, et qui partout procèdent de la même manière contre les couvents et les chapitres de la Suisse, les Catholiques manifestent leur douleur. Le Pape, les évêques, les populations fidèles à la foi de leurs pères, font entendre vainement des plaintes trop bien justifiées; on y répond par de nouvelles mesures tyranniques. Dans cette émotion qui se trahit à la fois sur tous les points, le Radicalisme découvre un nouveau moyen d'arriver à la guerre civile. Les cantons primitifs sont unanimes dans la question des couvents; il la tranche avec cette partialité sommaire dont les révolutions seules ont le secret. Il défie, il menace, puis, sans s'arrêter à des protestations insignifiantes pour lui, il passe à d'autres persécutions.

Il attaquait les couvents, il ne consentit pas à épargner le clergé séculier. La résistance de conservation croissait en raison même des efforts faits pour détruire. Les Radicaux pouvaient découvrir la cause de cette résistance dans la diffusion de leurs principes de libéralisme; ils rêvèrent de la chercher dans les intrigues du clergé séculier. A l'instant même le prêtre devint, pour les agents des Sociétés secrètes, un conspirateur. Dans le mystère du confessionnal, il dut s'arranger des expédients afin de gouverner les hommes. Après les avoir fanatisés, il les jetait dans le monde, mûrs pour tous les attentats. On ressuscita ces vieilles histoires, toujours nouvelles, d'embauchement clérical, lorsqu'une plus terrible, une plus réelle séduction s'élançait de chaque société secrète pour étreindre l'Helvétie au cœur. L'Helvétie se débattait alors sous le poids des crimes et des perversions que la Jeune Europe, la Jeune

Pologne, la Jeune Allemagne, la Jeune Italie, la Jeune France et la Jeune Suisse accumulaient autour d'elle. A la même heure, les hommes qui avaient conspiré pour se mettre à la tête des gouvernements cantonaux, consacraient leurs journées à épier les démarches ostensibles d'un pauvre curé de campagne. La Suisse était livrée pieds et poings liés à l'action dissolvante des clubs, à la démoralisation des réfugiés, à la terreur des assassinats. Elle s'agitait sous l'effort des sociétés secrètes comme un malade en convulsion, et ceux qui lui avaient lâchement préparé cet avenir ne trouvaient une ombre d'audace que pour désoler par leurs calomnies des curés inoffensifs. Par des colères et des indignations toutes brûlantes de patriotique éloquence, on vitupérait les prétendues menées du clergé. On pâissait d'un effroi convenu; on rougissait d'une honte imaginaire en se déclarant les victimes du joug sacerdotal. Les inventeurs de ces craintes chimériques fermaient les yeux sur l'abîme que les doctrines les plus néfastes ouvraient à leur crédulité ou à leur aveuglement.

Ce n'est pas seulement en Suisse que ce phénomène de la stupidité se manifesta. La France de Louis-Philippe en subit le contre-coup; mais c'est en Suisse que ce phénomène acquit plus que partout ailleurs droit d'asile; c'est donc là qu'il faut l'étudier. La Suisse libérale n'osait pas s'en prendre au Radicalisme des calamités qui la menaçaient; elle accusa les prêtres. Elle savait qu'aux temps de la révolution française, le clergé s'était consciencieusement refusé à un serment qui le déshonorait sans le sauver; elle exigea le même serment aux lois qu'elle improvisait en dehors des pouvoirs légaux. Elle n'ignorait pas que le clergé suisse refuserait de se prêter à une pareille prostitution de la conscience; on la vit bâtir sur ce refus tout un système d'iniquités.

Berne, gouvernement dirigé par des hérétiques, fit le premier pas. En 1832, il exigea des ecclésiastiques de Porrentruy un serment absolu de fidélité. Le clergé ne consentait à le prêter que sous la réserve des droits de l'Eglise, il fut à l'heure même privé de son traitement. Les dominateurs de Glaris tentèrent en 1835 la même épreuve; elle ne leur réussit pas mieux. Mais, pour le clergé, elle amena la spoliation et l'exil. Dans ce temps-là, le Radicalisme se contentait de ces châtimens fraternels, en attendant mieux.

Argovie n'avait pas plus songé que les autres cantons à demander au clergé un serment civil sans restriction ; néanmoins , le 24 novembre 1835 , Argovie se ravise. Le gouvernement se croit menacé dans son existence si le clergé ne lui jure pas fidélité, même contre les droits du Saint-Siège. Le clergé en réfère au pasteur diocésain. L'évêque de Bâle répond : " Puisque plusieurs prêtres m'ont prié de me prononcer au sujet du serment qu'ils doivent prêter, je dois déclarer que cette affaire n'est plus de ma compétence, vu que le souverain Pontife l'a jugée et décidée. En 1832, pour un même cas, je reçus de Rome une décision apostolique qui ne permit le serment qu'avec la condition suivante : *Je prête ce serment en tout ce qui n'est pas contraire à la religion et aux lois de l'Eglise.* Je courbe la tête devant la décision émanée du Saint-Siège, parce que je suis évêque catholique. Maintenant j'ai fait mon devoir. »

Cette réponse était péremptoire ; cependant, à travers l'embarras de sa rédaction, il était assez facile de deviner les pressentiments du pasteur, craignant de perdre quelques brebis dans la bataille et ne voulant effrayer personne. Le gouvernement avait pris le parti de la rigueur ; il se décidait à refuser toute condition. Sur cent trente ecclésiastiques exerçant le saint ministère dans le canton d'Argovie, dix-huit seulement n'eurent pas l'énergie du devoir. Les autres protestèrent avec une sainte fermeté. Le gouvernement d'Argovie, qui persécutait, crut opportun de se donner des airs de persécuté. Il s'entoura d'un corps d'armée levé en grande partie dans les districts luthériens, et il invita ses alliés de Baden à faire marcher leurs troupes vers la frontière. Zurich, Lucerne, Bâle-campagne et Lausanne lui-même s'empressèrent de voler au secours de plus de soixante-quinze mille de leurs confédérés, que cent douze prêtres-tenaient en échec par un refus de serment. Les Catholiques gémissaient ; le Clergé, conduit par l'abbé Groth, son doyen, restait inébranlable dans son devoir. Pendant ce temps, le Grand-Conseil d'Argovie est convoqué à Aarau. L'occupation militaire pèse durement sur le peuple qui ne veut pas que ses prêtres se parjurent. Le Grand-Conseil sent que, dans l'intérêt de ses administrés, il faut avant tout faire cesser une invasion qui affaie le pays ; le 27 novembre 1835, il adopte une résolution ainsi conçue :

“ Plusieurs ecclésiastiques, ayant fait des difficultés pour

prêter à l'Etat le serment de fidélité prescrit par la loi du 6 novembre 1835, parce qu'il serait possible d'en inférer quelque chose de contraire à la religion et aux droits de l'Eglise; et nous ayant exposé leurs craintes avec la juste demande d'une interprétation bénigne de la loi; nous, voulant écarter pour toujours lesdites craintes déjà rendues impossibles, quant au droit, par l'article 10 de la Constitution, nous déclarons, par voie d'interprétation authentique, qu'un tel sens donné au serment n'a jamais été dans notre volonté ni dans la disposition de la loi, qu'ainsi rien ne peut ni ne doit en être inféré qui serait contraire à la religion catholique, aux droits de l'Eglise et aux lois ecclésiastiques reconnues dans l'Etat. Nous ordonnons aussi que cette interprétation authentique de la loi soit insérée au protocole. »

Trois jours après, le 30 novembre, les ecclésiastiques furent de nouveau convoqués pour prêter serment. Dans l'intervalle, ils avaient fait connaître à l'évêque de Bâle la décision intervenue; ils demandaient une direction. Le prélat répond qu'avec les clauses publiées par le Grand-Conseil le serment n'a rien de contraire aux droits de la conscience et de l'Eglise. Il fut prêté. Mais en date du 17 décembre, ce même Grand-Conseil prit un arrêté rétroactif, et se condamna lui-même pour avoir eu la faiblesse d'être juste envers les Catholiques, lorsqu'il ne devait chercher qu'à les exaspérer. Il se décida à proclamer :

1^o Les déclarations portées au protocole par les ecclésiastiques des districts de Muri, Bremgarten et Baden doivent être considérées comme nulles et de nulle valeur (*sind als null und nichtig zu kassiren*);

2^o Les protocoles, en ce qui concerne le cas présent, seront modifiés par les autorités des districts et transcrits de nouveau avec la suppression desdites déclarations;

3^o Le placet de l'Etat doit être refusé à la missive illégale de l'évêque;

4^o Les tribunaux respectifs doivent informer sur les infractions faites à la loi de placet et prononcer la peine.

5^o Dans les districts, même sous le rapport personnel, l'autorité veillera à la stricte exécution des lois; relativement à la conduite faible et coupable des hommes des districts de Muri, Bremgarten et Baden, le conseil d'Etat agira selon sa compétence.

Cette mesure était d'une incompréhensible absurdité ; les Radicaux l'exaltèrent, car elle devait pousser les Catholiques au désespoir. Elle raviva la persécution contre le clergé, qui se vit privé de son traitement, expulsé par la force armée des paroisses confiées à sa direction ; et livré en esclave dans le pays de l'indépendance aux outrages de la populace radicale. Alors il ne fut plus permis de lire en chaire les brefs ou encycliques du souverain Pontife, que tous les journaux reproduisaient. L'inquisition, telle que les philosophes l'ont peinte, avec ses espionnages et ses délations de jour comme de nuit, l'inquisition, avec son cortège de soupçonneux familiers, s'établit dans chaque village, où le bon plaisir de l'autorité campagnarde ou de l'instituteur primaire devint la loi suprême. Les plaintes furent étouffées au moment même où elles essayèrent de se manifester. Le dénonciateur qui avait accusé se fit tout à la fois législateur et juge. Il fabriqua la loi, il l'appliqua, et, du haut de son escabeau tyrannique, il ne permit pas qu'on discutât les pouvoirs que le Radicalisme lui conférait. Il exila à son gré, il frappa d'ostracisme ou de confiscation, selon ses caprices révolutionnaires.

Entre les mains des Sociétés secrètes dont les gouvernements libéraux n'étaient que les dociles metteurs en page, le journalisme fut une arme terrible même contre la liberté de la pensée. Le journalisme, qui est la dernière expression du monopole de l'erreur ou de la calomnie, s'était mis au service des passions en délire. Salarié par des juifs, excité par les clubs dont il avait mission d'entretenir l'ardeur, le journalisme suisse n'avait ni les plaisirs faciles d'une grande capitale ni les distractions bruyantes des assemblées parlementaires pour faire diversion à ses colères d'écrivain. Il était forcé de s'en nourrir ; par passe-temps, il s'en gorgea. Le sacré, le profane lui servit d'arme de destruction, et, comme la presse de tous les pays et de tous les temps, celle de Suisse, qui accumula tant de ruines, ne put jamais organiser ou édifier un semblant de restauration sociale. Elle n'est bonne que pour démolir, et, bien loin de cicatriser une seule des plaies qu'elle fait, cette singulière lance d'Achille n'a jamais su que les envenimer.

Les gouvernements radicaux la couvraient de leur protection. Les fables, qu'il plaisait à une licence sans frein de mettre en circulation, passaient dans une des mille feuilles

publiques aboyant alors en Suisse; aussitôt elles devenaient des vérités dont les magistrats se rendaient solidaires. L'écrivain avait ri de lui-même et de la crédulité des lecteurs; les magistrats affirmaient que le fait avancé était prouvé, par cela même qu'il se trouvait imprimé. Quelque flétrissant qu'il fût pour l'honneur national, le scandale de la presse ne subissait nulle part un contre-coup de moralité. La surveillance des pouvoirs n'allait pas au delà du sanctuaire. Ils n'avaient des yeux et des oreilles que pour les mandements épiscopaux, que pour les paroles descendant sur le peuple chrétien du haut de la chaire. Les brochures, les pamphlets, les calendriers, les journaux, les caricatures, tout cela, né d'une même pensée d'éversion, alla frapper au même point. La vertu, la science, le mérite, rien ne fut épargné. La presse avait déclaré la guerre au sacerdoce, et le sacerdoce se vit dans l'impossibilité de se défendre. La presse citait au tribunal de ses folliculaires anonymes les évêques, les professeurs, le clergé régulier et séculier; elle prononçait ses jugements dans la licence de ses mœurs; elle les ratifiait dans l'orgie, et il fut interdit aux Catholiques d'élever la voix en faveur de leur culte. Ils ne purent que, sous peine d'amendes, de prison ou d'exil, user de la liberté dérisoire qu'on leur mesurait dans les clubs. Les évêques eux-mêmes perdirent le droit de prémunir leurs troupeaux contre ce débordement de blasphèmes qui menaçait d'engloutir la foi dans le naufrage de toutes les vertus. Les gouvernements radicaux s'opposèrent à la publication des lettres pastorales.

Au milieu du tumulte et des préoccupations politiques de cette époque sans nom, les Catholiques, la bouche couverte du baillon libéral, ne pouvaient pas jeter leurs plaintes à l'Europe, qui alors ne les eût écoutées qu'avec une froide distraction. L'Europe cherchait à apprivoiser le tigre révolutionnaire; elle lui tressait de petites chaînes de fleurs. Pour quelques catholiques républicains, perdus dans les montagnes de l'Helvétie, elle n'aurait jamais consenti à renoncer au rêve d'impossible pacification dont la démagogie berçait les cécités ministérielles.

Dans les pays où la révolution proclame que le peuple seul règne, c'est toujours la populace qui gouverne, la populace, avec ses instincts de farouche abrutissement ou de naïve crédulité. On la galvanisait par cette guerre à ou-

trance qui, dans chaque journal, trouve à toutes les heures du matin comme du soir un canon chargé à mitraille. On chercha par d'autres moyens plus à sa portée à lui vicier encore davantage l'intelligence et le cœur. Les clubs, les tirs fédéraux, les assemblées populaires faisaient écho à la presse; les conseils souverains ne rougirent pas de descendre eux-mêmes dans cette arène où des gladiateurs, ivres de brutalité, s'acharnaient sur un ennemi absent ¹. Là, au sein de ces réunions où la passion elle-même doit se modérer, pour faire plus tard amnistier ses haines ou ses préjugés, un vocabulaire de mots jusqu'alors inconnus dans toutes les langues fut accepté. Il n'y eut pas d'expression triviale, d'injure grossière, d'outrage ordurier qui ne reçut sa consécration parlementaire et qui ne servit à exciter les rires stupides de la foule.

Toutes ces colères masquaient un plan savamment préparé. L'Eglise était mise en interdit, on faisait le désert autour d'elle. Mais le Radicalisme ne consentit pas à s'en tenir à une prodigalité de blasphèmes; les blasphèmes menaçaient de s'épuiser. Il songea à profiter de cette veine d'iniquité pour imprimer à la législation un caractère hostile au Catholicisme.

Jusqu'à ce jour les révolutionnaires n'offrent que trop d'arrêtés sans tribunal, de sentences sans loi, de condamnations sans preuves. La Suisse radicale n'a pas suivi ces traditions. Chez elle tout est décrété, annoté, enregistré. Il y a un édit pour toutes les exactions, un ordre de bannissement pour toutes les vertus. On se proposait de rendre légaux les quatorze articles de la conférence de Baden, on utilisa donc l'orage amoncelé sur la tête du Clergé. Les ecclésiastiques furent assujettis à des examens civils, sans égard pour ceux qu'ils avaient déjà subis devant l'autorité épiscopale. Il fut défendu à l'Evêque de conférer les ordres sacrés sans la permission du gouvernement. L'Etat s'attribua le droit de nommer les curés, en dehors du concours des chefs diocésains. Il saisit et distribua, selon ses avidités ou ses caprices, les biens de l'Eglise et les fondations pour l'entretien des pasteurs. Il réforma les lois matrimoniales dans un sens opposé aux prescriptions des conciles. Plus

¹ Dans quelques grands-conseils de la Suisse radicale on ne désignait les prêtres que sous le nom de *Pfaffen*, et les fidèles que sous celui de *Priesterknechts* (valets de prêtres).

d'une fois il osa, moqueur et sacrilège, exiger des prêtres la violation du tribunal de la pénitence. A voir, à lire tous ces édits vexatoires inspirés par le comité central de Berne, on croirait qu'une commission spéciale y était chargée d'organiser la tyrannie et de régler le désordre.

A Lucerne, au mépris de la constitution cantonale qui garantit la liberté de la presse et l'abolition de la censure, on rédige une loi par laquelle est condamné à six ans de galères tout citoyen qui publiera une bulle ou un acte émané du souverain Pontife ou de l'autorité diocésaine. Un prêtre apostat, nommé Aloys Fuchs, enseigne et vend les doctrines les plus erronées; Rome flétrit ces doctrines. L'abbé Huber, curé d'Uffikon, et plusieurs autres ecclésiastiques, lisent en chaire le bref qui condamne Fuchs; ils sont arrêtés, incarcérés, privés de leurs bénéfices, et le gouvernement les remplace par des intrus.

Les Sociétés secrètes étaient parvenues à dépraver la génération existante; elles l'avaient faite à leur image. Mais pour perpétuer le mal il fallait étendre son empire sur la génération naissante et lui inoculer dès l'enfance le poison des doctrines antisociales. A peine le Radicalisme comptait-il quelques partisans dans un canton, qu'il levait la bannière contre l'ignorance et la mauvaise foi des prêtres en matière d'éducation; il parlait de former la jeunesse aux vertus civiques, de la rendre digne des progrès du siècle. Pour la préparer à cette initiation, il expulsait de tous les conseils les membres instruits et zélés, qui étaient remplacés par ses plus fougueux adeptes. On ridiculisait le passé des professeurs distingués, on brisait leur avenir; on les remplaçait par des jeunes gens qui, pour certificat de science et de moralité, n'avaient à fournir qu'un brevet d'affiliés aux Sociétés secrètes. On désorganisait chaque établissement afin d'y appliquer les utopies d'éducation qu'enfantaient des cerveaux malades. Les écoles supérieures étaient envahies comme les écoles primaires. On voulait tout à la fois agir sur les diverses classes de la nation. Le Radicalisme dilapidait au profit de ses pédagogues les fonds destinés par des mains bienfaisantes à l'instruction de la jeunesse catholique, et il créait des *Séminaires de régents*, espèce d'Ecoles Normales où l'on jetait dans le moule du socialisme les instituteurs futurs qui se vouaient à la démoralisation.

Ouvrir des écoles au vice et à l'impïété n'était pas suffi-

sant, il fallut en rendre la fréquentation obligatoire sous des peines sévères. Les inspecteurs, les directeurs, les bibliothèques, tout y fut coordonné par l'esprit de révolte. On supprimait les collèges de professeurs; on en déposait les titulaires et on les remplaçait par des apostats ou par des hommes qui se faisaient gloire de n'appartenir à aucune confession chrétienne. On les choisissait parmi les *Francs Penseurs* et au milieu des réfugiés. L'esprit qui avait présidé à cette réforme produisit en peu de temps un changement si complet dans la jeunesse helvétique, qu'en 1840 le conseil d'éducation du canton de Saint-Gall ne put s'empêcher de jeter un cri d'alarme. "On se plaisait, avoue-t-il dans sa circulaire, à admirer dans les jeunes gens un maintien modeste, une aimable candeur, l'amour de l'ordre, de la propriété et de la pudeur. Maintenant que voit-on, surtout dans les élèves des écoles complémentaires ou moyennes, un penchant à une indépendance absolue, une sauvagerie avilissante, une présomption révoltante, une précocité dangereuse, en un mot, aucun des fruits d'une véritable éducation morale. Au lieu de la docilité et de l'obéissance envers les parents et les supérieurs, on ne remarque plus que le contraire de ce qui peut faire espérer un avenir consolant pour les élèves eux-mêmes, pour le bonheur des familles et la paix de la société."

L'Etat enseignait; l'Etat, c'était alors la révolution, précurseur obligé du Communisme, et en 1838, dans le canton radicalisé de Lucerne, une commission chargée d'élaborer un nouveau projet de loi sur l'éducation se vit contrainte par l'évidence de maudire la voie que le Libéralisme lui avait fatalement ouverte. "Les écoles, disait cette commission, sont tombées dans le paganisme. L'élément chrétien en est en partie banni ou étouffé à dessein, en partie repoussé comme une branche accessoire ou relégué derrière les autres."

Les pères de famille qui avaient prêté les mains à cette révolution s'effrayèrent de ces tendances anarchiques. Ils les signalèrent au gouvernement. Vers la même époque, plusieurs communes du canton d'Argovie déposèrent dans le cœur de leur évêque les craintes et les dangers qu'une pareille situation devait provoquer. "Il n'est malheureusement que trop vrai, lui écrivirent-elles, qu'on travaille avec un zèle infatigable à dépouiller l'Eglise de ces droits légi-

timement acquis ; à décrier le clergé catholique ; à le représenter comme l'ennemi du peuple , de sa liberté , de son bonheur et de son développement intellectuel , comme favorisant la stupidité et l'ignorance , comme esclave de l'ambition et de l'égoïsme ; à lui enlever toute estime et toute influence , afin que le peuple se prête de plein gré à l'exécution des plans et des vues des corrupteurs ; à séparer à tout prix le peuple catholique du centre de l'unité en rompant les liens qui le rattachent au chef suprême de l'Eglise universelle ; à fonder une église nationale ou même des églises cantonales sur le principe favori de la raison universelle , c'est-à-dire des opinions particulières de chacun. Il n'y a pas de doute que les ennemis de la religion n'aient résolu sa ruine entière dans notre pays ; ils sont d'autant plus dangereux qu'ils ont principalement en vue la nouvelle génération , la jeunesse , pour l'élever dans la haine des principes de l'Eglise catholique. Ils s'autorisent d'un des paragraphes équivoques de notre Constitution , qui dit : "L'Etat soigne l'éducation de la jeunesse."

Ce mot avait été pour la Suisse un signal de perversion , car l'Etat corrompu s'était senti dans la nécessité de corrompre. Il avait un but auquel il aspirait par tous les moyens imaginables. Ce but était l'asservissement de l'Helvétie sous un gouvernement central créé à Berne. Les Radicaux ne se dissimulaient pas que les Catholiques seraient sur cette question leurs plus redoutables adversaires. On s'efforça de les affaiblir , de les diviser , et de les présenter à leurs confédérés comme de fanatiques rétrogrades qui tentaient d'arrêter le siècle dans sa course progressive vers un meilleur avenir. La conférence de Baden avait enfanté la persécution et la ruine de la nonciature , détruit l'autorité des évêques , dispersé les membres les plus respectés du clergé séculier et régulier. Elle attribuait à tous les hommes immoraux le droit d'enseigner , et ainsi le Radicalisme pouvait espérer. Mais ce ne fut pas seulement dans les rangs catholiques qu'il rencontra une vive opposition à ses desseins centralisateurs. Plusieurs cantons protestants ne se montrèrent pas plus disposés que les catholiques à abdiquer leur souveraineté en faveur de l'ambition bernoise.

Le pacte de 1815 avait établi entre les Catholiques et les Protestants un équilibre fondé sur le droit historique et sur la connaissance des hommes. Cet équilibre était dû à la po-

sition de cantons mixtes accordée à Saint-Gall, Glaris et Argovie, où les deux religions comptaient à peu près un nombre égal de croyants. Il importait beaucoup au Radicalisme de rompre en Diète cette parité qui, un jour ou l'autre, pouvait le réduire à l'état de minorité factieuse. Les constitutions cantonales des trois mixtes étaient un obstacle à toute révolution, car elles donnaient aux deux religions le même nombre de suffrages dans les Grands-Conseils. On chercha à renverser cet édifice. Pour prévenir les dissensions, Argovie avait statué que, malgré la supériorité numérique des Protestants, — on en comptait 75,000 contre 67,000 Catholiques, — les deux confessions seraient représentées à égal nombre dans le Grand-Conseil, présidé par deux bourgmestres, l'un catholique, l'autre protestant. Le Radicalisme eut l'art d'inspirer des craintes, de semer des jalousies, de raviver de vieilles rivalités; il amena un changement de constitution qui se fit selon ses vœux.

Les Catholiques étaient les moins nombreux à Argovie; on annula leurs votes. Le même système ne fut pas suivi à Saint-Gall. Là, ils se trouvaient dans la proportion de 84 à 66; le Radicalisme fit de la conciliation. Il statua qu'afin de faire régner une heureuse concorde entre les deux cultes, les Protestants auraient le même nombre de députés que les Catholiques. Cette solution, mise en regard de ce qui vient de se passer dans le canton d'Argovie pour le règlement des suffrages, a quelque chose d'anormal. On se permit de demander les motifs de deux jugements si opposés; le Radicalisme passa outre.

Glaris avait résisté en 1830 à l'assaut général livré par les révolutionnaires aux constitutions cantonales. Par un traité de 1683, Glaris avait mis fin à de longues et sanglantes querelles, en accordant aux deux partis les mêmes droits, sans égard à la force numérique¹; mais, après la

¹ Un article de ce traité porte : " Chaque confession a pour les causes civiles et pénales un conseil et un tribunal particulier. Un tribunal composé d'un nombre égal, juge les différends survenus entre personnes des deux religions. D'ailleurs Glaris reste un canton inséparable de la Confédération. Si dans les instructions à donner pour la Diète les conseils ne pouvaient s'entendre, chaque parti agira comme bon lui semblera. Chaque parti paie aussi ses députés. Dans les expéditions militaires les soldats appartenant au même culte marchent ensemble, mais ils sont soldés par le trésor public. Les emplois restent comme du passé; les traités en général demeurent en vigueur, et l'exercice du culte est libre. "

conférence de Baden, la paix ne devait plus être conservée dans ce canton. Un décret de la landsgemeinde, du 29 mai 1836, annula tous ces traités sans l'assentiment des deux parties contractantes. Le landamman François Muller et le conseil catholique de Glaris protestèrent contre une pareille atteinte. Ils se plainquirent de voir, par l'abolition arbitraire du droit commun, jeter un brandon de discorde sur une contrée qui lui devait des siècles de calme. Ces plaintes furent étouffées par la Diète. Les Catholiques proposèrent de sacrifier leur liberté politique, afin de sauvegarder leur indépendance religieuse. Pour toute réponse, la majorité fit charger de fers les magistrats qui réclamaient leurs prérogatives; elle imposa au canton une constitution basée sur le nombre. Glaris, de canton mixte, devint protestant; il entra dans le camp radical.

Au milieu de ce mouvement qui emportait les esprits vers l'inconnu, parmi ces scandales que l'on organisait de toutes parts, comme pour absorber l'attention publique, il se présenta un fait dont la Suisse fut singulièrement frappée. Le 22 janvier 1837 un bal avait lieu à Wohlen sur le territoire argovien. Ce bal était une bouffonnerie empruntée aux plus mauvais jours de la Terreur.

La croix et plusieurs bannières ouvraient la marche. Une multitude de gens, couverts d'habits sacerdotaux et représentant des prêtres, des moines, des bénédictins, des bernardins, des religieuses, suivaient cette croix. Les uns portaient sur leurs épaules une caisse figurant une espèce d'arche d'alliance: les autres, affublés de divers costumes, essayaient de rappeler avec le masque les traits de quelques catholiques et même ceux du duc de Montebello, ambassadeur de France. L'arche d'alliance contenait de pieux objets, des médailles de la Vierge: ils furent foulés aux pieds. Le signe de la Rédemption, la croix qui affranchit le monde, subit le même sort; puis, afin de rendre l'outrage plus sensible, ces moines et ces religieuses de carnaval se prostituèrent à des danses lascives. On vit de graves docteurs, des membres du Grand-Conseil, des professeurs, le directeur même de l'école des régents pour les Catholiques, se mêler à ces saturnales; et, par une dérision sacrilège, parodier sous le masque le sacrement de la confession.

Une femme, vêtue aussi légèrement que possible, et que des feuilles radicales désignèrent sous le nom de *l'esprit du*

siècle, comme les impures trônant sur l'autel de Notre-Dame de Paris se disaient les *déeses de la raison*, une femme se présenta. Elle avait pris l'attitude et les ailes de l'archange à l'épée flamboyante. Elle l'agitait entre ses mains et chassait de la salle, aux applaudissements des spectateurs, ces prêtres, ces moines et ces religieuses de contrebande. Un - pauvre capucin fut seul épargné. L'esprit du siècle lui faisait grâce pour le moment, parce que, dans les couvents de cet ordre, il n'y avait rien à prendre.

Ce scandale eut dans la Suisse entière un long et douloureux retentissement. Il resta impuni comme mille autres mascarades révolutionnaires¹, qu'à l'aide des réfugiés et des carabiniers fédéraux, les Sociétés secrètes organisèrent. La Jeune Suisse se révélait avec les intolérances du vieux Libéralisme, entées sur le mépris des devoirs et des serments. Elle marchait à la conquête du désordre social; le succès qu'elle obtint dépassa ses vœux.

¹ A Payerne, canton de Vaud, une scène à peu près du même genre eut lieu vers le même temps. On voyait apparaître dans les rues une vieille femme dont les vêtements en lambeaux se composaient de vingt-deux couleurs rappelant chaque canton. Elle tenait une quenouille à la main et se montrait entourée de perruques et d'orateurs représentant les cantons de l'opposition antiradicale. Les carabiniers des tirs fédéraux arrivaient, dispersaient à coups de fusil les Suisses fidèles, puis se ruant sur la vieille, ils la battaient, la déchiraient, et enfin la mettaient à mort. Il était bien entendu que la vieille n'était autre que le pacte fédéral lui-même.

CHAPITRE V.

Quelques cantons catholiques ou mixtes passent au radicalisme par le fait des révolutions cantonales. — Position de Soleure. — Le Carbonarisme réfugié dans le Tessin. — Ses moyens d'action. — Sa presse et ses pamphlets. — Révolte à Bellinzona. — Les chefs fusillés ou proscrits. — Insurrection partielle dans le canton d'Argovie. — Intervention de Berne, de Zurich, de Soleure et de Bâle-campagne. — Les radicaux vainqueurs. — Les protestants de Zurich essaient de se soustraire au joug des Sociétés secrètes. — Le docteur Strauss professeur de théologie. — Ses doctrines, — Il nie l'existence et la divinité de Jésus-Christ. — Les Zuricois demandent à leur gouvernement d'être délivrés d'un pareil maître. — Refus du gouvernement. — Insurrection du peuple. — Strauss chassé de Zurich. — Le Radicalisme reprend le dessus. — Les bons et les méchants. — Apathie des uns, activité des autres. — Les protestants honnêtes se tournent du côté des catholiques. — Schwytz, Uri et Unterwald toujours sur la brèche. — Fribourg et ses élections au Grand-Conseil. — Révolution électorale. — Situation de Lucerne. — Joseph Leu. — Sa jeunesse. — Confiance qu'il inspire à ses concitoyens. — Leu au Grand-Conseil. — Sa protestation. — Il est réprimandé et exclus du Grand-Conseil. — Réunion de la prière à Russwyl. — Leu le 31 janvier 1841. — Le peuple, par ses suffrages, renverse le gouvernement radical. — Retour du nonce à Lucerne. — La révolution en Vallais. — Forme de ce canton. — La propagande s'y infiltre. — Les avocats et les démagogues. — La ville de Sion occupée par la révolution.

Malgré les efforts du Radicalisme, faisant alliance avec les sociétés secrètes, la Suisse se maintenait encore par le poids seul de ses vertus domestiques. On l'encourageait, on l'excitait au mal. Ses gouvernements lui prédisaient la chute du Catholicisme, du Romanisme, que par un souvenir des luttes passées, ils dévouaient aux haines actuelles. Mais la conférence de Baden et celle de Langenthal, qui l'avait enfantée, commençaient à s'avouer que leurs efforts pourraient bien être frappés de stérilité. Afin de s'opposer aux doctrines perverses, les Catholiques n'avaient pas mis en commun leur zèle et leur fortune. Malgré cette apathie, tous avaient entendu la voix du souverain Pontife, tous avaient prié, tous avaient souffert, tous relisaient au foyer de la famille

l'histoire des premières persécutions de l'Eglise, et tous bénissaient la providence qui les éprouvait. La foi restait vivace au cœur des populations, et les progrès du Radicalisme, contenus par la piété, s'arrêtaient devant cet instinct des masses, qui, sans être encore le combat, le fait pressentir et le devance.

Cependant la position devenait critique. Soleure avait déserté complètement le drapeau catholique. Sa constitution particulière violait les droits du peuple, en ne lui accordant qu'une représentation fictive. Inféodé à Berne, dont il suivait pas à pas les impulsions, ce pays avait brisé l'un après l'autre tous ses appuis naturels. Soleure est enclavé dans les cantons de Berne et de Bâle-campagne. A la première secousse pour reconquérir sa liberté, il se trouvait donc en proie aux bataillons de réfugiés et de carabiniers fédéraux que ses alliés de Langenthal et de Baden regardaient comme la dernière expression de leur puissance oppressive. Mais Soleure avait aggravé les dangers de sa position par une inertie inexplicable. Il avait plu à ses tyrans de Radicalisme de porter une loi contre ce qu'ils appelaient la corruption électorale. Cette loi condamnait à un an de prison et à mille francs d'amende, tout citoyen qui capterait les suffrages des électeurs. L'électeur, qui se prêtait à la captation, fut soumis à une amende de cent francs. Cette loi était sévère, mais les Radicaux qui l'avaient inventée ne l'appliquaient que contre leurs adversaires. A la première démarche, au premier mot d'un Catholique ou d'un Conservateur pour gagner un suffrage à sa cause, il tomba sous cette pénalité.

La crainte, assez justement fondée d'être victime d'un zèle inutile, mettait l'élection aux mains des Radicaux qui, d'avance assurés de l'impunité, jouèrent avec la loi et se firent un devoir de la violer dans ses prescriptions. Si quelques citoyens, plus courageux que les autres, s'unissaient pour braver la tyrannie et présenter au pays des noms moins compromis que ceux dont les Radicaux vantaient le civisme, à l'instant même ces citoyens étaient dévoués à tous les outrages. On les attaqua dans leur vie privée; on les diffama comme fils, comme époux et comme pères. On les abreuva d'injures; on les dénonça par la voie des journaux, par la tribune des clubs, aux malédictions d'une foule que l'on condamnait à une oisiveté patriotique, pour la dominer par les besoins de chaque jour. Quand on les eût soumis à

toutes ces tortures, on finit par les ruiner au profit de cette foule tenue dans les ateliers nationaux de l'imposture et de la débauche.

Ce régime, implanté à Soleure et s'exerçant avec une impudeur même rare chez les libéraux, produisit de tristes effets. Les Soleurois s'étaient résignés à l'esclavage. Ils s'éloignaient de l'urne du scrutin, dans la crainte d'être soupçonnés de corruption électorale pratiquée sur eux-mêmes. Ils ne se communiquaient entre eux ni leurs projets, ni leurs espérances, ni leurs pensées. Ils s'abstenaient. Cette terreur, pour ainsi dire, légale, les saisit si fortement, qu'ils furent les premiers à maudire les quelques hommes de cœur qui ne reculèrent point devant tant de lâchetés. Il y eut des Catholiques et même des Protestants qui s'indignèrent de cet état de choses ; mais, partis de deux points opposés, ils n'avaient que le même enfer, sans pouvoir espérer le même paradis. Les efforts restèrent voués à une stérilité individuelle.

Le Tessin, par des causes différentes, se vit en butte à la même tyrannie. Situé hors des limites naturelles de la Suisse, italien par la langue et par les mœurs, il respirait l'air de la Lombardie. Il vivait des rêves et des inimitiés de cette population toujours française sous le sceptre autrichien, toujours autrichienne sous la domination françaisé. Par la contiguïté de ses frontières, par l'hospitalité exercée envers les réfugiés, dont il avait su se créer un commerce lucratif aux dépens de sa foi religieuse et de son repos intérieur, le Tessin était devenu la place forte des conspirations. Sa soif de l'or l'avait poussé à offrir aux Lombards mécontents un asile qu'on leur faisait payer. L'or porta encore les Tessinois à des actes plus préjudiciables aux vrais intérêts de leur pays. Les presses révolutionnaires établies à Bienne par le Comité central des Sociétés secrètes, ne suffisaient plus pour inonder l'Allemagne, la France et l'Italie des pamphlets impies ou obscènes qui se préparaient en Suisse. Le Tessin se mit à faire concurrence à une pareille propagande. Elle amena bientôt au cœur de ses villes la dépravation et le despotisme.

Comme celle de Soleure, sa voix en Diète avait été comptée au nombre des suffrages catholiques. Soleure laissait à des indifférents en matière de religion, devenus radicaux par circonstance, le droit de l'asservir ; le Tessin se prêta

au même résultat par des motifs encore moins excusables. Il avait ouvert ses portes à un sentiment d'hospitalité sur lequel il ne craignait pas de spéculer; les Carbonari qui vinrent résider dans ses fertiles vallées lui apportèrent toutes les calamités à la fois. Le centre et les frontières du nord de la Confédération suisse étaient livrés à l'action des Sociétés secrètes; le Tessin fut l'asile de prédilection que choisit le Carbonarisme, déjà en guerre avec les affiliés de la Jeune Europe.

Le Carbonarisme avait fait son temps, il mourait à la peine. Toutes ses conspirations avortées de 1820 à 1834 ne lui laissaient plus qu'un nom sans autorité et une puissance affaiblie, qui trouvait encore un vestige d'énergie dans le bonheur de faire le mal. Aux yeux des Sociétés secrètes, se précipitant vers tous les crimes avec le délire de la passion, le Carbonarisme, ainsi que la Franc-Maçonnerie, ne fut plus qu'un hors-d'œuvre. On le reléqua au vestiaire des vieilles conspirations. Son audace n'apparut que sous l'aspect de la débonnairété, et ses complots de 1821 furent des jeux d'enfant. Le Carbonarisme, de Palerme, où il était né, à Turin, où il devait s'affaïsser dans les bras de Charles-Albert de Carignan, n'avait eu, toujours et partout qu'un seul mobile; l'affranchissement de l'Italie par un roi, par un peuple, par un homme ou par un souverain Pontife. Il ne cherchait que ce levier, et, au milieu de toutes les trames qu'il ourdit, il ne le rencontra jamais.

De ses cendres encore tièdes, plusieurs nouvelles sectes naquirent. Avec tous les moyens d'action dont il disposait, avec des princes, des nobles, des prêtres, des moines et son cortège de poètes, d'orateurs et d'enthousiastes pour complices, le Carbonarisme s'était borné à vouloir arracher l'Italie aux tyrans qui la rendaient heureuse, et il avait échoué. Les Sociétés secrètes travaillèrent sur un plus vaste plan, elles entreprirent une œuvre plus ardue. Elles s'apprêtaient à régénérer le monde, en le dépouillant de tous les principes. Fières de cette immense destruction qu'elles préparaient dans l'ombre, elles n'eurent pas assez de paroles méprisantes à jeter aux gloires éteintes du Carbonarisme. Il s'était arrêté, ici, par des scrupules de religion, là, par un reste de probité. On l'accusa d'inintelligence ou de perfidie. Le Carbonarisme, quoique jeté au rebut, ne se laissa pas néanmoins abattre par des rivaux plus jeunes et plus

téméraires dans l'accomplissement des forfaits sociaux. Il avait choisi pour théâtre le canton du Tessin, il l'éleva en peu d'années au niveau de corruption et d'impiété des autres Etats radicaux.

Les esprits prévoyants ne se dissimulaient point qu'une propagande aussi active et dont le Tessin était l'entrepôt, devait amener dans le pays une crise déplorable. Les effets même commençaient à s'en faire sentir au cœur du peuple. Jusqu'alors cette propagande ne s'était adressée qu'à des hommes déjà pervertis, elle n'avait gagné que ceux qui en vivaient; mais, avec les révolutions permanentes qui agitaient la Confédération suisse, il fut facile de voir que le Tessin n'échapperait pas au désastre commun. On le menaçait dans son indépendance, on le tourmentait dans sa foi religieuse. Quelques âmes énergiques se dévouèrent au salut de tous.

Une révolution avait, en 1839, renversé le Gouvernement légitime. Elle procédait comme toutes ses sœurs, par la violence et l'arbitraire. Le peuple des hautes vallées se souleva à la voix de ses libérateurs improvisés. Nessi, chef du parti conservateur, se mit à la tête du mouvement. Le 1^{er} juillet 1841, des populations marchent sur Vallemaggia, pour, de là, enlever la ville de Locarno. Un combat s'engage à Ponte-Brolla; les radicaux, qui disposent des forces et des munitions militaires, sont vainqueurs; ils triomphent encore près de Monte-Tenero. Le Radicalisme n'était pas habitué à cette audace; il la punit. Nessi avait été fait prisonnier, il fut condamné à mort par Luvini, Pioda, Jauch, Soldini, Battaglini, Franzini, Gagliardi et Curti. On le fusilla sous les yeux mêmes de sa famille éplorée. Au dire du colonel fédéral Rilliet de Constant¹, cet assassinat était une action abominable; le Radicalisme en tira vanité.

D'autres, moins coupables de patriotisme et de foi, se virent bannis du canton par les réfugiés, qui y dictaient la loi. Ces réfugiés et leurs complices du Tessin ne cessaient de réclamer des Gouvernements légitimes qu'ils avaient attaqués, une amnistie dont ils se promettaient bien d'abuser, et, pendant plus de douze années, ils tinrent en exil les Tessinois, frappés par eux d'ostracisme². L'empire de la loi, la

¹ *Le Vallais de 1840 à 1844*, p. 42.

² Luvini, Franzini et les autres radicaux qui avait fait périr Nessi firent en 1845 les plus chauds apôtres de la clémence et de l'humana-

conservation du statut ancien, le maintien de la religion, des corporations religieuses et des autres institutions, étaient, pour les Catholiques, le sujet d'une opposition constante. Le présent leur apparaissait sombre; ils envisageaient l'avenir avec effroi; mais, à Bellinzona et à Lugano, le Radicalisme triomphait sur des ruines. Les campagnes s'étaient associées de cœur et d'action au mouvement que les Carbonari avaient si vite comprimé dans le sang; il ne fut plus possible de le ressusciter. Le canton du Tessin, tout catholique, se trouva entraîné dans la sphère des révolutions.

Sur le canton d'Argovie, les événements ne se présentèrent pas de la même manière. Opprimés ainsi que dans le Tessin, les catholiques d'Argovie souffraient; mais l'idée de tenter un soulèvement ne leur serait jamais venue. Le Radicalisme leur tendit un piège. Sous des prétextes dont la frivolité a quelque chose de monstrueux, il décrète d'accusation les hommes que l'opinion publique désigne comme les chefs naturels des Catholiques. Ces chefs, dans un pays essentiellement libre, où toutes les questions sont discutées à haute voix, se sont contentés d'émettre leurs vœux et de faire entendre une plainte timide. Du sein de tous les clubs et de la tribune de la Diète, des ateliers du journalisme et du fond de toutes les sociétés secrètes, il s'échappe une vapeur de prosélytisme antichrétien qui enivre les agents de désordre. Ils peuvent provoquer au mépris des lois, appeler les colères des carabiniers fédéraux sur la tête de leurs concitoyens paisibles, enchaîner la liberté et destituer le bon Dieu comme un surnuméraire émérite. L'impunité ne sera pas leur seule récompense: on les glorifiera en les salariant. Mais cette extrême licence pour les uns se change en tyrannie pour les autres. Les Radicaux se permettent tout, la révolte est leur droit; le vrai peuple n'a que le privilège d'une aveugle obéissance.

À Argovie, en 1841, il y eut un jour où ce peuple, las d'être opprimé, essaya de relever la tête. Les Catholiques réclament l'exercice de leurs droits et la séparation confessionnelle. On venait d'arrêter les hommes de sa confiance; l'arbitraire était beaucoup plus flagrant que le délit. Une manifestation éclate contre de pareils excès. Cette manifestation était prévue; on l'attendait comme une bonne fortune.

nité, lorsque les corps francs restèrent prisonniers des cantons primitifs après la déroute de Lucerne.

Un membre du conseil exécutif, M. Waller, est envoyé à Muri pour arrêter les chefs du mouvement. Le 5 janvier 1841, il arrive avec la force armée. La population l'attendait; elle le déclare son prisonnier. Cet événement devient le signal de l'insurrection. A l'instant même Berne, Zurich, Soleure et Bâle-campagne inondent de leurs contingents militaires le canton d'Argovie. Le 14 janvier, les deux troupes sont en présence à Villmergen; un engagement a lieu. Après une heure de vive résistance, les Catholiques, accablés par le nombre, se dispersent. Le lendemain, ils défient l'ennemi à Muri; ils sont vaincus aux cris de: "Pas de clémence!", que les Radicaux ne cessent de pousser. Dans l'acharnement du combat, ce cri a été un mot d'ordre; après la victoire, il est une vérité.

On ne désirait pas habituer la Suisse à croire que, par les armes, elle pourrait reconquérir une liberté dont le Radicalisme jurait d'étouffer dans le sang les dernières inspirations. Un comité de salut public décrète la terreur. Dans les révolutions où la victoire leur échappe, les démagogues viennent, par eux ou par leurs complices de tous les pays, protester contre la peine de mort en matière politique. Ils n'ont pas assez d'éloquents paroles pour peindre les tristes effets de la confiscation; mais quand le succès a couronné leurs manœuvres, il n'en est plus ainsi. Ils égorgent sans pitié; et, sous prétexte qu'il ne faut pas laisser à des adversaires ou à leurs familles les richesses qui alimenteront plus tard de nouvelles révoltes, ils confisquent les biens, et s'enrichissent aux dépens de leurs principes. Cette solennelle inconséquence, dont les révolutionnaires offrent partout l'exemple, eut son application à Argovie.

Dans ce canton, les Catholiques, quoique en minorité, ont essayé de lutter les armes à la main; dans celui de Berne, il n'était pas possible d'y songer: pour ses trois cent soixante mille Protestants, les quarante mille Catholiques de Porrentruy étaient les ilotes de la foi. A la première représentation qu'il adressait à ses souverains libéraux de Berne, Porrentruy était militairement occupé comme un pays conquis; il n'avait que le droit de souffrir et celui de nommer pour députés au Grand-Conseil les radicaux qu'il plaisait à Berne d'indiquer à ses suffrages. C'est ainsi que toujours M. Stockmar fut l'élu imposé à ces consciences chrétiennes, qui n'eurent plus même la force de protester contre le des-

potisme par un vote libre qu'elles savaient annulé d'avance.

Une réaction salutaire commença néanmoins à s'opérer dans quelques esprits qui envisageaient avec plus de calme la position faite à la Suisse. Le Radicalisme, dont les Sociétés secrètes dirigeaient le bras, ne se contentait point de s'attaquer aux croyances de l'Eglise catholique et à la liberté de ce culte. L'asservissement des Romanistes était bien le principal but de leurs efforts; car ils n'ignoraient pas qu'une fois le Catholicisme vaincu, il serait peu difficile d'écraser les autres confessions chrétiennes.

Tant que les Sociétés secrètes ne dirent pas leur dernier mot, les Protestants et les Libéraux de 1830 se montrèrent assez indifférents à la lutte. Le canton de Neuchâtel ne partagea pas cette inertie. Mais les autres, occupés de leurs intérêts privés, et cherchant à se ménager par leur juste-milieu une position qu'ils regardaient comme inexpugnable, ne se crurent pas tenus à prendre fait et cause en faveur des droits confessionnels violés. Le juste-milieu, égoïste comme tous les politiques à courte vue, se persuada qu'en pondérant les pouvoirs à sa balance, qu'en ne persécutant pas lui-même, mais qu'en laissant persécuter, il aurait des chances pour se maintenir aux affaires. Cette insouciance de parti pris n'avait servi qu'à augmenter les forces du Radicalisme. Par l'intimidation et par de fallacieuses promesses, elles arrivèrent peu à peu à dominer le canton de Zurich.

Zurich, le premier des Etats de la Confédération helvétique, était vorort à son tour, et depuis longtemps il exerçait sur la Suisse une grande influence religieuse. Au temps de la réforme du seizième siècle, Zurich avait adopté les principes que le moine apostat Ulrich Zwingli opposait à la vieille foi catholique. Ces principes furent confiés à la garde d'un synode composé de tous les ministres du canton. Ils se réunissaient chaque année à Zurich, sous la présidence du doyen de la ville, qui prenait le nom d'*antistes*. Ce petit concile annuel de pasteurs contribua pendant plus de trois siècles à étendre l'autorité du protestantisme zuricois et à lui donner dans l'esprit des peuples une sanction qui tournait à l'avantage des mœurs. Zurich fut la mère et la racine de tout protestantisme religieux et politique en Suisse. La population ne discutait pas l'authenticité des pouvoirs pastoraux que le synode s'attribuait; elle obéissait à ses décisions. Le Radicalisme vit dans cette obéissance, comme

dans celle des Catholiques, une entrave qu'il fallait briser. Il ne reconnaît sur terre d'autre autorité que la sienne; il n'a pas d'autre loi que son bon plaisir, d'autre but que l'asservissement du monde civilisé par le nivellement de toutes les religions. A l'instant même qu'un culte quelconque est astreint à des pratiques de piété, à des actes de vertu, le Radicalisme devient son ennemi. Ce n'est pas seulement sur la religion apostolique romaine qu'il dirige ses coups, il cherche encore à détruire celles qui s'en rapprochent par les dogmes ou par les préceptes de morale.

Ses moyens ordinaires d'action étaient insuffisants à Zurich, où l'autorité zwinglienne veillait attentivement sur le troupeau. Au nom de la liberté, les révolutionnaires, qui ne reculent jamais devant une manifestation audacieuse, se décidèrent à jeter le gant au Protestantisme.

Il existait alors en Allemagne un docteur Strauss, que les aberrations de son jugement et l'extravagance de ses doctrines avaient rendu fameux dans quelques cénacles d'athées. Ses théories étaient aussi nuageuses, aussi insaisissables que ses paroles, livrées à tous les vents de la contradiction humaine. Strauss ne professait jamais, il dogmatisait. Ce qu'on pouvait à toute force tirer du labyrinthe dans lequel se promenaient ses déductions illogiques par principe, c'est que Jésus-Christ n'avait jamais vécu, qu'il était un mythe. La Bible restait pour Strauss un roman; selon ce sophiste qui n'inventait rien de neuf, toutes les religions anciennes et modernes n'étaient basées que sur le charlatanisme sacerdotal exploitant la crédulité des faibles esprits.

Entre les mains des Sociétés secrètes, le docteur Strauss, avec son éloquence abondante en obscurités calculées, intarissable en aspirations humanitaires, le docteur Strauss devenait un homme précieux. Il avait déjà troublé quelques cerveaux allemands; on espéra qu'à Zurich il produirait des résultats encore plus sinistres. Les magistrats radicaux lui offrirent donc la chaire d'enseignement théologique à l'université protestant.

Déjà, dans plusieurs autres cantons soumis par leurs gouvernements à l'influence des Sociétés secrètes, certains professeurs allemands étaient installés à la place des prêtres catholiques, des ministres réformés et même des laïques honnêtes se vouant à la difficile mission d'instruire

la jeunesse. Le Radicalisme avait fait table rase des anciens instituteurs primaires. Ils étaient presque partout supplanté par des étrangers au pays, qui, sans en connaître les affections, les mœurs et les préjugés, prenaient à tâche de dépouiller l'enfant de tout sentiment de moralité. Les professeurs que le Radicalisme convoqua des diverses parties de l'Allemagne reçurent le même privilège. Tout enfiellés de la rancune des orgueils irrités, ces professeurs, à l'instigation de la gent démagogique, supprimaient les transitions, brusquaient les applications et violentaient la réalité. Au lieu de faire leur théorie pleine de mansuétude et de puissance persuasive comme la vérité, ils l'imposaient par la menace. Ils travaillaient au triomphe d'une idée; pour en prouver la justesse, ils faisaient appel aux passions. Strauss, à l'aide de l'excentricité de ses doctrines, était leur maître et leur modèle. Ce fut sur son enseignement que l'on fixa l'attention de la Suisse entière.

Cet enseignement était d'autant plus pernicieux, qu'il ne procédait jamais par un brutal athéisme qui aurait effarouché. Strauss fut plus habile : il se laissa pressentir, mais ne se livra que dans l'intimité. Ses préceptes, quoique encore enveloppés de ténèbres transparentes, étonnèrent d'abord les ministres du synode, qui, sous le voile de l'allégorie ou de l'allusion, ne tardèrent pas à percer le but de ces systèmes. Le synode se tint sur la réserve; mais les auditeurs de Strauss et le peuple n'eurent pas cette patience. Le synode alors comprit qu'il fallait, par une démarche publique, répondre aux émotions et aux craintes du Protestantisme. Il fut décidé que des représentants et des prières seraient adressées au gouvernement pour l'engager à éloigner le nouveau docteur.

Devant cette prière des Zuricois, demandant grâce en faveur de leurs croyances, le gouvernement, qui devait s'honorer de n'être que l'expression de la volonté populaire, refusa de souscrire à ce qu'il appelait de superstitieuses exigences. Il se révolta contre ses mandataires, il déclara que Strauss continuerait son enseignement, et que, si violence était faite au professeur, les mécontents seraient traités comme des rebelles. Dans le même moment, les radicaux appelaient à Zurich des troupes fédérales. Pour la population, ce fut un outrage et une menace. A ces injonctions qui froissaient le synode et le peuple, un juste sen-

timent d'indignation s'empara de tous les cœurs. Le gouvernement radical, qu'on tolérait à Zurich par esprit de conciliation, persistait dans son opiniâtreté. Le peuple se leva au milieu de la nuit du 5 au 6 septembre 1839. Du fond des campagnes, les paysans accoururent armés de fusils ou d'instruments de labour. De leurs rangs on entendait s'élever des cris confus que dominait une psalmodie pleine de monotone tristesse : c'était le vieux cantique zwinglien que ces protestants avaient si souvent fait retentir contre Rome, et qui alors leur servait de cri de ralliement pour s'opposer à la tyrannie de l'athéisme. L'élan de ce peuple était irrésistible. Du premier souffle de la colère, il balaya le docteur Strauss de sa chaire et le Radicalisme de son trône. On remplaça les magistrats, disciples des Sociétés secrètes, par des hommes plus tolérants et moins hostiles à toutes les religions.

La victoire était complète ; le parti qui venait de la remporter ne sut pas la mettre à profit. En présence de cette réaction d'un peuple armé contre ses tyrans, les conservateurs, forts de la bonté de leur cause, plus forts encore de la presque unanimité populaire, n'inspirent aucune mesure de précaution. En voyant ces fers brisés, la multitude manifestait sa joie par des chants de liberté ; mais cette liberté ne pouvait se maintenir qu'à l'aide d'une prudente énergie. Les conservateurs ne surent pas en user. Ils se contentèrent d'administrer sagement, de chercher à réparer les désastres causés aux finances de l'Etat par l'invasion du Radicalisme, et ils le laissèrent conspirer tout à son aise à l'ombre de leur native timidité.

Le seul acte public que fit le Comité de la foi protestante fut une proclamation dans laquelle on lisait ces paroles d'oubli et de pardon : " Citoyens et frères, Dieu a donné la victoire à la cause de la justice, mais elle a été chèrement payée. Plusieurs de nos frères ont succombé en combattant pour elle : ils ont versé leur sang pour la patrie et pour le Christ, Dieu les en récompensera dans l'autre monde. La patrie et les riches bourgeois prendront soin des veuves et des orphelins ; rappelez-vous longtemps cette victoire importante. Ce souvenir vous fera un devoir de prouver, en mémoire des frères morts pour la sainte religion, que, comme eux, vous n'aviez qu'un but unique, celui de défendre la sainte religion, et que la piété et la

vertu présideront toujours à notre vie publique et privée..... Frères, nous vous conjurons, au nom de la sainte religion qui a dirigé vos bras dans la lutte, de n'exercer aucunes représailles contre ceux qui vous ont fait du mal; montrez-vous les dignes disciples de Jésus; sachez, comme lui, pardonner à vos ennemis; laissez à Dieu le soin de la vengeance, il saura tôt ou tard faire rendre compte au coupable. La punition des impies et des incrédules est déjà assez rigoureuse par suite de la victoire remportée sur eux. »

Avec de pareilles homélies, le Radicalisme vaincu se garda bien de désespérer d'un futur succès que l'incurie de ses adversaires semblait lui préparer. Les Sociétés secrètes se mirent en campagne; et les révolutionnaires de Zurich, activement soutenus par leurs alliés des conférences de Langenthal et de Baden, ne tardèrent pas à reprendre le dessus.

Zurich, encore vorort, était un point important à garder. Dans l'été de 1840, une nouvelle révolution radicale y éclata. Ce fut sous ses auspices que se réunit la Diète ordinaire de 1840, la dernière où la nation suisse exerça ses antiques droits, et où quelques Etats de la Confédération ne se parjurèrent pas en renouvelant le serment de fidélité au pacte de 1815.

À Glaris, à Schaffhouse, à Appenzell et dans les Grisons, une minorité, toujours factieuse et implacable, était parvenue, à force d'audace, à s'emparer du pouvoir. Elle régnaît par l'astuce, elle gouvernait par la terreur. Sa licence effrénée n'avait d'égale que l'insouciance pusillanimité des gens de bien. Ce fut sur cette faiblesse, aussi bien fille de la lâcheté que de l'amour de l'ordre, que les radicaux s'appuyèrent.

Comme tous les démagogues, les révolutionnaires suisses savaient qu'ils étaient le petit nombre; mais ce petit nombre, admirablement discipliné, marchait avec un ensemble parfait vers sa fin proposée. Laissant de côté, au moment de l'action, ses haines et ses préventions pour obéir à un mot d'ordre, il devait toujours dominer les hommes de bien qui ne veulent se soumettre qu'à leur conscience et qui se font juges eux-mêmes du plan tracé. Il n'y avait pas égalité dans le chiffre des bons et des méchants; mais la supériorité des méchants était rachetée par cette subordination pour ainsi dire canine, qui soumet au moment décisif d'in-

domptables volontés à l'arbitraire le plus absolu. Les Radicaux, élevés au biberon des Sociétés secrètes, étaient rompus à ce despotisme qui dispense de toute réflexion. Ils allaient où il plaisait à leurs maîtres de les envoyer ; ils fléchissaient d'instinct, bien sûrs que cette flexibilité trouverait une sanglante compensation dans la tyrannie qu'on leur permettrait d'exercer.

Cet art de gouverner les masses et de les précipiter, tête baissée, dans le péril, a toujours été le secret des conspirateurs, secret que les partis doués d'honnêteté se sont toujours efforcés d'ignorer. L'esprit révolutionnaire s'adresse aux mauvais instincts ; il flaire les natures perverses, il s'entoure des penchants vicieux. On le voit sans désespérer assouplir tout cela à son frein, tandis que les partis de probité et d'intelligence ne savent, même dans les plus grands périls, que soulever autour d'eux des flots de discorde.

Le Radicalisme suisse se rendait un compte exact de la situation. Il connaissait par expérience l'apathie des amis de l'ordre ; leur égoïsme toujours prêt à faire le mort quand il s'agit d'un sacrifice pécuniaire ou d'un acte de courage. Il n'ignorait pas que d'anciennes préventions les tenaient en hostilité latente les uns contre les autres, et qu'en face d'adversaires déjà battus en idée il n'avait qu'à faire le terrible pour escamoter un succès. Lui qui se fabriquait un piédestal de ces dévouements arrachés à d'ignobles passions, il s'applaudissait en voyant ses victimes se diviser sur les moyens, ne pas s'entendre sur les hommes, ne jamais tomber d'accord dans une fraternelle unanimité de sacrifices et de courage. Il inspirait cette unanimité il commandait le silence aux préjugés ou aux répulsions ; ses tributs sur la bourse du pauvre ouvrier et du laboureur indigent étaient largement prélevés, plus largement acquittés. Sa caisse se trouvait toujours pleine, et les conservateurs plus riches, et les couvents eux-mêmes ne consentirent jamais à réunir leur puissance pour abattre un ennemi commun. Le Radicalisme n'était fort que de la faiblesse relative de ses adversaires ; mais cette faiblesse se montrait tellement à découvert qu'elle permettait de tout entreprendre contre elle avec la certitude du succès. La révolution naissait peureuse ; la timidité de ses ennemis et leur division lui donnèrent une facile intrépidité dont elle a toujours abusé.

Comme plusieurs cantons helvétiques et comme une grande partie des Etats de l'Europe qui se laissent dominer par de remuantes minorités spéculant sur l'incurie et le défaut d'organisation des honnêtes gens, Zurich avait succombé. Il retombait sous le joug du Radicalisme, et son suffrage en diète s'ajoutait aux voix disciplinées par les clubs. Le peuple suisse paraissait être devenu la proie du Radicalisme; mais toute espérance n'était pas évanouie au cœur des enfants de Guillaume Tell. Le Protestantisme s'avouait vaincu; les événements de Zurich avaient épuisé sa séve. Ce culte, né d'une révolte intellectuelle et des principes du libre examen, ne savait que courber la tête devant les Luther et les Zwingli nouveaux, n'apportant au monde pour tout héritage que la désolation du néant et la doctrine du chaos. Mais au fond des regrets, des remords peut-être du Protestantisme, il surnageait le vague espoir d'une délivrance.

Impuissants à se sauver eux-mêmes, les Dévoiyés du seizième siècle se surprenaient à avoir foi dans la foi des cantons primitifs où le Catholicisme avait toujours régné. Ils se disaient tout bas que les vrais Suisses descendants des héros du Grutli pouvaient seuls donner l'impulsion à tant d'éléments épars de salut. C'était avec un bonheur à peine déguisé qu'ils entendaient raconter qu'au delà des montagnes et des lacs, il existait une population agreste, mais pleine de vigueur et d'énergie, et qui, par sa volonté bien déterminée, avait su se préserver du contact des radicaux et de la gangrène des Sociétés secrètes. On leur rapportait que ce peuple à part veillait sur son indépendance comme une mère veille au berceau d'un premier né. Ils apprenaient avec une joie dont ils oubliaient de rechercher les causes, que dans leurs vallées alpestres, les hommes de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald, toujours restés fidèles au Catholicisme pour ne pas trahir la liberté, pouvaient encore devenir les sauveurs de l'Helvétie. A ces récits que confirmaient les outrages de la presse et les emportements radicaux, le Protestantisme se laissa gagner par les espérances des Catholiques. Il ne se regarda pas encore comme perdu, puisque les cantons primitifs ne se décourageaient point. Ses croyances, toujours ballottées entre la négation et le doute, admirèrent cette persévérance que dix-neuf siècles rendaient encore plus immuable. Il revint en idée, et, par l'étonnement, à ce culte dont trois cents ans d'incertitudes l'avaient éloigné.

La confiance du Protestantisme n'était pas mal fondée.

Malgré quelques chicanes territoriales à l'occasion de pâturages du canton de Schwytz, chicanes que le Radicalisme s'empressa de grossir et voulut envenimer, la paix et la concorde n'avaient été nullement troublées. Cette question de pâturages s'agitait dans le courant de l'été de l'année 1838. Les radicaux de Lucerne qui guettaient une occasion de prendre pied dans les cantons primitifs saisirent celle-ci au passage. Après avoir annoncé que la bonne harmonie n'existait plus entre ces Etats, et avoir transformé en lutte religieuse et politique cette affaire d'intérêts privés, les démagogues du vorort lucernois s'imaginèrent d'intervenir par leurs commissaires et par leurs soldats. Leur but apparent était d'apaiser une irritation qu'ils inventaient; le réel était de séparer à tout prix Schwytz, d'Uri et d'Unterwald. L'intrigue s'appuyait sur le directoire fédéral; mais elle fut déjouée avant même d'avoir tendu ses dernières embûches. Les Suisses des trois cantons comprirent que si jamais ils laissaient forcer leurs frontières par l'esprit antidémocratique, c'en était fait de leur religion et de leur tranquillité intérieure. On sentait déjà quelques germes de discorde que provoquait la présence des commissaires fédéraux. Leur armée s'avancait pour occuper Schwytz. Schwytz, aidé de quelques autres cantons, s'opposa à cet envahissement qui dut rester à l'état de projet.

C'était une leçon, elle ne fut pas perdue. De 1830 à 1840, le Radicalisme n'avait procédé que par ruses, artifices et spoliations détournées. Il s'était servi du manteau des révolutionnaires juste-milieu ou tiers-parti pour couvrir un peu son effrayante nudité. Mais à l'époque de 1840, il ne consentait plus à jouer un rôle effacé. Dix années de règne avaient usé le juste-milieu helvétique; ses hommes les plus éminents comme les plus honnêtes étaient frappés d'impuissance. Nés au pouvoir par le fait d'une révolution qu'ils avaient préparée, ils devaient tomber sous le coup d'une autre révolution dont ils se flattaient d'enrayer les progrès. Le Radicalisme et les Sociétés secrètes n'avaient différé la défaite du milieu que dans l'espérance de le compromettre à tout jamais. L'heure fixée pour ce grand acte de justice que des complices allaient exécuter ne pouvait plus tarder à sonner. Las de se traîner dans l'ornière des attentats anonymes, le Radicalisme voulait se révéler à la Suisse, tel que

les Sociétés secrètes l'avaient fait, violent dans les paroles, plus violent, plus agressif, plus despotique encore dans l'action. Il s'était fatigué de ces excès partiels que, d'accord souvent avec les gouvernements cantonaux, il avait cru devoir nier ou atténuer. Il réclamait enfin le grand jour, et à dater de ce moment, il prétendait agir dans toute l'énergie de ses brutalités. Le Radicalisme avait commencé ce rêve, il ne l'achèvera que plus tard; car, en 1840, il rencontra dans les cantons catholiques une résistance qui vint paralyser ses plans.

Surpris à l'improviste par les mouvements insurrectionnels qu'après 1830 Louis-Philippe provoqua pour se donner le temps d'asseoir une usurpation sur le trône, le canton de Fribourg avait accepté la révolution plutôt comme essai que comme principe. Bientôt, malgré la cauteleuse habileté de Montenach et de Schaller, cherchant toujours, mais en vain, à discipliner les impatients de l'avant-garde radicale, il s'aperçut que tout ce que le peuple aimait et vénérât était détesté et flétri par les hommes de son choix. Dans cette double répulsion, cet Etat saisissait bien des nuances plus ou moins prononcées, mais ces nuances tenaient plutôt à des besoins du moment qu'à une franche expression de la volonté. Il avait cru que les ambitieux, devenus magistrats par l'élection, respecteraient et feraient respecter la loi. Quand son erreur lui fut démontrée, le peuple de Fribourg se ravisa. Il voyait les vieux prêcheurs du Libéralisme s'appuyer sur l'arbitraire. Il les entendait déclarer une guerre mortelle à la presse dont ils se disaient les enfants; c'en fut assez pour lui dessiller les yeux. On lui disait que sa souveraineté était la seule possible, la seule inaliénable. Il lui prit fantaisie d'appliquer cette souveraineté contre les maîtres qui la lui avaient enseignée. Le dogme pour lui était plus nouveau que la chose.

Les idées révolutionnaires gagnaient peu de terrain dans ce canton. Le clergé veillait; on organisa une sourde persécution contre lui. On essaya, pour ramener l'esprit public, de l'inquiéter en lui présentant comme épouvantail la propagande des Sociétés secrètes que le gouvernement se disait seul en mesure de conjurer. Mais le peuple était las de cette politique multicolore. En 1834, au premier renouvellement par tiers des membres de son Grand-Conseil, il avait par ses suffrages renforcé la faible minorité des hommes d'ordre

et de paix. La lutte était inégale au scrutin; dans le pays, ce n'était pas à la majorité que revenaient les hommages populaires. Cette majorité se sentait destinée à périr sous le choc des partis. On la tirait en tous sens : ici pour consolider les principes conservateurs, là pour donner satisfaction aux violences du Radicalisme. Elle n'osa aller ni aux uns ni aux autres. Cependant, en 1835, elle leva le masque et accepta des radicaux une proposition tendant à établir dans la ville un collège cantonal.

Fribourg était la cité helvétique la mieux partagée en maisons d'éducation. Son collège des Jésuites comptait environ six cents élèves; il florissait. Ses écoles primaires et secondaires distribuaient à tous une instruction chrétienne et appropriée aux diverses classes de la population. La pensée des radicaux se dissimulait; elle fut néanmoins dévinée. Ils ne voulaient expulser la Compagnie de Jésus qu'après avoir pourvu aux besoins de la jeunesse. Dans le Grand-Conseil, des voix courageuses et éloquantes les appelèrent à s'expliquer sur cette proposition. Les niveleurs la développèrent. Il s'agissait, en créant un nouvel établissement, d'arracher l'éducation aux mains du clergé, de la soustraire à la surveillance épiscopale et d'introduire dans le canton un enseignement plus en rapport avec les lumières du siècle. La majorité se prononça contre de pareilles innovations; mais les radicaux se firent appuyer par les neuf députés protestants du district de Morat. L'avoyer Diesbach, qui présidait, craignit d'ulcérer les révolutionnaires. Sûr de n'avoir rien à redouter de la part des modérés, il usa du droit que la Constitution lui accordait; il fit, par son vote, pencher la balance en faveur de la proposition.

A ce triomphe inattendu, le Radicalisme battit des mains; il crut avoir gagné victoire complète. Pour la célébrer, il honora de ses insultes M. de Forell, qui avait le plus vivement démasqué le projet anticatholique, et les députés dont les convictions n'avaient pas chancelé sous la menace. En 1837, le peuple répondit à ces outrages en apportant dans les élections d'un nouveau tiers au Grand-Conseil toute une majorité catholique.

Sans secousses, sans révolution, Fribourg était parvenu à échapper à la dent des ennemis de son repos. Ce canton avait vu le péril de près; il l'éloignait avec une rare sagacité. Mais il ne se contenta pas d'avoir vaincu : il voulut se

montrer généreux dans la victoire. Les Catholiques crurent qu'au lieu d'exercer les vengeances, en représailles du mal souffert, il serait plus chrétien et peut-être plus politique de ne pas rejeter dans l'opposition les libéraux les plus instruits et les moins compromis. L'Etat continua de payer aux uns les traitements qu'ils s'étaient alloués; on conserva les autres dans les fonctions qu'ils avaient usurpées. Il n'y eut pas une destitution. Cette imprudente générosité fut attribuée par le Radicalisme à un sentiment de peur. Un tel acte d'oubli paraissait si extraordinaire aux hommes de révolution qu'ils s'efforcèrent de mettre en doute sa sincérité. Pour faire à leurs partisans litière des emplois publics, on les avait vus briser sans pitié toutes les carrières, se jouer des services rendus et ne tenir compte ni du talent ni de la probité administrative. Il leur répugnait, tout en en profitant, d'avouer cette mansuétude. Ils la reconnurent en se préparant à porter des coups plus décisifs au Catholicisme.

Pour les renverser, le peuple et ses chefs n'avaient jamais voulu sortir de la légalité. A peine le Radicalisme fut-il écarté ou momentanément annihilé qu'on le vit se faire une arme de la condescendance dont il était l'objet. Il essaya de démanteler pièce à pièce la Constitution faite par lui et pour lui. Dans la crainte d'entendre le peuple réclamer un jour des modifications à l'acte constitutionnel, les révolutionnaires avaient pris des précautions insolites. Ils avaient déclaré qu'elle ne pourrait être révisée en tout ou en partie que lorsque cette exigence populaire aurait été agréée et sanctionnée par le Grand-Conseil en trois séances éloignées l'une de l'autre de trois années. L'esprit d'insurrection était tombé dans ses propres filets. La révision du pacte cantonal devenait une chimère; les insurgés s'en aperçurent hors des affaires. Leur premier soin fut d'oublier cet article qu'ils avaient élaboré avec tant d'amour. Ils proposèrent de changer le mode d'élection pour le Grand-Conseil en accordant aux villes un privilège sur les campagnes. Dans le projet que le Radicalisme présentait, les villes comme plus éclairées devaient avoir un nombre plus élevé de députés. Cette proposition était une atteinte aux principes d'égalité; elle fut repoussée. Alors ces fiers et patriotiques démagogues rêvèrent d'appeler l'intervention étrangère sur un pays qui les répudiait. Ils n'avaient pas pu l'asservir, ils tentèrent de

dompter ses résistances légales en lui imposant le joug des réfugiés.

Cette grande iniquité ne devait pas encore se consommer. Dans l'intervalle de ce calme, le nouveau gouvernement, fidèle expression du vœu populaire, s'empressa de réparer les désastres que la révolution traîne toujours à sa suite. Sans impôts, il rétablit la prospérité dans les finances, que les gaspillages depuis 1831 avaient complètement anéantie. Il encouragea l'agriculture, le commerce et les sciences. Le clergé s'était montré digne de souffrir avec un pareil peuple. Il avait honoré la persécution par une longanimité sans exemple. Il honora la victoire par une abnégation dont les ingratitude révolutionnaires se firent un bouclier.

Ce canton était florissant; sa félicité excita la jalousie de ses voisins. Les populations de Berne, de Soleure, de Vaud et d'Argovie étaient tombées sous la main de fer du Radicalisme. Elles voyaient disparaître une à une toutes les branches d'industrie. Les faillites, les crimes privés, les attentats publics, les suicides se multipliaient avec une effrayante rapidité. Les professeurs de toutes les catégories et de toutes les négations prêchaient l'athéisme le plus révoltant. Le peuple s'imagina que, puisqu'il n'y avait plus de Dieu, il ne devait plus exister de lien de famille et de sentiments de probité. On le faisait esclave en lui apprenant à vociférer des hymnes en l'honneur de la liberté; il crut sa servitude trop réelle. Pour s'enrichir, il se déshonora; pour se soustraire à la honte ou au désespoir, il se tua.

Dans les cantons où le Radicalisme était parvenu à dominer, les Catholiques se trouvaient en butte à de sourdes persécutions ou à une guerre sans trêve qui, à la longue, devait désoler la puissance la plus exercée. La diversité et la multiplicité des moyens attestaient une de ces cruelles aptitudes dont les Sociétés secrètes gardent le monopole comme le lien invisible qui les rattache à l'enfer. Par un contraste qui frappait toutes les intelligences, tandis que les cantons soumis à la démagogie s'abrutissaient sous le vice, l'Helvétie religieuse se sentait consolée par le spectacle que Lucerne offrait aux regards attentifs. Lucerne avait enduré le joug du Radicalisme. Il s'y montra d'autant plus intolérant qu'il se sentait moins fort. Lucerne, pour lui, devenait une conquête inespérée qu'il importait de conserver à tout prix. La révolution y connaissait sa faiblesse numérique; elle

chercha à la faire oublier par des moyens de terreur. Elle avait expulsé du canton le Nonce apostolique; elle s'était vouée corps et âme aux éléments de discorde. Elle avait appelé sur cet Etat toutes les dépravations à la fois, dépravations intellectuelles et morales, dépravations de la chaire, du professorat et de l'apostasie. Elle avait, avec une insultante ironie, profané la liberté, l'égalité, l'humanité, mots sacramentels dont elle ne sut plus faire qu'une amère dérision. Pour achever son œuvre, on l'avait vue chercher à étendre son sceptre de fer jusque sur les cantons primitifs que l'aveuglement de leur plus ancien confédéré frappait d'une douloureuse stupeur.

À Fribourg, le clergé s'était associé aux souffrances et aux vœux du peuple. Il l'avait soutenu par la prière; il en avait été soutenu par une résignation qui alors fut une force légale. Le peuple apercevait à sa tête des hommes dont le nom était depuis longtemps pour lui une sécurité; à Lucerne, au contraire, la délivrance se montrait sous un aspect problématique. Tout restait incertitude et confusion dans un Etat où la majorité terrifiée n'osait même pas prévoir la fin de cette crise.

Un homme ne désespéra ni de l'honneur ni de la foi de son pays. Cet homme, le Machabée que Lucerne semblait attendre, se nommait Joseph Leu. Comme Mathathias, il avait énuméré les maux qui accablaient le peuple de Juda et cette Jérusalem helvétique, sa patrie, et il s'était dit:

“Malheur à moi! Suis-je donc né pour voir l'affliction de mon peuple et le renversement de la ville sainte et pour demeurer en paix lorsqu'elle est livrée entre les mains de ses ennemis?... Son sanctuaire est au pouvoir des étrangers et son temple est traité comme un homme infâme! Les vases consacrés à sa gloire ont été enlevés comme des captifs dans une terre étrangère.... Nous obéirons toujours, mes enfants, mes frères et moi, à la loi de nos ancêtres. **A** Dieu ne plaise que nous en usions autrement! Il ne nous est pas utile d'abandonner la loi et les ordonnances de Dieu qui sont pleines de justice.”

Joseph Leu était né le 1^{er} juillet 1800, à Unterebersol, à l'est d'Hochdorf, dans le canton de Lucerne. Sa famille, une des plus anciennes de la contrée, y était en renom pour ses mœurs patriarcales, pour la vivacité de sa foi et pour un dévouement sans bornes à son pays. L'instruction donnée

au jeune Leu fut celle des enfants du village. Il suivit les cours élémentaires dans une petite école communale dirigée par Fridolin Wys de Nottwyl. Là il put apprendre, avec tous les autres, à lire, à écrire et à compter; mais ce fut au foyer domestique qu'il trouva ses meilleurs maîtres. Sa pieuse mère, Anne-Marie Elmiger, se plaisait à développer les précoces qualités d'un fils qui grandissait sous ses yeux en piété et en science. Dans cette petite vallée d'Unterebersol, ombragée par des arbres centenaires dont on aperçoit la cime en parcourant la route qui conduit de Lucerne à Aarau, le bonheur était aussi uniforme que la solitude. Aucun bruit du monde ne venait troubler le calme des jours consacrés aux fatigues des champs et le silence des nuits. Le murmure des passions, les cris de guerre qui alors soulevaient l'Europe, ne furent, pour les heureux habitants d'Unterebersol, qu'un écho affaibli des vieilles légendes. Comme les autres enfants, Joseph commença sa carrière par garder les troupeaux. Il se livra à des travaux d'agriculture proportionnés à ses forces. Dès le premier pas dans la vie, il se fit remarquer par une intelligence rare et surtout par le respect profond qu'en toute occasion il était fier de témoigner à la religion de ses pères. La nature avait beaucoup fait pour lui; la grâce chrétienne se montra encore plus prodigieuse. Joseph était pur, simple, fort et craignant Dieu.

A ce jeune homme, vivant pour ainsi dire en contemplation avec le ciel, un guide, un modèle, un ami était nécessaire. Joseph le rencontra. Il y avait dans le canton de Lucerne un paysan qui s'appelait Nicolas Wolf de Rippertschwand. Pauvre d'esprit et de cœur, mais riche des dons de la foi, Wolf passait sa vie dans la prière. Il consolait les affligés, visitait les infirmes, encourageait les faibles, distribuait à tous des paroles de paix et des exemples de vertu. Cet homme des anciens jours ne cessait de méditer les paroles de Jésus-Christ: "Si vous aviez la foi, vous transporteriez les montagnes." Il avait cette foi au plus haut degré, et souvent, par la confiance que ses prières inspiraient, il obtint la guérison des malades. En 1819, Nicolas Wolf entra dans la maison de Leu pour visiter une jeune sœur de Joseph, alors souffrante. Il aperçut ce dernier et dit à la mère qu'il n'était pas venu seulement pour soulager une malade, mais encore pour être utile à son fils, que Dieu destinait visiblement à de grandes choses. Joseph croyait;

Wolf lui donna, par l'instruction, le baptême de la conviction. Une sainte intimité s'établit entre ce jeune homme de vingt ans et ce pauvre, qui n'avait pour toute richesse que le respect et la reconnaissance de ses compatriotes. Sous la rude enveloppe du pâtre et du laboureur, Wolf avait pressenti en Joseph Leu la maturité d'esprit qu'il développerait un jour dans la vie. Wolf s'était attaché à l'instruire, selon ses facultés, des rapports politiques existant entre l'Eglise et l'Etat. Il enflammait son patriotisme en lui racontant les traditions des anciens temps et de la vieille Suisse. Il lui apprenait le dévouement, et Leu, qui écoutait Wolf avec une curieuse avidité, se trouva bientôt un homme intérieur prêt à faire tous les sacrifices.

Nicolas était la Providence visible du canton qu'il parcourait sans cesse, recevant l'hospitalité de tous et s'acquittant de cette hospitalité en conseils et en bons offices. À chaque foyer qui s'ouvrait devant l'homme de Dieu, Nicolas parlait de l'avenir réservé à Joseph. Il le montrait de loin comme l'instrument dont le ciel daignerait se servir pour préserver l'Helvétie de futurs dangers. Cette idée se répandit; elle attira sur Joseph l'estime et le respect, elle lui créa une prépondérance qu'il sut toujours conserver en affermissant sa conscience dans l'esprit de vérité, dans l'amour du droit et du devoir. Les vieillards le signalaient d'avance comme le père de la patrie.

Ainsi disposé pour la lutte, Leu, dont le nom était devenu populaire, fut élu membre du Grand-Conseil que la révolution de 1830 chargeait de reviser la Constitution cantonale.

La Société de culture établie à Lucerne pour faire prospérer les intérêts matériels du pays, s'était insensiblement éloignée de son but. Comme toutes les associations suisses, elle devenait un noyau de mécontents. Sous prétexte d'agriculture, elle ne fut bientôt qu'un comité d'insurrection militairement organisé et pesant sur toutes les affaires du canton. Le Libéralisme avait envahi cette association. Elle allait être un des quartiers généraux du Radicalisme; Leu s'en retira. Sa retraite entraîna celle des hommes modérés, et les tendances des Kultur männer purent alors se développer en toute liberté. Ils dictèrent un nouveau projet de Constitution; ils voulurent l'imposer au peuple, car, en ce temps, on ne croyait point pouvoir encore se passer de sa sanction.

Pour propager ses doctrines, le Libéralisme de 1830 ne

s'était pas fait faute d'assemblées publiques ou secrètes. Il ne cessait d'en provoquer. Joseph Leu et M. Kost crurent que, indépendants comme le reste de la Suisse, ils avaient la même faculté. Ils indiquèrent une réunion d'hommes loyaux à Sempach, pour discuter la question de l'acte constituant. A cette nouvelle, Buhler, Baumann et le docteur Steiger déclarèrent que cette réunion d'aristocrates était un attentat contre la liberté, et ils mirent en mouvement les nombreux Kulturinänner qu'ils avaient recrutés sur tous les points de la Suisse, comme une armée chargée d'exciter à l'anarchie. Cette bande, qui voyait à sa tête les trois inspireurs de la révolution, s'avança sur Sempaeh en brandissant ses pistolets et ses poignards. Une pareille manifestation ne servit qu'à démontrer à Leu le vice encore plus radical du nouveau projet de Constitution. Steiger, Buhler et Baumann répétaient à chaque instant que si Leu et ses amis s'opposaient à la révision, la guerre civile éclaterait; qu'ils étaient en mesure de la faire et qu'ils la feraient. Ces menaces intimidèrent quelques hommes modérés. C'était la première fois que Leu se trouvait en contact avec la démagogie. Afin d'éviter une sanglante collision, il se décida à laisser le champ libre aux révolutionnaires, qui crurent avoir partie gagnée.

Comme partout, ils cherchèrent à vicier le principe d'éducation. Ils prirent sous leur protection l'Institut, qu'un libre-penseur nommé Frœbel établissait par ordre à Willisau. Cet Institut soufflait au cœur de la jeunesse la haine et le mépris pour la religion catholique. Leu présenta au Gouvernement les protestations du clergé et du peuple. A peine sorti de son village pour paraître dans la vie publique, il se trouvait isolé au milieu de l'Assemblée radicale, qui, comme tous les Parlements révolutionnaires, était composée d'avocats sans cause, de médecins sans malades, de notaires sans clientèle, d'hommes sans aveu et de jeunes gens qui n'avaient jamais douté de rien, excepté du mérite des autres. Leu n'avait pas, ainsi que la plupart de ses collègues, les outrecuidances de la vanité bourgeoisement libérale. Il était peuple du cœur à la tête, mais peuple dont les railleries des nouveaux législateurs ne devaient pas longtemps effrayer la raison. Il professait un souverain mépris pour la phraséologie de tribune. Sa rhétorique à lui, consistait dans une rare droiture de jugement, dans une franchise intelligente, qui allait donner à ses paroles un accent inimitable de vérité.

Les révolutionnaires de Lucerne avaient renversé l'aristocratie de naissance, et déjà leur orgueil surpassait celui qu'ils avaient tant reproché à leurs vaincus. Les sarcasmes dont Leu fut l'objet n'altérèrent jamais son sang-froid. Ils ne le firent pas reculer dans la position que le suffrage de ses concitoyens et son devoir lui avaient créée. "Oui, répondit-il aux arrogantes insultes, je suis un pauvre orateur, un simple paysan; mais, aux termes de la Constitution, je suis aussi souverain que vous, votre égal devant la loi qui vient d'abolir tous les privilèges. Le peuple de la campagne, c'est là le vrai peuple de la vieille Helvétie. Comme moi, Guillaume Tell, Arnold de Winkelried et Melchthal gardaient les troupeaux; ce sont eux qui fondèrent la Suisse, lorsque les avocats et les savants de ce temps-là fléchissaient le genou devant Gessler."

A ceux qui lui reprochaient son défaut d'études premières: "Il est vrai, disait-il, que je ne rapporte pas à l'Etat des phrases sonores; mais je ne lui ai rien coûté non plus, et ce n'est pas l'étalage de tous vos grands mots qui contribuera à son bonheur."

Leu conquist bientôt dans cette assemblée une place à part. Avec une simplicité qui n'excluait pas la finesse, il lutta contre les sophismes de ses adversaires. Son éloquence naturelle se développa. Comme elle allait droit au cœur du peuple, sans ambages et sans circonlocutions, il fut l'homme bon que la vertu rendit habile à l'art de bien dire. L'impression qu'il produisait sur son auditoire déroutait les ruses et les chicanes de ses adversaires. D'un mot il indiquait la fausseté de leurs raisonnements, et il les laissait tout surpris de se voir désarçonnés à la tribune par un paysan, qui ignorait les premiers rudiments de la scolastique libérale. Le peuple accepta cet intrépide champion de ses prérogatives. Il le voyait, il l'entendait au Grand-Conseil ne jamais sacrifier la vérité et la liberté à des théories menteuses. Il l'applaudissait lorsque, avec une conviction profonde, Leu s'écriait: "La souveraineté du peuple dans la République ne doit pas être seulement inscrite sur un chiffon de papier; nous la voulons réelle et efficace, sans licence et sans tyrannie."

En présence du libéralisme équivoque, intronisé au pouvoir, de semblables paroles étaient accusées de révolte. Leu mettait le doigt sur toutes les intrigues. Il déduisait

au premier coup d'œil les conséquences de certains décrets, dont les meneurs s'efforçaient de cacher le but coupable sous une innocente banalité. Alors, poussant le cri d'alarme, il expliquait, il démontrait avec une inflexible logique, que ces projets de loi, si bénins en apparence servaient à couvrir les chaînes que l'on forgeait pour le peuple. Il évenait tous les pièges, il signalait tous les dangers. Son attitude en était un permanent pour la révolution; le Radicalisme chercha à se délivrer d'un pareil adversaire.

L'alliance offensive et défensive conclue secrètement à Langenthal, par les délégués des sept cantons radicalisés, avait été proposée au Grand-Conseil de Lucerne. Ce conseil ne daigna pas prendre l'avis du peuple; il refusa d'établir une discussion approfondie; il accepta les yeux fermés.

C'était l'anéantissement de la souveraineté cantonale au profit de l'absolutisme bernois, la ruine de l'Eglise et le triomphe de l'impiété. Leu s'effraya de ce premier coup d'audace qui en présageait tant d'autres. Usant de son droit de représentant du peuple, il réunit ses électeurs et leur exposa le péril de la situation. Ce péril était évident; de concert avec Leu de Gunikon et le docteur Joseph Scherrer, le paysan, devenu chef de l'opposition catholique, protesta devant le conseil. Il déclara, le 31 mars 1832:

1° " Qu'il n'y avait ni fidélité ni vérité dans ce concordat de la Jeune Suisse, parce qu'au moment où les députés de toute la Confédération avaient été rassemblés, ceux qui étaient poussés par l'ambition avaient formé leur plan en dehors dans une alliance secrète ;

2° „ Que, dans cette affaire, il n'y avait ni fidélité ni sincérité envers le peuple de Lucerne, parce que non-seulement la question ne lui avait pas été soumise, mais que même, lorsque dans la session du Grand-Conseil convoqué en toute hâte la proposition eut été faite, ce concordat n'avait pas été confié à une commission ou au conseil ordinaire pour former un préavis, que même on n'avait pas osé faire agréer la proposition que les actes fussent déposés jusqu'au lendemain sur le bureau de la chancellerie ;

3° „ Que, dans le concordat forcé ou dans l'assentiment de la députation, il y avait une violation de la Constitution, parce que celle-ci dans la teneur de l'article qui porte: " Le „ Grand-Conseil nomme les députés à la Diète, et déter- „ mine la commission dont les députés sont chargés, „ avait

été éludée en secret, et que les députés ne paraissaient point du tout légitimes ;

4^o „ Que la députation, qui par son serment était obligée de conserver la religion catholique et les moyens nécessaires pour son maintien, avait renoncé par le concordat, non-seulement à sa position historique comme vorort catholique, mais aussi à son indépendance dans la cause que le peuple avait à cœur, en ce que le concordat le soumettait à une majorité de gouvernements protestants ;

5^o „ Que, dans tout ceci, il y avait une tendance à établir une sorte de ministère royal pour les affaires ecclésiastiques, ce qui aux anciens confédérés aurait plutôt paru un parjure ; que, par de telles nouvelles institutions, Lucerne était éloignée de ceux des anciens cantons catholiques, qui en 1632 et en 1742 avaient aidé à défendre les droits ecclésiastiques. „

Cette protestation sans subterfuges se terminait ainsi :
“ Tels sont les motifs de mon inébranlable conviction. Ils me forcent à la déclaration que je viens de faire. Je respecte toutes les opinions lorsqu’elles procèdent de la conviction et non pas de l’erreur. Il faut donc que je respecte aussi l’opinion de la majorité du Grand-Conseil avec l’espoir qu’il ne méconnaîtra pas la mienne, et qu’il ne l’interprétera pas mal ; car ce que je désire le plus au monde, c’est que ma conviction soit la vôtre, et que les terreurs qui obsèdent mon esprit pour les éventualités prochaines puissent bientôt se changer en une perspective plus rassurante. „

On rendit publique cette protestation aussi calme, aussi digne que possible : elle frappait juste au cœur du peuple ; la révolution décida que, pour toute réponse, Leu serait réprimandé par le président du Grand-Conseil. Il parut devant ces Radicaux qui ne toléraient plus l’opposition la mieux raisonnée. Quand il eut écouté les paroles de blâme : “ Messieurs, dit-il, si je vous avais plu, je ne serais pas content de moi. „

Leu et ses deux amis se virent ainsi bannis du Grand-Conseil. De nouvelles élections furent indiquées pour les remplacer ; mais le peuple décida que ses trois députés avaient plus que jamais sa confiance, et qu’il la leur continuerait. Le président du Grand-Conseil était le docteur Casimir Pfiffer, l’homme de Langenthal ; il décréta d’accusation Leu et Scherrer, puis les deux inculpés comparurent

devant un tribunal que présidait encore l'inévitable Casimir Pfiffer. L'accusateur se faisait juge ; Leu fut condamné à la prison et à l'amende.

Retiré dans sa famille, l'honnête citoyen ne se découragea pas. Pour lui, la centralisation du pouvoir était l'asservissement de la Suisse, et il ne pouvait pas s'habituer à l'idée qu'elle accepterait une pareille honte. « Les petits cantons, disait-il souvent, triomphèrent jadis de puissances formidables. Maintenant avec nous, hommes libres et chrétiens, iront-ils courber la tête sous la griffe de l'ours de Berne coiffé du bonnet jacobin ? »

Ces tristes pensées le préoccupaient sans cesse. Il cherchait partout des moyens de salut ; lorsqu'un jour les paroles de Nicolas Wolf lui reviennent à l'esprit. Wolf lui avait dit : « La prière sauvera la patrie. » Ces paroles sont pour lui un conseil et une inspiration. C'est placer le remède à côté du mal ; Leu communique son projet à ses amis, il les exhorte à la prière, et il va répétant partout ceci : « O peuple, les Philistins marchent sur toi ! » Le peuple s'émeut. Le jour de la fête de l'Ange gardien, en 1833, Leu fait placer un chapeau à la Gessler sur une haute perche au-dessus de la cime d'un vieux tilleul d'Hochdorf. Cet emblème de la servitude rappellera au cœur de tous les Suisses l'histoire de leur délivrance et le souvenir de la liberté reconquise. Ce jour-là même, le peuple, qui avait compris la pensée de Joseph Leu, rejette le nouvel acte fédéral. On se disait dans la foule que si le bouclier de Sempach et de Villmergen ne pouvait plus protéger Lucerne, il valait mieux retourner sous la protection de l'aigle couronné puissant et sage plutôt que de s'enchaîner dans les pattes de l'ours bernois qui avait une si grande soif du miel nouveau de l'Eglise. De telles paroles étaient l'expression de l'idée dominante : on la consacra par un vote de liberté.

A la suite de ces événements, Leu fonda une réunion de la prière qui en peu de jours devint populaire dans le canton, et qui servit de modèle à beaucoup d'autres. Ce fut à Russwyl que se rendirent ordinairement, sous la présidence de Leu, les hommes de la prière. Leu était le point de départ, le centre et l'âme de ce mouvement antiradical. Les Lucernois fidèles s'assemblaient pour prier ; Dieu était avec eux. Là, dans ces pacifiques réunions, on s'encourageait à combattre les combats du Seigneur. On se préparait à la

lutte par des vœux d'un ardent patriotisme, par des actes de charité qui tournaient au profit de l'indigence. Ainsi Leu conçut et réalisa la pensée d'acheter le bain d'Ibenmoos pour y établir un Institut en faveur des orphelins. Dans le but de soutenir les jeunes gens, que la pauvreté de leurs familles réduisait à ne pas recevoir d'éducation, il consacra à cet objet des sommes considérables.

Leu était privé de ses droits civils; le peuple n'eut alors que plus de confiance en ce martyr de la liberté. Il regardait l'enfant de ses vallées comme son père et le protecteur de son indépendance. Jamais, dans une étroite sphère, vie n'avait été plus active pour le bien. Leu se faisait l'aumônier de toutes les souffrances, l'avocat et le patron de tous les droits méconnus, le juge de tous les différends, le consolateur de tous les maux. Il calmait les colères, il tempérerait l'indignation. Par son exemple encore plus que par ses paroles, il savait apaiser les mécontentements que le Radicalisme au pouvoir prenait plaisir à exciter. La Constitution devait être révisée en 1841; cette année était pour lui l'ère de la délivrance, il ne permit jamais qu'on la devançât par les armes.

Joseph Leu était l'amour et l'espérance du peuple; il dut donc tout naturellement, avec ses intimes et le chanoine Melchior Kaufmann, son plus fidèle ami, se trouver exposé aux menaces du Radicalisme. On tenta plus d'une fois de l'assassiner et d'incendier sa maison. Ses compatriotes ne purent jamais le résoudre à prendre quelque précaution: " Ce que je fais, répondait-il, est mon devoir. Je ne le fais pas pour moi, mais pour l'Eglise et pour la patrie. Je suis dans la main de Dieu, et Dieu est plus fort que la puissance de mes ennemis. „ On voulut au moins le forcer à se donner un chien de garde: " Et mes pauvres! s'écria-t-il, vous n'y songez pas. Ce chien les effrayerait lorsqu'ils viennent chez moi chercher un abri et du pain. „

Enfin l'année de la délivrance arriva. Le 31 janvier 1841 allait éclairer le triomphe du peuple, un triomphe pur de toute violence et dû seulement à la discussion et à la prière.

Ce jour-là avait été désigné par les Radicaux pour soumettre aux Lucernois la question périodique de la révision. Ceux qui dans leur intérêt avaient introduit cette clause, comprenaient, comme à Fribourg, qu'ils en seraient les victimes. La démagogie ne se résigna pas facilement à ce

sacrifice. Elle avait depuis longtemps épuisé toutes les voies d'intimidation ; elle chercha dans la violence un contre-poids à son désespoir. Mais Leu paraissait à la tête de la formidable majorité qu'il s'était préparée dans les réunions de Russwyl. Il disposait des Lucernois votant aux cris de : Vive la Religion ! vive la Liberté ! Les citoyens déclarèrent que, conformément à la Constitution, ils acquéraient le droit de la changer, et qu'en vertu de leur souveraineté, ils étaient trop fatigués du joug radical, pour ne pas mettre à profit un droit confisqué par la révolution.

Le scrutin s'ouvrit et dix-sept mille cinq cents suffrages contre dix-sept cents rendirent aux efforts de Leu un solennel hommage. La révision du pacte constitutionnel fut décrétée. Il ne restait plus qu'à expulser du pouvoir les Radicaux qui s'en étaient emparés. Une nouvelle constitution garantissait les droits religieux et politiques ; elle donnait au peuple la liberté et la véritable indépendance suisse. Elle fut acceptée aux acclamations presque unanimes. Le Radicalisme vaincu refusa d'abord de souscrire à sa défaite ; mais abandonné par les troupes, devenu un objet de risée pour la population, il comprit enfin qu'il ne lui restait plus qu'à disparaître. Il sortit du gouvernement, après avoir mis le trésor à sec et cherché à susciter à la nouvelle administration tous les embarras imaginables.

Libérateur du peuple de Lucerne, Leu en fut nommé représentant. On proposait de lui décerner la présidence du nouveau Grand-Conseil. Leu résista à toutes les instances et n'accepta que la charge de membre du conseil d'instruction publique. Il resta le paysan d'Ebersol, ne modifiant rien à ses habitudes, à sa vie, à son costume campagnard ; et marchant toujours dans la vérité, sans se préoccuper des délicatesses du langage ou des ruses diplomatiques. Pour les Lucernois et les vrais Suisses des autres cantons, Leu avait été l'homme de la Providence, le doigt de Dieu qui avait contenu, puis dirigé le peuple entier. Une fois la cause de la liberté gagnée, Leu s'était mis à l'écart dans une place secondaire de magistrature. Il n'en resta pas moins le guide du peuple. Les choses les plus obscures lui devenaient claires par intuition. Il ne s'était jamais mêlé des questions politiques ; il en perceait tous les secrets, il en dévoilait toutes les ruses.

Les chefs que le peuple se donnait, Siegwart-Muller,

Bernard Meyer, Rüttimann, Segesser, étaient comme Leu l'expression de la volonté du pays. Ainsi qu'à Fribourg, leur premier soin fut de cicatriser les innombrables plaies faites par le Radicalisme. En dix années de régime libéral, il avait détruit l'œuvre de quatre siècles de félicités. On parvint à rétablir l'économie dans les finances et à réparer peu à peu les malheurs de l'oppression. Leu et ses amis ne redoutaient pas le peuple; ils consacrèrent le plein exercice de sa souveraineté que les Radicaux s'efforçaient de lui refuser par tous les subterfuges. Pour honorer leurs concitoyens en s'honorant eux-mêmes, ils voulurent que la sanction souveraine de tous fût la loi indéfectible du pays. On déclara dans la Constitution que les arrêtés et décisions du Grand-Conseil seraient soumis à son adoption. C'était le principe démocratique dans sa plus large base. Les cantons catholiques, à l'exception de Soleure et du Tessin, passés au libéralisme, étaient seuls démocrates dans l'application et dans la sincérité du mot, c'est-à-dire tout pouvoir venait réellement du peuple, s'exerçait par le peuple et au profit du peuple.

Joseph Leu avait les instincts populaires; il ne vivait que pour les glorifier. Son occupation de chaque jour était de chercher le moyen de les satisfaire avec justice. Sans précipitation, sans violence, il parvint au terme de ses plus ardents désirs. Dès le premier jour de sa victoire, le peuple avait fait entendre un vœu que le gouvernement s'empressa d'exaucer. Il fallait réunir de nouveau les pierres du sanctuaire dispersées par la tempête démagogique, installer les curés dans les paroisses d'où le Radicalisme les avait brutalement expulsés, faire cesser toutes les oppressions et organiser la prospérité publique. Mais les Lucernois ne se contentaient pas de ces rêves de bonheur que leur gouvernement se disposait à réaliser. Une grande réparation était due au Saint-Siège dans la personne de son nonce apostolique. La faction radicale l'avait outrageusement chassé de Lucerne; elle avait nié, détruit son autorité pastorale et porté atteinte à ses prérogatives d'ambassadeur d'une puissance amie. Le peuple lui envoya des députés à sa résidence de Schwytz. Il fut prié de revenir occuper son poste d'honneur au centre de la Suisse catholique. Schwytz et ses confédérés d'Unterwald et d'Uri avaient applaudi de tout leur cœur aux efforts de Lucerne, pour rentrer dans la

voie droite. Ils furent aussi heureux de son retour aux vieux principes d'ordre et de liberté qu'ils se montraient fiers dans les jours de persécution de pouvoir offrir au nonce du Pape l'hospitalité de leurs vallées. Le Souverain Pontife Grégoire XVI les avait félicités lui-même de ce respect filial; mais Schwytz, afin de consoler le repentir de ses alliés de Lucerne, ne s'opposa point au départ de monseigneur d'Andréa, archevêque de Métilène. Le 22 janvier 1843, ce nonco apostolique, au milieu des salves d'artillerie et des cantiques d'action de grâces d'une multitude chrétienne, fit sa rentrée à Lucerne. Cette année-là, Lucerne, pour la première fois depuis 1826, était vorort catholique; la vieille Suisse allait donc avoir une voix libre dans les assemblées de la Diète.

Mais, comme l'Eglise militante, la catholique Helvétie ne sortait victorieuse d'un combat que pour se voir engagée dans un autre. La foi religieuse et la liberté politique triomphaient dans le canton de Lucerne; au même moment elles succombaient chez les Vallaisans.

Avec ses hautes montagnes couvertes d'une neige éternelle et n'offrant qu'à regret des chemins presque impraticables au voyageur, le Vallais avait traversé de longues années de paix et d'obscurité. Par un isolément moitié volontaire, moitié forcé, il avait maintenu son indépendance à côté des cantons de la Suisse dont il aimait à se dire l'allié et non pas le confédéré. Oublié sous son rude climat, le citoyen vivait sans ambition, sans contact avec le monde. Il ne cherchait point à reculer ses limites naturelles, mais il les défendait avec une intrépide persistance. Il n'imposait pas sa volonté, mais en revanche il ne subissait pas celle des autres. Après une lutte resplendissante d'un héroïsme ignoré et qui se prolongea dans neuf combats livrés en moins d'une année, la République française s'empara du Vallais en 1799. Elle régna sur des cadavres. Le Vallais se lassa bientôt de ne plus s'appartenir; il se sépara de la France. Le 12 novembre 1810, la route entre la France et l'Italie étant ouverte, ce pays fut annexé au grand empire sous le titre de département du Simplon. A la fin de 1813, il fit comme tous les royaumes soumis au sceptre de Napoléon, il profita des revers de l'armée française pour se détacher du gouvernement central. Alors, par le pacte de 1815, d'allié indépendant, il devint membre de la Confédération suisse.

La constitution qu'il se donna appliquait tous les principes de la démocratie. Chaque citoyen, âgé de dix-huit ans, jouissait du droit électoral pour la nomination des députés au Conseil souverain qui, en Vallais, s'appelle la Diète. Le canton se divisa en treize dizains ou sections. Les dizains se gouvernèrent eux-mêmes comme treize petites républiques; ils désignèrent leurs présidents, vice-présidents et conseils. Les présidents furent de droit membres de la Diète cantonale. Chaque dizain envoyait avec chaque président quatre députés qu'on nomme tous les deux ans. L'évêque de Sion, dont le Vallais est le diocèse, eut voix délibérative à la Diète. Son suffrage était compté pour quatre voix. La Diète choisissait le Conseil d'Etat, composé d'un grand bailli, d'un vice-bailli, d'un trésorier et de deux conseillers. Ces cinq membres, formant le pouvoir exécutif, devaient être pris dans cinq dizains, deux du haut Vallais, et trois du bas Vallais. La ville de Sion fut le trait d'union qui rejoignit les deux parties. Les lois votées par la Diète recevaient leur sanction, lorsque les Conseils des dizains les avaient acceptées. En certains cas même, cette acceptation ne suffisait pas; celle des Conseils de chaque commune était exigée. Toutes les autorités du canton se trouvaient rééligibles au bout de leurs deux années d'exercice; le grand bailli seul ne pouvait l'être qu'après le même nombre d'années d'intervalle.

Ce fut la République démocratique dans le sens le plus large; mais on naissait, on vivait, on mourait démocrate sans en connaître le nom.

La religion catholique, déclarée religion de l'Etat, est seule un culte public. Du haut de leurs montagnes, les Vallaisans avaient pu voir les incendies allumés à Genève et dans le pays de Vaud par l'intolérance des Calvin et des Farel. Le bûcher de Servet était toujours présent à leurs souvenirs avec les désastres qui, au seizième siècle, ensanglantèrent l'Europe. La tradition orale, seule histoire de ces rudes montagnards, perpétuait de génération en génération la mémoire de ces lugubres événements. Pour préserver leur pays de toute dissension religieuse, ils sauvegardèrent, par une loi sévère, leur foi et leur tranquillité. Lorsqu'ils crurent n'avoir plus rien à redouter de la propagande calviniste, ils se relâchèrent de leurs justes précautions. Sans altérer le principe, ils laissèrent jouir les Pro-

testants d'une liberté que les Catholiques, vivant sous le règne du Radicalisme, ne trouvaient pas dans leurs propres cantons.

Quand les révolutions de 1830 vinrent porter le trouble au sein de l'Helvétie, le Vallais sut se soustraire aux premières commotions. Obstacle permanent à la centralisation des Sociétés secrètes, il résistait à toute tentative; il déjouait tous les efforts et aimait mieux vivre indépendant que sujet de Berne. La volonté de granit des intraitables Vallaisans faisait échouer les projets les mieux combinés du Radicalisme. Les Vallaisans fermaient l'oreille aux aventuriers de réformes sociales, aux langues dorées qui, comme ils le disaient dans leur pittoresque langage, se glissaient jusqu'à leurs cœurs pour les mordre en leur infusant le venin des constitutions. Les Sociétés secrètes ne se découragèrent pas pour si peu; elles ne pouvaient rien sur la masse, elles appelèrent à leur aide la corruption en détail. Les réfugiés, esclaves que Mazzini déguisait en missionnaires de liberté établirent à la frontière du Vallais des ateliers d'embauchage en l'honneur de la Jeune Suisse. Ils jetèrent à profusion dans le pays les gravures obscènes, les pamphlets impies, les feuilles radicales et les contes immoraux dont le comité de Bienne faisait les frais. La grande route qui va de Lausanne à Milan en traversant le Simplon, fut la brèche par laquelle l'ennemi s'introduisit au cœur de la place. On recruta bientôt à Martigny, à Monthey et à Saint-Maurice quelques hommes que le travail avait toujours effrayés. Ils se ligèrent avec des gens ruinés, avec des prêtres, avec des ambitieux sans avenir, avec des libellistes perdus d'honneur, et tous ensemble se mirent aux ordres de la propagande.

On leur répétait à satiété et comme encouragement que les bons, inertes de leur nature, cédaient facilement à l'intimidation, et que rien n'était plus facile que d'asservir un pays. Un exemple contagieux était offert à ces appétits révolutionnaires par la France, la Suisse et l'Italie. Ils savaient que leurs excès seraient approuvés et célébrés par la presse radicale. Ouvriers de la onzième heure, ils songèrent à racheter le temps perdu. En peu de mois, le Vallais se vit exposé à tous les désordres. La Jeune Suisse prenait les meurtriers sous sa protection; elle les tirait des cachots, elle rançonnait les juges intègres, elle démolissait les pri-

sons, elle désarmait la force publique, elle couvrait de ses outrages la religion et ses ministres. Par toute espèce de provocations, elle semblait tendre à la guerre civile ¹.

Les Vallaisans étaient envahis. Il ne leur manquait plus qu'un journal. Un prêtre, nommé Bandelier, qui, après avoir été interdit par son évêque pour cause d'immoralité, fut obligé de se livrer au commerce et de déposer son bilan, se présenta. Bandelier passa du *Patriote vallaisan* à l'officine du comité central de Bienne. De chute en chute, d'apostasie en apostasie, il arriva des Sociétés secrètes jusqu'à tomber dans l'échoppe de l'abbé Châtel, primat français des Gaules. L'histoire de ce Bandelier, racontée en quelques lignes, est celle de tous les réformateurs radicaux ou socialistes. A ce Bandelier succède dans le Vallais, comme interprète juré de l'opinion publique, un garçon tailleur qui s'appelait Alphonse Morand. Le docteur Joseph Barman était l'affilié des clubs, l'agitateur en chef des environs de Saint-Maurice.

Quelques mois de propagande avaient jeté dans le pays de longs ferments de discorde. Elle éclata. Les jeunes Suisses déployèrent le drapeau des Sociétés secrètes. Dirigés par des carabiniers fédéraux qui recevaient le mot d'ordre des deux frères Joseph et Maurice Barman, avocats, de l'avocat Gay, de l'avocat Abbet, de l'avocat Torrent et de plusieurs autres avocats comme eux, ne tardèrent pas à tenter un coup de main contre le gouvernement. Ils marchèrent à l'improviste sur Sion, et, le 18 janvier 1839, par une révolte sans cause, ils se trouvèrent subitement installés au pouvoir. Le grand bailli, Maurice de Courten, était, par sa fermeté, devenu le point de mire des haines radicales. On avait voué sa tête au fer des malfaiteurs. Ces malfaiteurs se trompent de victime, et à la place du grand bailli ils égorgent le commandant Pierre de Courten, vieillard septuagénaire, qui sortait par hasard de sa maison. Ce fut le 1^{er} avril 1840 que ce crime resté sans vengeance se consumma.

Le Vallais était conquis à l'idée révolutionnaire, ainsi que le reste de la Suisse. Il eut ses jours de tyrannie et de deuil.

¹ On préludait à tous ces attentats en plantant un arbre de la liberté à Martigny, et à cette époque l'avocat Pottiez, devenu, en 1846, l'oracle des radicaux du Vallais, écrivait : " Des turbulents ont élevé au sein d'un peuple tranquille l'arbre de la liberté, signe exotique, étranger à nos mœurs, qui a été de tous temps l'avant-coureur des plus grandes calamités. "

Les avocats s'y mêlaient de ses affaires, ils péroraient sur l'affranchissement des peuples; la confusion et le despotisme entrèrent avec eux au pouvoir.

Le Radicalisme avait profité d'une surprise pour dissoudre la Diète et se glisser au gouvernement. Il crut que le peuple serait fier de ses nouveaux maîtres et qu'il se ferait un devoir de reconnaissance de les réélire. Dans la constitution qu'ils bâclèrent, on décréta qu'en 1842 ce gouvernement, enfanté par des Radicaux et protégé par les Sociétés secrètes, devait être tout renouvelé ou confirmé dans un scrutin général. Son attente fut déçue. La Jeune Suisse, qui avait triomphé par un guet-apens, tomba sous le vote unanime de la vieille Helvétie.

Le pays se trouvait encore une fois libre et indépendant. On venait de lui offrir un échantillon de l'exploitation révolutionnaire; le Haut-Vallais le repoussait avec horreur; les Sociétés secrètes se firent du Bas un camp retranché.

Elles régnaient sur le lac de Genève par la presse et par l'intimidation. Le Clergé, les hommes paisibles, les Libéraux mêmes qui, par pudeur, refusaient de s'associer à des excès de toute nature, se virent en butte aux outrages et à la persécution. Le docteur Barman s'efforçait de rendre odieux les hommes de foi et de probité pour les faire haïr; il tâchait de les présenter sous un jour ridicule pour les faire persécuter. En face de cette propagande qui ne recule devant aucune imposture, qui fait arme des mystères de la vie privée, comme de toute jonglerie libérale et de tout mensonge antireligieux, les Vallaisans ne consentirent pas à s'avouer vaincus sans combat. La Jeune Suisse, fondue avec le Radicalisme, s'organisait militairement. L'une s'approvisionnait de fusils et de munitions; l'autre se posait en tyran avant même d'avoir subjugué. Elle marchait tête levée, en prodiguant l'insulte et la menace par ses journaux. Les Vallaisans se décidèrent à ne pas céder devant l'orage. Ils comptaient parmi leurs plus généreux citoyens, M. Adrien de Courten, le chanoine de Rivaz et le général Guillaume de Kalbermatten. A la Jeune Suisse, ils opposèrent la vieille Suisse; à la presse révolutionnaire, un journal qui, sous le titre de *Gazette du Simplon*, rallia les dévouements épars et stimula l'inertie. Les méchants se formaient en armée, les bons eurent un corps de volontaires; les bons respectaient la liberté de la presse jusque dans les excès de leurs

ennemis ; les radicaux ne se sentent pas ce facile courage. Ils mettent à sac l'imprimerie du journal qui les force jusque dans leurs derniers retranchements.

Ces symptômes de dissolution partielle, cette agitation qui se propageait sur tous les points à la fois, empruntant à chaque localité ses hommes perdus de vices ou de dettes; cette anarchie si savamment combinée; ces tempêtes d'outrages et de malédictions qui, sans cause apparente, troublaient la sérénité du ciel helvétique, présageaient une crise plus générale. Au milieu de ce débordement de passions, les esprits réfléchis s'inquiétaient encore plus de l'avenir que du présent. Le présent, c'était l'insurrection parquée dans un étroit espace et se repliant incessamment sur elle-même. Mais bientôt, par la force des choses, et par cette loi de justice qui veut que les révolutions se dévorent entre elles, il était évident que la Suisse libérale et radicale serait entraînée au delà de ses prévisions. Elle oubliait les conseils de ses amis comme ceux de ses vieux poètes ¹. Les hommes aveugles ou coupables, qui avaient rêvé, préparé et développé ce mouvement, n'en mesuraient pas toutes les fatales conséquences. Ils avaient cru qu'en s'implantant au pouvoir ils domineraient la situation; elle fut plus violente qu'eux. La tyrannie pour ainsi dire pacifique dont ils se constituaient les promoteurs cantonaux marqua la fin de cette première période du Radicalisme. La guerre civile n'était encore que dans les vœux de quelques hommes: elle va passer maintenant dans les faits et se manifester par des actes.

¹ En 1589, à l'occasion du renouvellement d'alliance avec les deux louables cantons de Zurich et de Berne, Genève fit représenter dans ses murs une tragi-comédie intitulé l'Ombre de Garnier Stauffacher. Joseph du Chêne, seigneur de la Violette, en était l'auteur. Les vers suivants, extraits de ce drame, sont devenus populaires en Suisse; ils contiennent une leçon que les agitateurs modernes ont rendu complètement inutile :

Tant que nous serons joints ensemble
Nous serons respectés des rois;
Mais si le discord désassemble
Notre union grande une fois,
Suisse! tu t'en iras en terre,
Tu perdras lors ta liberté.
Car qui a le Romain dompté,
Sinon son intestine guerre?

CHAPITRE VI.

Position de la Suisse. — Le juste-milieu écarté. — Toutes les tentatives de guerre civile échouent. — Pour la fomenter, le Radicalisme veut détruire les couvents d'Argovie. — Leurs richesses doivent servir à soudoyer la propagande. — Neuhaus avoyer de Berne. — Ses talents et son ambition. — Il pousse Argovie à supprimer les couvents. — Argovie obéit. — Les Catholiques s'adressent à la Diète. — Rome et Vienne. — Protestation de l'Autriche. — Leur maladresse. — Le prince de Metternich. — Gaëtano et Neuhaus. — La Diète extraordinaire condamne Argovie et change en affaire fédérale la suppression des couvents. — Tactique de Neuhaus. — Concessions illusoires proposées par Argovie. — On espère les faire adopter par les timides. — L'Autriche place les cantons catholiques dans une fausse position. — Tentatives d'assassinat. — Argovie rétablit trois couvents pour la forme. — Le vorort complice de ses déprédations. — Nouvelles incertitudes de la Diète. — Révolution à Genève. — Attitude décidée de Lucerne. — Lucerne canton directeur. — Sa circulaire à ses co-Etats. — Réponse de Berne. — La Diète accepte à une majorité factice les concessions d'Argovie. — Six cantons catholiques prennent le parti d'en appeler à leurs confédérés par un manifeste. — Les modérés ont peur. — Ils reculent devant cette fermeté. — Neuhaus devenu l'idole de Berne. — La cupidité aux prises avec la justice. — Zurich, Thurgovie et le Tessin suivent l'exemple d'Argovie. — Ils suppriment leurs couvents. — La guerre civile n'éclate pas encore. — Le Radicalisme cherche une nouvelle provocation. — Il espère la trouver en soulevant la question des Jésuites. — Argovie propose de les expulser de la Suisse.

Au bout de quelques années d'efforts et de perversions intestines, le Radicalisme, aidé par les Sociétés secrètes, était parvenu à rendre la Suisse méconnaissable. Jusqu'au jour de son implantation sur ce sol, la bonne harmonie, l'esprit de tolérance et de justice n'avaient pas cessé de régner entre confédérés. Il n'en fut plus ainsi lorsque la révolution de 1830 vint, en développant les passions mauvaises, semer le trouble et la désunion dans les esprits et dans les cœurs. La méfiance éclata entre ces divers Etats si voisins les uns des autres et depuis si longtemps habitués à s'estimer. Elle propagea la discorde dans chaque canton; de chaque canton, elle la fit descendre dans les villes, des villes dans les

hameaux ; puis, par la ruse, la spoliation ou la force brutale, les Radicaux ambitionnèrent de régler les droits internationaux. Ils étaient incapables de gouverner leur propre pays avec un esprit de modération : ils voulurent s'immiscer dans les affaires de leurs alliés. On vit des nuées d'avocats et de journalistes, se posant en inventeurs de constitutions, essayer d'apprendre la science de la liberté aux vieux cantons de Guillaume Tell. Ces cantons, par leur bravoure d'abord, par leur sagacité ensuite, avaient seuls créé et maintenu la Suisse indépendante au dedans et au dehors. Là, se conservaient pures de tout alliage mercantile ou parlementaire les traditions qui constituèrent l'égalité et formèrent la loi. Le culte de leurs ancêtres n'avait pas subi plus d'altération que le principe de la liberté. Sans trop comprendre les paradoxes des métaphysiciens de club ou de barreau, ils s'étonnèrent qu'on pût travailler à les rendre égaux et libres, quand, depuis plus de cinq siècles, la Suisse leur était redevable de ce double privilège.

Cet étonnement, que les cantons catholiques ne déguisaient point, inquiéta peu les Sociétés secrètes et la Jeune Suisse. Afin d'assurer leur empire de désordre, il leur fallait un gouvernement central. Berne s'était proposé comme la capitale future de l'Helvétie ; cette ville aspirait à l'omnipotence. Dans cet espoir, elle favorisait, elle attisait toutes les révolutions ; mais ces révolutions, à peine achevées et consacrées, semblaient tourner au préjudice de son ambition. Les Radicaux, protégés par les Sociétés secrètes ou encouragés par Berne, ne voulaient plus, une fois au pouvoir, accepter le joug qui était la condition de leur succès. Ils refusaient de se soumettre à une idée de centralisation ; gouvernements souverains, ils ne consentaient pas à devenir simples municipalités dépendantes de l'oligarchie bernoise.

Rien n'avait pu encore vaincre une pareille obstination, qui, légitime et prévue chez les Catholiques, se produisit avec autant de véhémence dans les cantons réformés. Il importait de trouver un moyen pour stimuler les cupidités en ravivant les haines : on espérait ainsi faire oublier à quelques Etats leur vieil amour de la souveraineté cantonale. Par les traités illégaux de Langenthal et de Baden, Berne s'était accordé des feudataires en prenant comme satellites de sa volonté les radicaux de Soleure, d'Argovie et les sauvages habitants de Bâle-campagne. Aarau et Liestall devenaient ses places

fortes contre l'indépendance helvétique. La guerre civile était dans ses vœux ; mais Berne, qui avait répandu partout des germes de discorde, ne voulait pas la déclarer ouvertement, afin de prêter à son entreprise une apparence de l'égalité et de faire approuver par les autres cantons l'oppression qu'elle rêvait d'établir. Berne avait calculé qu'il fallait pousser les Catholiques à prendre l'initiative des hostilités. Les provocations, les outrages, l'intolérance, la persécution elle-même, tout échoua devant l'attitude des cantons primitifs, qui, sûrs de leur bon droit, ne cessaient d'en appeler au respect de la loi fédérale. Les autres, déjà à moitié entamés, et trouvant à leur tête des gouvernements presque complices de Berne, se voyaient dans l'impossibilité d'agir. Berne marchait ouvertement à la destruction du pacte de 1815. Néanmoins ses magistrats protestaient avec énergie de leur dévouement et de leur fidélité à la Confédération.

Dans les essais de violence que l'on tentait, comme pour savoir quel serait le point le plus sensible, les Radicaux s'aperçurent que leurs agressions contre les couvents blessaient au cœur la Suisse catholique.

Les décrets, condamnant à une mort lente mais certaine les monuments de la piété de leurs ancêtres, avaient eu un triste et long retentissement. On crut qu'en s'attachant à poursuivre systématiquement l'œuvre commencée dans un jour de colère, on mettrait les armes à la main à tous les fidèles. Par là, après les avoir constitués en état flagrant de guerre civile, on pouvait les écraser sous le nombre. D'un premier combat surgissait nécessairement l'idéal du rêve unitaire.

Une autre pensée, qui, pour les Sociétés secrètes, devenait une inépuisable ressource, préoccupait les avidités du Radicalisme. L'enthousiasme des premiers jours se soutenait encore, mais le dévouement pécuniaire ne s'élevait plus à la hauteur des besoins. Il fallait nourrir dans la riche oisiveté des utopies les entrepreneurs nomades de complots, pourvoir au luxe des chefs, aux plaisirs grossiers des soldats, aux besoins de tous. Les uns parcouraient incessamment l'Europe pour réchauffer le zèle des tièdes et embraser les néophytes de l'ardeur du prosélytisme. Les autres, rivés à la glèbe du prolétariat, demandaient une douce existence sans travail. Il y en avait qui se faisaient manœuvres littéraires. Le comité central créait des journaux,

répandait à profusion les pamphlets et les caricatures, se donnait des espions et des Emissaires en Russie, en Allemagne, en France et en Italie. Il soudoyait des assassins toujours disposés à frapper et de mauvais prêtres toujours préparés à de nouvelles apostasies; il achetait quelques courriers d'ambassade; il corrompait d'ici et de là pour être tenu au courant des secrets diplomatiques. Comme cette guerre, entreprise contre l'ordre social, ne lui avait jusqu'ici rapporté que des blessures plus ou moins saignantes, il chercha à les cicatriser avec la fortune des couvents d'Argovie.

Cette fortune, évaluée à plus de dix millions de francs, tentait les Sociétés secrètes. Elle était convoitée par les radicaux suisses, qui espéraient bien ne pas s'oublier dans le partage. On mit donc Argovie en demeure.

Déjà, le 5 novembre 1835, ce canton, représenté par le Libéralisme, avait pris une mesure qui en faisait présager de plus funestes. Alors il semblait réserver aux couvents une mort lente en leur interdisant de recevoir des novices et en s'emparant de l'administration de leurs biens. Ces précautions libérales, qui provoquèrent tant d'inquiétudes d'une part, tant de craintes de l'autre, étaient un acheminement à la suppression définitive. Les Sociétés secrètes l'avaient ainsi entendu. Elles réclamaient la promesse faite; promesse qu'il importait de réaliser: car le gouvernement d'Argovie se voyait soumis à la réélection, et les suffrages populaires pouvaient appeler d'autres candidats aux affaires.

Le temps et l'heure étaient propices. Le 1^{er} janvier 1841, Zurich, après deux années d'exercice, transmettait à Berne le pouvoir fédéral avec les archives et la caisse militaire des vingt-deux cantons. Le conseil d'Etat de Berne devenait vorort à son tour pour les années 1841 et 1842.

Une révolution attendue, annoncée, inévitable, mais que le juste-milieu et le tiers-parti de la Suisse avaient été impuissants à conjurer, éclatait dans les cantons radicalisés. Depuis neuf ans, les libéraux étaient maîtres du gouvernement; leur popularité paraissait aussi grande qu'incontestable. Ils s'étaient bercés de l'espoir de reconstruire la ruhe sans exciter de troubles parmi les abeilles. Mais après s'être fait un marche-pied de la révolution, ils semblaient en avoir oublié tous les principes. Le libéralisme suisse ayant à sa tête des hommes de talent et de probité relative, comme

Monnard, Baumgartner, De Tavel, Schaller, Rigaud et Sismondi, se trouvait en présence d'une opinion publique qu'il s'était efforcé d'endormir. Il lui prêchait l'égoïsme, et il ne voyait pas derrière lui ces passions qui ne cessent de fermenter dans les cloaques du progrès politique. Le Libéralisme de 1836, vainqueur et gouvernant jusqu'en 1839, se fit un devoir d'oublier les souvenirs révolutionnaires et ce que madame Roland elle-même avait dit en parlant de ceux qui se précipitent dans les innovations. " Ils flattent, écrivait cette héroïne de la Gironde peu de temps auparavant si pressée de bouleverser, ils flattent les passions des mécontents, ils séduisent les hommes légers, ils ébranlent les esprits faibles. Otez tous ces êtres de la société; comptez la classe ignorante qu'ils influencent à leur manière et voyez le peu qui reste de bons esprits, de personnes éclairées pour résister au torrent et prêcher la vérité. »

Avant 1830, les Libéraux avaient exploité ces calculs, et ils s'étaient fait un jeu de tromper les masses. A partir de cette époque, quand ils se virent investis du pouvoir, ils crurent que personne n'oserait suivre leur exemple et qu'il était impossible d'aveugler le peuple, lorsque eux-mêmes avaient pris la précaution de l'éborgner. Ils transigeaient sur tout et pour tout; ils avaient relégué les principes dans le domaine de l'idéologie, et ils se vantaient de gouverner par le bien-être matériel. Les partis extrêmes ne pouvaient s'entendre; ils se réunirent pour faire subir à ces hommes la honte d'une factice unanimité de suffrages. Mais au moment où le Radicalisme, qui descendait de plus bas en plus bas dans l'échelle sociale, eut amené par les élections l'abaissement graduel sur lequel il comptait, l'aristocratie de fortune et d'intelligence qui, en 1830, avait détrôné l'aristocratie de naissance, fut évincée à son tour. Ainsi que le disait Vergniaud : on aristocratisa la vertu pour acquérir le droit de le fouler aux pieds; on démocratisa le crime pour pouvoir s'en rassasier sans avoir à redouter le glaive de la justice.

Le Libéralisme, transformé en tiers-parti, mourut sans exciter un regret; il laissa toute latitude aux Radicaux. Ils se mirent à l'œuvre avec une fiévreuse précipitation; leur premier coup fut dirigé sur les monastères d'Argovie.

Berne était canton directeur, et à la tête de son Grand-

Conseil il avait un homme dont le nom marquera dans les annales de la Suisse : cet homme se nommait Neuhaus.

Neuhaus fut alors le seul trait d'union dans l'Helvétie entre le Libéralisme expirant et le Communisme naissant. Il procédait de l'un, il avait des affinités avec l'autre. Mais en se tenant sur la lisière des deux partis, il était arrivé à une de ces popularités que le vent des révolutions abaisse presque aussi vite qu'il les a élevées. Commis voyageur dans une maison de Bienne, puis jurisconsulte-avocat, Neuhaus portait l'empreinte de ces deux carrières si diverses et qui, dans la réalité, ont entre elles tant de points de contact. Esprit hardi, intelligence douée de la plus sagace vivacité sous une enveloppe grossière qu'il ne songea jamais à assouplir, on le trouvait toujours prêt à la parole comme à l'action. N'annihilant plus sa volonté devant un despotisme qui n'était pas le sien, il avait suivi, dans les différentes phases qui marquent l'histoire de la Suisse depuis 1830, un plan aussi audacieux que réfléchi. Son orgueil de parvenu, encore plus haut placé que ses facultés, ne lui avait pas permis de s'humilier sous la domination des Sociétés secrètes; il s'y était affilié en en méprisant les membres. Fort de sa popularité sans rivale, il marchait dans la boue sans presque recevoir d'éclaboussures. Neuhaus avait l'art de soumettre la roideur de ses formes et l'outrecuidance de ses vanités à des tempéraments de conciliation. Organe et régulateur du parti radical, il n'ignorait pas qu'un jour il serait appelé à devenir l'arbitre des destinées de la Suisse; il s'y prépara par l'étude et les entraînements de la rue. Mais instruit par l'exemple du juste-milieu, il ne voulut pas consacrer sa vie à retenir d'une main la popularité, de l'autre le pouvoir. Il était né avec des instincts de gouvernement; l'ambition le poussa dans le camp du désordre; il y resta, car cette nature si lourde à l'extérieur et néanmoins si richement douée ne savait restreindre ni ses caprices, ni ses vœux.

Le prestige de son talent avait ébloui le peuple; Neuhaus en était l'idole. En quelques années le commis voyageur de Bienne arriva aux fonctions d'avoyer de Berne. Quand ce titre lui fut déféré, il en rêva un autre. La présidence viagère de la république suisse une et indivisible ne lui parut pas au-dessus de ses mérites. Il la convoitait; mais pour l'obtenir il importait de sacrifier un parti au Radicalisme.

Neuhaus, que les devoirs de conscience n'arrêtaient guère, s'avouait à lui-même, et il avait assez d'audace dans l'esprit pour l'avouer à ses intimes, que les machinations ourdies contre les Catholiques étaient des pièges indignes du Radicalisme. Pourtant cette politique de destruction à laquelle il avait tant coopéré était la seule qui pût le conduire à ses fins ; il la suivit, il l'envenima même.

Il avait été un de ceux qui se firent de la nationalité suisse une arme à double tranchant. Il montait au pouvoir avec la volonté d'exécuter tous ses plans de l'opposition. La force des choses l'emporta sur cette volonté de fer. Les événements et le besoin d'ordre qui se fait sentir aux plus farouches démagogues dès qu'ils touchent aux affaires, lui inspirèrent des idées moins subversives. Cependant, à cette époque de 1841, Neuhaus sentait qu'il devait donner quelques gages aux Sociétés secrètes et au Radicalisme. Tous deux réclamaient à grands cris la suppression des couvents d'Argovie, comme la terre promise où il leur serait permis de s'enrichir et de doter leurs conspirateurs à bout de voies et moyens. Neuhaus se jeta dans ce mouvement, son appui en accéléra l'explosion.

Il était à peine installé à la présidence du vorort, que, sous son inspiration, les Protestants, dirigeant le canton d'Argovie, décrétèrent le 13 janvier 1841 : " que les couvents existants sur le territoire du canton d'Argovie étaient déclarés dissous en principe. "

Il fallait donner un considérant à une violation aussi manifeste du pacte fédéral qui, dans son article 12, proclame :

" L'existence des couvents et chapitres et la conservation de leurs propriétés, en tant que cela dépend du gouvernement des cantons, sont garanties. Ces biens sont sujets aux impôts et contributions publiques comme toute autre propriété particulière. "

L'habileté de Neuhaus fut pour la première fois mise en défaut. Il accordait à sa bonne ville de Berne et à ses alliés le droit de commettre une criante injustice ; mais, dans toutes les ressources de son esprit, il ne trouvait pas un motif valable d'excuse pour colorer cet attentat. Neuhaus, qui ne reculait jamais devant le despotisme, quand ce despotisme était son œuvre, conseilla aux Argoviens de s'en tenir à la crédulité d'un décret de quelques lignes. Il affirmait ; — et non sans raison, — que la Suisse radicale n'avait

pas besoin de savoir pourquoi on supprimait les couvents et qu'il était au moins impolitique de l'avouer à la Suisse catholique. Les radicaux argoviens n'étaient pas à la hauteur de ce sans-*façon* gouvernemental. Ils voulurent expliquer leur décret et ils avancèrent que " les couvents du canton d'Argovie exerçaient une influence pernicieuse sur la vraie Religion, sur les mœurs et l'indépendance morale et économique des citoyens. "

Ce n'est pas la coutume des Romains, disait Festus aux ennemis de saint Paul, qui le pressaient de faire mettre à mort cet Apôtre, ce n'est pas la coutume des Romains de condamner un homme avant que l'accusé ait des accusateurs présents ou en face et qu'on lui ait donné la faculté de se défendre et de se justifier des crimes qui lui sont imputés. La théorie de droit public, établie par un Païen contre l'un des plus éloquents promoteurs du Christianisme, ne fut pas celle des gouvernants d'Argovie. Ils accusèrent les couvents de s'opposer aux progrès du siècle, d'inoculer par l'éducation les idées les plus rétrogrades, de s'opposer par leurs vœux de chasteté à la multiplication de la race humaine, et enfin de conspirer en public comme dans l'ombre contre les gouvernements que le peuple s'était choisis.

Cette affaire mettait en présence tous les principes religieux et politiques. Elle avait plusieurs faces. Elle intéressait à la fois le droit public, le droit privé et cette puissance de l'opinion qui entraîne irrésistiblement les peuples, tantôt dans la voie de l'ordre et de la justice, tantôt dans celle de l'arbitraire et de l'iniquité. Le gouvernement d'Argovie ne prit pas les choses de si haut; il ne s'agissait que de huit monastères à dépouiller; il crut qu'après les avoir calomniés, il serait dispensé de toutes autres preuves. Avec le microscope d'une coupable avidité, il se plut à rechercher les menus détails des fractions de délits qu'il portait à la charge des couvents; il en dressa pour le public un acte d'accusation. Mais, au grand jour des enquêtes et des procédures, l'échaffaud, construit avec tant de pénibles efforts, s'éroula devant la vérité. Les moines suisses furent justifiés par les magistrats que les accusateurs eux-mêmes avaient délégués. L'imposture même ne prenait pas la peine de s'excuser. Pendant ce temps, les couvents s'étaient vus dépouillés; ils n'existaient plus que dans le souvenir.

Le 13 janvier 1841, Argovie lança son premier décret;

sept jours après, le 20, une confiscation non motivée déclarait "les biens des couvents partie intégrante de la fortune de l'Etat."

Tout avait été calculé par Neuhaus. Il disposait des troupes du canton de Berne, exercées, équipées, préparées de longue main comme pour entrer en campagne. L'armée fédérale était à ses ordres; les carabiniers des tirs ne demandent pas mieux que de marcher enfin contre les Catholiques, proie offerte depuis dix ans à leur ardeur guerrière. Neuhaus et les Sociétés secrètes avaient résolu de mener vite les choses. Il importait, pour saluer l'avènement de Neuhaus, d'élever le drapeau bernois au-dessus des autres étendards de la Confédération, car on signalait dans les Etats mixtes une certaine tendance à secouer le joug radical, et Lucerne ainsi que Fribourg osaient s'en affranchir. Dans cette alternative, le coup médité par Argovie allait trancher la question; les Sociétés secrètes crurent donc que l'heure était venue de mettre leurs bataillons en ligne. Ceux de Soleure et les janissaires de Bâle-campagne reçurent ordre de s'avancer vers le territoire d'Argovie; les soldats de Zurich garnissaient les frontières.

Argovie devait son indépendance et sa liberté au pacte de 1815. Jusqu'alors ce pays, autrefois conquis sur l'Autriche par les cantons suisses, était resté leur sujet, leur tributaire, et, par une coupable ingratitude, c'était lui, affranchi de quelques annés, qui tirait le premier coup de canon contre ses libérateurs.

A la nouvelle de l'iniquité commise, la Suisse entière poussa un cri d'indignation. Il n'était plus possible en effet de taire qu'on provoquait une crise et que cette crise imminente précipitait la Suisse dans les horreurs de la guerre civile. Les Protestants éclairés, et que tant de secousses successives inquiétaient dans le repos de la famille, s'avouaient qu'un pareil acharnement cachait des desseins encore plus néfastes. Ils prévoyaient qu'après la destruction des couvents on ne tarderait pas à attaquer le culte réformé. Dans ses accès de forfanterie, le Radicalisme ne faisait point mystère de ses plans, et, à la lueur des sinistres éclairs que les Sociétés secrètes projetaient, il était facile d'entrevoir l'abîme creusé sous les pieds. Mais ce fut principalement dans les cantons catholiques que le décret d'Argovie souleva la plus pénible irritation. Ils se sentirent blessés au

cœur. Ils demandèrent, ils exigèrent le maintien du pacte fédéral.

Ce premier cri de colère entraînait dans les prévisions des agitateurs; ils s'y montrèrent assez indifférents. Ils désiraient se faire attaquer à main armée; leur attitude trahit cette pensée intime. Elle donna aux adversaires qu'ils cherchaient l'occasion de témoigner de leur respect pour la loi. Les Catholiques se savaient forts, puisque le droit et la justice étaient évidemment de leur côté. Ils ne songèrent pas à envahir le territoire argovien; le seul vœu qu'ils firent entendre fut un appel à la Diète pour faire rapporter à l'instant même les décrets des 13 et 20 janvier 1841. Unterwald avait élevé la voix. Uri et Schwytz l'imitèrent, puis Zug, Fribourg et Neuchâtel se joignirent à eux. Neuhaus et ses affidés n'avaient pas cru que le parti catholique aurait cette longanimité; le vorort, par leur organe, imagina un moyen dilatoire. Il annonça qu'Argovie préparait un mémoire justificatif, et qu'il était juste et conforme aux égards dus à chaque confédéré d'attendre les explications promises. Schwytz, Uri, Fribourg, Unterwald et Zug ne se laissèrent pas tromper par ces subterfuges. Aux termes du pacte, pour rendre obligatoire la réunion d'une Diète extraordinaire, les voix de cinq cantons étaient suffisantes. Ils arguèrent de leur droit, et le vorort, forcé dans ses retranchements, la convoqua pour le 15 mars.

Dans la situation que les Sociétés secrètes avaient faite à la Confédération helvétique, les événements devaient déjouer tous les calculs de la diplomatie. Monseigneur Gizzi était alors nonce apostolique en Suisse. Esprit calme et patient, caractère qui, sous le vent des difficultés, savait plier sans jamais se laisser briser par l'orage, il adresse au vorort une note en forme de protestation. Dans cet acte, il fait entrevoir une intervention possible de l'Europe, et il rappelle à la Suisse que le traité fédéral de 1815, base de son droit public, avait précédé la reconnaissance de sa neutralité. Cette allégation était fondée; mais elle blessait les susceptibilités toujours ombrageuses d'un peuple qui n'aime pas à être protégé et qui ne se sent pas de force à lutter. Elle servit à confondre momentanément la cause d'Argovie avec la cause de l'indépendance nationale. Une note du prince de Metternich, communiquée au vorort par le comte de Bom-

belles, ambassadeur d'Autriche, n'eut pas un résultat plus favorable. Le prince de Metternich disait :

“ S. M. l'empereur d'Autriche, en sa qualité de descendant de la maison de Habsbourg, fondatrice du couvent de Muri, et qui a doté plusieurs autres couvents du canton d'Argovie, proteste d'une manière solennelle contre tout acte portant atteinte à la destination première des biens donnés par les fondateurs, avec réserve de tous les droits qui dérivent de cette protestation.

“ S. M. l'empereur rend en outre les autorités du canton d'Argovie responsables de toute profanation et destruction des lieux où reposent ses ancêtres, et des archives contenant les chartes et titres des comtes de Habsbourg. „

C'était faire beau jeu au Radicalisme. Ses avocats s'emparèrent des prétentions surannées dont l'Autriche tentait de ressusciter le souvenir éteint dans tous les cœurs ; d'abord par la victoire, ensuite par une longue possession. Après avoir expliqué leurs droits contre une réclamation aussi inattendue, ils ajoutèrent “ que les reliques des morts étaient sous la protection de la conscience publique et qu'elles n'avaient jamais cessé d'être protégées par le respect d'un peuple religieux. „ Une nouvelle dépêche du prince de Metternich vint placer la question au même point de vue que le nonce du Pape. L'Autriche soutenait que le maintien ou la violation du pacte de 1815 était une affaire de politique générale qui intéressait les gouvernements en relation avec la Suisse.

On commençait par intimider ; mais les Radicaux avaient depuis longtemps, de concert avec les Sociétés secrètes, étudié le personnel des chancelleries européennes. Ils s'étaient convaincus qu'après avoir, sans sourciller, laissé briser le trône de France et celui des Pays-Bas, garantis eux aussi par les traités de 1815, la diplomatie ne se déciderait pas à la guerre pour sauver de la ruine huit couvents égarés dans les montagnes de la Suisse. De tous les hommes d'Etat qui prirent part à ces grandes transactions politiques de 1815, trois survivaient encore, le duc de Wellington, le comte de Nesselrode et le prince de Metternich. Le premier n'était plus aux affaires ; le second les dirigeait sous l'active impulsion de l'empereur Nicolas. Le troisième seul paraissait le maître absolu de ses volontés.

Constant adversaire de la révolution, le prince de Met-

ternich, alors à l'apogée de sa puissance extérieure, se sentait en butte à Vienne aux coups de la haine et de l'envie. Dans la famille impériale, comme au sein même du ministère dont il était la gloire depuis trente ans, il avait des adversaires qui prenaient à tâche de contre-carrer ses projets. En face de l'Europe, lorsqu'il traitait avec les rois ou avec les peuples, c'était toujours la même rectitude de jugement, toujours la même intelligence mise au service du plus charmant esprit; mais ce que M. de Metternich disait à l'extérieur n'était pas souvent confirmé à l'intérieur par le comte de Kollowrath. Interprète des archiducs Charles et Jean, ce ministre, collègue du prince de Metternich, n'avait qu'une politique. Elle consistait à se mettre sans cesse et sur tout en opposition avec celle que M. de Metternich s'efforçait de faire prévaloir. L'empereur François, en mourant, avait recommandé à son successeur de ne jamais changer les ministres qu'il lui laissait. On savait que le nouveau souverain se ferait un rigoureux devoir de conscience d'obéir au dernier conseil de son père. Ce fut en s'appuyant sur cette vénération filiale que l'on réduisit le prince de Metternich aux fonctions presque honoraires de chancelier de l'empire. Il eut le luxe et les attributs du pouvoir. Les têtes couronnées et les étrangers de distinction allèrent rendre hommage à cette verte vieillesse que les années, comme le travail, semblaient respecter. Dans sa villa du Rennweg ¹, et au milieu de ses palais, le prince de Metternich, toujours affable, toujours le même, recevait ces témoignages d'admiration ou de flatterie avec un curieux mélange de finesse et de simplicité.

Mais, comme tous les hommes incarnés au gouvernement des affaires et qui s'y maintiennent de génération en génération, le prince de Metternich aimait mieux vivre dans son passé qu'en présence du sombre avenir qu'il prévoyait. Entouré de ses conseillers auliques d'un autre âge, et qui,

¹ Au frontispice de cette villa le prince de Metternich avait fait graver en lettres gigantesque : *Parva domus, magna quies*. Ces paroles devenaient un non-sens perpétuel. La villa était immense, mais en compensation les archiducs d'Autriche, les princes étrangers, les ambassadeurs des puissances, les artistes, les écrivains, les courtisans de toute espèce, les clients de toute sorte, les importuns et les flatteurs n'y laissaient guère pénétrer le repos. Aujourd'hui c'est autre chose. Le prince de Metternich est tombé du pouvoir, et sa villa du Rennweg est solitaire comme une thébaïde.

dans les bureaux, ne ressemblaient pas mal par leur immobilité à des dieux termes qui toussent, le célèbre ministre remontait la pente du siècle. Un souvenir de Napoléon de France ou d'Alexandre de Russie, un joli conte du prince de Ligne ou un sarcasme du prince de Talleyrand, une lettre du duc de Wellington ou le trépas d'un autre de ses contemporains de la grande épopée impériale remettait à flot les grâces de son esprit. Alors, tantôt au milieu de ses brillants salons, tantôt sur le modeste divan de son cabinet, il se livrait à un monologue où la spirituelle causerie du narrateur rehaussait la perspicacité de l'homme d'Etat.

Le prince de Metternich gouvernait plutôt par la parole que par l'action. Panégyriste des temps écoulés, à l'exemple du vieillard d'Horace, il croyait aux passions de l'espèce humaine, fort peu à ses vertus. Il sentait le monde emporté dans un tourbillon de nouvelles idées, et, au milieu des fleurs et des oiseaux exotiques réunis à grands frais dans ses villas, il prophétisait l'avènement des révolutions sans songer à les comprimer d'une main ferme. Le prince de Metternich voyait le mal, il indiquait le remède avec une rare prévision; mais il ne voulait plus ou il ne savait plus l'appliquer. Suivre la course vagabonde des révolutions à travers l'Europe, en marquer les diverses étapes, en signaler les contre-coups et les oscillations fut pour lui une étude psychologique. Il professa la diplomatie et ne prit plus la peine de la pratiquer. Il avait vu à l'œuvre les coryphées du Carbonarisme, il avait sondé leurs reins et leurs cœurs. Quelques-uns même étaient passés par les cachots du Spielberg en dénonçant leurs amis ou en se jetant aux genoux du pouvoir. Cette connaissance de leur tactique lui donna un si profond dégoût pour les Sociétés secrètes, qu'il ne put se résoudre à craindre ce qu'il méprisait.

Avec leur instinct particulier pour saisir l'homme au défaut de la cuirasse, les révolutionnaires savaient qu'un des plaisirs les plus raffinés du prince de Metternich était de se voir en butte aux éclats d'une colère s'évaporant chaque jour par les mille voix de la presse. Il n'aimait pas la popularité qui s'achète: on lui créa une de ces réputations qui écrasent un homme sous le poids de la calomnie. On n'ignorait point les obstacles que des rivalités d'intérieur suscitaient à chacune de ses mesures. Bien persuadés que le chancelier autrichien ne ferait la guerre qu'à son corps dé-

fendant, les Radicaux posèrent leurs jalons en conséquence.

Il y avait alors à Vienne comme agent occulte des Sociétés secrètes de la Suisse une espèce de gentilhomme italien, qui a toujours caché son véritable nom de famille sous celui de Gaëtano. A la fin de 1840, au moment même où la crise helvétique va se compliquer, ce Gaëtano écrivait à Neuhaus: Quand vous tiendrez entre vos mains les rênes du Directoire fédéral, n'allez pas vous imaginer d'avoir peur des puissances, et ne croyez pas au courage qu'elles développeront sur le papier. Le travail sourd, mais approprié au génie des peuples et aux circonstances actuelles, qu'entreprennent ici les Sociétés secrètes, portera un jour ses fruits. Nous coupons une à une et en silence chaque racine du vieux chêne autrichien. Il s'affaîssera sur lui-même et tout s'écraiera. En attendant, méditez bien ceci: il existe entre le prince de Metternich et le comte Kollowrath une inimitié qui n'éclate jamais, mais qui mine toujours. Si le prince prend une détermination vigoureuse, soyez sûr que le lendemain le comte la fera échouer tantôt par l'entremise de l'archiduc Charles, tantôt sous une boutade de l'archiduc Jean, dont nous popularisons autant que possible les airs libéraux et la démanigaison de gouverner qui le tourmente. Ces éléments de discorde sont pour nous des éléments de succès. Vous allez avoir devant vous deux ans de pouvoir. Usez-en dans l'intérêt des principes et pour le salut des peuples. Il vous est loisible de faire de grandes choses; car les vieux ministres de la vieille Europe s'endorment au pied des trônes vermoulus, et ils ne les entendent pas craquer sous leurs pieds. Ne les effrayez pas trop par des démarches précipitées; mais avancez sans souci de leurs protestations et sans crainte de leurs notes intimidatrices. Ils chercheront à vous faire trembler; ce sont eux qui tremblent. L'affaire de vos couvents d'Argovie me semble une occasion bien choisie pour les couvrir de ridicule aux yeux de l'Europe intelligente. Voyez-vous ce digne Metternich, élève de Joseph II, venir s'opposer à la suppression de quelques repaires de pieux fainéants lorsque la maison d'Autriche s'est enrichie de la dépouille de tous ceux que renfermaient les terres de l'empire. Vous avez un texte de récriminations diplomatiques admirable à faire valoir. C'est un beau champ ouvert à votre talent, et je suis convaincu

que vous le féconderez. Mais de la prudence et de la mesure. Nous avons parmi nous des cerveaux brûlés qui ne comprennent pas ce langage. Ils veulent tout briser pour arriver plus vite, et c'est le seul moyen d'arriver jamais. Je vois ici le mouvement des esprits. Ils sont calmes et ne songent qu'au plaisir. Si nous ne troubons pas cette bienheureuse sécurité, nous les envelopperons un beau jour dans nos filets et ils seront pris, quand pour eux l'heure de se défendre sera passée. Les biens de vos couvents sont immenses ; s'est une belle chose qu'un trésor, mais il faut le ménager. De l'avant donc ! et persuadez-vous bien qu'après des notes et des contre-notes diplomatiques, on vous laissera de guerre lasse mener les choses à votre guise. »

Ainsi prévenu, Neuhaus pouvait dresser ses batteries sans crainte. Le vorort s'était montré sensible aux menaces contenues dans les deux dépêches de l'Autriche ; l'Autriche recula. Par une modération calculée, elle s'imagina faire tomber des susceptibilités qu'elle avait inutilement froissées. La diplomatie s'agitait dans le vide ; elle compromettait la cause de la justice en cherchant à la servir à sa manière. Pendant ce temps, les Grand-Conseils s'assemblèrent dans chaque canton pour déterminer les instructions dont leurs députés à la Diète seraient munis. Il y eut unanimité pour repousser les exigences manifestées par les gouvernements étrangers ; mais, de l'ensemble des instructions, il ressortait une tendance favorable au rétablissement des couvents. Neuhaus, président de la Diète extraordinaire, avait prévu cet incident. Dans le discours d'ouverture qu'il prononça en langue française par une innovation renouvelée de 1815, il s'attacha à prouver que l'article 12 du pacte fédéral n'était point ce pacte entier, et qu'après tout l'existence d'une nation ne pouvait pas être subordonnée à celle de la charte fondamentale.

La question était tranchée pour lui. Dans les concilia-bules de Berne, il avait été décidé que l'on ne reviendrait jamais sur les empiétements d'Argovie. C'était une provocation toujours jetée à la tête des Catholiques, et l'on espérait qu'enfin elle les forcerait d'aboutir à une prise d'armes. Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Neuchâtel ne se laissèrent pas entraîner aux captieuses séductions de

l'avoyer de Berne. Ils réclamèrent justice. La justice allait se faire par ceux mêmes qui avaient commis l'attentat.

Argovie fit distribuer aux députés en Diète le mémoire élaboré par ses avocats et tenu en réserve comme une machine de guerre qui devait écraser l'ennemi. Ce mémoire, volumineuse dissertation sophistique sur l'inutilité des couvents en général, était en même temps un réquisitoire sans preuves et un recueil d'anecdotes scandaleuses ramassées dans les lupanars des carabiniers fédéraux ou préparées dans quelque bouge des Sociétés secrètes. M. Wieland, député d'Argovie, avait mission de défendre les arrêtés de son gouvernement; il n'alléguait rien de probant, rien de décisif. Comprenant, à l'attitude des membres de la Diète, que le procès était perdu, il essaya de porter la querelle sur un autre terrain. La perspective d'une guerre intestine effrayait les esprits qui, pour éviter toute secousse, cédaient sans cesse par un amour mal entendu de la paix. Wieland veut exploiter ce sentiment. Il déclare que, si la Diète croit devoir ordonner la révocation des décrets d'Argovie, ce canton ne s'y soumettra point.

La parole était imprudente; mais, en allant au fond des choses, elle révélait la pensée des Sociétés secrètes qui s'efforçaient de toujours agiter. M. de Muralt, député de Zurich; M. Baumgartner, de Saint-Gall; M. Druey lui-même, le jeune Suisse de Lausanne, se prononcèrent dans le sens des Catholiques. Berne, Thurgovie et le Tessin prirent seuls ouvertement parti en faveur d'Argovie. Une commission fut nommée par la Diète, afin d'indiquer quelques moyens d'aplanir la difficulté. Le président du vorort était, d'après l'usage, membre de cette commission. Neuhaus ne fut pas désigné pour en faire partie. Cette exclusion blessa au vif l'orgueil intraitable de l'avoyer de Berne. Il sentit que ses plans étaient dévoilés. Neuhaus n'était révolutionnaire que dans l'espérance de se créer une grande position. Il se servait comme d'un marchepied des hommes et des errements de la démagogie. Mais, sans foi dans ces errements, sans estime pour ces hommes, il aspirait, après avoir escaladé le pouvoir, à se présenter en médiateur. Il rêvait de rallier derrière lui toutes les probités et toutes les intelligences qu'il avait tant contribué à renverser. Le 2 avril 1841, sur le rapport de M. Baumgartner, la Diète prit une conclusion statuant :

“ Le décret du Grand-Conseil d'Argovie du 13 janvier dernier, qui supprime tous les couvents sur son territoire, est déclaré incompatible avec l'article 12 du pacte fédéral. En conséquence, cet Etat reçoit l'invitation pressante de revoir son décret pour le rendre conforme aux prescriptions non équivoques de cet article 12, et, dans le cas où l'on ne se conformerait pas à cette invitation, la Diète se réserve de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir les dispositions du pacte. ”

Ces propositions de la commission furent adoptées par Zurich, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg, Vallais, Saint-Gall, Neuchâtel, Glaris, Schaffhouse, Grisons, et les deux demi-voix de Bâle-ville et d'Appenzell (Rhodes intérieur). Genève, Lucerne, Soleure, Vaud, Bâle-campagne et Appenzell (Rhodes extérieur) s'abstinrent. Berne, Thurgovie et Tessin émisrent un vote négatif auquel s'associa la voix d'Argovie, qui, dans le même jour et dans la même cause, se faisait tout à la fois partie prenante, accusateur et magistrat. Cette anomalie n'avait échappé qu'aux radicaux. Lorsqu'on leur en fit l'observation, ils ne daignèrent pas s'en étonner, et Neuhaus répondit : “ Ah ! vous en verrez bien d'autres. ” Ce sinistre présage ne tarda point à se réaliser.

Dans l'état des choses, la Diète extraordinaire ne jugea pas à propos de se dissoudre ; elle s'ajourna, afin d'être en position de faire face aux événements. Son décret du 5 avril changeait l'affaire des couvents en question fédérale. Pour les Suisses, il ne s'agissait plus de l'existence de quelques couvents, mais de la conservation du pacte, la seule garantie de leurs droits vis-à-vis de l'Europe, leur unique planche de salut en face des périls qui les menaçaient de tous côtés. La Diète, en réponse aux provocations d'Argovie, avait dit qu'elle prendrait les mesures nécessaires pour maintenir l'intégrité du pacte. Les hostilités contre Argovie étaient sous-entendues dans cette restriction. La majorité, qui avait prononcé, ne représentait que la minorité de la population, et Berne, canton directeur, ne permettrait certainement pas que ses nombreux bataillons fussent mis en mouvement pour attaquer un allié dont Neuhaus inspirait la conduite.

Si l'existence des couvents eût été reconnue incompatible avec la sûreté de l'Etat par les vingt-deux cantons, les Ca-

tholiques ne l'auraient jamais défendue ; mais , en admettant cette impossible hypothèse , ils voulaient que la Diète fût juge et non les gouvernements cantonaux , dont l'impartialité et le désintéressement n'étaient pas suffisamment établis. Argovie se sentait soutenu ; il refusa d'accéder au décret du 5 avril. Néanmoins , le 12 mai 1841 , il manifesta en termes ambigus la volonté de faire quelques concessions à ses co-Etats , et il annonça qu'il suspendait toute mesure de liquidation. On l'entendit même déclarer qu'il n'avait jamais songé à distraire à son profit les biens des couvents , et qu'il entraînait dans ses vœux de consacrer leurs richesses à des œuvres pies , à l'avantage commun de la Chrétienté.

Un semblable langage ne devait tromper que ceux qui ont besoin d'être dupes et qui courent au-devant de l'erreur comme pour justifier leur future pusillanimité. Les modérés admirèrent ce biais de conciliation avec un sentiment de lâche reconnaissance. C'était un répit qu'Argovie leur accordait pour mieux dresser ses batteries. Mais ce répit leur permettait un atermoiement ; ils l'acceptèrent comme un bienfait ; car , selon la parole du cardinal de Retz , " de toutes les passions la peur est celle qui trouble le plus profondément le jugement. „ La Diète ordinaire s'ouvrit à Berne le 5 juillet. En présence des dispositions que son habileté avait fait naître dans quelques esprits , Neuhaus se condamna au rôle de conciliateur. Il feignit la modération en paroles , lorsque tous ses actes étaient empreints de violence. " L'affaire des couvents d'Argovie , dit-il dans son discours , se présente sous la même forme que d'abord. S'il est à regretter qu'elle ait fait si peu de progrès , la déclaration du canton d'Argovie , qui prouve son respect pour la résolution de la Diète , n'en mérite pas moins d'être dignement appréciée , car elle est de nature à introduire le calme et la bienveillance dans la discussion. Quant à la révision du pacte , si souvent et si inutilement agitée , il faut convenir que le moment opportun pour résoudre cette question n'est pas encore arrivé. L'obstacle principal à vaincre consiste dans la défiance d'un certain nombre d'Etats , qui craignent que leur souveraineté ne se trouve anéantie par suite d'une réforme de la Constitution. Cette crainte mal fondée , le temps seul peut la dissiper. „

Neuhaus proposait la trêve du Seigneur. Il parlait en termes si bénins des félicités que la concorde fraternelle

peut seule enfanter, qu'il trouva des oreilles disposées à l'écouter. La réponse évasive d'Argovie ne satisfaisait aucun parti; elle avait donc des chances pour être adoptée. Zurich, quoique protestant, était battu en brèche par le Socialisme, qui, sous le bonnet doctoral des Universitaires d'Allemagne, cachait les excentricités de Strauss l'anti-chrétien. Zurich éleva la voix pour proposer à la Diète une courageuse résolution. Cet Etat demandait que, sans tergiversation aucune, on sommât le Grand-Conseil d'Argovie de soumettre à la Diète assemblée des mesures en harmonie avec son décret du 5 avril. Douze voix et deux demi-voix se rangèrent à cet avis. Neuhaus était déjà parvenu à détacher un suffrage de cette majorité flottante dans ses incertitudes. Neuhaus et ses associés désiraient éviter à tout prix un conflit fédéral. Ils l'avaient rêvé; ils l'avaient attendu par les cantons primitifs. En le subissant des mains de la Diète, c'était s'anéantir sous une volonté supérieure et reculer dans l'insurrection au lieu d'avancer. Il fallait gagner du temps, on s'ingénia à trouver des moyens dilatoires. Enfin on arriva à l'idée d'une transaction. Cette idée ne remédiait en aucune façon à la violation du pacte, mais elle était un ajournement. Neuhaus se persuada qu'il la ferait adopter. Le Grand-Conseil d'Argovie devait modifier ses décrets des 13 et 20 janvier 1841, et décider que les couvents de religieuses, à l'exception de celui de Hermetschwyl, allaient être conservés sous la réserve des réformes devenues nécessaires aux yeux des mécréants. La Diète ne demandait pas mieux que de sortir par une voie aussi peu honorable que possible, du cercle dans lequel Neuhaus et les Sociétés secrètes la tenaient enchaînée. Elle se partagea en trois camps :

Le premier formé des cantons primitifs, auquel s'adjoignirent Lucerne, Bâle-ville et Neuchâtel, réclamant l'ancien état de choses; le second, ayant pour général Neuhaus, c'est-à-dire Berne, appuyé par les Grisons, Thurgovie, Tessin et Bâle-campagne qui regarde comme une large concession faite au besoin de la paix la réponse d'Argovie; et le troisième, composé de cantons indifférents ou intermédiaires, tiers-parti qui a suggéré l'idée d'une transaction, et qui se borne à l'accepter les yeux fermés.

Entre ces diversités d'opinions la Diète hésitait, elle se

montrait indécise. La diplomatie qui n'a pas voulu comprendre d'où soufflait le vent des discordes intestines et qui, dans tous ces conflits, refuse alors de voir la main des Sociétés secrètes, se crut encouragée à une nouvelle tentative de menaces. L'Autriche, dont la Prusse seconde les démarches, remit une nouvelle note. Cette dépêche se terminait ainsi : " L'empereur est plein de confiance dans les mesures de la Diète, qui ne sanctionnera sans doute pas l'illégale suppression du couvent de Muri; mais si cette attente était trompée par la faiblesse du pouvoir fédéral, l'Autriche assurerait ses droits par tous les moyens qui sont en son pouvoir. ”

Le 19 août 1841, Gaëtano écrit encore de Vienne à Neuhaus : " Vous avez un art admirable pour brouiller les cartes; Machiavel, notre grand Machiavel ne serait auprès de vous qu'un petit compagnon. Avec le morcellement des opinions, des partis et des votes, vous arrivez *ad metam*. Que sera-ce donc lorsque, concentrant tous les pouvoirs dans votre main, vous donnerez à la Suisse une seule impulsion et direction? Votre attitude embarrasse beaucoup ici où l'on s'embarrasse toujours. La Suisse est le foyer des grandes choses de l'avenir. Elles s'y mûrissent sous cloche; que vos frères ne compromettent pas le succès par trop de précipitation. Je vois avec douleur que des insensés essaient d'entraîner l'arche d'alliance vers le veau d'or; j'entends parler d'un communisme dont les doctrines ont quelque chose de sauvage. On m'écrit de Genève qu'à Lausanne et dans cette ville, un petit nombre d'énergumènes se livrent à des prédications dissolvantes. On veut énerver le peuple pour le jeter tout abruti sur la vieille société, qu'on lui offre comme une proie facile à dévorer. Sans doute elle a eu son temps, mais c'est un vieillard qui, des mains de ses fils, passera sans trop de regrets à des mains étrangères, si la transition lui est adoucie. Et pourquoi tout d'un coup l'effaroucher, et lui rendre, par le désespoir, la vigueur de sa jeunesse? Le monde a besoin d'être libre, mais il a encore plus grand besoin d'être gouverné. Gouvernez donc, cher et illustre président, et, pour rassurer les gens de modération, qui sont encore la forte, la très-forte majorité, comprimez les terribles élans des misérables dont le seul vœu et le seul plan consistent à tout niveler. Voyez-vous l'éloquent avoyer de Berne au même degré de l'échelle so-

ciale qu'un de ces *justes* dont l'iniquité est la suprême volupté? Ces fous-là nous perdraient, si on les laissait faire.

„ Je remarque avec une certaine joie que l'Europe n'entend rien à votre question des couvents. Ici on la prend et on la laisse, sans trop savoir pourquoi. On marche vers l'abîme les yeux bandés, et Metternich, qui vieillit avec sa jeune femme, ne se doute plus des affaires. C'est une momie qui a les hémorroïdes; elle s'embaumera elle-même dans une dernière dépêche sur la fin du vieux monde. La conduite réservée de la France me surprend un peu moins que vous. Louis-Philippe qui, l'année dernière, a couru risque d'une guerre générale, ne veut pas recommencer ce jeu, où pourtant il serait bien facile de gagner la belle, presque sans s'exposer. Tout le monde cherche à se faire un lit le plus doux, le plus commode possible, et personne n'a de belliqueuses idées. Embrouillez les choses de manière à traîner en longueur, pour qu'Argovie ait le temps de consommer sa petite affaire. Puis, une fois le fait accompli, on oubliera les nonnettes du canton pour une autre question qui surgira. Avec ces vieux renards de la diplomatie qui ont perdu la queue et le flair, il n'y a qu'à les forcer à la patience. Je sais de source certaine que Metternich rit avec ses intimes de cette petite tempête dans un verre d'eau. Il prépare un mot sur la Suisse, comme pour lui l'Italie n'est qu'une dénomination géographique. Il dira que l'affaire est *une brouille*. Mais l'Italie n'a pas de Neuhaus à sa tête, par malheur. Elle n'a que des écrivassiers sans talent, des conspirateurs sans génie et des gentilshommes sans noblesse. Je les vois ici se précipiter à plat ventre devant tout ce qui ressemble à la faveur. Vous êtes trempé dans un acier plus pur; marchez donc à vos destinées, mais ne vous laissez pas arrêter en chemin par les *justes*. J'ai beau faire, ces fous m'inquiètent. Ils s'emparent des plus grossiers instincts, et, vous le savez, le nombre des insensés est infini. Si cette secte prenait par malheur un peu de consistance et s'il devenait impossible de la diriger, je pense que, insensiblement, on ferait bien de se rejeter vers les hommes de modération. Ceux-là ne sont ni difficiles ni brouillons au jour des dangers. Ils acceptent le secours qui leur arrive, et ils se laissent facilement conduire avec des mots. En attendant, menez à bonne fin votre histoire des couvents. Il faut prendre des arrhes. »

Neuhaus était complètement dans ces idées. L'Autriche menaçait; on tourna contre les Catholiques cette menace, imprudente, puisqu'elle ne devait pas être suivie d'effets. L'Ours de Berne accusa ses adversaires d'être les créatures de l'Aigle impérial. On les plaça dans l'alternative de désapprouver le prince de Metternich ou de se dire ses sujets obéissants. Les Suisses catholiques, dont, après la conservation de leur foi religieuse, l'indépendance politique est le plus cher de tous les biens, ne se laissèrent pas enchaîner dans le cercle qu'on traçait autour d'eux. L'histoire était pleine des héroïques témoignages de dévouement offerts par eux à la patrie commune; ils l'avaient constituée, cimentée par le sang des générations passées. Ils ne répudient point cet héritage de gloire, mais aussi ils ne comprennent pas le patriotisme à la manière que les Radicaux. Ils demandent à ne subir que le joug de la loi. Celui de l'Autriche leur est aussi odieux que celui de Berne; mais, entre l'Autriche et les Sociétés secrètes, ils font une juste différence. L'Autriche ne peut pas, elle ne veut pas les asservir, et ils se sentent envahis par les Sociétés secrètes qui minent et dépravent partout.

La situation se compliquait. Neuhaus, qui tient tous les fils de l'intrigue, semble comme à plaisir l'entourer de difficultés insolubles. Ce fut un pêle-mêle de pétitions contraires, de vœux opposés, de mesures en désaccord les unes avec les autres. La guerre civile, que Berne invoquait, n'éclata pas au milieu de ces ardentes divisions; les Radicaux cherchèrent à la faire en détail. Des tentatives d'assassinat eurent lieu à Lucerne, sur la personne d'un conseiller. M. Muheim, premier député d'Uri, échappa à un autre guet-apens du même genre; et M. Gross, député de Martigny au Grand-Conseil du Vallais, se vit, pour son vote contre Argovie, arraché de sa voiture par des émeutiers soudoyés, et meurtri à coups de pierres.

Sur ces entrefaites, Argovie résistait toujours aux sommations de la Diète. Ce canton savait de source certaine que sa résistance n'entraînerait aucune conséquence défavorable pour lui; il prit le parti de proposer une transaction. Le 19 juillet 1841, on sentit qu'il importait de semer la division dans le camp de la majorité. Ce jour-là, Argovie rétablit, pour la forme, trois petits couvents de femmes. On permettait aux religieuses de rentrer dans ces monas-

tères et d'y vivre sous la misère des entraves de toute nature qu'on allait leur susciter. Argovie leur ouvrait la porte de leurs cellules, mais le gouvernement cantonal regardait leurs biens comme légalement confisqués. Afin de les priver de la faculté de se perpétuer, il déclarait ces maisons inaptes à recevoir des novices.

Le 8 septembre, la Diète, que les calculs de Neuhaus tendaient à fatiguer et à ensevelir dans d'inextricables chicanes, pour en avoir raison de guerre lasse, se prorogea au 25 octobre. C'était le parti le plus dangereux; la majorité l'avait adopté comme un moyen de conciliation: l'anarchie seule profita de ce délai. Argovie, pendant ce temps, dénatura les biens saisis et se mit d'avance dans l'impossibilité d'obéir au jugement de la Diète, si ce jugement devait condamner les spoliateurs à la restitution. Les catholiques d'Argovie, témoins et premières victimes de ces excès, s'indignèrent de la tolérance et de la complicité du vorort. En dehors des actes officiels et des formes parlementaires, mensonges de convention ne profitant qu'au désordre et le légitimant, il y avait des réunions occultes où l'intrigue s'ourdissait, où la trame se préparait et où l'on proclamait les principes les plus néfastes. Ces réunions n'étaient un secret que pour le vorort. Les Catholiques argoviens se sentaient plus forts par la contre-révolution qui venait de s'opérer dans le canton de Lucerne, limitrophe du Freyenamt, ils s'agitèrent et parlèrent à voix basse de faire prévaloir les décisions de la Diète par les armes, puisque le Radicalisme ne leur laissait que cette dernière planche de salut.

Tant d'éléments de division pouvaient être facilement comprimés. Il n'aurait fallu qu'un vorort vigilant, énergique et modérateur. Neuhaus avait toutes les qualités requises pour arracher la Suisse à ses discordes intérieures. Il était populaire, et le nom de ses futurs rivaux, qui l'écraseront plus tard, ne perçait pas encore l'obscurité des clubs. Neuhaus s'était engagé dans l'ornière révolutionnaire parce qu'il n'avait pas trouvé d'autres voies pour s'introniser aux affaires. Il comprenait que cet état de crise devenait alarmant, et, dans l'intérêt de son ambition, il consentit à l'apaiser. Sur sa prière, Saint-Gall, Zurich et le Vallais se relâchèrent de leurs exigences en faveur des Catholiques, Ces trois cantons se montrèrent assez disposés à accepter les propositions faites par Argovie le 19 juillet; mais ce bon

vouloir ne suffisait pas. Neuhaus, au faite de la popularité, se voyait dans le même moment acclamé député au Grand-Conseil de Berne par huit districts électoraux, ayant à renouveler par tiers le gouvernement cantonal; et, dans cette acclamation significative, la Suisse s'imaginait trouver une consécration des principes émis par le président du vorort.

La nouvelle session de la Diète s'ouvrit le 25 octobre, sous ces auspices peu rassurants¹. Neuhaus la dominait, et il avait rendu impossible toute majorité dans un sens ou dans une autre. Neuf cantons proposèrent l'ordre du jour par et simple. Dans la séance du 3 novembre, dix et demi se prononcèrent pour le rétablissement des couvents. La question ne pouvait pas être vidée par la Diète, qui se vit forcée de s'ajourner indéfiniment. Dès lors, l'affaire d'Argovie tomba au recès, c'est-à-dire on la condamna à être reprise qu'aux diètes ordinaires. L'agitation dut donc se perpétuer; le Radicalisme n'avait pas formé d'autres vœux.

Berne couronnait Neuhaus de l'auréole électorale. Par un concours de circonstances où la main des Sociétés secrètes se montrait à découvert, Genève, à la même heure, punit, par une révolution radicale, ses députés à la Diète, qui, dans l'affaire des couvents, avaient refusé de s'associer aux hostilités contre les Catholiques. L'attitude de ces députés était pleine de réserve. Les meneurs du Radicalisme ameutèrent les mécontents, que, dans leur *alliance des justes*, Weitling, Schmidt, Becker et Albrecht façonnaient au *prolétariat voleur*. Ce prolétariat singulier ne prenait pas encore ses coudees franches; il se cachait dans les plis de la toge protestante: on le vit pour le moment faire cause commune avec les Calvinistes, qu'il s'apprêtait à détruire à leur tour. Le 22 novembre 1841, une assemblée populaire fut convoquée sur la promenade de la Treille, voisine de l'Hôtel-de-Ville: c'était l'inauguration de l'émeute. La milice abandonna le gouvernement, qui s'abandonnait lui-même; et, aux acclamations de la foule, promenant sa victoire par les rues, une constituante fut décrétée.

L'année qui finissait avait été laborieuse et féconde en tristes événements. On sentait qu'une révolution était imminente, que le sourd travail des Sociétés secrètes montait

¹ Le 9 octobre 1841, les députés des cantons primitifs s'étaient réunis à Brunnen et ils avaient pris l'irrévocable résolution de rester fidèles au pacte.

lèvement, mais d'une manière sûre, au cœur de la Suisse. Il n'y avait plus pour elle de salut que dans l'union de tous les amis sincères de leur pays, à quelque culte qu'ils appartenissent. Les cantons primitifs et leurs alliés catholiques ne cessaient de donner des gages à la paix publique. Ils se plaignaient à leurs co-Etats du dépérissement dans lequel on s'efforçait de faire tomber le pouvoir fédéral, de la méintelligence que des mains perfides semblaient prendre plaisir à semer entre les cantons et surtout de l'anarchie qui se traduisait ici en haines politiques, là en haines religieuses, partout en guerre civile à chaque coin de rue. Ce spectacle était désolant. Les Catholiques demandaient qu'on le fit cesser par des mesures énergiques. Le Tessin, Argovie et Genève paraissaient un champ clos où la violence se substituait à la vieille liberté. Quelques protestants, plus éclairés que les autres, s'associèrent franchement à ces idées, mais ils répondirent que l'heure n'était pas encore venue pour former un faisceau de toutes les communions chrétiennes contre l'ennemi social. Il y avait des préjugés qu'il fallait déraciner peu à peu, des erreurs qu'il importait de ne pas froisser, de vieux levains d'inimitié religieuse que le temps seul pouvait empêcher de fermenter. Pour éviter de nouveaux sujets de collision, l'on se décida à tout subir, comme ces pères qui laissent tout renverser à un enfant gâté, afin d'esquiver une querelle dans la famille. On ajourna la concorde ainsi que la Diète ajourna sa décision sur les couvents d'Argovie. On se constitua en provisoire, lorsque le Radicalisme couvrait la Suisse de la propagande des Sociétés secrètes.

Cependant les événements prenaient de jour en jour une teinte plus sombre. Tout conspirait contre la Suisse; elle seule ne semblait pas s'apercevoir du danger. Le Radicalisme la menait, les yeux bandés, vers l'abîme du communisme, et elle s'y laissait traîner, sans même protester par une résistance passive. Le juste-milieu l'avait forcée à s'incliner sous son niveau désespérant, et comme partout il avait engourdi les cœurs, énervé les hommes, rapetissé les intelligences. C'était la prostration de l'individu appliquée à un peuple tout entier, la prostration que l'on subissait comme une flétrissure, et que tacitement l'on acceptait comme un besoin.

Argovie se montra plus opiniâtre que jamais. Les hésita-

tions des Diètes de 1841 lui donnaient gain de cause; ce canton ne consentit pas à rester au-dessous de la tâche que le Radicalisme lui imposait. On stimulait l'avidité de ses magistrats hérétiques. Dans sa première session de 1842, le Grand-Conseil rejette à la majorité de cent voix contre cinquante la proposition de surseoir à la vente des biens confisqués sur les couvents. Cette attitude provocante amène le Grand-Conseil de Lucerne à une résolution énergique. Il arrête que dans le cas où la Diète rendrait un décret contraire à la lettre et à l'esprit du pacte fédéral, Lucerne se réserve toutes les mesures convenables pour empêcher la dissolution de la Confédération suisse. Un pareil avis avait de la gravité, et, selon la *Gazette de Lausanne*, " il semblait préparer des événements dont il était difficile de calculer la portée. „ La Diète de 1842 ne chercha pas à résoudre les difficultés. Le 26 juillet, elle fut appelée à se prononcer sur la question des couvents, et, la majorité ne se dessinant ni pour ni contre, l'affaire se vit encore ajournée. Argovie allait donc continuer en détail son commerce de biens ecclésiastiques. Le scandale et les abus furent poussés si loin que M. Dorer, landammann du canton, se crut obligé de se démettre de ses fonctions. Dans un mémoire adressé par lui au gouvernement, il dénonça, avec l'indignation d'un honnête homme, les méfaits et la sacrilège tyrannie de ce gouvernement.

Le 1^{er} janvier 1843, Lucerne devint à son tour canton directeur, et des mains de Neuhaus l'influence du vorort passa entre celles de Constantin Siegwart-Müller.

Né au commencement de ce siècle à Lodrino, canton du Tessin, Siegwart-Müller était par ses talents et par sa fermeté le point de mire des haines radicales. Il y avait plus de cent ans que sa famille, émigrée de la Forêt-Noire, dans l'Entlibuch, canton de Lucerne, vivait sur le territoire suisse avec tous les droits de cité. Siegwart-Müller était en même temps bourgeois de Lucerne, d'Uri et de Schwytz. La démagogie ne tint aucun compte de cette origine. Pour elle, le chef politique des cantons primitifs ne fut que l'homme de la Forêt-Noire. Siegwart devait en effet être bien coupable aux yeux des Radicaux. Lorsque avec des espérances de progrès moral et de paix philosophique ils marchaient à la conquête d'un bien-être idéal, Siegwart-Müller s'était rangé sous leur bannière. Mais à peine a-t-il vu à l'œuvre ces

hommes qui se prétendent les seuls missionnaires de la liberté, qu'il recule frappé d'étonnement, et se range parmi les défenseurs des droits antiques et de la vieille Suisse. Par sa probité, par son instruction et surtout par ses vertus de famille si chères aux cantons primitifs, Siegwart devenait pour la révolution un ennemi redoutable. Eloquent et pieux, versé dans les sciences et dans la diplomatie, écrivain plein de goût et jurisconsulte consommé, il pouvait rendre à ses concitoyens d'éminents services. Il avait pénétré les plans du Radicalisme, et son cœur était assez énergique pour chercher à les déjouer. Au milieu de ces brillantes qualités, Siegwart-Müller avait comme chef de parti un défaut qui tournera souvent au préjudice des Catholiques. L'inaltérable sérénité de son caractère le faisait toujours pencher vers les idées de pardon. Sa justice était la clémence; le Radicalisme dut donc le représenter sous les traits d'un despote toujours altéré de sang. Incapable de transiger avec les principes de foi et d'honneur, toujours disposé à sacrifier sa vie et sa fortune pour leur triomphe, il était indulgent parce qu'il se sentait fort et parce que, au commencement de sa carrière, il avait erré.

Le premier soin du nouveau vorort fut d'inviter Argovie à déclarer nuls et de nul effet les arrêtés ordonnant la vente des biens qui appartiennent aux couvents. Dans sa circulaire du 1^{er} janvier à ses co-Etats, Lucerne s'exprimait ainsi: "Nous nous sommes, en conséquence, trouvés dans l'obligation d'adresser à l'Etat d'Argovie l'invitation pressante de rapporter toutes les mesures contraires à l'arrêté de la Diète du 2 avril 1841, spécialement d'annuler toutes les ventes de propriétés de couvents argoviens opérées depuis le 2 avril 1841, toutes les dispositions qu'il a prises relativement aux édifices des couvents, et très-particulièrement le décret du 16 décembre 1842, concernant la création d'une école de district à Muri dans l'enceinte et sur la fortune du couvent, et, en attendant la décision définitive de la Diète, de s'abstenir de tout acte ultérieur qui ne serait pas en parfaite harmonie avec l'arrêté de la Diète du 2 avril 1841.

„ Nous considérons tous les actes de cette nature, envisagés au point de vue du droit fédéral, comme nuls et sans valeur légale, en tant qu'ils sont contraires à la volonté de la Diète, et que les autorités qui les ont ordonnés n'étaient pas compétentes pour le faire.

„ Nous avons en même temps invité le Petit-Conseil du canton d'Argovie à se conformer sans délai à l'injonction ci-dessus, et à nous donner ; en tout cas, connaissance de ses résolutions à cet égard, afin que, dans le cas où il ne serait pas donné suite à notre sommation, nous puissions recourir aux moyens autorisés par le pacte pour procurer l'exécution de l'arrêté du 2 avril 1841.

„ En adressant la présente communication à tous les Etats confédérés, nous devons les inviter à nous prêter toute assistance fédérale pour procurer l'exécution de l'arrêté de la Diète du 2 avril 1841, et, en général, à coopérer à ce que tous les rapports de droit basés sur le pacte fédéral soient maintenus à l'abri de toutes violations. „

Neuhaus, par une coupable habileté, avait laissé traîner les choses en longueur. Il s'était efforcé d'ajourner la lutte, afin d'affaiblir le parti catholique, et d'offrir aux spoliateurs argoviens, ses tributaires, le temps matériel pour consommer la vente des propriétés ecclésiastiques. Ce calcul avait jusqu'alors réussi ; le Radicalisme s'en trouva aussi bien que les Sociétés secrètes. Lucerne n'était pas disposé à seconder de pareilles menées ; ses premiers actes, comme ses derniers votes dans les Diètes précédentes, en faisaient foi. Argovie avait violé le pacte de la manière la plus évidente. On le menaçait de restitution ; ce canton qui, depuis deux ans, préparait ses moyens d'attaque et de défense, qui se jouait des lois comme de la morale publique, savait que Berne, avec ses adhérents, ne l'abandonnerait jamais. Il se crut autorisé à répondre dans un langage provocateur : „ Notre canton a vu, par votre intervention inattendue, une transgression évidente des droits du vorort, attendu que ces lois ne doivent pas dépasser l'exécution des ordres reçus et des résolutions fédérales. Le vorort n'a point le droit de se livrer à des interprétations arbitraires qui sont, d'ailleurs, en opposition avec les résolutions de la Diète fédérale. C'est pourquoi notre canton ne peut donner suite à vos prétentions mal fondées ; au contraire, il continuera à administrer les biens des couvents en se renfermant dans les limites posées par la Diète fédérale. Nous attendrons avec calme l'exécution des mesures dont vous nous menacez.

„ Nous vous opposerons le bon droit et l'opinion publique, et, dans le cas où vous passeriez outre, nous emploierons pour notre défense tel moyen que la prudence nous sug-

gèrera. Si vous persistez dans votre résolution, le canton d'Argovie obéira à son patriotisme, et saura mettre les autres Etats de la Confédération à l'abri du danger d'une dissolution intérieure et d'un esclavage moral. Le canton d'Argovie repousse toute responsabilité à cet égard, et en charge le vorort s'il persiste dans le système qu'il a adopté. »

La proclamation du nouveau vorort à ses confédérés était ferme et claire. Lucerne appelait une solution définitive : son attitude effraya les âmes timides qui n'osaient ni sanctionner, ni flétrir le vol. Elles déploraient l'iniquité dont les violateurs du pacte fédéral s'étaient rendus coupables, et, dans les objections d'une lâche condescendance, elles excusaient, elles légitimaient l'attentat pour ne pas être forcées d'en avoir de nouveaux à redouter. Quelques cantons où le juste-milieu avait jeté de profondes racines dans l'égoïsme des chefs du peuple, reçurent avec froideur le manifeste de Lucerne. Les Protestants d'Argovie avaient compté sur leurs complices de Berne ; Neuhaus ne leur fit pas défaut. Il était l'avoyer en crédit, l'oracle des Radicaux, la lumière des Sociétés secrètes. Dans la réponse qu'il adressa au nom de Berne, il concluait ainsi : « Vraiment vous n'auriez pas pu agir autrement, si la Diète avait sanctionné par la majorité l'interprétation que vous donnez à l'article 5, d'après le droit qui n'appartenait qu'à elle seule, et si elle avait chargé le vorort de l'exécution de cette résolution. D'après toutes ces considérations, nous ne pouvons hésiter à regarder la mesure que vous avez cru devoir prendre le 1^{er} février dernier comme une résolution illégale qui, par conséquent, ne saurait produire aucun effet juridique et contre laquelle nous protestons de la manière la plus solennelle dans l'intérêt général. »

Ici l'intérêt général n'était, aux yeux de Berne, que l'avantage de sa propre ambition ; car, excepté Neuhaus et les Radicaux, personne ne pouvait tirer profit moral ou matériel de l'attentat commis par Argovie. Ce crime, tramé de longue main, était un *casus belli* proposé aux cantons catholiques, ils l'avaient rejeté comme une mauvaise pensée ; mais dans la prévision d'iniquités futures, ils ne voulaient pas accorder droit d'asile à celle-là. Le 1^{er} avril 1842, le pape Grégoire XVI avait protesté par un bref contre la suppression des couvents ; le 16 juin de la même année, l'épiscopat suisse et les abbés des divers monastères s'étaient joints à la dou-

leur paternelle du chef suprême de l'Eglise. Les Catholiques se sentirent encouragés par ces approbations, et le 31 août 1843, pour leur faire expier cette inébranlable fermeté qu'elle ne comprenait plus, la Diète¹ écrivait à son protocole.

“ Il résulte de la délibération que, le 18 août et à la date de ce jour (31 août), douze Etats, en tout, ont pris cette résolution: La Diète se déclare satisfaite de l'offre que, le 19 juillet 1841, le Grand-Conseil d'Argovie a faite de rétablir les trois couvents de femmes de Fahr, Maria-Krönung et Gnadenthal. Elle vote en conséquence pour que l'objet des présentes délibérations sorte du recès et des tractanda.”

Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Tessin, Thurgovie, Vaud, Appenzell, (Rhodes extérieur), Grisons, Genève et Saint-Gall se prononcèrent pour les dérisoires concessions qu'Argovie offrait, et que, contrairement à tous les usages parlementaires, il sanctionnait par son vote de juge et partie. Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg, Vallais, Neuchâtel et Appenzell (Rhodes intérieur) firent inscrire au protocole de la Diète une déclaration qui réserve pour leurs cantons “ les droits et les mesures ultérieures propres à faire respecter le pacte dans toutes ses dispositions.”

Ce conclusum n'avait rien de définitif. Il n'était pas pris par une majorité de douze voix au moins, et, en défalquant le suffrage que la pudeur aurait dû empêcher le canton d'Argovie d'exprimer, les Grisons, Genève et Saint-Gall n'avaient voté qu'avec restriction. Cependant la Diète, heureuse d'échapper à cette interminable question qui recérait la guerre civile dans ses flancs, admit comme suffisante l'offre faite par le canton d'Argovie. Les Protestants et les Catholiques indifférents, plus dangereux en matière de foi que les Luthériens eux-mêmes, se crurent en droit, par un sentiment inexplicable de terreur, de régler selon les besoins de leur politique ce que le souverain Pontife et la conscience universelle avaient déjà jugé. Lucerne ne s'avoua pas vaincu, et, le 20 octobre, il prit un arrêté qui invitait les cantons catholiques à se concerter dans le but de réclamer le maintien de leurs droits. Au besoin, on se disposerait à déterminer les mesures de défense militaire que nécessiteraient toutes tentatives d'agression.

¹ La Diète de 1843 s'était ouverte à Lucerne le 3 juillet.

Ce mot était attendu par Neuhaus et les Sociétés secrètes avec une audacieuse impatience. Ils avaient flatté les uns pour les endormir; ils avaient opprimé les autres pour les amener à une levée de boucliers. La majorité s'était prononcée en faveur des Catholiques. On avait condamné ce suffrage à la stérilité pour se donner le temps de corrompre ou d'effrayer. Le résultat espéré était à peu près manifeste; les Radicaux allaient l'exploiter. Le 1^{er} février 1844, les députés des six cantons catholiques, Siegwart, Meyer et Joseph Leu pour Lucerne; Vincent Müller et Antoine Schmid pour Uri; Frédéric Holdener et Düggelin pour Schwytz; Stanislas Ackermann et Durrer pour Unterwald (nied dem Wald); Nicolas Hermann et Fr. Wirz pour Unterwald (ob dem Wald); Bossard pour Zug; Fournier et Charles de Forell pour Fribourg adressèrent à leurs confédérés un manifeste ou plutôt une prière, touchante expression de simplicité et de droiture de cœur. Dans cet acte, les Catholiques prouvaient jusqu'à l'évidence que la justice était de leur côté, puis ils continuaient en ces termes:

„ Chers et fidèles Confédérés, réfléchissez-y, pendant qu'il en est temps. Assez de faits ne vous démontrent-ils pas les pernicieuses tondances de notre époque? Ne répand-on pas partout les plus funestes erreurs? N'attaque-t-on pas la Réforme tout aussi bien que les doctrines catholiques? Ne va-t-on pas jusqu'à combattre la divinité du Christianisme et la sainteté du serment?

„ Tous ces faits ne sont-ils pas en opposition formelle avec les nobles sentiments qui animaient nos pères, avec l'esprit de tous les traités, qui ont rendu la paix religieuse à la Suisse, avec tous les pactes fédéraux, qui reposent sur l'inviolabilité du serment?

„ Et ne pensez-vous pas que le mal fera de nouveaux progrès, si, chaque année, dans le sein de la Diète, en face de toute la nation, les députés jurent d'observer le pacte fédéral, et si, bientôt après, le peuple voit un certain nombre de députés fouler aux pieds les plus claires prescriptions de ce pacte?

„ Alors ne se fera-t-on pas un jeu d'attaquer, de calomnier, d'outrager les institutions, les doctrines et les chefs de l'Eglise catholique?

„ Et que deviendront ces sentences arbitrales, ces recès

de la Diète, toutes ces décisions fédérales qui commandent si hautement le respect des confessions?

„La tolérance ne sera-t-elle pas bientôt un vain mot, si les députés, siégeant en Diète, souffrent les outrages faits à l'Eglise catholique, s'ils approuvent la destruction de ses établissements religieux?

„Enfin, n'entendez-vous pas s'élever de toutes parts ces voix qui demandent l'égalité des biens et qui trouvent tant de retentissement dans les besoins toujours croissants des communes en souffrance et dans cette classe nombreuse de la société sujette aux vicissitudes de la fortune?

„Quelle harmonie pourrait exister encore entre ces voix tumultueuses et le principe qui a servi de base à toutes les alliances, que les confédérés ont formées depuis 1315, jusqu'en 1815, *principe* qui commande de *laisser à chacun ce qui lui appartient, même à son ennemi*?

„Or, ces voix ne s'élèveront-elles pas plus nombreuses, plus impérieuses encore, si, lorsqu'un canton s'empare des propriétés que de pieuses corporations possédaient depuis des siècles, expulse les propriétaires et croit justifier cet acte en disant que les couvents n'atteignaient pas leur but, que leurs richesses mettaient l'Etat en péril; si, disons-nous, à ce spectacle, l'autorité fédérale reste inactive?

„Mais la Religion, mais la justice ne sont-elles pas le soutien de notre existence, de notre bonheur, de notre dignité?

„Si l'édifice de la Confédération est ébranlé dans ses bases, et si on ne les raffermi pas, qui l'empêchera de crouler le fond en comble?

„Ne verrons-nous pas, dans l'avenir, se creuser un abîme toujours plus profond, toujours plus infranchissable, entre les Etats qui se détachent peu à peu de la loi fédérale, qui la subordonnent à leur avantage particulier, et les Etats fidèles qui veulent remplir les obligations qu'elle leur impose, mais aussi garder les droits qu'elle leur assure?

„Ne verrons-nous pas la discorde semer le trouble parmi les populations, toujours inquiètes, quand il s'agit de leurs intérêts les plus chers, de leur religion, de leur Eglise, de leurs droits et de leurs propriétés?

„Ne verrons-nous pas la sûreté publique, la paix et la prospérité disparaître des cantons et de la Confédération

·tout entière, et surgir à leur place le mécontentement, l'agitation, la force brutale ?

„Alors la Confédération ne sera-t-elle pas affaiblie par les discordes internes et par les coups qu'elle recevra du dehors ? Alors ne sentira-t-elle pas s'évanouir *la force qu'elle a puisée, durant cinq siècles, dans la justice, dans la fidélité fédérale, dans la religion du serment* ? Alors ne verrons-nous pas tomber en ruines l'édifice que nos pères ont cimenté de leur sang ?

„Chers et fidèles Confédérés, notre attachement pour vous, notre fidélité au pacte, notre respect pour les liens les plus sacrés de notre patrie, tout nous fait une obligation de repousser ces malheurs.

„Nous sommes fermement résolus à ne renoncer à aucun des moyens autorisés par le pacte ou indiqués par l'amour de la patrie, pour amener à une solution légale la question confessionnelle et fédérale qui s'agite en ce moment.

„Puisse la voix unanime de vos Confédérés catholiques de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden (haut et bas), de Zug et de Fribourg, trouver de l'écho dans vos cœurs ! Puissiez-vous, animés de l'esprit de vos ancêtres et des nôtres, reconnaître enfin que la paix, l'honneur et la force de chaque canton, aussi bien que de la Confédération, se basent sur la fidélité au pacte et à la foi jurée, que des considérations d'intérêt matériel, ainsi que des opinions individuelles, ne peuvent prévaloir sur les principes de la justice et les préceptes de la tolérance, et que la véritable grandeur d'âme commande à tous les peuples éclairés de réparer les torts commis.

„Que le Dieu tout-puissant nous accorde, chers et fidèles Confédérés, ainsi qu'à vous, son appui, et protège notre chère patrie.„

Les sinistres prophéties contenues dans ce manifeste, le rapide coup d'œil que les cantons catholiques jetaient sur l'état de la Suisse, devenue par le crime des révolutions l'apanage des Sociétés secrètes et le sanctuaire des dépravations communistes, devaient forcer les esprits les moins attentifs à réfléchir. Il n'en fut rien cependant. Le caractère de modération que revêtaient ces paroles, pleines d'une triste solennité, n'émurent personne. Ceux qui, par tous les moyens extrêmes, provoquaient à la guerre civile, dont ils croyaient avoir besoin pour établir un impossible unitarisme,

se plainirent de l'hypocrite mansuétude qui recélait des projets fratricides. Ceux dont la peur était la position normale se jetèrent avec fureur sur les prétendus fanatiques qui, afin de faire triompher le droit, venaient les troubler dans leur béate quiétude. On accusa les honnêtes gens d'avoir le courage de leurs convictions et de la justice, lorsqu'on abdiquait ces uniques félicités de la conscience, et qu'on se livrait aux étreintes d'un ennemi dont chaque parole était une menace ou un blasphème. On forçait les timides ou les lâches à se prononcer définitivement. Ils avaient condamné publiquement Argovie, ils condamnaient encore au fond de leurs cœurs ses coupables spoliations ; mais, dans sa séance du 8 août 1844, la Diète, au bout de voies, satisfait Argovie. Elle repoussa par l'ordre du jour la demande d'impartialité que faisaient Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Vallais. Une partie considérable des biens du couvent de Muri, que la Diète sécularisait, se trouvait sur le canton de Lucerne. Argovie veut aliéner ces biens ; Lucerne s'y oppose, et Lucerne est accusé d'injustice et de provocation.

Pour amener ce résultat, Neuhaus aurait pu s'épargner de grands frais d'éloquence et d'intrigue. Il avait prononcé dans la Diète un mot qui alors répondait à tout. « La raison d'Etat, la nécessité, avait-il dit, commande cette mesure. »

La nécessité, dernière excuse laissée à toutes les tyrannies, fut le suprême argument que Neuhaus tenait en réserve contre la violation du pacte. Avec cette nécessité, invoquées par les hommes politiques sans caractère, Neuhaus parvint à prêter à une injustice matérielle l'apparence d'un droit formel. La raison d'Etat perdit la Suisse. Neuhaus l'invoquait en 1844 contre le droit et la loi. Deux années s'écoulèrent, et il vint un jour, en 1846, où ce même Neuhaus, précipité du trône bourgeois qu'à Berne il élevait à son orgueil, entendit cet axiome tomber sur lui comme un décret d'ostracisme. Il s'était bien gardé d'être Aristide ; ce jour-là néanmoins la raison d'Etat se transforma pour lui en la plus cruelle des ironies. Ce fut un outrage et une vérité. Au milieu des huées que lui prodiguaient ses admirateurs et ses courtisans de la veille, Neuhaus ne fut sensible qu'à une insulte. De Soleure à Bâle-campagne, d'Argovie au Tessin, c'était contre lui la même indignation qui venait d'éclater chez les démagogues bernois. Neuhaus avait voulu arrêter

le torrent ; le torrent l'emporta, et toutes les voix radicales jetèrent à son désespoir les mots de *nécessités* et de *raison d'Etat* qu'il avait proférés comme le *væ victis!* des anciens.

Neuhaus n'en était pas encore à cet écueil où échouent tous les prédicants d'insurrection. Il triomphait. Berne lui tressait des couronnes, Soleure, Bâle-campagne et le Tessin lui décernaient des ovations ; Argovie lui accordait droit de cité. Ce canton, devenu plus positif, le comblait de présents. Son nom, salué comme celui du sauveur de l'Helvétie radicale, ne rencontrait dans les journaux que des hymnes d'admiration, que des hommages de reconnaissance. Il avait blessé au cœur la vieille Suisse, il méritait ces tributs d'éloge. Mais Neuhaus ne croit pas son œuvre accomplie. Les communes catholiques d'Argovie murmuraient de la suppression de leurs monastères. Neuhaus conseille d'apaiser leurs plaintes en les faisant participer au vol ; on s'imagina de distribuer à ces communes quelques dépouilles des couvents. Les Catholiques repoussèrent cette offre avec dédain. On ne se tient pas pour battu. La cupidité s'était mise aux ordres du Radicalisme ; il espère que ces résistances, dont le mobile avait quelque chose d'incompréhensible pour lui, s'effaceront devant des propositions plus brillantes. Le gouvernement d'Argovie se décide à distribuer un demi-million de francs, que les paroisses durent accepter sans délibération. Vingt-cinq communes répondent à ces riches injonctions du deshonneur par une pétition qui demande la réserve des droits du peuple catholique sur la totalité des biens confisqués. En outre, elles constatent dans cet écrit leur intention de restituer aux couvents toutes leurs propriétés, lorsque, conformément au pacte de 1815 et aux désirs des fidèles, ces couvents seront rétablis.

Pour séduire des probités chrétiennes, on essayait de les associer en participation aux illicites bénéfices de l'acte qu'elles répudiaient. On faisait largesse des biens de l'Eglise ; mais, dans le même temps, on supprimait aux moines expulsés la pension annuelle qu'un décret d'Argovie leur attribuait sur leurs propriétés. Six prêtres du couvent de Muri se sont retirés à Griess dans la Tyrol. En souvenir de la patrie et par respect pour des vœux librement faits, ils conservaient leurs titres de religieux de Muri. Le Petit-Conseil d'Argovie punit ce grave attentat. Il fit inscrire à

son protocole : “ Le gouvernement a suspendu la pension que perçoivent les six religieux établis à Griess, parce qu'ils s'intitulent religieux de Muri. La pension n'est pas destinée à des religieux, mais à des ex-religieux. ”

Argovie n'inventait pas de plus plausibles raisonnements pour justifier ses injustices. Le cri de guerre : Pas de clémence ! qui retentissait depuis quatre années, dispensa de logique et même de pudeur.

Ce canton avait ouvert une large voie à la spoliation. Ses co-Etats de Zurich, du Tessin et de Thurgovie l'y suivirent. Le couvent de Rheinau demande au Grand-Conseil de Zurich le retrait de l'ordonnance qui lui interdit de recevoir des novices. Il expose que c'est consommer dans un prochain avenir la ruine de cette antique abbaye. A ces plaintes si justement fondées, Zurich répond par un ordre du jour. Thurgovie s'est bien gardé de jeter à tous les coins de la Suisse radicale les pierres et les richesses des couvents. Afin de préserver ces biens de toute atteinte et de les garantir à leurs propriétaires, le gouvernement démagogique de ce canton se prend d'une subite tendresse pour le pacte fédéral. L'article 12 mettait les couvents sous l'égide de la loi commune, Thurgovie les abrite sous la sienne. Il se charge du soin d'administrer leurs propriétés ; il les accable d'impôts. Il annonce que lui seul, tuteur volontaire et désintéressé, veut veiller au bonheur des religieux qui ont fécondé le pays. Afin de faciliter autant que possible cette vigilance, il limite le nombre des novices. La fortune des couvents monte dans le canton à deux millions trois cent quatre-vingt mille francs. Thurgovie, s'appuyant sur le proverbe : Qui travaille prie, condamne la vie contemplative à la séquestration de ces biens. Dès la première année, on signale dans les comptes du Radicalisme administrateur un excédant de dépenses dont chacun connaissait l'origine. Le couvent de Dänikon est en perte de 4,560 florins, Ittingen de 17,073, Kreuzlingen de 1,872, Münsterlingen de 8,103 ; le monastère seul de Fischingen a prospéré. Son budget s'augmente de 15,946 florins. Une vente de ses immeubles, pratiquée dans le courant de l'année, s'élevait, il est vrai, beaucoup au-dessus de cette somme.

Dans le canton du Tessin, la Religion catholique, apostolique, romaine, était la religion de l'unanimité. Elle seule ne fut pas libre. Les réfugiés du Carbonarisme ont appelé

ce peuple à l'insurrection. Ils lui accordent tous les droits, toutes les facilités pour se pervertir. L'obscénité de l'Arétin est enseignée dans les écoles publiques avec la sarcastique impiété de Voltaire. Le Tessin renfermait des couvents; les Carbonari aux abois convoitent leurs richesses. Bientôt ce canton se signale même à côté d'Argovie dans cette guerre de l'avidité contre la prière sans défense. Des pétitions¹ du clergé et des fidèles sont adressées au Grand-Conseil; il n'en tient aucun compte. Les Sociétés secrètes avaient besoin d'argent, elles frappent monnaie sur la foi. Elles ruinent l'Eglise pour arriver plus sûrement à la détruire.

La guerre civile que Berne et Argovie avaient préparée avec tant d'amour n'éclata pas cependant. Les dénis de justice, les excès commis, le vol autorisé, la violation manifeste du pacte, les provocations de toute espèce, rien ne put faire sortir les Catholiques d'une prudente réserve. On avait beaucoup écrit, beaucoup décrété et surtout beaucoup parlé, mais tout se réduisait à des journaux, à des arrêtés, à des discours. La spoliation était consommée et les Catholiques n'avaient pas couru aux armes. Le comité central de Bienne, les clubs et les Sociétés secrètes se mirent à la recherche d'un nouvel expédient.

Quand les révolutionnaires de toutes les époques et de

¹ Dans une de ces pétitions que le clergé de Bienne soumit au Grand-Conseil, on est tout étonné de lire le nom de l'abbé Gioberti. L'abbé Gioberti n'était pas encore converti à la démagogie, et dans son *Primato morale et civile degli Italiani* (tit. I) il s'exprime ainsi en ces termes sur les couvents et sur les religieux. Les prêtres de Bienne citent les paroles du prêtre révolutionnaire aux Carbonari dont il va devenir l'apôtre. « Les politiques modernes, oublieux des biens passés, imprévoyants sur les biens futurs, réputent heureux un pays, pourvu qu'il n'ait pas de moines. Il importent peu que l'égoïsme triomphe, que l'amour de la patrie s'éteigne, que les athées, les épicuriens, les femmes perdues de mœurs, les suicides, les infanticides et les autres crimes se multiplient d'année en année, pourvu qu'ils n'aient pas de moines. Pauvre nation! quand vous n'aurez plus de moines ni de religieuses, ferez-vous par hasard mieux vos affaires? Serez-vous plus justes, plus sobres, plus dévoués à la patrie, plus avancés dans la crainte de Dieu, en somme plus vertueux et plus fortunés? Lisez l'histoire, consultez l'expérience, et vous trouverez qu'aujourd'hui comme autrefois la meilleure partie des bienfaits apportés à l'humanité se doit aux moines, et que personne ne s'entend mieux qu'eux à faire le bonheur même des hommes qui les outragent et les détestent. »

tous les pays ont besoin d'un texte d'opposition pour masquer leurs batteries; quand ils veulent grossir leur nombre des rancunes de l'Université, des fureurs de commande du journalisme et des préjugés parlementaires, ils murmurent un mot fatidique. Aussitôt ils convoquent autour d'eux, comme avant-garde de leur corps de bataille, encore caché dans l'ombre des clubs, les impuissants en quête de popularité, les niais qui s'attroupent au bruit, les marchands de paroles, les écrivains qui ont soif d'éloges, les bâtards de toutes les sectes et les aveugles de tous les régimes.

A ce troupeau de brebis oratoires, marchant au pas de charges sous la houlette du loup démagogique, déguisé en berger gallican, on ouvre un arsenal de vieux arguments, de poudreuses assertions, de mensonges cent fois réfutés et de calomnies toujours nouvelles. On lui jette un ennemi impalpable à combattre. Au même jour, à la même heure, le monde entier se réveille en apprenant que toutes ces gloires parasites vont essayer de l'arracher au plus imminent des dangers. On prononce tout bas d'abord le formidable nom de cet ennemi, comme pour s'y habituer soi-même. On parle des périls que l'on brave ¹, des poignards que l'on affronte, poignards dont le manche est à Rome et la pointe

¹ Dans la séance du 14 avril 1845 à la chambre des pairs, M. Victor Cousin s'exprimait en ces termes (*Moniteur* du 14, page 976).

"La France le sait et l'Europe le sait aussi. La société de Jésus a repris sa place parmi nous. Elle témoigne devant la justice, elle avoue hautement qu'elle est ce qu'elle fut, qu'elle a la même organisation, la même hiérarchie... Que dirait M. le garde des sceaux s'il s'agissait de telle ou telle association politique mille fois moins puissantes que la redoutable Compagnie? Et remarquez bien que je ne suis pas l'ennemi de ces religieux pris individuellement; mais je n'hésite pas à me déclarer l'adversaire de la corporation. Il en arrivera ce qu'il pourra (rire général). Ne riez pas trop; on peut sans ridicule se déclarer l'adversaire d'une compagnie qui domine en Italie et en Belgique, qui fait la guerre civile en Suisse, qui entraîne l'Église de France et qui tient en échec le gouvernement du roi., (Vive sensation.)

L'universitaire M. Cousin en était là en 1845. La France entière, à l'exemple de la chambre des pairs, se permit de rire de ce Curtius constitutionnel. Mais son fameux "Il en arrivera ce qu'il pourra!" doit rester dans l'histoire comme un monument de vanité et d'imprévoyance. M. Cousin, que nous sachions, n'a pas encore été empoisonné ou égorgé par les Jésuites; mais, de toute cette emphatique phraséologie il est sorti une révolution démocratique et sociale. M. Cousin ne s'attendait sans doute pas à devenir son précurseur.

partout ¹, des trépas à la Ganganelli, des toxiques tenus en réserve par les innombrables Locustes d'un Ordre fameux. Lorsqu'on a chauffé l'esprit public au degré voulu, on se pose en martyr d'un dévouement sans danger, et on proclame le mot qui répond à tout, qui explique tout : Jésuites !

A ce mot, les régicides de fait ou d'intention Ravailles formés à l'école des Sociétés secrètes, revolutionnaires qui jurent la mort de tous les rois, se prennent d'une douloureuse pitié pour les Henri IV des temps passés, qui leur font oublier Charles I^{er}, Louis XVI, Gustave III et toutes leurs royales victimes. Le régicide est pour eux un monopole, ils veulent l'exercer sans concurrence. Ils versent donc sur le papier des larmes pleines d'encre démocratique, pour s'attendrir sur le sort des princes et des peuples. Ils exaltent jusqu'aux nues les douces, les champêtres vertus des bons curés de campagne que le Jésuite asservit. Ils enseignent aux évêques quels sont leurs privilèges pastoraux ; ils veillent avec un soin tout filial sur ces saintes prérogatives de l'Ordinaire, contre lesquelles les Jésuites ne cessent de conspirer. Du haut de toutes les tribunes constitutionnelles, ainsi que de tous les bas-fonds des Sociétés secrètes, on entend sur mille modes à la fois répéter l'anathème. C'est une malédiction qui croît, qui monte peu à peu comme un nuage, et qui éclate en ouragan. Le nom, la chose, l'esprit, tout est passé au crible des journalistes, des pamphlétaires, des professeurs, des avocats et des orateurs, qui cherchaient un thème pour rajeunir leurs réputations avariées. On a fait la presse des jovialités d'estaminet, des orgueils méconnus, des Universitaires incompris, des poètes sans éditeurs, des lauréats discrédités, des romanciers socialistes, des prêtres interdits, et on jette cette tourbe à la curée du Jésuite.

La Révolution s'est permis une observation pleine de justesse. En parcourant l'histoire, elle a remarqué que les souverains Pontifes, les Rois, les hommes d'Etat ou les peuples qui touchèrent à la compagnie de Jésus ont tous, et dans un espace de temps assez rapproché, subi une funeste destinée. Les uns sont morts fous, les autres, en bien plus grand nombre, perdirent leur trône, les hommes d'Etat leur puissance, et les peuples furent en proie à des

¹ Paroles de M. Dupin aîné.

désastres sans fin. Les révolutionnaires ne cherchent pas à s'expliquer cette coïncidence, qui se présente à chaque page des annales de la Société de Jésus, et qui, depuis le 16 juin 1828 jusqu'à nos jours de 1849, est devenue par le roi Charles X, par Louis-Philippe d'Orléans et le roi Charles-Albert, une démonstration presque mathématique¹. Il répugnait aux démagogues de saisir la portée de cette coïncidence; ils n'ont voulu que l'exploiter. Pour se donner des complices, ils eurent l'art d'ameuter les passions mauvaises, et de leur faire contracter alliance avec toutes les préventions et tous les avuglements.

Les Radicaux suisses savaient bien qu'après l'insurrection de juillet, faite pour débarrasser la nation française de l'omnipotence et des conspirations jésuitiques, le *National* avait publié, le 17 octobre 1830, ces singuliers aveux : " Y a-t-il, n'y a-t-il pas encore de petits séminaires, des congrégations non autorisées par la loi? Il n'est pas aujourd'hui de si petit esprit qui ne se croie, avec raison, au-dessus d'une pareille inquiétude, et de très-grands esprits s'étaient consacrés, sous la Restauration, à inspirer à la France la haine et la peur de cette fameuse congrégation jésuitique, qui n'existait peut-être pas, ou qui ne valait pas la peine qu'on s'enquit de son existence. "

Dans la Suisse de 1844, on était aussi sincère que le *Na-*

¹ En remontant seulement à l'histoire de la destruction des Jésuites, on trouve que le pape Clément XIV et les souverains qui trempèrent de cet acte de solennelle injustice furent frappés soit dans leur règne, soit dans leurs familles. Ganganelli traina sur le trône apostolique une vie où la démence se confondit avec le remords. Le roi de Naples perdit une partie de ses Etats, et le *delicta majorum immeritus lues* du poète latin se vérifia pour Pie VI et pour Pie VII. Louis XVI périt sur l'échafaud. Charles IV d'Espagne expia dans de longues misères de famille suivies d'un éternel exil, l'erreur de Charles III son père. La dynastie de Bragançe fut contrainte de fuir au delà des mers. L'Autriche de l'empereur Joseph II se vit humiliée et mutilée, et la plupart des cardinaux et des ministres qui préparèrent cette iniquité moururent dans l'obscurité comme Bernis ou dans l'exil comme Florida Blanca et Pombal. En 1820, Alexandre I^{er}, empereur de Russie, chasse de ses Etats les Jésuites, auxquels sa grand'mère l'impératrice Catherine a offert une généreuse et prévoyante hospitalité. Alexandre meurt en 1825 à Taganrog, dans la force de l'âge : il meurt d'un mal inconnu; et M. Rossi qui, vingt ans plus tard, allait à Rome pour solliciter la suppression de la Compagnie, tombe en 1848 sous le poignard de la révolution.

tional après juillet 1830. On ne croyait pas plus à la puissance occulte des Jésuites qu'à la terreur inspirée par leur nom. Mais les Jésuites étaient une machine de guerre à l'abri de laquelle on pouvait s'enrégimenter, se compter pour, à un instant donné, fondre sur les gouvernements qui se laissaient paisiblement bercer par ces clameurs de haine. Les Radicaux helvétiques entendaient déjà dans le lointain gronder les foudres que les Michelet, les Sue, les Quinet, les Gioberti, les Guillaume Marr, les Ventura et les Mazzini préparaient contre les Jésuites. Ils pénétraient par la pensée dans les arcanes où s'élaborait le rajeunissement de toutes les calomnies que le frottement de deux siècles n'avait pas encore usées. Neuhaus avait besoin d'un levier pour entamer d'une manière directe la souveraineté cantonale et fonder, par la guerre civile, un gouvernement unitaire. Au mois de mai 1844, Argovie, les mains pleines des dépouilles de la religion, propose à la Diète de contraindre les Etats catholiques à expulser les Jésuites de leur sein ¹.

¹ L'auteur de cette proposition fut un nommé Keller, catholique renégat, et agent direct des Sociétés secrètes.

CHAPITRE VII.

Les Jésuites en Suisse. — Pourquoi ils y sont venus. — Etablissement du Protestantisme par des prêtres apostats. — Les cantons primitifs restent fidèles à l'Église. — Leurs victoires de Cappel et de Gubel. — Prosélytisme de Berne. — Les cantons primitifs se décident à opposer les Jésuites aux Protestants. — Leurs motifs. — Canisius en Suisse. — Il arrive à Fribourg avec le nonce apostolique. — Les Jésuites installés à Fribourg. — Ils y bâtissent leur collège de Saint-Michel. — Succès de ce collège. — Les Jésuites missionnaires. — Ils maintiennent le Catholicisme. — Les Jésuites fribourgeois. — Jean de Fegely renonce aux armes pour entrer dans la Compagnie. — Son voyage à Rome. — Contagion de cet exemple de dévouement. — La peste à Fribourg. — Les Jésuites de Fribourg au Canada et au Japon. — Le Père de Maillardoz missionnaire. — Les Jésuites reçoivent en Suisse leurs frères expulsés de France. — Le collège de Lucerne. — Le collège de Soleure. — Les Jésuites dans le Vallais. — La Suisse catholique proteste contre la destruction de la Compagnie de Jésus. — Elle demande à Clément XIV à les conserver. — Ils se sécularisent. — Soleure élève une statue au Père Crollanza. — Le Père Joseph de Diesbach. — Les motifs qui l'ont fait revenir au Catholicisme. — Il entre dans la Compagnie de Jésus. — Il se retire en Suisse. — Ses missions. — Il demande aux Grands-Conseils de Lucerne, de Fribourg et de Soleure de solliciter la restauration de la Compagnie. — Le Père Joseph Sinéo dans le Vallais. — Les Jésuites rétablis. — Ils reviennent en Suisse. — Le Libéralisme s'oppose à leur rentrée à Fribourg. — Discussions au Grand-Conseil. — Berne propose aux Libéraux de Fribourg d'intervenir en leur faveur par les armes. — L'avoyer Tœchtermann. — Le collège est rétabli. — Le Père Drach. — En opposition aux Jésuites, le Libéralisme fonde dans le canton de Fribourg des loges maçonniques. — Le Père Girard, cordelier, et son enseignement. — La révolution de 1830 ne touche pas aux Jésuites de peur de soulever le peuple. — Elle les persécute sous main. — Prospérité de Fribourg. — Un collège est fondé à Schwytz. — Joseph Leu propose d'appeler les Jésuites à Lucerne. — Négociations et discussions dans le Grand-Conseil. — Lucerne demande officiellement des Jésuites.

S'il est vrai que le mal qu'on fait à de certaines natures les rende encore meilleures, il ne faut pas s'étonner de cette constance dans le bien qui a soutenu les Jésuites au milieu des épreuves de toute espèce auxquelles ils se dévouèrent.

La persécution fut la part d'héritage qu'ils sollicitèrent, la persécution par l'apostolat et par l'enseignement. Depuis le jour de leur fondation, ils la subirent sur tous les continents et sur toutes les mers. Saint Ignace de Loyola les avait créés pour la défense et pour l'attaque; il les destinait à combattre les combats du Seigneur, à être les sentinelles avancées et les grenadiers de l'Eglise, que les hérésiarques du seizième siècle ébranlaient sans relâche. A tous les flots de l'erreur se conjurant alors pour faire sombrer la barque de Pierre, il fallait opposer d'audacieux pilotes qui, forts de leur science, plus forts encore de leur foi, sauraient résister à la tempête. Le vice avait enfanté l'apostasie, l'ignorance conduisait à la pusillanimité. Il importait que Rome répondit à tant d'adversaires par des vertus et un courage toujours prêts à défier la mort. Les Jésuites entrèrent dans la lice. Jamais peut-être lutte plus savante et plus opiniâtre ne se produisit en faveur des principes d'autorité.

Comme les autres nations, la Suisse renfermait dans ses montagnes des cœurs de prêtres corrompus, des esprits ardents qui, pour satisfaire de fougueuses passions, renonçaient à leurs vœux et se jetaient à corps perdu dans les abîmes de l'hérésie. Calvin à Genève, Zwingli et Meyer à Zurich, Œcolampade à Bâle, François Kolb et Berthold Haller à Berne s'élançaient de l'autel ou de la chaire pour frapper l'Eglise avec les armes qu'elle leur avait fournies. Ils appelaient à la licence des mœurs les fidèles dont jusqu'alors ils avaient dû être les guides dans les voies du salut. Le vol, la débauche et le pillage, tout ce légitimait par l'imposture; tout ce sanctifiait par la cupidité. Les biens ecclésiastiques devenaient la proie des riches habitants de Berne. On convoquait les seigneurs au partage des patrimoines de l'Eglise, et, pour être l'un des favorisés dans ces larcins à main armée, il n'y avait qu'à se prêter à toutes les révoltes de la chair. L'hérésie, prêchée par des moines sans vertu et acceptée par des hommes sans probité, ne tarda pas à jeter de profondes racines dans le pays. On l'avait faite luxurieuse et avide, elle garda cette double empreinte.

A la vue des calamités que tant de voix éloquentes accumulaient sur leur patrie, les cantons primitifs, que l'on tentait par l'appât des richesses, ne consentirent pas à échanger la virginité de leur foi contre les dogmes d'impurs novateurs. Ames toujours inébranlables dans le bien, esprits que

la droiture du cœur rendait plus fermes dans leurs croyances que ces multitudes égérées, ils songèrent au milieu de cette grande crise à s'affermir encore dans leur alliance. L'union du Grutli les avait fait triompher d'un formidable ennemi. A peine l'hérésie a-t-elle proféré son cri de guerre contre la Religion catholique qu'ils s'unissent plus étroitement les uns avec les autres. En 1526, ces cantons jurent de s'ensevelir dans leurs vallées plutôt que de renoncer à leur foi. Berne et Zurich s'avancent pour leur imposer la liberté de conscience qui sera l'esclavage. La force et la ruse, l'enthousiasme et l'audace marchent avec les Zuricois et les Bernois; ils ont pour eux le nombre et la discipline militaire; ils établissent le blocus autour des petits cantons. Ces derniers se lèvent à cette outrageante provocation. Dans les deux batailles rangées de Cappell et de Gubel, la victoire donne gain de cause à la bravoure et à la piété des soldats d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Lucerne et de Zug.

Ces succès inespérés ne ralentirent point les ardeurs du prosélytisme bernois. La réforme avait fait monter à la tête de l'aristocratie de ce canton des idées de domination pour elle et d'asservissement pour ses voisins. Premier-né de l'hérésie, il cherchait, à l'exemple de sa mère, à semer le vent de l'erreur pour récolter dans la tempête des sujets qu'il formerait à la servitude par la corruption des mœurs. Berne vaincu s'avouait sa défaite; mais il aspirait à tirer vengeance de son humiliation. Les cantons catholiques comprirent à merveille combien le trésor de leur foi était exposé avec ces turbulences systématiques. La chance des combats pouvait tourner; il fallait donc s'appuyer sur des armes plus solides même que leur terrible épée.

Les cantons primitifs demandèrent conseil aux pasteurs des peuples. En 1565, l'évêque de Constance leur répond: " Pour conserver leur foi et leur indépendance, les Suisses, fidèles à Dieu, trouveront un secours efficace dans le zèle et les vertus des enfants d'Ignace de Loyola. Le meilleur moyen de persévérer et d'arracher les générations futures au mal qui se propage serait de fonder dans une ville de la Suisse un collège commun aux sept cantons catholiques et où, à l'école des Pères de la Compagnie, la jeunesse se fortifierait dans la foi et dans la science. "

Ce conseil de l'évêque de Constance leur était en même temps donné par d'autres prélats. Ils en sentirent la portée.

Ils se réunirent à Frauenfeld en 1570. Ils délibérèrent longtemps sur l'établissement de cette maison, qui, dans leur pensée, devait contribuer tout à la fois à l'éducation de l'enfance, à l'instruction de l'âge mûr et à l'édification du clergé. Après six années consacrées à étudier les avantages ou les inconvénients de la mesure, ils se décidèrent, en 1576, à ériger à Fribourg le collège projeté.

C'était le placer au centre de l'hérésie. Vaincue en France, en Allemagne et en Italie, elle se formait un camp et un refuge au sein des montagnes helvétiques. Elle y abritait ses docteurs. Afin d'y éterniser son empire, elle cherchait à infiltrer son venin au cœur de la jeunesse. Elle traçait, elle exécutait pour elle-même le plan que les Sociétés secrètes du dix-neuvième siècle mettront en pratique. On l'avait vue créer à Berne, à Genève et à Lausanne de vastes établissements où les sectaires enseignaient les lettres et le protestantisme. Encore quelques années de cette propagande et la Suisse entière se trouvait hérétique par la force même des choses, car le clergé séculier, abandonné à lui-même et s'avouant son insuffisance, n'essayait plus de raviver la foi dans les cœurs. En protégeant le troupeau, il fallait surtout veiller sur les bergers. Pour sauvegarder la Religion des peuples, il n'y avait pas d'autres moyens que de contraindre le clergé à devenir chaste. Ce fut un des principaux soins de la Compagnie de Jésus. En Allemagne, comme en France et en Italie, elle se vit par là même en butte à toutes les colères des mauvais prêtres, et au dire de Montaigne¹ : " Les Jésuites qui gouvernent fort en ceste contrée ont mis un grand mouvement et qui les fait haïr du peuple, pour avoir fait forcer les prestres de chasser leurs concubines. „

Afin de continuer les traditions de vertu que le scepticisme de l'auteur des *Essais* dénonce avec tant de franchise, il restait à trouver un homme qui, par l'énergie de sa volonté et par la splendeur de ses talents, pût commander à l'Helvétie le respect et l'affection. Jean-François Bonhomi, évêque de Verceil et nonce apostolique dans les cantons suisses, était l'ami de saint Charles Borromée, cardinal-archevêque de Milan. Tous deux portaient à cette partie du troupeau fidèle un attachement digne de sa piété. Bonhomi,

¹ Voyage de Montaigne en Allemagne, page 660.

dans ses dépêches au Saint-Siège, ne cessait de répéter : " Pour détruire les principes irrégieux et restituer aux mœurs dépravées leur antique pureté, il n'y a plus qu'un moyen, c'est l'érection d'un collège de Jésuites à Fribourg. » Le collège fut accepté, mais les Pères de l'Institut hésitaient encore. Le pape Grégoire XIII enjoit à Everard Mercurian, général de la Compagnie, de diriger sur Fribourg deux des Pères d'Allemagne. Le provincial Paul Hoffœ juge que le Père Canisius est seul capable de réaliser les espérances conçues par le souverain Pontife, et, au plus fort de l'hiver, Canisius, déjà vieux, traverse à pied les Alpes. Il arrive à Lucerne auprès du nonce Bonhomi.

Ce Jésuite, dont l'existence a été agitée par tant de travaux, par tant d'études et par tant de missions diplomatiques, qui s'est vu si souvent en contact avec les empereurs et les rois, se glorifie dans l'obéissance. Il a réglé les plus grandes affaires de l'Europe. Il est regardé comme l'un des écrivains les plus doctes de son siècle, si fécond en savants, et il vient consacrer ses derniers jours à un humble collège. Mais ce collège, par sa position, est un rempart élevé contre l'Hérésie. Canisius se dévoue à le défendre pendant sa vie ; il le protégera dans la tombe.

Bonhomi était venu à Fribourg avec Casinius. Le 12 décembre 1578, il s'est entendu avec les magistrats du Grand-Conseil, et, par une bulle, le Pape attribue à la fondation de cet établissement tous les biens d'un monastère de Prémontrés. Ce monastère qui s'appelait Humilimont est situé près de Marsens, à quelques lieues de Fribourg. Il ne voit plus errer sous ses cloîtres que cinq religieux dont la vie dissolue est un scandale pour tous les fidèles. Dans un synode présidé par Bonhomi le 19 décembre 1578, le clergé avait à l'unanimité demandé la suppression de ce couvent. La bulle de Grégoire XIII ne fut que la réalisation de ce vœu. Le 21 décembre 1580, le prévôt de Saint-Nicolas de Fribourg, Pierre Schneuvly, depuis longtemps honoré de l'amitié de Canisius, trois commissaires du gouvernement et une foule d'ecclésiastiques et de laïques accompagnèrent le nonce apostolique à Marsens. Là dans une cérémonie dont le procès-verbal abonde en curieux détails, Canisius et le Père Robert Andren prennent possession du monastère et y restent pour mener à bonne fin l'œuvre importante à laquelle ils se consacrent.

En attendant qu'on eût bâti dans la ville même de Fribourg la maison sur laquelle les Catholiques fondent tout leur espoir, Canisius et Andren que secondaient six autres Pères se livrent dans Fribourg à l'activité de leur infatigable zèle. Ils avaient établi des classes provisoires dans la rue de Lausanne, et le 18 octobre 1582, à leur ouverture, plus de deux cents disciples, accourus de différentes parties de la Suisse, se précipitèrent sur les pas des huit Jésuites. Cependant le collège, placé sous l'invocation de saint Michel, s'élevait peu à peu sur les ruines d'un manoir qui avait jadis appartenu aux comtes de Gruyère. Chaque année il subissait quelques mois d'interruption dans les travaux, interruption nécessitée par les préparatifs de défense que les Fribourgeois étaient obligés de faire pour se garantir contre les Bernois. Ce collège inquiétait la propagande des réformés. Eux qui se regardaient déjà comme les maîtres du pays, ils s'effrayaient à l'idée que des Jésuites allaient surveiller leurs démarches et peut-être démasquer leurs vues ambitieuses; ils voulaient régner. Le Protestantisme au seizième siècle leur offrait un appui qu'ils retrouvèrent au dix-neuvième dans les Sociétés secrètes. Mais le voisinage des Jésuites est une épine cachée sous le dardème républicain qu'ils se préparaient. Il importe donc de menacer sans cesse les Fribourgeois par des tentatives de surprise. Le 5 août 1598, le collège fut achevé, et comme si le Père Canisius, en voyant poser la dernière pierre de l'édifice, eût accompli sa suprême mission sur la terre, il expira le 27 décembre de la même année. Ce père, dont le nom était respecté dans toute l'Europe, devint pour la Suisse l'objet d'une vénération reconnaissante. A peine l'église du collège fut-elle achevée qu'on y transporta solennellement ses restes mortels.

Cette église commencée en 1604, avait pour fondateurs les divers Etats catholiques de la Confédération. Sur ses vitraux on avait peint comme un souvenir d'éternelle gratitude les armoiries des cantons et des cités. Henri IV, roi de France, s'était associé par ses largesses à l'œuvre de ses grands amis les Catholiques de l'Helvétie, et, en 1613, elle fut consacrée par Jean de Watteville, évêque de Lausanne, qui résidait alors à Fribourg, parce que son prédécesseur, persécuté par les Bernois, avait été forcé d'abandonner le siège épiscopal. Plus tard cette église dut de nouveaux em-

bellissements à un Reding de Schwytz et à un de Fegely de Fribourg, membre de la Compagnie de Jésus.

Ce que le nonce apostolique Bonhomi, le prévôt Schneuvly et les magistrats du Grand-Conseil ont prévu ne tarde point à se réaliser. De toutes les parties de la Suisse, on voit la jeunesse accourir aux doctes leçons des Jésuites, et, en 1610, on compte déjà plus de quatre cents élèves qui se pressent pour recueillir leur enseignement. Quelques années plus tard, ce nombre dépasse six cents, et, malgré la peste, la guerre et la famine, qui à diverses reprises vinrent ravager le canton, il se maintient un siècle durant. Il n'existait pas de séminaire épiscopal pour former les jeunes prêtres aux vertus sacerdotales, et pour rappeler aux anciens leurs devoirs si souvent méconnus en présence de l'hérésie toujours menaçante. Les Jésuites suppléent à ce besoin si vivement senti. Bientôt l'Eglise vit marcher sous ses bannières des ecclésiastiques que la lutte n'effrayait pas plus que le martyre, et qui, fiers de leur foi, surent la communiquer aux autres. Les ordres religieux du canton ont subi la funeste influence de la réforme calviniste; les profondes études y disparaissent avec le dévouement chrétien. Les Jésuites fécondent ces ruines intellectuelles et raniment dans l'enceinte des couvents la ferveur et le goût de la science.

L'enseignement ne suffisait pas pour occuper l'activité des Pères. Ils avaient à combattre un ennemi qui rôdait, cherchant sans cesse une nouvelle proie à dévorer. Il fallait l'affaiblir, le décourager par des efforts surhumains. Les Jésuites se mettent à annoncer la parole de Dieu en français et en allemand dans les six principales églises de Fribourg. On les entend à la même heure à Saint-Nicolas et à Notre-Dame, aux Cordeliers et aux Augustins, à Saint-Jean et au collège. Leur voix retentit dans les communautés religieuses; elle appelle les moines à la prédication, à l'administration des sacrements et à toutes les œuvres du saint ministère. L'exemple de ces infatigables missionnaires fut encore plus puissant que leur éloquence.

Saint Ignace de Loyola n'avait pas circonscrit le zèle de ses enfants. Il leur ouvrait tous les champs de l'apostolat; ils cherchent à les remplir. Des missions, idée spéciale du fondateur de la Société, se donnèrent annuellement dans le canton de Fribourg. Les professeurs consacrèrent leurs vacances à des excursions à travers la campagne. Ils instrui-

sirent ce peuple de laboureurs; ils le soutinrent dans ses travaux, ils le consolèrent dans ses douleurs, ils le façonnèrent à la vertu, ils l'entretenirent de ses devoirs sur la terre, de ses espérances dans le ciel. Bientôt les fruits qui résultèrent de cet apostolat furent si abondants que, ne pouvant suffire aux demandes de l'évêque, des curés et des paroisses, les Jésuites établirent pour la Suisse une œuvre spéciale des missions. Huit Pères furent désignés à ses saintes fatigues. Ils eurent l'unique occupation de parcourir les campagnes, de prêcher la pénitence et la concorde, d'instruire les fidèles, et de ramener au giron de l'Eglise ceux que de perfides conseils ou de mauvais exemples en avaient éloignés.

A la tête de ces missionnaires, tous enfants de la Suisse, on remarqua pendant de longues années le Père Maillardoz de Rue. Avec ses compagnons, il répandit dans tout l'Helvétie des germes de foi qui portent encore leurs fruits. Les Jésuites s'étaient jetés, tête baissée, au milieu du peril; ils le conjurèrent par leur audace. Depuis l'érection du collège de Fribourg, le Protestantisme ne fit plus une seule conquête dans ce pays; il était réduit à la défensive, c'est-à-dire à l'impuissance, car une secte qui ne progresse plus décroît. Les Catholiques du canton de Vaud dont la foi avait résisté au premier choc calviniste se trouvaient ébranlés dans leurs principes par le défaut d'instruction; ceux du Landeron dans la principauté de Neuchâtel subissaient le même contre-coup. Les Jésuites, en réveillant dans toutes les âmes l'ardeur de la primitive Eglise, les arrachèrent au naufrage de l'indifférence.

L'établissement des Jésuites en Suisse avait été un acte patriotique. Ce fut par eux que le Catholicisme s'y conserva, au milieu des embûches de toute nature que le Protestantisme tendit aux fidèles. Les cantons, restés fermes dans leurs croyances, proclamaient leur gratitude envers la Compagnie; Fribourg la témoigna par une association de vœux et de sacrifices. En très-peu d'années, cette ville devint une pépinière où l'Institut de saint Ignace trouva des dévouements pour toutes ses entreprises les plus ardues. Aucun pays peut-être n'a fourni autant de soldats intrépides à cette armée de martyrs, d'apôtres, de confesseurs et de savants qui, depuis trois siècles, marche, à travers les obstacles, au but civilisateur qui lui est indiqué. Le Père Ca-

nisius , né à Nimègue , et Robert Andren , Jésuite anglais , ont , avec quelques autres membres de la Compagnie , étrangers comme eux à la Suisse , remué ce sol fertile. Peu d'années après , le grain de sénevé devient un chêne. Dans chaque famille du pays , la Société de Jésus trouve un nouvel enfant. Depuis la première génération jusqu'à nos jours , cet exemple se perpétue. En 1589 , c'est Étienne Studer ; en 1592 , Jean Pontet , qui , avec d'autres de leurs compatriotes , accourent servir leur Dieu et leur patrie sous le drapeau de saint Ignace. Joseph Reiff , Louis Ehrard , Jean Lamberger , Louis Spine , Daniel Feldner , Jean Finger , Claude d'Alt et Jean Rackelmann , grossissent successivement les rangs des Jésuites. La Suisse a besoin de se régénérer dans la foi afin de conserver son indépendance. Ils se dévouent à toutes les fatigues , à toutes les épreuves de l'apostolat pour vivifier dans leur pays ce double sentiment.

Fribourg compta bientôt plus de Jésuites fribourgeois qu'il n'en fallait dans l'exercice des fonctions de professeurs et de missionnaires. On envoya quelques-uns d'entre eux évangéliser les cantons les plus éloignés et fonder des collèges dans leur sein. Ainsi fut créée dans le Vallais une maison où mourut , en 1609 , le Père Fontaine , de Fribourg. En 1607 , André Ehrard , membre du conseil souverain de cette ville , se sent poussé par une voix intérieure à renoncer au monde , et aux honneurs que lui promettent ses talents , sa fortune et le rang qu'il occupe. Il abandonne toutes ces espérances , déjà réalisées en partie. Il rejoint dans la Compagnie ses jeunes frères qui l'y ont précédé. Jean de Fegely , issu d'une de ces vieilles familles où la vertu est héréditaire , comme le courage , a suivi , ainsi que ses ancêtres , la carrière des armes. Parvenu aux plus hauts grades dans l'armée française , il fut chargé par le roi Louis XIII de faire rentrer dans le devoir ses Etats de Bretagne. Il s'acquitta de cette tâche difficile avec autant de modération que de bonheur. Revenu en Suisse pour se refaire des fatigues de la guerre , il avait quelques mois à passer au sein de sa famille , à Fribourg. Il ne put voir sans surprise les changements opérés dans le pays par la présence des Jésuites. Il sent qu'il y a quelque chose de providentiel dans ces résultats inespérés , dans ces travaux de l'apostolat , qui arrachent tant de communes catholiques à la dent des renards de l'hérésie. Il prend une solennelle résolution. Jean

de Fegely avait servi avec distinction les princes de la terre ; sa jeunesse s'était écoulée dans les camps ; il veut consacrer son âge mûr au service du Roi des rois. L'habile capitaine sollicite son admission dans la Compagnie. Pour éprouver sa constance, on lui répond qu'il doit se présenter lui-même au général de l'Ordre. A ces mots, Fegely prend la route de Rome. Il se met en campagne non plus pour combattre les ennemis de la France, mais pour renoncer à toutes ses idées de gloire, en embrassant la folie de la croix. C'était en 1625.

Mutio Vitelleschi gouvernait alors la Compagnie de Jésus. Fegely, revêtu de son armure de chevalier, arrive au Jésus. Il fléchit le genou devant ce prêtre, qui commande par l'humilité. Il sollicite de Vitelleschi l'honneur de s'humilier à son tour. Cette grâce lui est accordée. Fegely, accompagné de quelques amis et de ses domestiques, se rend à l'instant même au noviciat de Saint-André-sur-le Quirinal. Il visite la maison. Après s'être fait conduire dans une cellule vacante : " Ici, dit-il, sera dorénavant pour moi le repos et la vie. „ Il se dépouille de ses insignes militaires, il dépose son épée au pied de la croix, échange ses riches vêtements contre le grossier habit des enfants de saint Ignace, puis, se tournant vers ses amis explorés : " Retournez à Fribourg ; annoncez à ma famille ce que vous avez vu, et dites-lui de ne plus s'occuper de moi que pour l'éternité. „

Après ses deux années de noviciat, Jean de Fegely fut envoyé au collège de Fribourg. Les exploits du soldat avaient longtemps fait l'admiration et le charme des veillées ; les vertus du Jésuite provoquèrent chez ses compatriotes un sentiment de vénération qui s'est accru avec le temps. Ouvrier infatigable dans la vigne du Seigneur, il fut tout à la fois homme de prières et de dévouement, le médecin des malades, l'appui des faibles, le consolateur des affligés, le père des pauvres et la lumière de ceux qui vivaient dans les ténèbres. Il passa trente années de son existence au milieu des devoirs d'un saint apostolat. Lorsque, le 23 décembre 1655, la mort couronne un si généreux sacrifice, la Suisse entière n'eut pas assez de larmes pour pleurer le Jésuite. Il l'avait soutenue dans ses combats pour la foi, elle l'invoqua comme un bienheureux. Elle l'avait béni dans sa vie, elle le bénit dans sa mort.

L'exemple de Jean de Fegely devait être contagieux dans un siècle et surtout dans un pays où la foi était si vivace. On avait combattu, on combattait encore pour maintenir son intégrité. Dans le but d'échapper à l'apostasie, de riches familles du canton de Berne avaient renoncé à leurs biens terrestres. Elles étaient venues chercher, sur le territoire de Fribourg, la liberté de conscience, que l'intolérance du Protestantisme déniait aux Catholiques. Les Diesbach furent de ce nombre. Deux ans après que Fegely eut consacré à Dieu une vie déjà brillante, Charles et Théodore de Diesbach le suivirent dans cette carrière de sacrifices. En 1627, la Compagnie les reçut avec Jaques Mury de Romont, Pierre Reynold et Pierre Fiwaz. Ils remplaçaient dans l'Institut de saint Ignace leur compatriote, le Père Chabley. A la nouvelle que sa ville natale est en proie aux ravages de la peste de 1616, Chabley, qui est au collège de Porrentruy, sollicite comme une grâce la permission de voler au secours de ses concitoyens. L'effroi a fait taire dans les cœurs tous les sentiments d'humanité. La ville de Fribourg est déserte; il n'y reste que des pestiférés et des Jésuites. Chabley accourt en augmenter le nombre.

A plusieurs reprises le fléau visite cette malheureuse cité. En 1628, plus de 8000 personnes sont atteintes de la contagion. Les médecins et les prêtres ont fui en partie; le plus grand nombre a succombé victime de son dévouement; les Jésuites fermèrent, cette année, les classes de leur collège, pour se livrer à toutes les ardeurs de la charité. Ils combattent la peste par la prière et par le sacrifice. Quelques-uns moururent sur ce champ de bataille de la souffrance humaine, que leur voix sanctifiait. La Compagnie trouva encore dans Fribourg des recrues pour remplacer les vieux soldats dont le fléau venait d'éclaircir les rangs. Dans l'intervalle de quelques mois, Pierre Dannet d'Estavayer, François Gardian, Antoine de Fegely, Pierre Reiff, Daniel Diesbach de Tornî, Antoine Courbret et Jacques Reiff prennent l'habit de l'Institut. En 1641, le Père de Gottrau, qui sent la nécessité de donner encore plus d'extension au collège de Fribourg, devenu le quartier général des Jésuites en Suisse, consacre sa fortune à cet établissement, que Pierre Uldri, Charles Vonderweid, Pierre Pithon et Jean de Fegely ont déjà doté de leur patrimoine. Un vieux soldat de Sobieski, qui à longtemps guerroyé contre le Turc, ne peut,

à son retour dans sa patrie, trouver d'autre fortune que son courage. Il le met au service de Dieu. Ce soldat, qui se nomme Pierre Zabel de Dirlaret, vécut pendant quarante-un ans frère coadjuteur à Fribourg, où son nom obscur s'est perpétué avec le souvenir de ses vertus.

Les générations se succédaient dans la vie, mais le zèle pour la maison du Seigneur restait toujours le même au sein de cette cité privilégiée. En 1649, Louis Rossier, Tobie Chollet, Henri de Montenach, Simon Pithon et François Fragnière se placent sous la direction de Claude Sudan de Broc, qui meurt en 1655, après seize années d'un glorieux rectorat. A cette époque, les familles de Gottrau et de Bummann comptaient dans l'Institut plusieurs de leurs membres. François-Pierre Bummann en accroît le nombre avec les Pères Chollet, Clerc et Berset, qui se forment à l'abnégation et à la science sous les Pères de Sonnenberg de Lucerne et Charles de Diesbach. A côté de Vonderweid se trouvaient d'autres Jésuites fribourgeois, comme Pierre Dessonnaz, François Weck, Christophe Carmintran, Louis de Maillardoz et Nicolas Brunisholz. Le Père Charles de Diesbach meurt martyr de sa charité au service des pestiférés, tandis que le Père Gaschod trouve à Constantinople un semblable trépas.

Cette double mort est un stimulant pour les jeunes Fribourgeois. Jean-Baptiste de Vevey, Tobie Brunisholz, Daniel Bummann, Jean Schorderet, Nicolas Reiff, François-Joseph de Montenach, Louis-Michon, Tobie Delesève, François Mossu de Charmey, Joseph de Fegely, François-Pierre Vonderweid, Joseph Daflon et Tobie Pettolaz remplacent, à la fin du dix-septième siècle, ceux que les travaux ont consumés. Tandis que les frères et les parents de ces Jésuites se consacrent comme magistrats du peuple au bonheur de la patrie commune, eux jettent dans les nouvelles générations cette incessante ardeur pour le bien qui, durant de longues années, a fait de Fribourg le canton le plus florissant.

Jean Pontet disparaît du monde; la Compagnie lui trouve un successeur dans Christophe Pontet. En 1702, le Père Wild expire après quarante-sept années d'une vie religieuse pleine de saintes œuvres; le Père Charrière de Charmey meurt en 1729. Joseph et Jean-François de Fegely de Seedorf, les Bapst de la Roche, Pierre de Vonderweid, François Fragnière, Kolly de Praromann, Claude Muller, Ignace Kuen-

lin, Weck, Uffleger et un grand nombre d'autres Jésuites fribourgeois parcourent les cantons voisins pour y faire germer la parole de Dieu.

A la même époque Gaspard Dupré entraînait d'autres Fribourgeois ses compatriotes devenus ses frères dans l'Institut vers les missions du Canada. Ils allaient à travers les mers porter la civilisation par la croix à des peuplades barbares; ils succombaient dans les épuisements de l'apostolat ou sous la hache du sauvage. La Compagnie de Jésus, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, courait à la conquête des âmes et des humiliations. Les Fribourgeois s'associèrent à tous ses labeurs dont l'immensité a tant de fois fatigué la mémoire des historiens et des peuples. Xavier de Maillor-do, Prosper Gady, Jean Magnin de Bulle, Genoud de Châ-tel-Saint-Denis, Jean-Pierre Castella de Gruyère, Xavier Bocard et Nicolas Ammann s'enrôlent dans l'Institut avec Claude-Alexis Vonderweid, Gualbert Schaller, Arsène de Montenach, Alexis Vonderweid, Jean-Christophe Roulin, Philippe Piccand et Xavier Kessler.

Les jours mauvais commençaient à venir pour les disciples de saint Ignace. La persécution ne leur arrivait plus seulement par le Protestantisme coalisé avec les sophistes du dix-huitième siècle et les chercheurs d'utopies qui, pour réaliser le bonheur général, précipitaient l'univers dans la confusion des doctrines et le chaos des systèmes. Un terrible orage grondait dans le lointain; il pouvait emporter la Compagnie de Jésus, car c'était sur elle comme sur la dernière ancre de salut du monde chrétien que se dirigeaient tous les coups. Les rois caressés sur leur trône par d'impures voluptés, les ministres aveuglés par un stupide besoin de popularité semblaient, à la veille de cette tempête, tout disposés à sacrifier le pilote; ils marchaient les yeux fermés vers l'abîme. A la vue des calamités prochaines, un nouvel élan se communique aux habitants de Fribourg. La Société de Jésus est persécutée en Portugal et en France. Qu'un pape, digne des éloges de l'incrédulité triomphante, ait le malheur de s'asseoir sur la Chaire de Pierre, et les Jésuites expieront par la dissolution de leur Institut les services qu'ils rendirent au Christianisme, à l'Eglise et à la civilisation. Cette idée va passer à l'état de certitude; Louis Tæchtermann, Claude Gendre, Louis Grangier de Montavon, Martin Zurich, Nicolas Gendre, Mourat, Odet, Niquille de

Charmey, Paul Pettolaz de Charmey, Pierre Thorin de Gruyère et Joseph Michel se hâtent de vouer leur vie aux tribulations de l'exil ou aux gloires du martyre. Pour souffrir, il n'y a plus qu'à se proclamer Jésuites; ils ambitionnent ce titre comme une récompense; ils l'obtiennent, et déjà la persécution éclate.

Dès 1762, le Père Alexis Vonderweid, recteur du collège de Fribourg, recueillit quelques épaves du grand naufrage de la Compagnie. Le Père François-Xavier de Bocard, Pierre Castella, recteur à Marseille, Claude Guisolan, Seeboden, Pierre Sottaz et Arsène Odet, expulsés de France par la marquise de Pompadour et son ministre le duc de Choiseul, retournent dans leur patrie pour rester Jésuites le plus longtemps possible.

Le collège de Fribourg avait brillé sur la Suisse catholique comme un phare au milieu des erreurs de l'ignorance ou de la mauvaise foi; il a fait resplendir la vérité. Une foule d'étudiants de tous les pays accouraient à ce grand centre de l'enseignement gratuit qui avait formé tant de générations de maîtres, et préparé tant de chefs de famille au bonheur domestique ou à la vie publique. Fribourg s'enorgueillit de son collège comme d'une source inépuisable de richesses et de savoir. Les cantons catholiques avaient applaudi à ces succès que le Protestantisme se voyait forcé de constater; ils voulurent les partager en imitant l'exemple de leur confédéré. Lucerne s'empressa de fonder un établissement d'éducation qui prospéra bientôt; les Jésuites le dirigeaient. Ils se trouvaient là au milieu des descendants de ces libérateurs de l'Helvétie qui ne consentirent jamais à annihiler leur liberté et leur foi. En peu de temps, on vit la Compagnie devenir la mère de toutes ces vertus patriotiques et chrétiennes. Pour elle, se consacrer à l'enseignement dans la vie religieuse, ce fut servir aussi utilement sa patrie qu'en combattant par l'épée. Les terribles soldats d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald ne tardèrent pas à mettre leur énergie au service de l'Institut. Le collège de Lucerne vit sous l'habit de Jésuite les enfants de Guillaume Tell et de Winkelried. Les noms historiques de la Suisse primitive, Am-Rhyn et Hug, Keller et Goëldlin, Mohr et Pfiffer, Rüttimann et Schindler, Schumacher et Segesser, Sonnenberg et Zimmermann, les Lang de Coire et les Reding de Schwytz, les Graff de Saint-Gall et les Falk

d'Argovie vinrent comme le peuple et l'aristocratie de Fribourg grossir les rangs des Pères de la Compagnie. Quand ces Jésuites avaient passé une partie de leur laborieuse carrière dans l'obscurité des classes, les uns allaient au Canada porter aux sauvages les restes d'une ardeur qui ne s'éteignait jamais; les autres se destinaient à périr dans les bûchers du Japon ou sous le cimenterre mahométan.

Soleure ne s'est pas contenté d'admirer les succès des Jésuites; ce canton a désiré s'y associer. Le collège de Fribourg s'ouvre à la jeunesse soleuroise. Pour reconnaître les bienfaits d'une éducation si large et si peu dispendieuse, le gouvernement cantonal a plus d'une fois enrichi l'église du collège de dons précieux. Souvent même il prit en sa faveur l'initiative d'un secours pécuniaire. Mais Soleure comprend à son tour qu'une fondation permanente aura encore de plus favorables résultats. Cette ville construit un collège; elle y demande les Pères pour enseigner la jeunesse et maintenir par leurs travaux apostolique le peuple soleurois dans la foi de ses aïeux. Cet établissement s'ouvre en 1646. Une colonie de Jésuites de Fribourg le féconde. Malgré la proximité de trois maisons d'éducation à Fribourg en Suisse, à Fribourg en Brisgaw et à Porrentruy, toutes trois dirigées par l'Ordre de Jésus, celle de Soleure n'en prospère pas moins.

Alliés des Suisses et s'unissant, selon les circonstances, à certains Etats par des traités particuliers, les Vallaisans, dont la foi est aussi vivace que le courage, réclament la présence des Jésuites comme un besoin et une faveur. A la demande de l'évêque de Sion, en 1608, deux Pères partent de Fribourg. Ils s'établissent dans un village près de Vièges et se voient bientôt entourés de plus de cent élèves. Le chanoine qui soutenait ce collège naissant étant mort en 1615, cette première tentative échoua. D'autres ne furent pas plus heureuses que celle de la ville de Brig pour le même objet. La guerre intestine ravageait alors le Vallais; mais, en 1650, lorsque le calme rentra dans les esprits, le gouvernement, qui avait à cœur de consolider cette paix, décrète que l'enseignement public est confié aux Jésuites. Il autorise même les treize dizains du Vallais, image en petit de la Confédération helvétique, d'en appeler dans leur sein.

La France des sophistes et de madame de Pompadour proscrivait la Compagnie de Jésus qui l'avait arrachée au

Calvinisme et qui l'honorait par ses grands hommes. On confisquait les biens de l'Ordre. Sans songer à donner un morceau de pain à ses membres dépouillés et chassés de leur patrie, parce qu'ils voulaient rester fidèles à leurs vœux, on envoyait tous ces vieillards mourir sans secours et sans espérance sur le sol étranger. La ville de Fribourg devint pour plusieurs un lieu de repos et un asile. Ils y arrivaient en mendiant, ils y étaient accueillis en confesseurs de la foi.

Quelques années s'écoulèrent et ce que Pombal et madame de Pompadour avaient commencé, Clément XIV l'acheva. Ce pape, qui poussa son inconcevable faiblesse jusqu'au crime involontaire, avait autant qu'il était en son pouvoir anéanti la Société de Jésus. Par son bref *Dominus ac redemptor*, le seul acte pontifical dont les incrédules de tous les pays et les mauvais prêtres de tous les temps admirent la sagesse et sanctionnent la validité, Ganganelli frappait la Société de Jésus aux yeux du monde entier. Il essayait de la flétrir dans son passé, il la tuait dans son présent, il croyait qu'elle ne ressusciterait jamais dans l'avenir. Les causes qui amenèrent cette catastrophe sont connues aujourd'hui. L'histoire a déchiré le voile que des mains habilement perfides avaient étendu sur une des plus grandes iniquités d'un siècle qui en a tant vu. L'histoire a tout dit et Clément XIV est jugé. Quand son bref parvint aux cantons catholiques, leur foi se révolta, et le Vicaire du Dieu qui juge les justices trouva dans des cœurs fermes et fidèles un tribunal auquel il ne s'attendait pas.

Les gouvernements de la Suisse avaient protesté contre la destruction qui menaçait la Société de Jésus. Lorsque l'événement eut réalisé leurs craintes, ils refusèrent de se soumettre à un décret que, dans des prévisions d'avenir, Clément XIV n'avait pas entouré de toutes les formes canoniques. Le roi d'Espagne Charles III accusait ce bref d'insuffisance. La cour de Naples défendait de le promulguer sous peine de mort. Marie-Thérèse d'Autriche, en se réservant ses droits, c'est-à-dire en laissant Joseph II son fils s'emparer de cinquante millions de biens, possédés par les Jésuites, concourait purement et simplement aux vues du Pape pour le maintien de la tranquillité de l'Eglise. La Pologne résistait. Les cantons catholiques, qui n'avaient rien à voir dans les haines des cours de France et d'Espagne,

prétendirent être libres de conserver chez eux les collèges qu'ils avaient fondés et les professeurs qui en faisaient la gloire. L'exécution de ce bref leur paraissait dangereuse pour l'Eglise. Ils disaient qu'arraché par la violence il ne pouvait être obligatoire. Ils écrivirent à Clément XIV ; ils en appelèrent à sa justice et demandèrent en leur faveur une dérogation au bref *Dominus ac redemptor*. Ils proposaient à Ganganelli de conserver dans leurs montagnes la Compagnie de Jésus qui se formerait en province suisse, et s'adjoindrait les collèges de Fribourg en Brisgaw, de Porrentruy et de Constance.

Pendant ces négociations, les disciples de l'Institut s'étaient sécularisés en Suisse par obéissance. Mais Lucerne, Fribourg et Soleure ne permirent jamais qu'ils abandonnassent l'enseignement public. Ces Jésuites étaient redevenus leurs concitoyens, ils jouissaient des droits que la République confère à ses enfants. La République ne voulut pas se priver de leurs services. Le diocèse ou l'Etat pouvait s'emparer des biens de l'Ordre ; l'Etat décida qu'ils resteraient consacrés à l'entretien des Pères. Quand l'évêque de Lausanne, Joseph-Nicolas de Montenach, vint annoncer aux Jésuites de Fribourg la nouvelle de leur destruction, ce fut dans le canton un deuil général. On pressentait des calamités prochaines. Le lendemain matin, 7 septembre 1773, comme pour calmer la colère divine, les élèves réunis autour de l'autel, entonnèrent le lugubre psaume *Miserere mei, Deus*, dont, poussés par un élan de douleur, tous les Fribourgeois répétèrent chaque verset avec des larmes et des sanglots. C'était l'aurore sanglante de la révolution qui se levait sur le tombeau de la Société de Jésus.

Elle n'existait plus. L'évêque de Lausanne, en rendant compte au Pape de cette obéissance, qui réduisit à l'admiration les ennemis les plus acharnés de l'Ordre, ne cacha pas à Ganganelli la position des choses. Il lui manda que la sollicitude pastorale dont il était chargé exigeait, si Rome voulait encore conserver le peuple helvétique dans la foi, que tous les Jésuites pussent continuer à exercer les fonctions du saint ministère et à vivre en communauté. Clément XIV sentit l'impossibilité de les arracher à la Suisse. Il obtint à la prière des cantons à condition que les Pères renonceraient à l'habit de l'Ordre. Le 2 novembre, après l'office du jour des Morts, ils se dépouillèrent de leurs vê-

tements religieux. Le 15 octobre, réunis en chapitre, ils s'étaient élu pour supérieur à vie le Père Alexis Vonderweid. Ils résolurent, sous sa direction, de vivre selon la règle de saint Ignace, en tout ce qui serait compatible avec les circonstances exceptionnelles dans lesquelles ils se trouvaient.

Clément XIV était mort dans le désespoir. Le 15 novembre 1774, les Jésuites qu'il avait proscrits voulurent prier pour lui. Ils rassemblèrent le peuple de Fribourg dans l'église de Saint-Nicolas, et, au milieu d'une profonde émotion, le Père Mattzell, en prononçant l'oraison funèbre du souverain Pontife, s'écria : " Amis, chers amis de notre ancienne Compagnie, qui que vous soyez, et où que vous puissiez être, si jamais nous avons été assez heureux pour rendre des services dans les royaumes et dans les villes, si nous avons contribué en quelque chose au bien de la chrétienté, soit en prêchant la parole de Dieu, soit en catéchant ou en instruisant la jeunesse, en visitant les malades ou les prisonniers, ou en composant des livres édifiants (quoique dans notre situation actuelle, nous ayons beaucoup d'autres grâces à demander), nous vous prions avec les plus vives instances, d'arrêter toutes plaintes amères et peu respectueuses pour la mémoire de Clément XIV, chef souverain de l'Eglise. »

Ce fut la seule protestation des Jésuites.

La douleur, l'âge et les infirmités précoces, suite d'un incessant travail, eurent bientôt réduit le nombre des Pères, que la Suisse conservait comme une démonstration vivante de son catholicisme. Il fallait renouveler le personnel, sous peine de voir crouler l'édifice. Un appel fut adressé aux jeunes gens de zèle et de talents. Plusieurs y répondirent ; ils vinrent apprendre des anciens Pères l'art si difficile d'instruire la jeunesse et de diriger l'âge mur. Ainsi, malgré la destruction de l'Ordre de Jésus, se perpétua dans les vieux cantons le sentiment de la foi, que les révolutions allaient battre en brèche sur tous les points du globe. Ce sentiment était si opiniâtre au cœur des Suisses, ils avaient tellement la conscience des services que rendaient les Jésuites, qu'en 1799, le Grand-Conseil de Soleure inscrit sur ses registres le nom du Père Crollanza. Pour témoigner à ce Jésuite, dont la vie fut un enseignement, la reconnaissance des Soleurois, on élève une statue à son humilité,

et, sur le piédestal, le Grand-Conseil fait graver l'inscription suivante :

“ Pauperum patrem, ægrorum matrem, omnium fratrem, virum doctum et humillimum; in vitâ, in morte, in feretro suavitate sibi similem, amabat, admirabatur, lugebat Solorum. ”

Dans cet hommage rendu à un proscrit, c'était la vie de tous les Jésuites que l'on racontait sur le marbre. Ce fut surtout celle du Père Joseph-Nicolas de Diesbach. Fils des anciens avoyers de Berne, et héritier de cette branche des Diesbach qui, au temps de la réforme, préféra ses richesses à sa foi, le jeune Joseph était né dans le Protestantisme. Rangé parmi les plus brillants officiers généraux de l'armée piémontaise, il voyait s'ouvrir devant lui un avenir plein de gloire. Au milieu du tumulte des armes, il semblait fuir la cour, afin de soutenir, par une instruction solide, le grade auquel il était parvenu. L'étude de l'histoire lui dessilla les yeux. Il se convainquit que la réforme de Berne n'avait eu pour mobile que la dépravation de quelques moines apostats et l'avidité des familles aristocratiques du canton. Ses ancêtres avaient professé le Catholicisme jusqu'en 1528, au moment où la religion séculaire fut remplacée par un culte dont son âme et sa raison ne pouvaient définir les dogmes et expliquer les croyances.

Les annales particulières de la ville de Berne lui apprenaient que les prétendus réformateurs de la foi apostolique romaine étaient tous des prêtres licenciés, qui avaient rompu leurs liens sacerdotaux, afin de souiller le sacrement du mariage. Ainsi François Kolb et Berchtold Haller, chanoines de Berne, s'étaient séparés de l'Eglise pour essayer de donner à leurs concubines le titre de femmes légitimes. Nicolas de Watteville, prévôt de Berne, renonçait à sa foi et épousait Claire Mai. Deux religieuses de cette même famille des Watteville suivaient l'exemple de leur parent; elles sortaient du cloître et allaient chercher des maris parmi les ecclésiastiques qui répudiaient leurs vœux. Un des aïeux de Joseph de Diesbach, Guillaume de Diesbach, avait embrassé le culte protestant, dans le but avoué de légitimer sa passion pour Catherine de Bonstetten, qui abandonnait le monastère où elle s'était consacrée à la virginité des filles du Seigneur. Bucer, religieux dominicain, et Œcolampade, moine de Sainte-Brigitte, ne s'étaient constitués

les promoteurs de la réforme qu'afin de vivre plus librement avec des religieuses séduites par leurs discours.

Ces faits incontestables, dont Joseph de Diesbach trouvait la preuve dans les archives mêmes de Berne, ne durent guère servir à démontrer la divinité du nouveau culte. Diesbach avait un cœur élevé, une rare intelligence, un courage qui ne reculait ni devant un préjugé ni devant un péril. Il n'eut pas de peine à comprendre que la vérité ne pouvait sortir d'une pareille confusion de vices et d'erreurs. Ses pères l'avaient fait protestant au jour de sa naissance; l'étude le fit catholique. Il abjura dans la ville de Turin. Après avoir pris cette grande détermination, il résolut de racheter par son apostolat les scandales de sa famille. Il se rendit à Milan et sollicita la faveur d'entrer au noviciat de la Compagnie. Il l'obtint, et, lorsqu'il fut ordonné prêtre, l'officier général devenu jésuite désira célébrer sa première messe au milieu de sa patrie et de sa famille. Il passa à Berne, où la conversion d'un pareil concitoyen avait excité plus d'un murmure. On l'y vit, humble et plein de foi, se dérober avec encore plus d'empressement aux témoignages d'admiration qu'aux menaces dont on craignait qu'il ne fût l'objet. Comme il l'avait souhaité, il chanta sa première messe, en 1764, dans l'église du collège de Fribourg, au milieu de ses parents qui restaient fidèles au vieux culte et de ceux qui l'avaient abandonné.

Quand le bref de Clément XIV vint condamner à mort la Société de Jésus, le Père Joseph de Diesbach se retira en Suisse. Il n'a plus le droit de se dire Jésuite, il se fait missionnaire. Avec quelques-uns de ses frères dans l'Institut, il parcourt les cantons catholiques, il réchauffe la foi, raffermi le zèle et inspire partout l'amour des bonnes mœurs et du devoir. Le Père Herzog était son fidèle compagnon. De 1794 à 1798, il ne se laisse arrêter dans sa tâche ni par les révolutions ni par les calamités. Son courage semblait grandir avec les dangers. L'âge même lui apportait une nouvelle consécration. Mais de nouveaux dévouements furent bientôt imposés à son infatigable ardeur. Les armées de la République française avaient envahi la Suisse. Le canon grondait depuis deux jours sur les bords de la Singine. Diesbach ouvre aux blessés français le collège de Fribourg. Il n'a point à rechercher les motifs de cette guerre d'invasion. Des ennemis de sa patrie, des républicains venant asser-

vir la République aux chants de la *Marseillaise*, ont besoin de tous les secours de la terre et du Ciel. Diesbach convoque autour de lui les derniers débris de la Compagnie, et, à ces soldats qui, depuis six années, ne voient de prêtres que sur l'échafaud, il révèle la charité sacerdotale. Il s'assoit au chevet des agonisants; il les encourage à mourir saintement, après avoir bravement combattu. Il leur prodigue les soins d'une mère; il veille sur eux le jour et la nuit. Rien ne rebute sa patience, rien n'altère son dévouement.

Cependant, le 7 mars 1801, Pie VII, nouveau pontife donné à l'Eglise, s'était décidé à rétablir d'une manière authentique les Jésuites de Russie. Diesbach avait toujours espéré, contre toute espérance; et, au milieu des bouleversements de l'Europe, sa foi inébranlable n'avait jamais mis en doute que, tôt ou tard, un pape ressusciterait l'Institut dont Clément XIV s'était fait l'exécuteur. Les calamités qui pesaient sur le monde, les désastres produits par les tristes doctrines des novateurs du dix-huitième siècle, tout tendait à lui persuader que l'heure de la justice allait enfin sonner. Il comprenait que, pour opposer une digue au torrent de l'impiété, amenant toujours à sa suite la barbarie comme suprême conséquence, il fallait à l'Eglise et à la civilisation un contre-poids moralisateur. Ceux qui, dans leurs rêves insensés, juraient l'anéantissement de la Société chrétienne, n'avaient pas trouvé de meilleur moyen pour réaliser promptement cette homicide pensée, que de s'acharner sur les disciples de saint Ignace de Loyola. Les Jésuites ont, au seizième siècle, comprimé le progrès des sectes dissidentes. Leur voix, leur exemple surtout a rendu au clergé l'énergie du devoir et la sainteté. Pendant deux cents ans, répandus sur le monde entier, ils ont, par l'apostolat et par l'éducation, créé des peuples et fait respecter la loi. La Compagnie de Jésus peut seule lutter contre la dépravation dont les idées révolutionnaires avaient besoin. Les novateurs prirent à tâche de la calomnier. Ils l'abattirent sous leurs coups. Alors, triomphants par Clément XIV, n'ayant plus d'obstacles devant eux, ils se préparèrent à tout détruire,

Tout était détruit. Pour reprendre l'œuvre de la civilisation, le Père Joseph de Diesbach pensait avec les esprits les plus éclairés de son temps qu'il importait d'abord de

réparer l'iniquité commise. Quand le mal voulut s'élaner à la conquête du désordre, il avait commencé par se débarasser de la Société de Jésus; c'était donc cette même Société qu'il fallait opposer à de nouvelles tentatives. La foi de Diesbach se basait sur ce calcul qui était un principe; Pie VII le consacra.

A peine le Jésuite a-t-il connaissance de l'acte partiel qui permet à ses frères de se reconstituer, qu'il sollicite les Grands-Conseils de Lucerne, de Fribourg et de Soleure d'implorer du Saint-Siège la même faveur. Soleure fut le premier à prendre l'initiative. Dès 1804, ce canton déclara qu'il rendait aux Jésuites, en tant que Jésuites, le collège fondé par eux, et il chargea les Pères Joseph Muller et Gunther, citoyens de Soleure, de faire venir de nouveaux Pères de Russie¹. Ce projet ne put aboutir. Peu de temps après, Joseph de Diesbach expira comme il avait vécu.

Ce qui avait été inutilement tenté dans le canton de Soleure réussit sans difficulté dans le Vallais. Alors annexé à l'empire de Bonaparte, cet Etat formait un département impérial. Joseph Sinéo Della Torre avait, comme Diesbach, renoncé aux grandeurs et aux richesses pour courir la carrière des humiliations et de la pauvreté. Le 31 juillet 1810, il s'est agrégé à la Compagnie de Jésus avec les Pères Godinot, Drach d'Argovie, Rudolph de Soleure et Staudinger. Le vœu des Vallaisans a été exaucé; des Jésuites se livrent à l'éducation et à la direction des âmes dans le collège de Sion. L'empereur a fait enlever Pie VII du siège apostolique. Les deux successeurs immédiats de Clément XIV, Pie VI et Pie VII, expient dans des tribulations imméritées les fautes de leur devancier. Ils subissent cette loi providentielle qui frappe tous ceux qui ont frappé la Compagnie; ils la subissent comme à son tour Pie IX la subira dans son exil de Gaète. Bonaparte, au faite de la puissance, a peur de quel-

¹ Le Grand-Conseil de Soleure écrivait au Père Vacquerie :

“ Le gouvernement de Soleure désire ardemment le rétablissement d'un ordre si salutaire, qu'il n'a attendu que votre avis pour s'adresser directement au Saint-Père, avec lequel la correspondance est entamée depuis quelque temps par le canal du nonce apostolique, qui veut bien appuyer avec ardeur les intentions de notre gouvernement; et comme on est sûr que le pape acquiescera sans difficulté aux vœux de notre gouvernement, ils ne tarderont pas à être exaucés, si le très-cher révérend Père général veut bien y prêter ses bons offices. „

ques religieux; ses universitaires et ses préfets ouvrent contre eux les hostilités. L'Etat ne leur reconnaît pas le titre de membres de l'Ordre de saint Ignace de Loyola; mais en dehors des actes officiels, personne ne cherche à le leur contester. Ils ne demandent, ils ne reçoivent aucun traitement de l'administration; leur enseignement est aussi gratuit qu'éclairé. Deux ans s'écoulèrent dans un abandon qui fut un bienfait. Ils avaient prononcé le vœu de pauvreté; l'indigence à laquelle ils se réduisaient n'avait donc rien d'effrayant pour eux. Néanmoins le comte de Fontanes, grand-maitre de l'Université impériale, s'émeut au tableau que M. Nompère de Champagny, recteur de l'académie de Lyon, lui trace du dénuement et de la vertu des Jésuites. Fontanes écrit au préfet:

“ La position pénible des principaux et régents des collèges dans le département du Simplon excite mon intérêt le plus vif. Le retard qu'ils éprouvent dans le paiement de leurs traitements ne peut être que passager. Je vais tendre de tous mes efforts à le faire cesser. Cet objet occupera le conseil de l'Université dans une de ses prochaines séances, et dès que Sa Majesté aura statué sur les propositions qui lui seront soumises, je m'empresserai d'exécuter sa décision.

„ Je vous invite, monsieur le préfet, à encourager de tous vos efforts et de toutes vos espérances les hommes instruits qui sont chargés de l'enseignement dans les collèges du Vallais. Les preuves de dévouement qu'ils auront données dans cette circonstance difficile ne seront pas mises en oubli. C'est un sacrifice momentané dont il me sera fort doux de pouvoir leur tenir compte. „

Le 2 décembre 1812, M. de Champagny, recteur de l'académie de Lyon, écrivait au Père Sinéo Della Torre :

“ Monsieur le principal, je n'ignore pas votre zèle, votre dévouement et le désintéressement religieux avec lequel vous avez jusqu'ici rempli vos fonctions, et vous rentrez aujourd'hui dans la carrière éminemment utile dans laquelle vous êtes engagé. Vos soins ne seront pas perdus. Déjà l'Université est instruite et ne se bornera pas à une stérile admiration. Mais quelle récompense plus précieuse que celle que vous trouvez dans votre cœur pourrait-on vous offrir? Quand on a, comme vous, les regards fixés sur l'éternité, la terre paraît être d'un bien vil prix. Vous donnez

dans l'Université un exemple dont elle s'honorera et qu'elle citera avec orgueil à tous les membres présents et à venir.

„ Pour moi, monsieur le principal, qui ai l'avantage de vous connaître personnellement, je serai moins étonné peut-être, mais je serai plus particulièrement dévoué à vos intérêts que vous savez si bien sacrifier. „

On abandonnait les Jésuites à eux-mêmes en Suisse, ils cherchèrent à raviver l'esprit de foi et de lumière. On ne leur laissait que la faculté de se sacrifier dans les montagnes du Vallais; ils se montrèrent heureux de ce sacrifice. Mais quand la bulle *sollicitudo omnium ecclesiarum* vint, le 7 août 1814, sanctionner l'œuvre de restauration de la Compagnie, les cantons primitifs ne restèrent pas insensibles aux joies de la catholicité. Ignace Broccard, Jacques Roh, Gaspard Rothenflue et plusieurs de leurs compatriotes s'engagèrent sous le drapeau de l'Ordre à peine rétabli. Le Vallais rendit aux Jésuites leur ancien collège de Brig. Ils n'étaient que dix lorsque le Père Della Torre leur avait ouvert le collège de Sion; à la fin de 1815 ils se trouvèrent trente-trois.

Proportions numériques gardées, jamais ville ne fournit à l'Église autant de saints prêtres et de doctes religieux que Fribourg. Néanmoins à la chute de l'empire de Napoléon, une véritable pénurie sacerdotale se faisait sentir dans ses temples déserts. Le nombre des aspirants à la prêtrise diminuait chaque jour. Il ne restait plus que deux anciens Pères usés par les travaux, et qui, dans leur vieillesse, attendaient avec une inébranlable constance l'heure de la résurrection. Ils avaient si souvent répété aux fidèles les paroles du Christ à Jaire versant des larmes sur le trépas de sa fille : „ Ne pleurez pas, elle n'est pas morte, mais elle dort, „ que pour eux le réveil de la Compagnie était chose prévue. Le Père Godinot, arrivé à Fribourg en 1811, les confirma en cette idée. L'ancienne et la nouvelle Compagnie se retrouvaient dans cette étroite fraternité, et Michel Moret, ainsi que Joseph Grangier, les deux survivants, purent, comme le vieux Siméon, chanter le cantique d'action de grâces. Leurs yeux avaient vu le salut du peuple; ils moururent en paix.

L'Ordre de Jésus était établi. Le clergé du canton de Fribourg, les professeurs et les pères de famille manifestèrent leur vœu. Ce vœu tendait à ce que le gouvernement

rappelât dans la ville les Pères qui avaient élevé la génération dernière. Mu par une douce pensée de reconnaissance et de tendresse paternelle, le peuple voulait confier aux Jésuites l'éducation de ses enfants. Il avait sous les yeux de tristes exemples. Le vent de la révolution soufflait jusque dans les murs si paisibles de Fribourg; il y faisait des ravages, et comme le souvenir de la Compagnie se perpétuait par une tradition vivante, ce fut elle que l'on invoqua.

Pierre Tobie Jenni était nommé évêque de Lausanne le 20 mars 1815. Pour rendre à son diocèse les anciennes splendeurs, dont la mémoire se conservait dans les familles pieuses, le prélat tourna ses regards vers les Jésuites. A la même époque, Bernard Gœldlin de Tieffenau, Lucernois, que Pie VII choisit pour vicaire apostolique en Suisse, écrivait à Tobie Jenni. Il le priait d'unir ses efforts à ceux des Fribourgeois, et de réaliser dans le rappel de l'Institut de saint Ignace, l'espérance la plus chère des cantons primitifs¹. Les professeurs ecclésiastiques du collège sentaient l'impossibilité de marcher plus longtemps dans la voie de l'enseignement. Ils étaient peu nombreux; ils déclaraient que les corporations religieuses seules peuvent perpétuer l'unité de l'éducation, et en régler les avantages ou les inconvénients.

Un parti puissant s'était formé dans le canton. Abattu sous la main de Dieu par les terribles secousses dont l'Europe sortait d'être la victime, ce parti, qui se prétendait libéral, aspirait à la domination. Recruté dans les rangs de la classe moyenne et se croyant trop instruit, trop au-dessus des préjugés pour se permettre d'être religieux, il poussait l'indifférentisme jusqu'à l'intolérance. Il était sceptique, railleur, ignorant, cupide, avare, et d'une vanité bourgeoise

¹ Une des lettres du vicaire apostolique contenait la déclaration qui suit : « Fondé sur l'expérience, je suis intimement persuadé qu'il n'y a pas de remède plus efficace à opposer aux maux de notre siècle que de rappeler dans nos cantons suisses la Compagnie de Jésus, nouvellement rétablie par notre Saint-Père Pie VII. Cette société fournirait une seconde fois des défenseurs à la puissance ecclésiastique, des instituteurs à la jeunesse chrétienne; elle réglerait les sciences, ferait fleurir la piété et la continence parmi le clergé, et serait pour le peuple un rempart contre les corruptions du siècle. Quant à moi, je désire ardemment de voir les Jésuites introduits dans le diocèse qui m'est confié. Je vous souhaite de tout mon cœur le même bonheur pour le vôtre. »

qui aurait fait sourire tous les orgueils de la terre. On le voyait se prendre au sérieux et se donner comme le type du grand citoyen. Ce parti professait un souverain mépris pour les prêtres et pour tout gouvernement dont il ne dirigeait pas les inspirations. Quand le nom des Jésuites fut prononcé à Fribourg, les Libéraux jetèrent le cri d'alarme. Ils se trouvaient en minorité dans les conseils du canton, mais ils avaient à leur service le mensonge et l'audace. Ils espérèrent qu'une intimidation savamment combinée avec quelques vieilles calomnies les débarrasserait de l'adversaire nouveau qu'on leur opposait.

Le Libéralisme naissait à la vie politique; il n'avait pas encore accepté tous les jougs, il ne subissait pas les conséquences de ses principes destructeurs. Mais déjà imbu des idées philosophiques introduites par l'empereur Joseph II dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat, il ne cherchait qu'à asservir l'une pour faire régner l'autre. On comptait alors à Fribourg, parmi ses chefs avoués, des hommes dont les talents et les vertus civiles jetaient un certain éclat. Joseph de Werro, avoyer en charge, Jean de Montenach, Philippe Ræmy, Joseph de Fegely, Jean Mæder et Charles Schaller dirigeaient ce parti de mécontents, d'ambitieux, de sophistes, de gens à moitié ruinés dont l'avocat Landerset s'improvisait le Catilina. Les cantons protestants, Berne principalement, offraient aux Libéraux de Fribourg un appui intéressé.

Cette faction devait finir par l'imposture; elle commença par l'insinuation. La Compagnie de Jésus était tombée sous les coups de l'impiété. On l'avait flétrie dans son passé, proscrite dans le présent. Pour la tuer, on avait multiplié les attaques et empoisonné toutes les armes. Elle n'était plus; le Libéralisme suisse se prit à la regretter. On eut pour elle des bénédictions et des louanges. Elle seule avait eu l'art de rendre l'enseignement aimable; elle seule avait fourni au monde étonné des martyrs, des apôtres, des orateurs, des théologiens, des poètes et des savants. On couronna la victime de fleurs, pour s'attribuer le droit de dire que les Jésuites modernes n'étaient que des enfants dégénérés de Loyola. On douta d'abord; on affirma ensuite qu'ils ne possédaient pas le secret de ses Constitutions, qu'ils restaient étrangers aux progrès de l'enseignement, et qu'ils répudiaient la gloire de leurs devanciers. Le Libéralisme ne

s'arrêtait pas en aussi beau chemin. L'idée de confier l'éducation publique à un corps religieux était enracinée dans les esprits. Au lieu d'appeler la nouvelle Société de Jésus, le Libéralisme proposa d'avoir recours aux Cordeliers. On essayait ainsi de donner le change à l'opinion publique, en s'appuyant sur un nom alors populaire dans le canton. Le Père Grégoire Girard, appartenant à l'Ordre de Saint-François, avait rendu quelques services à l'instruction primaire. Il s'était approprié la méthode lancastrienne, en la combinant, en la modifiant avec les idées de Pestalozzi. Les Cordeliers, c'était toujours pour les Libéraux le couvent de Gauganelli; il importait donc de le mettre en rivalité avec les Jésuites.

Le peuple et le clergé du canton ne s'associèrent pas à ces projets. Les deux tiers du Grand-Conseil, interprètes officiels du vœu populaire, partagèrent la conviction commune. La lutte engagée dès 1814, par M. Thoos, curé de Riaz, avait préparé les esprits à cette discussion; le 6 juin 1818, Balthazar Muller, membre du Conseil souverain, propose l'admission des Pères de l'Institut. Son discours est pour les Fribourgeois une page éloquente de leur histoire; l'avocat Landerset y répondit avec cette intarissable faconde contre les Jésuites qui se puise aussi bien dans l'arsenal des Protestants et des sophistes, que dans les assertions des sectaires du Jansénisme. Selon la constitution de 1814, le Conseil d'Etat avait un immense avantage dans la délibération du Grand-Conseil. La majorité des voix ne suffisait pas pour l'emporter contre son préavis. Afin de faire adopter ce qu'il rejetait, il fallait réunir les deux tiers des voix du Grand-Conseil. Le 17 juin, le Conseil d'Etat vota sur la question des Jésuites. Sur dix membres présents, cinq acceptèrent, cinq refusèrent. La voix de l'avoyer, M. de Werro fit pencher la balance. Le préavis fut défavorable. Le 19 juin, le Grand-Conseil s'assemble. Soixante-un membres se prononcent pour l'admission de la Compagnie, quarante-deux s'y opposent. La majorité était considérable; mais en face du texte précis de la loi, les Catholiques dont les espérances se trouvent frustrées ne songent qu'à se soumettre. Les Libéraux usaient de leur victoire passagère en outrageant l'épiscopat, le clergé et les soutiens de l'Ordre de Jésus. A tant de provocations, les Catholiques répondent par une attitude pleine de calme.

La Constitution leur offrait une nouvelle chance. Cinq jours après ce vote, Werro, avoyer en charge, cède pour une année le pouvoir à son collègue Tæchtermann. Le nouvel avoyer est un homme de la Suisse primitive. Il en a le patriotisme, le courage et la noblesse. Ses vertus antiques l'ont rendu cher au peuple à qui elles rappellent l'image et le souvenir de ses aïeux. Le 17 août, Philippe de Gottrau présente derechef au Grand-Conseil cette affaire qui préoccupe tous les esprits. Landerset avait calomnié les Jésuites du Vallais pour empêcher l'installation des Jésuites à Fribourg. L'évêque de Sion et M. de Rivaz, grand bailli du canton, protestent par écrit contre de pareilles impostures. Le Vallais tout entier se joint à la voie de son pasteur et de ses magistrats. L'impression produite par cette polémique et la présence aux affaires de Tæchtermann modifient les suffrages du Conseil d'Etat. Six membres contre quatre changent le premier préavis. Le Libéralisme sent que le succès va lui échapper. Il essaie de le retenir entre ses mains par toutes les ressources qui sont à la disposition des conspirateurs. Les cris séditieux, les libelles, les menaces, les lettres anonymes, tout est mis en jeu. On tente de faire violence à quelques membres timides du Grand-Conseil; on cherche à effrayer les autres ou à les dominer. C'était le 15 septembre 1818 que la question devait être vidée. Ce jour-là les deux partis se trouvent en présence. Le Libéralisme sait que sa défaite sera certaine et irrévocable. Il n'a plus foi dans l'éloquence de ses orateurs; son patriotisme le pousse jusqu'à solliciter le concours des bataillons bernois. Il répand le bruit que ces bataillons se mettent en marche, qu'ils arrivent dans l'intention de s'opposer à l'admission des Jésuites et de renverser le gouvernement. Le Grand-Conseil ne se laisse point intimider et, à la majorité de soixante-neuf voix contre quarante-deux, il ratifie le vœu du peuple ¹.

¹ Les libéraux de ce temps-là succombaient sous une majorité constitutionnelle. Ils protestèrent le 26 septembre 1818. Cette protestation, signé par C.-J. Werro, ancien avoyer, Jean de Montenach, Philippe Ræmy, Joseph Fegely, Jean Mæder et Charles Schaller, tous conseillers d'Etat, eut, dans la Suisse libérale, un de ces retentissements tels que la révolution sait en inventer pour ses œuvres. Nous croyons devoir reproduire les passages les plus saillants de cette protestation contre les Jésuites. La minorité vaincue s'exprimait ainsi :

Cette ratification était basée sur les motifs suivants. Le gouvernement déclara: "Ayant considéré que la Compagnie de Jésus a rendu jusqu'à sa suppression de grands services à la Religion et à l'Etat dans ce canton et que l'Institut de cette Compagnie présente des avantages réels pour l'éducation et l'instruction publique, en garantissant l'unité des principes et l'uniformité d'enseignement, nous avons, sur la proposition du Conseil d'Etat, arrêté et nous décrétons,," etc., etc.

On n'ignorait point à Fribourg que la célérité dans le bien comme dans le mal fait la moitié du succès des entreprises. Tæchtermann, avec sa rectitude de jugement prétendait que l'inertie des bons centuplait l'audace des méchants. Il ne consentit pas à s'endormir sur un premier triomphe. L'entrée des Jésuites dans le canton était un fait, il en presse l'accomplissement et, le 2 octobre, il rédige une demande au général de la Compagnie. Le Libéralisme avait eu toute

" Vouloir maintenant abandonner sans réserve à de tels inconnus l'enseignement supérieur des sciences, le soin de former les jeunes gens de l'Etat et de l'autel, la tâche la plus importante pour la société; leur remettre une fortune publique d'environ un million destinée exclusivement à l'instruction publique, sans avoir la moindre garantie que le but sera rempli, détruire ce qui existe, et ce qui, dans la main d'un gouvernement sage et éclairé, pourrait être perfectionné d'une manière également avantageuse pour la ville et le reste du canton, et s'élever même à un établissement d'un ordre supérieur; s'ôter jusqu'à la possibilité d'aspirer à ces avantages, ce serait vraiment s'écarter de toutes les règles de la prudence et se rendre coupable de l'oubli de tous ses devoirs.

" Des réflexions d'une nature aussi grave, développées sous leurs divers rapports et présentées avec ménagement, ne furent point accueillies. Les moyens principaux qu'on leur imposa furent des louanges exagérées des ci-devant Jésuites, des déclamations violentes et dégénérant en inductions personnelles contre les philosophes qui, soi-disant, ont renversé avec cet Ordre le principal appui du trône et de l'autel, et qui aujourd'hui s'opposent à son rétablissement; et puis l'assertion, démentie par l'histoire, que sans ce rétablissement il n'est pas d'existence durable pour la religion de l'Etat; enfin, l'éloge d'une méthode d'enseignement uniforme, et le blâme amer du mode de donner les chaires aux concours, etc.

" Dans la délibération décisive du 15 septembre, la minorité du Grand-Conseil, au nombre de quarante-huit, proposa le renvoi de cette affaire à un examen plus réfléchi.

" Cette demande, qu'autorisait déjà la seule considération de l'importance de l'objet, se trouvait encore justifiée d'une manière particulière par la lecture d'une dépêche arrivée dans la matinée de la part du canton directorial de Berne, qui, sans vouloir s'attribuer

latitude de discussion, il en avait usé. Sa défaite était complète; il ne sut pas se résigner. La majorité lui était opposée, il s'insurgea contre elle. Dans la nuit du 9 au 10 octobre, il prépare un mouvement qui doit lui rendre par l'émeute ce qu'il a perdu par un revers constitutionnel. Il était battu au scrutin, il en appelle aux armes. Un coup de main fut organisé; les troupes bernoises, échelonnées à la frontière, attendaient le signal pour envahir le canton de Fribourg. Le péril était pressant. Les alliés bernois des Libéraux de Fribourg allaient se jeter sur le pays. Le peuple s'assemble, il investit l'avoyer Tächtermann de tous les pouvoirs. Tächtermann n'hésite pas. Il fait arrêter les meneurs du complot, il déjoue leur plan, et par un subit changement de front, la conspiration avortée n'est pas même, au dire des Libéraux, une intrigue. On s'appretait à combattre, on nie jusqu'à l'idée d'une protestation.

Trois jours après, le Père Drach, Jésuite argovien, et le Père Godinot arrivèrent à Fribourg. La révolution avait

une influence d'office, mais exprimant seulement dans le langage de l'amitié confiante, et avec une noble délicatesse, ses craintes au sujet de la résolution qui allait être prise, cherchait à fixer l'attention du gouvernement sur les suites incalculables qu'elle pouvait avoir sous le rapport des intérêts majeurs de la commune patrie, et finit par prier instamment l'Etat de Fribourg « de ne pas précipiter une » détermination qui sûrement ferait naître de l'étonnement auprès de » nos voisins, ainsi qu'un sentiment douloureux et de vives inquié- » tudes parmi le grand nombre des Etats de la Confédération. »

» Mais ce fut en vain que la voix de la raison retentit encore d'une part aussi respectable. On ne l'écouta point, et le vœu modeste d'une minorité marquante par un examen ultérieur fut écarté. L'on osa plus encore; la démarche obligeante et pleine de bienveillance de l'autorité fédérale, l'expression de l'intérêt fraternel de la part d'un ancien et fidèle allié furent présentés sous des couleurs fausses et odieuses. On poussa au dernier point l'oubli des convenances et on ne garda pas même l'apparence de la modération; l'on rendit desuite le fatal décret, qui remplit de douleur le cœur de la patrie, qui blesse une disposition essentielle de la législation de l'Etat, et qui influera d'une manière destructive sur les espérances du présent et de l'avenir. Ce fut sous le manteau de la religion, dont on a déjà si souvent abusé, que le grand œuvre fut consommé. Tout homme clairvoyant ne restera pas incertain sur les vœux qui ont dirigé les auteurs de cette entreprise, et un avenir très-prochain les dévoilera au plus borné.

» Déjà entre les nombreux et inévitables résultats de cet événement nous ressentons le plus immédiat, qui certes n'est pas le moins déplorable : l'union, cette première base de toute prospérité publique, est détruite à jamais. »

passé sur ce collège, qui, par Canisius, son fondateur, remontait aux premiers temps de la Compagnie. Tout y avait été respecté, tout se trouvait pour ainsi dire à la même place où les anciens Pères le laissèrent. Un seul survivait encore: c'était le Père Schaller, frère de l'avoyé de ce nom et oncle de Julien Schaller, qui, en 1847, deviendra le persécuteur de l'Eglise et le tyran de sa patrie. Ce dernier Jésuite a quatre-vingt-huit ans. Depuis 1773, il s'est vu honoré de toutes les dignités ecclésiastiques. Chanoine, doyen de Saint-Nicolas et trois fois administrateur du diocèse pendant la vacance du siège, il jouit de la considération et de l'estime générale. Son vœu le plus cher est exaucé. Il peut reprendre son existence de Jésuite; il renonce à tous ses petits bonheurs de vieillard pour se soumettre comme un novice aux fatigues de la règle, aux exigences de la discipline, et il meurt une année après en bénissant la Providence.

Le Père Drach fut nommé supérieur du collège. Trois professeurs de Fribourg, Chappuis, Corboz et Genoud, entrèrent dans l'Institut le 28 octobre 1818, et le 1^{er} novembre les classes s'ouvrirent avec deux cent élèves. L'empressement des familles était un grave sujet d'inquiétude pour le Libéralisme. Il devenait impossible de s'y opposer. Mais les Libéraux sentent le besoin de contre-balancer ce retour aux idées d'ordre: ils créent aussitôt une loge de francs-maçons. Ils affichaient de lugubres pressentiments sur les envahissements du clergé. Pour se prémunir contre des dangers chimériques, ils se précipitent dans l'abîme des Sociétés secrètes par le ridicule de la franc-maçonnerie. Dans ce temps-là, la maçonnerie, qui couvrait l'Europe de ses loges fraternelles, était un non-sens gastronomique inventé par les chefs occultes de la révolution, une espèce de passe-partout qui ouvrait toutes les portes et choisissait dans toutes les familles les dupes ou les méchants sur lesquels elle voulait fonder sa puissance. Des émissaires de la propagande démagogique étaient envoyés dans chaque ville; ils y implantaient une loge où l'on réunissait les aveugles et les clairvoyants. Le triage était bientôt opéré. Les aveugles restaient francs-maçons, comme des tributaires dont on exploite la candeur et la bourse; les clairvoyants passaient dans le carbonarisme. Des Ventes de la charbonnerie, ils allèrent presque sans transition aux Sociétés secrètes. Au-

jourd'hui, de chute en chute, de perversion en perversion, ils sont arrivés au dernier degré de l'échelle communiste.

En ce temps-là, les cantons suisses, à quelque religion qu'ils appartenissent, étaient bien éloignés de s'imaginer que le Libéralisme conduirait directement aux néfastes doctrines du *prolétariat-voleur*. L'Europe se reposait de la tourmente qu'elle venait d'essuyer : dans ces années de calme si chèrement achetées, elle oubliait que Jean Huss avait été le précurseur de Luther, et que Munzer et Carlostadt, les chefs des anabaptistes du seizième siècle, avaient bafoué la modération de ce même Luther. Le progrès dans les révolutions, c'est le mal, le mal qui part du désordre des intelligences pour féconder la confusion et introniser le chaos.

Berne n'avait pas pu opposer ses forces protestantes à l'entrée des Jésuites à Fribourg ; il tenta de combattre leur influence en conseillant de fonder dans cette ville et à Morat des succursales de sa loge maçonnique. Les Libéraux de Fribourg, despotes chez eux, étaient esclaves à Berne. Ils obéirent. Placés en vedettes près du collège des Jésuites, ils eurent ordre de surveiller, de calomnier toutes les démarches, de mettre à profit les circonstances les plus indifférentes. En 1819, une occasion se présenta : les francs-maçons de Fribourg, de Morat et de Berne la saisirent avec empressement.

Par décret apostolique, le souverain Pontife venait de détacher de la Savoie la partie du canton de Genève jointe au diocèse d'Annecy ; il la réunissait à l'évêché de Lausanne : le titulaire de ce siège allait donc s'appeler évêque de Lausanne et de Genève. Cette disposition, depuis longtemps sollicitée par les Catholiques, n'avait rien d'alarmant ; elle terrifia néanmoins le Calvinisme genevois jusque dans ses profondeurs. L'évêque résidait à Fribourg ; il était de nécessité première sous la dépendance des Jésuites. Genève ne crut son calvinisme puritain à l'abri de tout danger que si les Jésuites abandonnaient le canton de Fribourg. Ce raisonnement péchait par la logique, l'évidence même lui était hostile ; mais il offrait un point d'appui aux haines catholiques et aux préjugés protestants : on s'en empara. Le 15 septembre 1818, Berne, en admonestant son co-Etat de Fribourg, sur l'introduction de la Compagnie, avait pris ses précautions ; son gouvernement écrivait que " cette admis-

sion ferait naître de l'étonnement et de vives inquiétudes parmi le grand nombre des Etats de la Confédération. »

Pour réaliser cette prophétie à courte échéance, Berne et Genève, de concert avec leurs amis de Fribourg, se mettent à l'œuvre. On demande au gouvernement de ce canton d'expulser les Jésuites pour rassurer le calvinisme genevois, et éviter ainsi tout ce qui pourrait porter atteinte, même sans cause légitime, aux rapports fraternels entre cantons. Cette hypocrisie ne change pas la situation. Les loges de Berne, de Fribourg et de Genève échouaient dans leur première tentative; mais elles savaient persévérer: elles attendirent une occasion plus opportune. Elle se présenta en 1821. L'enseignement primaire, tel que l'appliquait le Cordelier Grégoire Girard, commençait à se répandre en Suisse; il y produisait d'assez favorables résultats. L'évêque de Lausanne avait d'abord approuvé cette méthode nouvelle. Cependant, le 12 juin 1821, il revint sur son approbation et pria le Conseil d'interdire les innovations. Le prélat, juge compétent en matière d'éducation, s'est effrayé de l'appui que les Libéraux accordent à l'enseignement lancastrien; et il a pensé que, puisqu'ils le patronent, cet enseignement doit contenir un germe d'irrégion ou d'immoralité précoce.

Les Jésuites, qui n'ont pas vu commencer le différend, se conforment aux prescriptions épiscopales et refusent d'adopter les principes du Cordelier. Ils ne s'étaient pas mêlés à la polémique que le Père Girard soutint contre l'évêque; mais ils sont là, toujours implacables contre les idées désorganisatrices. On laisse le prélat pour s'attaquer à eux seuls. Le Cordelier fut une victime qu'on immola sur la tombe de Clément XIV, Cordelier comme lui. Les plus bizarres rapprochements se firent. On prétendit que, par esprit de vengeance, la Société de Jésus voulait dépouiller le couvent des Cordeliers de ses biens et de ses prérogatives. Les Cordeliers eurent raison en tout et pour tout. Ils auraient dérangé l'équilibre du monde, que la secte libérale aurait inventé quelques motifs pour rejeter ce bouleversement au compte des Jésuites. On plaignit, on admira le Père Girard; on exalta ses mérites jusqu'à l'absurde, on lui gonfla une réputation comme un ballon.

Tobie Yenni n'était pas de nature à céder si facilement à l'orage. Girard luttait toujours; le prélat prend un parti décisif. Le 26 mai 1823, il notifie au Grand-Conseil l'injonc-

tion de renoncer à l'enseignement mutuel dans les écoles primaires. A l'instant même les Jésuites sont accusés d'hostilité envers le Père Girard. Ses amis s'agitent; les têtes s'échauffent. A cette époque, tout donnait matière à émeute et à ovation. Les Jésuites, comme c'était leur dû, voient gronder l'insurrection à leurs portes. Au même instant que le Cordelier est salué des noms de sauveur et de père du progrès, on les outrage dans leur silence, on les menace de mort. Cette insurrection sans cause était un premier essai des forces libérales; elle s'apaisa devant l'indifférence publique. Mais elle n'avait pas seulement frappé sur les Jésuites; du même coup elle avait outragé l'évêque diocésain et Philippe de Gottrau, l'avoyer de la République. Par des vociférations sans excuse, comme par des insultes sans dignité, on apprenait au peuple à se jouer de la magistrature ainsi que du pouvoir spirituel. Le Père Girard, cause peut-être involontaire de ces tristes manifestations, se démit de ses fonctions de préfet des classes primaires; il se retira à Lucerne, dans un couvent de son Ordre. Il y resta jusqu'au moment où ce couvent jugea à propos de se séculariser lui-même.

L'origine et le but de ces attaques n'étaient un mystère pour personne. Le gouvernement fribourgeois voulut dédommager les Jésuites de ces persécutions. Il permit que le scolasticat de Brig en Vallais fût transféré au collège de Saint-Michel, et, le 10 janvier 1826, il accorda aux Jésuites la faculté d'établir le noviciat de la Compagnie dans la petite ville d'Estavayer sur le lac de Neuchâtel. Quand tous ces arrangements furent faits, les Jésuites de France se trouvèrent en butte à des tribulations nouvelles. Le roi Charles X céda, le 16 juin 1828, aux obsessions de son conseil des ministres qui, pour se donner un vernis de popularité libérale, s'était mis lui aussi à trembler de frayeur devant l'évocation d'un Jésuite. Au nom de la liberté, on proscrivait encore une fois la Compagnie de Jésus; on lui interdisait l'enseignement pour le livrer tout entier aux docteurs du scepticisme ou aux platoniciens de l'insurrection. Fribourg offrit un asile à tant de dévouements méconnus. Le collège s'enrichit de ces maîtres de l'enseignement auxquels la France libérale préférait ses pédagogues universitaires.

Charles X, afin de complaire à d'intraitables ennemis, avait sacrifié les Jésuites. Le 16 juin 1828, il signa l'ordon-

nance qui détruisait la liberté des pères de famille ; le 3 août 1830, il abdiquait à Rambouillet poursuivi par les mêmes hommes qui, afin d'escalader le trône, s'étaient fait du nom de Jésuite un marchepied. Charles X mourait au pouvoir parce qu'il n'avait pas voulu vivre, parce que ces ministres avaient cru qu'en flattant les préjugés mis en avant, ils calmeraient les passions. Ces préjugés et ces passions connaissaient la bonté du monarque et la faiblesse des gouvernants. On abusa de toutes ces fatales condescendances, et Louis-Philippe d'Orléans s'empara de la couronne.

Nous avons dit qu'elle fut sa politique à l'égard des nations étrangères et principalement de la Suisse. Cette politique avait prémédité de mettre le feu à l'Europe, afin de faire réclamer son intervention officieuse, lorsque le roi de Juillet se croirait assez fort chez lui pour éteindre l'incendie chez les autres. La révolution de 1848 et ses conséquences socialistes disent trop éloquemment le crime qui fut commis à cette époque du triomphe des libéraux. Il n'est donc pas nécessaire d'ouvrir davantage une plaie toujours béante.

Les vainqueurs de Juillet se faisaient un titre de gloire de leur grande comédie de quinze ans. Ils proclamaient à haute voix que les Jésuites n'avaient été qu'un mot d'ordre transmis à d'imbéciles crédulités ; les libéraux de Fribourg n'eurent pas cette franchise dans le succès. En parodiant tout ce que faisait la France, ils avaient renversé un gouvernement probe, sage, économe et intelligent pour se substituer à sa place. Ils l'occupaient, et le pouvoir ne les dépouillait d'aucune de leurs préventions.

Montenach et Schaller, deux noms chers à la Compagnie de Jésus par le souvenir des vertus qu'ils y ont laissées, se trouvaient à la tête de ce mouvement insurrectionnel. Ils méditaient la ruine des Pères ; mais ils voulaient la devoir à des moyens qu'ils prétendaient rendre légaux. La révolution du 2 décembre 1830 changeait les institutions du pays ; elle ne modifiait ni les mœurs ni la croyance du peuple. Il importait donc de l'endormir dans une sécurité trompeuse pour frapper le coup que les loges maçonniques préparaient de longue main. Des hostilités ouvertes auraient vite placé la foule en état de suspicion contre le gouvernement qu'on lui assurait être de son choix. On épia des circonstances plus opportunes, et on commença une guerre sourde, mais

persévérante pour ébranler l'Institut de saint Ignace. On fit pétitionner tous les Catholiques indifférents, tous les impies; ils demandèrent la destruction des Jésuites pour mieux glorifier la sainte religion de leurs pères. Les Protestants de Morat et de Bulle apportèrent leur tribut de signatures à cette auréole libérale qu'ils ménageaient à la foi catholique. Le peuple de Fribourg ne s'était guère ému lorsqu'il avait plu aux factieux de se constituer les régénérateurs du pays. En apprenant que les Jésuites sont menacés, il ne conserve pas cette apathie. Son droit de souveraineté est proclamé, sanctionné, défini. Il déclare qu'il sera prêt à en faire usage contre ses libérateurs, s'ils persévèrent dans des pensées hostiles à la Compagnie. Les hommes de 1830 tenaient au pouvoir; ils résolurent de s'y maintenir en n'attaquant les Pères qu'à la sourdine.

Depuis longtemps le collège de Fribourg était parvenu à un haut degré de prospérité. Par son enseignement à larges bases et par le sage emploi de toutes les améliorations et de toutes les méthodes praticables, il avait vu sa renommée franchir les montagnes de Suisse et porter au loin, avec les jeunes gens qui sortaient de son enceinte, le bruit de ses exploits classiques et le parfum de son urbanité. Une Académie fut formée pour chaque classe comme moyen d'émulation. Un cabinet de physique et d'histoire naturelle s'éleva peu à peu. Le pape Léon XII et le roi Charles X voulurent contribuer à ses richesses, en lui adressant de magnifiques collections de médailles. A l'exception de la médecine et du droit civil, dont un professeur séculier était chargé, l'éducation, à Fribourg, embrassa toutes les branches d'enseignement. L'étude des langues, des beaux-arts et des sciences y fut appliquée dans ses perfectionnements les plus modernes. Pour parvenir à fonder en Suisse une Université, généralement réclamée, le Grand-Consèil de Fribourg avait décrété l'érection de six nouvelles chaires. Les Jésuites n'ont de secrets ni pour leurs amis, ni pour leurs adversaires, ni pour leurs concurrents. Le cours des études fut souvent publié; toujours il arracha des aveux remarquables aux ennemis de la Compagnie. Dans un temps où les turbulences de la jeunesse étaient applaudies et encouragées par ceux qui prétendaient gouverner les peuples, jamais la discipline n'y souffrit une grave atteinte. Il existait entre le maître et l'élève un lien de vénération et de con-

fiance, qui rendait impossibles les scènes de désordre dont alors retentissaient tous les collèges de l'Université. On n'apprenait pas aux enfants à se croire des génies ; on ne leur déclamaient pas en toutes langues le *diu estis*, et on ne les conviait pas aux révolutions pour capter des suffrages ou trouver dans les enthousiasmes d'une jeunesse crédule un nouvel aliment à d'incommensurables orgueils. A Fribourg, on ne s'occupait que du travail. Le professeur cherchait à se faire oublier, et l'élève se montrait heureux d'affection et de reconnaissance.

Cette prospérité, démontrée par de récentes constructions faites pour recevoir les élèves, qui se pressaient de tous les points de l'Europe, était une des gloires de la Suisse catholique. Pour le canton de Fribourg, ce fut une source de bien-être et de richesses. Les habitants tenaient aux Jésuites par gratitude, par souvenir, par piété, et par ce sentiment plus personnel qui fait aimer et défendre ceux à qui notre fortune est liée ¹. Le Libéralisme, tombé dans le

¹ En dehors des avantages moraux que le canton de Fribourg recueillait de son collège et du pensionnat, annexé par les Pères à l'ancien établissement, il y avait pour la ville comme pour tous les Etats limitrophes, surtout Genève et Lausanne, une source inépuisable de bénéfices. Fribourg, en 1820, était une de ces petites cités sombres et tristes inconnues au delà des limites de la Suisse. Sa population s'élevait à peine à 6,460 habitants. Les étrangers s'en détournèrent pour passer de Lausanne à Berne par Morat ou Neuchâtel. Le splendide pensionnat de Fribourg, créé par actions souscrites dans le pays, avait eu pour fondateurs MM. Philippe d'Odet, Nicolas de Bumann, Théodore de Diesbach de Belleruche, Hubert de Bocard, Pierre Gendre, Charles et Tobie de Gottrau. A peine fut-il en exercice, que la situation du canton s'améliora d'une manière sensible. Le nom du pensionnat se répandit partout ; il attira à Fribourg des élèves de France comme de Buenos-Ayres, de Pologne ainsi que de Smyrne. L'abondance parut avec les étrangers. Le numéraire, si rare dans ces contrées, augmenta, et en peu d'années le chiffre authentique de la population fribourgeoise fut porté à 9,576 âmes par le recensement communal. L'agriculture, le commerce et l'industrie trouvaient dans cet établissement un débouché qui fécondait tous les genres de travaux. Le contact des familles étrangères qui venaient à Fribourg voir leurs enfants ou s'installer dans la ville pour suivre leur éducation donna aux citoyens l'idée d'appliquer à leur bien-être, aux embellissements de la ville et à un luxe plein de propreté les ressources financières que leur procura la Compagnie de Jésus. Des routes nouvelles furent tracées et achevées ; on adopta les moyens d'assainissement et des découvertes philanthropiques jusqu'alors inconnus dans le canton.

Le fondateur du pensionnat, M. Tobie de Gottrau, conçut un autre

mépris, se transformait en radicalisme. Il se montrait disciple fervent de ses maîtres des Sociétés secrètes. Sous le titre d'*Ami du Progrès*, il créa à Fribourg un journal ayant pour mission d'espionner, de travestir et de dénoncer les actes les plus indifférents de la vie des Pères. On les soumit

projet. Depuis plus d'un demi-siècle les habitants désiraient, sans pouvoir l'espérer, qu'un pont gigantesque vint joindre le haut de la ville à la montagne voisine. Les actionnaires du pensionnat avaient eu la main heureuse. Ils tentèrent une seconde fois la fortune; elle sourit à leur audace. Divers calculs portent à plus d'un million de francs par année les sommes que la présence des Jésuites faisait affluer dans le cantons par le mouvement des étrangers, le séjour des familles et les dépenses des élèves.

Pour essayer de consoler les Fribourgeois de la perte que le Radicalisme leur faisait éprouver en détruisant le collège et le pensionnat, on a imprimé que les Jésuites tiraient de l'extérieur leurs principales fournitures. Le canton ne produit pas tout ce qui est nécessaire à la vie; il fallut donc bien se résoudre à tirer le sucre, l'huile, les vins rouges, les oranges, etc., des pays qui produisent ces denrées. Les Jésuites en chargèrent ordinairement des négociants fribourgeois: mais tout ce qui pouvait se faire ou s'acheter dans le canton était confectionné par les ouvriers du pays, vendu par les marchands du pays, en dehors de la maison d'éducation. Les Jésuites reçurent souvent de la part même de quelques meneurs du Radicalisme des propositions avantageuses pour accorder à ces derniers le monopole des fournitures. C'eût été léser le peuple de Fribourg, l'artisan dans son atelier, le laboureur dans sa ferme. Les Jésuites rejetèrent toutes ces propositions.

Les fondateurs de cette œuvre n'avaient pas voulu faire une spéculation. Enfants de Fribourg, ils ne cherchaient que le bonheur moral et matériel de leur patrie. Ils ne demandaient aucun dividende de leurs actions. Ils ne s'accordèrent que l'intérêt légal avec un droit de remboursement futur. Ils léguèrent au canton tous les bénéfices qui, d'après l'acte de création, devaient d'abord servir à donner plus de développements à l'instruction publique, pour agrandir encore les ressources du canton. Selon les pieuses intentions des fondateurs les bénéfices étaient distribués par la commission en trois tiers égaux.

Le premier servait à l'instruction publique. On établissait au collège de nouvelles chaires pour les sciences. On complétait les collections scientifiques; on achetait de nouveaux instruments de physique.

Le second était destiné à l'amélioration du peuple, à des établissements pour les vieillards, les orphelins, les femmes et les sourds-muets. On créait des écoles primaires, on donnait des secours aux paroisses, aux caisses locales, aux indigents. On encourageait les vertus civiles; on pourvoyait à l'entretien des jeunes gens sans fortune et qui annonçaient quelque talent.

Le troisième tiers était employé à bâtir un hospice cantonal où devaient être reçus sans distinction tous les pauvres.

à une surveillance de tous les instants. La petite ville se faisait autour d'eux, mais la petite ville avec des radicaux pour voisins. C'était l'esclavage.

On saisissait leurs lettres, on cherchait dans leurs sermons des allusions au désordre établi. Si, comme le Père

Des millions sortaient du pensionnat, il devait donc contenir des richesses fabuleuses. Sur cette idée les Libéraux et le Radicalisme échafaudèrent toutes sortes de récits et de commentaires. Personne ne voulut comprendre que le pensionnat était un canal versant dans le pays l'or qu'il recevait de l'extérieur. M. Henri Gaullieur, dans *la Suisse en 1847*, s'est rendu l'organe de ces mensonges que la jalousie de Berne et les inimitiés calvinistes de Genève n'ont jamais pu accrédi-ter dans le canton de Fribourg, aujourd'hui victime de toutes ces rivalités de ville à ville. M. Gaullieur, s'explique ainsi, page 330 de son opuscule : " Le pensionnat, outre l'immeuble considérable destiné à loger les maîtres et les élèves, possédait encore divers biens fonds dans le canton, des châteaux, des forêts, des domaines, la succursale d'Estavayer et des capitaux placés sur hypothèques dans le canton ou à l'étranger. "

Les registres, les actes et les documents de la Compagnie de Jésus à Fribourg sont maintenant à la disposition du Radicalisme, qui s'en est emparé après la prise de cette ville 1847. Il est donc très-facile aux ennemis des Jésuites de vérifier si les rumeurs répandues sur ces immenses richesses sont fondées en réalité. Ce qu'il y a d'exact et de vrai, le voici :

Le terrain acheté pour les bâtiments et les cours du pensionnat coûta 38,750 fr. suisses*.

Les frais de construction s'élevèrent à 275,000

La campagne de Belfaux fut payée 37,950

Total . . 351,700 fr. suisses.

Le mobilier du pensionnat et de la campagne était estimé 100,000 fr. Il fut volé ou complètement détruit par les bataillons bernois et vaudois. Les divers biens fonds, les châteaux, domaines et capitaux placés dans le canton ou à l'étranger n'existent jamais que dans l'imagination des Communistes, qui en furent pour leurs frais. Il est très-aisé de se convaincre aujourd'hui, avec les comptes des Jésuites parfaitement en règle, que les bénéfices de l'établissement avaient remboursé en partie considérable du capital avancé par les actionnaires. On diminuait par là même la somme des intérêts annuels qui, en s'affaiblissant chaque année, faisait espérer une libération prochaine. Cette libération aurait permis d'appliquer alors les bénéfices aux buts d'utilité publique qui étaient le vœu des fondateurs.

Dans la *Suisse en 1847* dédiée au général Dufour, comme pour lui donner un cachet d'authenticité libérale, M. Gaullieur, qui vient d'inventer à Genève des forêts, des domaines et des capitaux, châteaux en Espagne inconnus à Fribourg, s'exprime encore ainsi :

" Ce collège possédait pour environ deux millions de propriétés soit immobilières, soit mobilières. Il avait ses biens fondamentaux,

* Le franc suisse vaut trente sous de France.

Ferrand, l'un deux proclamait en chaire que toute puissance bien ordonnée vient de Dieu, comme le Père Ferrand, il recevait la peine due au texte de l'apôtre saint Paul. Un arrêt du Conseil d'Etat l'exilait du canton, sans information, sans jugement, par simple mesure de police ou de liberté. Lorsqu'on était fatigué de poursuivre les Jésuites, on se plaignait des élèves et de l'esprit qui régnait parmi eux.

ceux de l'abbaye de Marsens, supprimée au seizième siècle, ceux des couvents de Posat et de la Valsainte, aussi supprimés, diverses fondations, le trésor, les biens de la fabrique et ceux de diverses corporations.

Ces propriétés, venues de différentes sources, avaient toutes le même but. Elles consistaient en 1847 en six domaines, qui portaient les noms de Marsens, Molettes, Sorens, Pepin, Matran et Avry. Les deux derniers furent échangés en 1842 contre la terre que le collège de Saint-Michel avait à Posat.

Tous ces biens, vu la mauvaise qualité du sol, rapportaient, produit brut 11,370 fr. suisses.

Les capitaux placés dans le canton donnaient de	
revenu	8,420
L'Etat accordait au collège un subside annuel de	1,200
Divers produits de vignes, bois, vergers . .	3,760
Total	24,750 fr. suisses.

Sur cette somme il fallait prélever pour les frais de culture, les impôts et charges diverses 6,360 fr. suisses.

Une pension accordée à cinq prêtres séculiers montait à 2,890

Ce qui fait en déduction 9,250 fr. suisses.

Il restait 15,500 francs suisses pour l'entretien des bâtiments et pour assurer l'existence de trente Pères de la Compagnie, de quatre prêtres séculiers et des domestiques. La quote-part de ces Jésuites, qui se dévouaient à l'enseignement et à la prédication, se réduisait à environ 300 francs. Nous connaissons peu, très-peu, d'agrégés d'Université ou même d'instituteurs primaires qui, à ce prix-là, consentiraient à sacrifier leurs jours et leurs nuits à l'éducation de la jeunesse. Le Radicalisme accusait les Jésuites d'une opulence fabuleuse, et ils sont convaincus de pauvreté par l'examen même de leur fortune. Le Radicalisme, dont M. Gaullieur et les journaux révolutionnaires se sont faits les complaisants échos, ne tarissait pas sur les revenus de la Compagnie. Une fois arrivés au pouvoir, les chefs de l'opposition à Fribourg eurent intérêt à prouver comme magistrats ce qu'ils avaient affirmé comme rebelles. Ils se virent obligés de donner le plus complet démenti à leurs assertions. Afin de payer largement leurs créatures poussées au professorat, et que la fortune réelle des Jésuites était loin de tenter et de satisfaire, on ajouta aux revenus du collège les biens des autres ordres religieux iniquement supprimés.

Venus de diverses parties du monde, ces jeunes gens étaient républicains ou monarchiques, aristocrates ou démocrates, selon la forme du gouvernement de leur pays; mais, à Fribourg, ils n'avaient pour toute action politique qu'à honorer Dieu par leur piété et leur travail. Ils témoignaient à leurs maîtres une vive amitié.

Cet attachement parut hostile au gouvernement qui s'était établi de lui-même. On enveloppa les élèves dans la haine que les Radicaux portaient aux Jésuites. Le renvoi de ces derniers était impérieusement exigé par le Club central de Berne. Les frères et amis de Fribourg ne voulurent pas rester davantage sous l'anathème des Sociétés secrètes, et ils inventèrent comme moyen de dislocation une visite inquisitoriale dans le collège. Ce moyen donnait pour juges aux Jésuites leurs ennemis les plus acharnés. Le 29 janvier 1834, les commissaires désignés par le Conseil d'Etat investirent à l'improviste la maison où devaient se tramer tant de complots mystérieux. *L'Ani du Progrès* en avait si souvent inventé, qu'il semblait tout naturel de saisir au moins la trace de quelques-uns. On interrogea les professeurs; on interrogea les élèves; on fit subir aux hommes et aux choses un rigoureux, un minutieux examen. Les délégués du Conseil étaient, comme Balaam, venus pour maudire; ils eurent assez de probité pour déclarer ce qu'ils avaient vu et pour célébrer, dans son ensemble et dans ses détails, l'éducation donnée par les Jésuites. La vérité se faisait jour malgré les efforts du Radicalisme. Sa manifestation contribua beaucoup à la chute des révolutionnaires de 1830, que le flot électoral couvrait tous les trois ans d'un linceul funèbre. Le peuple appelait au pouvoir les amis de la Compagnie. Sous leurs auspices, elle continua dans la paix ce qu'elle avait commencé au milieu des entraves libérales.

A Soleure et à Lucerne, les Radicaux eurent la main plus heureuse: ils détruisirent les deux collèges catholiques. A la place de prêtres pieux, doctes et versés dans l'enseignement, ils appelèrent quelques renégats et des professeurs allemands dont la seule science consistait à tout nier. Pour former leurs enfants aux devoirs du chrétien et du citoyen, les pères de famille se voyaient obligés de les envoyer à grands frais dans les établissements de Brig et de Fribourg, ou de les confier à des maîtres dont les leçons publiques et la vie privée étaient une honte. L'Etat enseignant corrom-

paît la morale; il se jouait du principe religieux, il étouffait dans le cœur de la jeunesse tout sentiment de patriotisme et de foi. Les Démocrates de la Suisse primitive s'effrayèrent des tendances oppressives du Radicalisme; ils comprirent que le mal s'invéterait peu à peu dans les âmes, et qu'alors il ne serait plus temps d'y remédier.

Ils se décidèrent donc à faire sur-le-champ acte de souveraineté. Le 15 mai 1836, le peuple du canton de Schwytz se réunit en Landsgemeinde dans la prairie des délibérations. D'un accord unanime on vote la fondation d'un collège à Schwytz même, au berceau de la liberté helvétique. Il fut décidé que l'on en confierait la direction à la Compagnie. Les Etats primitifs connaissaient les Jésuites par leurs œuvres; ils demandèrent au Père Broccard du Vallais, alors provincial, de souscrire à leur vœu. Le Père Drach abandonna le rectorat de Fribourg au Père Jacques Roh, et il se rendit à Schwytz afin d'organiser la maison. Pour toute ressource, il n'y avait encore qu'un décret.

Drach utilisa les bonnes volontés et le zèle de tous. Le 4 novembre 1838, monseigneur de Angelis, nonce apostolique en Suisse, ouvrit les classes par une messe solennelle du Saint-Esprit. Les élèves ne manquaient pas au collège, c'était le collège qui faisait défaut à leur empressement. Les citoyens de Schwytz se mirent à l'œuvre; chacun se fit une gloire et un mérite d'apporter sa pierre au monument; chacun voulut y contribuer selon ses forces. Le Radicalisme n'avait pas compté sur un pareil dévouement; il s'en étonna. Mais Schwytz usait de son droit, personne n'osa le contester.

Vers la même époque, le canton de Lucerne secoua le joug des Sociétés secrètes. Dans ce pays livré pendant dix années à l'action de la démagogie, l'enseignement public était devenu un sujet d'inquiétudes pour les pères de famille. Les oreilles et les yeux des enfants ne recevaient que des leçons et des exemples de démoralisation. Le dérèglement s'asseyait dans la chaire des professeurs; l'apostasie ou l'incrédulité y régnait en dominatrice absolue. Quand, par le suffrage d'une imposante majorité, Lucerne eut reconquis ses droits, le peuple songea à réparer les désastres. Ce canton respirait enfin l'air de la liberté. Il crut essentiel d'assurer aux nouvelles générations le bonheur qu'elles avaient perdu. Les Lucernois jetèrent les yeux autour d'eux: ils virent que là où l'éducation était religieuse et morale,

la jeunesse se montrait plus assidue au travail, plus respectueuse et plus pure. Fribourg, Schwytz et le Vallais vivaient dans une paix profonde, tandis que les carabiniers fédéraux et les agitateurs portaient le trouble au sein de tous les cantons radicalisés.

Joseph Leu était aimé de l'ouvrier des villes; son nom devenait un drapeau pour les campagnes. Il a sondé la plaie du pays; il connaît le remède qui la cicatrisera; il se souvient qu'au temps de Zwingli et de Luther les Jésuites sauvèrent l'Eglise. Avec l'indifférence et l'athéisme pour armes, de nouveaux ennemis sont suscités à la religion, aux gouvernements, à la société tout entière. On menace d'anéantir les droits confessionnels des Catholiques; c'est une guerre à mort qui est déclarée au Christianisme et à la liberté. Leu se persuade que, puisque les Jésuites du dix-neuvième siècle sont, comme leurs ancêtres du seizième, en butte aux mêmes inimitiés, c'est qu'ils portent en eux un principe de vie qui peut produire les mêmes fruits que dans les temps passés. Les Radicaux s'acharnent sur la Compagnie, donc il faut que les Catholiques se groupent autour d'elle. Leu développe cette idée; afin de la populariser, trois Pères de l'Institut, Burgstahler, Damberger et Schlosser, viennent successivement évangéliser les Lucernois.

Il existait dans leur ville deux couvents de Franciscains. Ces Cordeliers, dont le Père Girard faisait partie, n'eurent pas la force de résister aux séductions du Radicalisme. Ils se sécularisèrent et le gouvernement s'empara de leurs biens. La nouvelle administration que le peuple s'était réellement choisie ne crut pas pouvoir en sécurité de conscience, profiter du larcin de ses prédécesseurs aux affaires. Elle consulta le Saint-Siège. Grégoire XVI décida que le rétablissement des Franciscains était impossible. Rome ratifia la suppression, à charge d'appliquer les biens des deux couvents à la fondation d'un séminaire diocésain. Le Pape allait au-devant du vœu public, il engageait les magistrats du canton à confier aux Jésuites le séminaire et l'éducation des jeunes lévites. Le 14 décembre 1842, le Conseil d'Etat nomme une commission qui est chargée de faire toutes les démarches et de recueillir tous les renseignements relatifs à cette affaire. Elle était grave et pour Lucerne et surtout pour la Compagnie de Jésus. Dans le mois de janvier 1843, cette commission s'adresse aux gouvernements de Schwytz, de

Fribourg et du Vallais. Elle consulte les évêques de Lausanne, de Coire, de Brixen, de Linz et de Grætz. Elle écrit à l'archevêque de Paris, à l'évêque de Strasbourg, à M. Weissenbach, professeur de théologie à Soleure, et même au ministre plénipotentiaire de la Confédération helvétique en Autriche. Toutes ces réponses furent imprimées et publiées, ainsi que le rapport de MM. Jost Peyer et Kaufmann, députés par les conseils de Lucerne pour voir par leurs yeux les moyens d'éducation employés à Fribourg.

Le 21 septembre 1843, le conseil se réunit pour prendre une détermination. Le vice-président, Joseph Mohr, et Georges Sigrist, curé de Lucerne, s'opposaient à l'admission des Jésuites. L'évêque de Bâle, qui administre spirituellement le canton de Lucerne, Antoine Salzmann, y fut dans le principe très-peu favorable aussi. De mûres réflexions et une connaissance plus approfondie de l'Institut amenèrent sans peine la justice du prélat à adhérer au désir des Catholiques. Il n'en fut pas ainsi pour ces deux membres du conseil d'éducation. Malgré leur hostilité, on décide que le séminaire épiscopal sera dirigé par les Jésuites ou par un autre Ordre religieux. Les choses en étaient là ce point lorsque, le 10 juin 1844, le nonce apostolique près des cantons suisses, Jérôme d'Andréa, archevêque de Mélitène, adresse aux avoyers et au Conseil d'Etat du canton de Lucerne la note suivante, irrécusable témoignage de la volonté du Saint-Siège :

“ Très-illustres et très-honorés Messieurs !

„ A la demande que vous m'avez itérativement faite par vos honorés offices du 3 avril 1843 et du 15 mars 1844, je me suis empressé de soumettre à la haute sagesse du Saint-Siège, et de les appuyer de toutes mes forces, vos respectueuses instances basées sur les résolutions du Grand-Conseil du louable canton de Lucerne, datées l'une du 21 janvier 1843 et l'autre du 24 février dernier, ayant pour but d'obtenir la sanction concernant la suppression des deux couvents de Cordeliers, faite en vertu d'un décret émis par le gouvernement précédent sous la date du 22 novembre 1838.

„ Bien que profondément affecté de l'arrêt porté contre les susdits couvents en dépit de tous les droits, le Saint-Père a pourtant daigné prendre en sérieuse considération l'état actuel des choses et tout ce que vous lui avez soumis

dans les différentes pièces, que j'ai eu l'honneur de lui faire parvenir; il a, d'un côté, reconnu les obstacles qui s'opposent au rétablissement des deux maisons religieuses, surtout à cause du défaut de membres de l'ordre des Cordeliers en Suisse, et il a apprécié d'autre part la résolution que le Grand-Conseil a prise dans son religieux zèle, de convertir en œuvres pies et d'utilité publique la fortune des monastères dont il est question.

„ En vue de ces circonstances et à la suite de ces réflexions le Souverain-Pontife a bien voulu me charger de vous faire, très-illustres et très-honorés Messieurs, les communications suivantes :

„ Le Saint-Siège apostolique donne sa pleine et entière sanction à la suppression du couvent des Cordeliers dans la ville de Lucerne, à condition qu'on emploie les biens :

„ 1^o Pour l'érection d'un séminaire dans la ville de Lucerne pour l'éducation de la jeunesse qui se voue à l'état ecclésiastique, sur lequel l'évêque de Bâle doit exercer tous les droits que lui accorde le Concile de Trente, et sans aucun préjudice de l'érection du grand séminaire qui doit, selon la bulle de circonscription de l'évêché de Bâle, s'établir à Soleure.

„ 2^o Pour la fondation d'une paroisse succursale également en ville.

„ Relativement au couvent de Werthenstein, le Saint-Père voulant qu'il soit conservé, autant que possible, au but de son institution primitive, désire par conséquent qu'il soit confié aux soins d'un Ordre régulier, et il autorise le gouvernement d'y appeler, de concert avec l'évêque de Bâle, une corporation religieuse, composée d'un nombre suffisant d'individus qui, tout en remplissant les obligations de leur règle, puissent convenablement, et à l'édification des fidèles, desservir l'église et la cure qui y est attachée, et entretenir le pèlerinage.

„ Cependant, si les revenus du premier couvent existant dans la ville ne devaient pas suffire à la dotation du séminaire et de la paroisse succursale, et qu'il n'y eût pas d'autres moyens pour y subvenir, le Saint-Père est disposé à permettre, à la suite d'une pétition que l'on ferait à ce sujet, qu'on y emploie les biens qui seraient peut-être superflus à l'entretien du couvent de Werthenstein.

„ Enfin le Saint-Siège verrait avec beaucoup de satisfac-

tion si l'on confiait, ainsi que le Grand-Conseil en a le projet, au zèle et aux lumières de la Compagnie de Jésus la direction du séminaire sous le double rapport et de l'enseignement et de la discipline intérieure.

Le 24 octobre 1844, le Grand-Conseil s'assemble pour trancher la question. La séance fut orageuse; elle dura sans désemparer de huit heures du matin à sept heures et demie du soir. Soixante-dix voix contre vingt-quatre se prononcèrent en faveur des Jésuites. La Constitution démocratique de ce canton accordait au peuple un droit de veto. Réuni dans ses diverses communes, il pouvait, cinquante jours après, rejeter les décisions que le Grand-Conseil avait adoptées. Le Radicalisme exigea que cette dernière chance lui fût accordée. Il la tenta; mais une majorité de plus de six mille voix sanctionna le décret du gouvernement et en réclama l'exécution immédiate.

Telle était la position des Jésuites dans la Confédération helvétique, lorsque Argovie, à bout de voies, s'imagina de se servir de leur nom, pour agiter de nouveau le pays que l'affaire des couvents avait si cruellement troublé. Entre la Suisse catholique et l'Ordre de Jésus, il existait depuis longtemps un lien que resserraient les services rendus et les témoignages d'affection et d'estime prodigués. Au nom du Radicalisme, dont le premier vœu était alors la destruction du pacte fédéral de 1815, on venait, sous prétexte que ce même pacte se trouvait violé, porter une atteinte formelle à la liberté. On accusait Lucerne d'avoir outrepassé ses droits, en faisant, dans l'année 1844, ce que le Vallais avait réalisé depuis 1810, Fribourg depuis 1818, et les cantons primitifs depuis 1836.

La question se présentait si nette et si simple, que, le 19 août 1844, la Diète ne prit même pas la peine de la croire sérieuse. La proposition d'Argovie que Keller soutenait ne fut appuyée que par Bâle-campagne. Les autres cantons déclarèrent que c'était une affaire purement cantonale, et qu'il ne paraissait pas possible de s'en occuper, sans attaquer la souveraineté et l'indépendance des divers États de la Confédération.

Avec les Diètes suisses et les agitations perpétuelles que le Radicalisme fomentait, le temps était un grand maître. L'affaire des couvents d'Argovie avait prouvé que la majorité, dans les conseils de la nation, variait au gré des So-

ciétés secrètes. On pouvait donc se condamner à l'expectative. Les Radicaux ne consentirent pas à faire cette nouvelle expérience. Ils étaient riches des dépouilles ecclésiastiques; ils avaient des armes et des séides à leurs ordres : on se décida à envahir les cantons qui résistaient à l'action dissolvante des clubs et des réfugiés.

CHAPITRE VIII.

Le nom des Jésuites est pris par la Révolution comme mot d'ordre. — Les corps francs sont créés. — Ce que sont les corps francs. — Leur expédition dans le Vallais. — Joris et Barman. — Marche des corps francs sur Sion. — Le chanoine de Rivaz et le général de Kalbermatten. — Zen-Ruffinen fait du juste-milieu. — La Vieille Suisse en face de la Jeune Suisse. — Le Vallais appelle à son secours ses alliés de Lucerne et de Fribourg. — Berne et Vaud s'opposent à l'accomplissement du pacte. — Le haut Vallais en mouvement. — Il court à la rencontre des corps francs. — Les corps francs reculent. — Ils sont battus au défilé du Trient et crient à la persécution. — Les corps francs et Neuhaus ennemis des Jésuites. — On les décide à envahir le canton de Lucerne. — Préparatifs contre Lucerne. — On l'attaque le 8 décembre 1844. — L'insurrection est vaincue. — La guerre civile acceptée, dénoncée et faite par la Révolution. — Les corps francs au village d'Anet pour inquiéter Fribourg. — Convocation d'une Diète extraordinaire pour s'occuper des Jésuites. — L'Europe au milieu de ces débats. — Lord Aberdeen et la diplomatie. — Ulrich Ochsenbein, général des corps francs. — Lucerne se plaint à la Diète de l'armement des corps francs. — Argovie nie tout. — Le général de Sonnenberg et le nonce apostolique. — Dispositions de Sonnenberg. — Bataille de Lucerne. — Le prince de Metternich félicite la vraie Suisse. — La Révolution accuse les Lucernois de cruauté. — Ce qu'il y a de fondé dans cette imputation. — Les Jésuites sur le champ de bataille. — Ochsenbein livré aux railleries veut se justifier.

Nous venons de dire ce que les Jésuites avaient fait, ce qu'ils étaient pour la Suisse. De 1843 à la fin de 1847, les Sociétés secrètes, les Radicaux, les ambitieux de tous les partis trompés dans leurs espérances, les Communistes et les adeptes de toutes les sectes antichrétiennes se réunirent dans une même croisade. On oublia ses vieilles passions et ses nouveaux préjugés, on se coalisa pour faire la guerre aux membres de la Compagnie de Jésus; on les poursuivit avec de mauvaises calomnies et des livres encore plus mauvais. Comme de 1825 à 1830, on les accusa de tout diriger, de tout ramener à eux, de rêver l'asservissement du monde au profit de leur ordre; mais, en France, en Allemagne et

en Italie, ces accusations n'allèrent pas plus loin. Elles masquèrent des attaques plus sérieuses. En Suisse, il n'en fut point ainsi. Dans ce pays où tout le monde était libre, à l'exception des gens honnêtes, où Mazzini, Breidenstein et leurs complices se livraient impunément à la corruption et à l'assassinat; où Marr, Weitling et ses *justes* osaient prêcher l'athéisme et le bouleversement social, en enivrant le peuple des plus dégradantes adulations, les Jésuites servirent de point de mire à la guerre civile. Ailleurs, lorsque ce drapeau de circonstance avait conduit leurs ennemis improvisés sur le champ de bataille qu'ils ambitionnaient, ces ennemis, fiers de leur victoire, avouaient, en se moquant de leurs dupes: que ce terrible Ordre de saint Ignace de Loyola était pour eux un mythe, un nom de guerre auquel ils n'avaient jamais cru. Pour prouver leurs dires, ils oubliaient les Jésuites. La Compagnie, qui venait de soulever tant de flots d'encre et de colère, restait, comme pendant la tempête, calme et laborieuse au fond de ses demeures. L'émeute passait et repassait autour de ces maisons si souvent signalées aux haines populaires et l'émeute elle-même souriait. La Révolution avait fait son coup. Elle trouvait une meilleure proie à dévorer. Comme en 1830 et en 1848, elle ne permettait plus qu'on lui parlât de ces spectres si souvent évoqués.

Elle niait les Jésuites. Quand elle ne les niait pas, on la voyait, dans un accès d'incompréhensible justice, se prendre à les plaindre ou à les admirer. Le dernier coup de canon tiré contre le gouvernement établi devenait en même temps le dernier écho des phrases de six pieds qu'elle glorifiait la veille. Les noms des maîtres dans l'art de calomnier les Jésuites, ces noms qu'elle portait aux nues, se trouvaient, à un instant donné, engloutis dans le même néant. On les reléguait aux limbes de l'oubli, on les vouait à leurs regrets mille fois plus cruels et plus durables pour eux que les remords. La Révolution se créait d'autres chimères à combattre.

En Suisse, le Radicalisme triomphant resta fidèle à ses vieilles préventions. Sur ce point-là seulement son imagination lui fit défaut. Il ne se crut pas assez habile pour chercher un nouveau texte à ses contre-façons révolutionnaires. On lui avait livré les Jésuites à pourfendre, il s'acharna sur cette victime; car, pour lui, les Jésuites, c'était la Religion

catholique, c'était le Christianisme. Au milieu des aveuglements de son ignorance, il espérait, à l'aide de quelques coups de fusil, détruire dans les cœurs tout sentiment de foi.

Jusqu'alors les Jésuites n'avaient jamais servi de mobile à une guerre civile, à des invasions à main armée. La comédie qu'on jouait avec leur nom n'avait tourné à des drames sanglants que sous un titre plus réel. En Suisse, on les prit comme la cause déterminante des collisions dont les Sociétés secrètes avaient besoin pour essayer leurs forces en présence de l'Europe muette de lâcheté. Ces Sociétés voulurent tenter ce qu'elles pourraient faire sur une plus grande échelle. La France, l'Autriche et la Prusse les laissaient libres de leur action. Elles comprirent que ce mouvement jetait la terreur au pied des trônes, elles l'exagérèrent. Ce fut au cri de : " Mort aux Jésuites ! " qu'il commença ; il s'achèvera dans la même étreinte de ridicule.

A la fin de 1844, chaque fraction des partis constitutionnels secondait les efforts du Radicalisme. La presse libérale de toutes les nuances, les orateurs de toutes les tribunes, les Universitaires de tous les pays, les mauvais prêtres de tous les cultes se prêtaient la main pour s'élancer à l'assaut de la Compagnie de Jésus. Ce débordement de haines et d'outrages s'arrêtait à la calomnie de barreau, à l'insinuation parlementaire, à l'acrimonie gutturale de quelques maniaques d'Université. En Suisse, ces passions d'Athénée ou d'écritoire se traduisirent en violences. L'Europe avait alors ses bravis du journalisme et ses sicaires de l'intelligence ; la Suisse effaça, dépassa toutes ces monstruosité par ses *corps francs* ou Freischaaren.

Dans les temps les plus désastreux des annales européennes, et à la suite des guerres que la civilisation naissante soutint contre la barbarie, on avait, à diverses reprises, vu surgir des armées de truands. En France, sous le nom de *bandes noires*, de *coutelaris*, de *compagnies franches*, de *popelicans* ; en Allemagne, sous celui de *Reuter* ; en Italie comme *malandrini*, *condottieri* et *grande compagnie* ; en Flandre, comme *pifles*, ces armées, toujours hors de la loi, vivaient d'incursions et de pillage. " En ces années (1160), raconte Mézeray ¹, la maudite engeance des *routiers* et des

¹ Mézeray, *Histoire de France*, t. v, p. 31.

cotteraux commença à se faire connaître par ses cruautés et ses brigandages. On ne sait pas bien pourquoi on les appelait ainsi, mais c'était une espèce de gens de guerre et d'aventuriers venant de divers endroits comme d'Aragon, de Navarre, de Biscaye, de Brabant, qui couraient le pays et qui se louaient à qui en voulait, pourvu qu'on leur donnât toutes sortes de licences. »

A cette époque de perturbation, le droit des gens n'était pas établi. L'Europe avait à peine quelques troupes régulières. La force brutale devenait la seule jurisprudence entre les nations. Depuis de longs siècles, ces abus de la violence avaient disparu. On ne parlait des *Coutelaris*, des *Malandrins* et des *Reuter* que comme d'une légende tombée dans le domaine des fictions. Tout à coup, au centre de l'Europe, en plein dix-neuvième siècle, ces agrégations de malfaiteurs se renouvellent. A leur première apparition, elles dépassent les excès de leurs devancières. Le nom de corps francs n'avait point toujours été profané en Suisse. Sous la République française, des volontaires, que le sort ne désignait pas pour faire partie du contingent militaire, se mirent à la solde et aux ordres de l'Etat. Comme les autres troupes réglées, ils dépendirent du commandant en chef, et ils renforcèrent l'armée, tout en suivant scrupuleusement sa discipline. Ces volontaires se nommèrent *Frei-schaaren*. C'est leur souvenir sans doute qui donna l'idée aux Sociétés secrètes d'emprunter un pareil titre.

Les hommes qui formèrent le noyau de pareilles bandes avaient été recrutés dans les tirs fédéraux ou dans les clubs. Ils sortaient des Sociétés secrètes, de la lie des réfugiés et des étudiants d'Allemagne. On les choisissait parmi les repris de justice, les fainéants ou les hommes qui n'ont plus rien à perdre. Ils firent leur soumission pour se rendre les adjudicataires du vol et de l'assassinat; ils mirent aux enchères la foi et la liberté helvétiques. On les organisa, on les soudoya publiquement. Leur but n'était pas plus un mystère que leur présence. Les feuilles radicales annoncèrent qu'on donnerait à chaque affilié un poignard, dix francs d'arrhes et sept batz¹ de solde par jour. On leur fit jurer de marcher aveuglément sur les pas de leurs chefs pour détruire les Jésuites et leurs adhérents. Des présidents d'un

¹ Le batz vaut trois sous de France.

Comité de salut public les appelèrent aux lieux de leurs réunions. Pour les tenir en haleine on ouvrit des souscriptions. " Ces corps de volontaires ou corps francs, dit le protestant Gaullieur ¹, agissaient sans l'autorisation officielle de leurs gouvernements, mais quelques-uns de ceux-ci n'étaient pas complètement à l'abri des reproches, sinon de complicité morale, au moins d'une certaine tolérance au milieu des préparatifs d'armements qui se faisaient autour d'eux au vu et au su de tout le monde. "

Aux ménagements gardés par cet écrivain, on sent qu'il cherche à amoindrir la vérité, et que ce ne sont pas seulement les grands conseils radicalisés qui furent coupables. Le Directoire fédéral en effet devait, par sa position, voir et connaître les trames qui s'ourdissaient. Il fit la sourde oreille aux cris de mort retentissant dans les villes de Berne, de Soleure, de Zurich et d'Argovie. Il ferma les yeux sur les marches et contre-marches de ces nouveaux malendrins qui accouraient à Zofingen (canton d'Argovie) comme au quartier général des Sociétés secrètes levant enfin le masque. Ils arrivaient du Seeland, de l'Oberland, de Vaud, de Neuchâtel et du Jura protestant. Ils semaient la terreur sur leur route, afin de se familiariser au désordre. Ces hommes n'avaient d'autre enthousiasme que celui du pillage. Les noms de patrie et de liberté leur étaient aussi inconnus que les devoirs qu'ils imposent. Dans les lupanars des Sociétés secrètes, on les a formés aux désirs charnels; on a gonflé leur cœur d'un sentiment égoïste. En les abrutissant, on les a dépouillés de cette générosité native, de cette bravoure qui ne calcule pas le danger. Ils étaient entrés pleins de courage dans ces associations, ils en sortent lâches et méchants. On a perverti leur nature pour l'engraisser en idée de toutes les jouissances matérielles qu'on leur promettait, et ils se sont efféminés sous la désolante doctrine du communisme. Le phénomène qu'a produit en Suisse cette doctrine c'est renouvelé partout. Partout l'homme qui se laissa gangrener par elle a perdu quelque chose de sa vigueur physique et de son instinct belliqueux. Ses maîtres voulaient le ravalier à l'état de la bête carnassière ² qui

¹ *La Suisse en 1847*, p. 46.

² Weitling, dans ses hallucinations de l'Alliance des Justes, ne cessait de répéter à son auditoire de prolétaires : " Je méprise la liberté, votre idole. C'est une chimère. Quelle niaiserie, quelle

s'acharne sur un cadavre et recule toujours devant un ennemi disposé à se défendre; le succès a dépassé leurs plus tristes espérances. Le communiste portera le fer et le feu au sein des familles. Il sera audacieux et féroce avec les faibles; mais dans une lutte à égalité d'armes et de chances, il ne combattra pas, ou s'il s'est laissé traîner sur le terrain, attendez-vous au premier coup de fusil à le voir fuir à travers la campagne. Les corps francs suisses avaient reçu cette dégradante éducation, ils furent aussi ceux qui tout d'abord en portèrent la honte.

Leur première tentative s'exécuta contre le Vallais. Depuis la surprise de Sion par les Radicaux et la Jeune Suisse au mois d'avril 1840, ce canton a été incessamment agité, d'abord par le gouvernement qui s'est imposé à la direction des affaires, ensuite par la propagande des Sociétés secrètes. Les douze ou quinze avocats dirigés par Joseph¹ et Maurice Barman, avaient, à force d'exactions et d'arbitraire, donné à la population paisible le droit et la volonté de se défendre. La Vieille Suisse s'était constituée en face de la Jeune. Elle avait pris ses mesures, elle apprêtait ses armes et ses votes pour triompher au combat ou au scrutin, selon l'occurrence. Cette attitude devenait inquiétante. Le 28 août 1843, un nommé Alexis Joris, dont les Radicaux du Bas-Vallais essaient de faire leur Santerre, ordonne une levée en masse. Il écrit d'Illarsaz: "Monsieur le président, je suis chargé par le comité directeur de Martigny, ainsi que par le président du conseil de guerre établi par le gouvernement à Sion, de vous communiquer l'ordre de faire marcher immé-

imbécilité que de borner ses vues à une réforme et même à une révolution politique! Qu'importent les droits de citoyen et les constitutions, tant que les besoins du corps ne sont pas satisfaits, tant que les passions de l'homme ne sont pas assouvies! Fi de la politique! Trêve à vos discussions creuses! Si vous voulez être heureux et vraiment libres, travaillons ensemble à détruire la propriété, la cause de tous les maux, et établir le communisme, la source de toutes les jouissances." (Hennequin, *Etude sur l'Anarchie contemporaine.*)

¹ Comme plusieurs ennemis politiques des Jésuites, M. Joseph Barman avait son fils au collège de Fribourg. Pour l'acquit de ses opinions radicales il voulait bien combattre les disciples de saint Ignace et faire cause commune avec les mécréants. Mais quand il s'agissait de ses devoirs de père, M. Barman s'en déchargeait sur les Jésuites, sans s'inquiéter de la contradiction manifeste qui existait entre ses principes révolutionnaires et ses précautions paternelles.

diatement tous les hommes valides de votre commune, de 18 à 55 ans, pour la défense du Bas-Vallais et pour repousser l'agression des fanatiques du Haut-Vallais, qui doit commencer dès ce soir. Je suis chargé d'en prendre le commandement en passant dans votre commune, et vous devez mettre à notre disposition toutes vos armes disponibles.

„ P. S. J'espère que les dissensions politiques cesseront en présence du danger de tous. „

Cet appel aux armes n'était qu'un de ces audacieux coups de main tentés par les révolutionnaires pour aguerrir au pillage les désœuvrés qu'ils traînaient à leur suite. L'ordre dont arguait ce Joris fut nié par le président du conseil de guerre¹. Il n'y avait à redouter aucune *agression des fanatiques du Haut-Vallais*; mais Joris et sa bande s'étaient sentis une velléité de troubler la paix publique. Ils portèrent l'effroi dans plusieurs paroisses. On commença par enlever la caisse du receveur d'Illarsaz. Le 29 août, on rançonna la maison du Saint-Bernard et le prieuré. On vola chez le major Crettex une somme de deux mille francs destinés à la solde des troupes, on dévasta la cure de Riddes; on mit à sac celle d'Ardon. Le même jour, l'avocat Joseph Torrent, à la tête d'une autre bande de Jeunes-Suisses, plaçait à la bouche d'un canon chargé à mitraille l'abbé Dumoulin, curé de Monthey. Cette première orgie ne s'arrêta point là. Joris voulait marcher sur Sion pour anéantir un adversaire absent. Une députation des autorités cantonales, composée de trois avocats libéraux, se présente et cherche à enchaîner des courages qui jusqu'à cette heure ne se sont signalés que contre des prêtres inoffensifs. Un honteux traité est signé et le retour de Joris devient une nouvelle source de déprédations et de fureurs.

Le Conseil d'Etat du Vallais fut saisi d'une protestation de sept présidents de dizains réunis à Tourtemagne pour parer aux éventualités. Dans cette protestation, signée par

¹ M. de Riedmatten, président du conseil de guerre, fit publier la lettre suivante dans le 78^e n^o du *Courrier du Vallais*: „ Monsieur le rédacteur, je vous prie de donner place dans votre journal à la déclaration suivante: Je viens d'apprendre que quelques personnes notables des dizains de Sierre et de Louèche ont dit en haut lieu que l'ordre de la mise en mouvement de la colonne Joris, en août dernier, émanait du président du conseil de guerre établi au moment de la mobilisation des trois bataillons. Comme j'ai été honoré de cette présidence, et que jamais je n'ai donné pareil ordre, je démens cette assertion de la manière la plus formelle. „

Adrien de Courten, Allet, Roten, Indermatten, de Sepibus, Ferdinand de Stockalper et Joseph Walther, on lisait :

“ Une horde de séditeux, d'artisans de troubles et de crimes s'y livre au pillage, s'y complaît dans des exactions de tout genre, viole la propriété, viole le domicile, persécute les ministres des autels, poursuit avec acharnement l'homme de bien, le citoyen paisible, le Vallaisan digne de ce nom ; se met au-dessus de toute autorité, foule aux pieds la loi divine, brave la loi humaine, met à l'ordre du jour violence, exécutions militaires, etc.

„ Des fratricides, des meurtres, des délits, des crimes jusqu'à présent inouïs chez nous, et heureusement encore ignorés chez nos confédérés, souillent et déshonorent un pays qui, au milieu des commotions publiques de l'Europe, avait su se montrer l'héritier de ses peux, valeureux et fidèles aïeux. .

„ Le même sang coule encore dans les veines des fils. Ils viennent ainsi demander de la manière la plus solennelle le prompt rétablissement de l'ordre; de la tranquillité, du repos dans la partie du pays lâchement laissée en proie aux perturbateurs du repos public, à la fureur d'une secte désorganisatrice et impie qui est venue chercher son dernier refuge au Vallais. Ils viennent réclamer justice pour des frères opprimés ; que l'ordre, la sécurité s'y rétablissent promptement ; que satisfaction complète soit rendue aussitôt aux victimes du vandalisme ; que l'homme de bien puisse rentrer, puisse reposer tranquillement sous son toit paternel ; que les deux pouvoirs émanant de la même source y soient respectés et puissent chacun y exercer leur ministère ; que le Vallaisan reconquière sans plus de délai son attitude noble, religieuse et calme, qui l'a fait si longtemps remarquer dans la famille de Tell. „

Le Conseil d'Etat se trouvait alors composé d'hommes de divers partis ; mais, par le fait des élections, la majorité appartenait à la cause du bon droit, à celle de la liberté religieuse et civile ; elle luttait contre le Radicalisme. Néanmoins, par une de ces concessions toujours si fatales, elle avait laissé à la tête du gouvernement un magistrat de justemilieu dont les indécisions sont quelquefois plus préjudiciables que les ardeurs d'un exalté. Ignace Zen-Ruffinen, c'était le nom de ce magistrat, ne possédait aucune des qualités nécessaires en temps de révolution. La peur restait sa

seule conseillère, et il tremblait devant les Jeunes-Suisses comme un coupable devant ses juges. Il leur appartenait donc. Mais à côté de lui se montrait un de ces prêtres qui aiment la patrie et la liberté : le chanoine de Rivaz, ancien élève du collège Germanique à Rome, n'avait ni les craintes ni les tendances de Zen-Ruffinen. Dans le principe, il avait cru de toute équité d'accorder au Bas-Vallais l'égalité dans les élections. Pour l'obtenir, il a puissamment contribué à la révision de l'acte constituant. Actif et clairvoyant, il a proposé et fait accepter des réformes ; mais il ne veut pas, à l'aide de ce grand mot, pousser au Radicalisme. Quand il s'aperçut que la Jeune Suisse ne parlait de réformes que pour opprimer l'Eglise et l'Etat, le chanoine de Rivaz, curé d'Ardon, fit un pas en arrière. Il avait rêvé la liberté des enfants du Seigneur ; les avocats, ses prôneurs de la veille, lui apprenaient par une triste expérience qu'ils ne tendaient qu'à l'asservissement de leurs concitoyens ; M. de Rivaz résolut de les combattre. Avec le concours du colonel Guillaume de Kalbermatten, d'Adrien de Courten et des abbés Dunoyer et Dumoulin, il s'oppose à toutes les tentatives des Barman.

Ce que Joris avait entrepris au mois d'août 1843, la Jeune Suisse allait le recommencer en 1844 avec l'appui des corps francs. Joris était un enfant perdu des Sociétés secrètes, jeté en avant pour préparer le terrain. La véritable armée d'invasion approchait enfin. Pour se garantir en cas d'échec, elle se donnait des otages, elle faisait marcher des prêtres et des femmes devant ses cohortes ; elle avait tellement intimidé Zen-Ruffinen que ce chef du gouvernement se fit auprès d'elle le complaisant espion de ses administrés. Il insinua aux Radicaux qu'ils pouvaient marcher en toute sécurité sur le chef-lieu du canton. Soutenus par cet auxiliaire, les corps francs ne dissimulèrent plus leurs espérances. Ils coururent à l'assaut du Catholicisme ; ils désignèrent pour première victime monseigneur de Preux, évêque de Sion, les Jésuites et tous leurs adhérents. Le péril était imminent.

La Vieille Suisse a pris des mesures de longue main, elle est prête à marcher au premier signal. Zen-Ruffinen, par lâcheté, encourage et protège l'agression des Radicaux ; les chefs de la Vieille Suisse l'amènent à donner l'ordre aux troupes et à la population du Haut-Vallais d'accourir à la défense du gouvernement menacé. A peu près sûr que cet

ordre sera sans résultats, Zen-Ruffinen se conforme à un désir qui est un soupçon.

Devant de pareils symptômes, le gouvernement du Valais, usant de la faculté que lui confère le pacte, appelle à son aide les troupes de Lucerne et de Fribourg. Il prévient le vorort, alors à Lucerne, qu'il invoque l'assistance fédérale. Les cantons primitifs s'ébranlent à la voix de leur allié. A l'instant même Berne et Vaud garnissent leurs frontières pour disputer le passage aux Lucernois et aux Fribourgeois. Berne et Lausanne ont fourni aux corps francs des soldats, des armes et des munitions. L'ordre du vorort est méconnu et les Catholiques du Vallais, abandonnés à leurs propres forces, doivent se sauver eux-mêmes ou tomber dans le guet-apens que leur tendent les Radicaux. Lausanne refuse à Fribourg la faculté de courir à la défense de ses frères. Les Vaudois ne trouvent pas un semblable obstacle et peuvent renforcer les corps francs.

L'ordre arraché à Zen-Ruffinen est parvenu, le 19 mai 1844, dans les montagnes du Haut-Vallais. Le même jour, les dizains de Sierre et de Louèche, les populations de Brig, de Rarogne, de Viège et de Conches se présentent en armes. On leur a dit que leur religion et leur patrie sont menacées. Les Vaillaisans s'improvisent soldats; ils accourent des vallées les plus éloignées. A l'aspect de ces rudes paysans qui prient dans les églises toujours richement ornées par leurs soins, qui chantent des cantiques dans les rues pour s'exciter au combat, les Radicaux de Sion jugent que la partie est perdue. En se cachant dans leurs demeures, ils laissent à leurs frères et amis du Bas-Vallais l'honneur d'affronter de pareils adversaires. Les Radicaux savent que la lutte ne s'engagera point avec des Jésuites ou des prêtres. Ils n'avancent qu'à pas comptés. Barman et Joris leurs chefs n'ont plus l'audace de 1843.

L'ennemi ne vient pas à leur rencontre; les Catholiques s'élançant au-devant de lui; ils sont commandés par Guillaume de Kalbermatten qui a sous ses ordres Adrien de Courten, les colonels de Preux et Taffiner. Les Radicaux se sont retranchés au village d'Ardon. Le 19 mai, ce village est enlevé à la baïonnette. Ils se replient sur le pont de Riddes; ils sont culbutés par les trois colonnes de Kalbermatten. Afin de couvrir leur retraite, ils incendient le pont et placent leur artillerie au défilé du Trient en deça de Mar-

tigny, premières thermopyles du Radicalisme. Le feu mis au pont de Riddes arrête la marche des Haut-Vallaisans. La vieille-Suisse des montagnes du Bas-Vallais ne laisse pas aux corps francs l'espoir d'échapper à une défaite. Du Val-d'Iliez, de Salvan, de Verrossaz et des autres campagnes, les Catholiques ont couru aux armes; ils se précipitent sur les envahisseurs et les écrasent dans un dernier combat. Joris et Maurice Barman, frappés d'épouvante, arrachent leurs insignes, plongent dans le Rhône et le traversent à la nage. Ils avaient donné pour cri de ralliement à leurs rebelles : Mort aux Jésuites ! Ce fut au cri de : Vivent les Jésuites ! qu'ils virent la déroute de l'armée radicale, déroute telle que les vaincus tournaient leurs fusils contre leurs compagnons d'armes pour se faire épargner par les vainqueurs.

Cet échec dérangeait le plan des Sociétés secrètes. Le gouvernement du Vallais, après avoir remercié Dieu d'une victoire aussi inespérée, prenait les mesures que lui dicte la sûreté de l'Etat : il mettait Sion en état de siège, dissolvait l'association de la Jeune Suisse et ordonnait des poursuites contre les fauteurs de la levée de boucliers. Ces mesures, d'une bénignité à laquelle les révolutions habituent fort peu leurs victimes, furent taxées de sanguinaires réactions. Les fuyards crièrent au martyr. De concert avec leurs associés de Berne, ils accusèrent la Compagnie de Jésus de tous les maux dont ils avaient accablé leur patrie.

La victoire du Vallais ne découragea pas les corps francs. Ils se savaient appuyés par Neuhaus d'un côté, de l'autre par les comités centraux des Sociétés secrètes. Comme ils prétendaient ne marcher que contre le Jésuitisme, ils se donnaient vis-à-vis des ignorances ou des complicités de l'Europe diplomatique un air de démocratie chevaleresque. On oubliait la permanence de leurs conspirations pour ne leur tenir compte que de leur haine d'instinct contre la Société de Jésus. Lucerne, en vertu de son droit incontesté et incontestable, appelle l'Institut de saint Ignace à la direction de son séminaire; Zurich s'est donné Strauss pour apprendre à nier la divinité du Christ; Berne a dans ses maisons d'éducation tous les réfugiés du globe; Vaud et Genève y placent les affiliés des clubs. Au sein de chaque canton, les Sociétés secrètes ont ouvert à leurs sicaires de l'intelligence ou de l'assassinat des écoles primaires où le com-

munisme s'enseigne au détriment de l'Évangile et de la morale. Lucerne n'a rien eu à objecter par respect pour la liberté de ses confédérés. Mais ce que les Catholiques ont toléré en silence chez les autres, ils veulent le faire accepter pour eux-mêmes. Afin de réparer les brèches faites au sanctuaire, ils aspirent à remplir le vœu de Rome. Grégoire XVI leur mande de confier l'instruction de la jeunesse cléricale à l'Institut de Jésus; ils ont obéi à une prière qui était un ordre; ils ne croient pas pouvoir reculer. La question a été agitée, débattue devant les conseils de l'État et devant le peuple. La majorité s'est prononcée. Cette majorité veut que les Jésuites viennent remédier aux désastres moraux que le Radicalisme fait peser sur le canton. Elle a pris toutes ses dispositions en conséquence. Elle a le droit pour elle; il lui importe peu de savoir si l'assentiment des Sociétés secrètes lui est acquis.

On s'était arrangé à Lucerne pour passer outre; car, telle qu'on la posait devant l'opinion publique, la question des Jésuites devenait une affaire de liberté, de besoin et de dignité. Les Lucernois l'avaient ainsi compris, et ils n'ignoraient pas qu'en cédant sur un point ils ouvraient la voie toujours fatale des concessions. Ils refusèrent d'y entrer. Cette politique sans portes de derrière était une bonne fortune pour les corps francs, qui pouvaient dissimuler leur drapeau communiste sous la haine toujours retentissante du nom de Jésuite. Quelques mécontents, entraînés par le docteur Steiger, qui ne se sentait pas la force d'assister à la réparation du mal fait à son pays par de funestes doctrines, avaient pris le parti de courir à travers la Suisse. Ils servaient de lien et d'émissaires aux Sociétés secrètes. Par des récits pleins de colères et surabondants en mensonges, ils tenaient en défiance les préventions calvinistes; ils excitaient les haines radicales; ils peignaient les cantons catholiques tantôt comme abrutis sous le despotisme sacerdotal, tantôt comme menaçant la liberté et le culte des autres États. Par l'affaire des couvents d'Argovie, ils n'ignoraient pas qu'il n'y a rien de plus facile que de tromper les crédulités populaires; ils se mirent à attiser le feu. Minorité perdue au sein du canton, ils s'y trouvaient sans action et sans influence; mais au dehors il n'en était point ainsi.

L'appui des clubs et des corps francs leur fut acquis du

jour où ils parlèrent de révolte. Neuhaus s'était avidement emparé de la question des Jésuites; il espérait qu'elle lui porterait bonheur, comme celle des couvents d'Argovie. Les Radicaux de Lucerne, affiliés aux anarchistes de la Suisse, se voyaient l'objet des admirations de la presse. On les couvrait de larmes et de regrets. Par des louanges hypocrites, on stimulait leur ambition en flattant leur vanité. On leur répétait chaque jour qu'ils n'avaient qu'à se montrer pour vaincre les prêtres et les paysans. On leur indiquait du bout de la plume l'orage amoncelé contre la Compagnie de Jésus, orage qui allait gronder en même temps en Allemagne, en France, en Italie. La bonne volonté des Radicaux lucernois n'avait pas besoin d'être soumise à de pareilles épreuves. On leur parlait de s'insurger; avec les démagogues de tous les pays, ils professaient que¹ "les majorités ne sont pas omnipotentes, et qu'une majorité, fût-elle régulièrement et constitutionnellement formée, peut rendre tel vote qui justifie pleinement l'insurrection contre elle." L'élasticité de cette théorie du droit insurrectionnel est sans limites tant que la Révolution n'a pas usurpé le pouvoir. Du jour où elle règne, les choses changent de face. On est condamné par la terreur à obéir sans réflexion, sans commentaires, ou l'échafaud remet à leur place les traîtres à la patrie. Steiger, Baumann et leurs complices n'avaient pas à redouter cette suprême conséquence de leur révolte. La majorité prononçait contre eux, ils s'insurgèrent contre la majorité.

Berne et Argovie promirent leur concours direct au mouvement que les Radicaux préparaient dans l'intérieur. Neuhaus est avec eux; le landammann d'Aarau les seconde. Le 5 décembre 1844, on se dispose à venger l'affront que les Vallaisans firent subir aux Sociétés secrètes. Pour assurer le succès, Berne met sur pied trois bataillons d'infanterie et un escadron de cavalerie. On les dirige sur la frontière de Lucerne avec injonction d'appuyer le mouvement révolutionnaire dès qu'il aura une chance favorable. Aarau envoie deux batteries et une force imposante. Son landammann est si certain de la victoire des corps francs qu'il se démet de ses fonctions pour marcher à leur tête. D'innombrables agents parcourent les cantons de Bâle-campagne, de So-

¹ *Démocratie pacifique* rédigée par M. Considerant, du 14 mai 1849.

leure et de Berne. Ils appellent aux armes les étudiants et tous les enrôlés des clubs. Ce complot, tramé dans l'ombre, n'était connu du gouvernement réparateur de Lucerne qu'à l'état de bruit. Une tentative qui eut lieu à Willisau le mit sur la voie. Il se trouvait dans cette ville du canton quatre pièces d'artillerie avec leurs munitions de guerre. Des factieux apostés essaient de s'en emparer. Au premier signal, les habitants se portent sur les Radicaux; il les dispersent, conduisent les canons au château et les braquent contre l'ennemi. L'ennemi ne reparut plus; mais, le 8 décembre, il se montra à Lucerne, et le comité directeur de Bienne, en appelant aux armes ses sicaires des clubs, annonçait cette levée de boucliers au moment même où elle éclatait sans préméditation aucune.

Ce jour-là, à cinq heures du matin, le colonel radical Guggenbuhler et Baumann, membre du gouvernement tombé sous le vote populaire, réunissent sur la place du Moulin les éléments de l'insurrection qu'ils préparent depuis si longtemps. Ils savent que Lucerne a réclamé l'assistance fédérale armée d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald. Cette assistance ne leur manquera pas; il faut donc précipiter les événements. Baumann et Guggenbuhler forment en ligne leurs insurgés. Des soldats du poste s'avancent pour les reconnaître. Le feu est ordonné par Baumann; des coups de fusil se font entendre. Quelques soldats tombent blessés. Ils ripostent à cette attaque nocturne, et les rebelles, pris en flagrant délit d'attentat, s'échappent par toutes les issues. Guggenbuhler, Baumann et Issac sont de ce nombre. Le docteur Steiger et le capitaine Auf der Maur restent prisonniers. L'insurrection radicale avait échoué dans la ville; elle voulut savoir si elle serait plus heureuse en rase campagne. On la vit se rallier à la tête du pont de l'Emmen, se renforcer des volontaires que Berne et Aarau tenaient à sa disposition, et faire feu sur les milices d'Hochdorf que Leu conduisait. Une douzaine de Catholiques furent tués ou blessés dans ce guet-apens. La nouvelle parvint aux insurgés que, de tous les points, les Suisses se précipitaient vers Lucerne pour défendre le chef-lieu de canton. Les Radicaux ne se crurent pas en sûreté. Ils n'avaient plus la supériorité du nombre; ils refusèrent le combat que leurs vœux avaient si souvent appelé. Les uns se retirèrent sur Sempach, Bureu et Willisau; les autres à Menzikon et à Reinach.

Ces événements arrivés coup sur coup dénotaient de coupables projets. Leur gravité n'échappa pas à personne. C'était la guerre civile qui éclatait après avoir été si longtemps soufflée au cœur du pays par toutes les passions antichrétiennes et antisociales. Le Radicalisme sentit qu'il était maître de la Suisse s'il parvenait à dompter les résistances catholiques. On les savait isolées, incapables par un devoir de conscience mal entendu, de se présenter en agresseurs à ceux qui violaient leur territoire et leur liberté. Ce fut sur cette appréciation que l'on bâtit tout un système d'attaques.

Au moment où Lucerne se vit en butte à une révolte préméditée, le gouvernement de Zurich refusa à ses volontaires radicaux l'autorisation de franchir la frontière. Dans la nuit du 8 au 9 décembre, il mit à la disposition des Lucernois ses troupes qui eurent ordre d'attendre à la limite du canton que le Grand-Conseil réclamât leur appui. Berne n'avait pas eu de ces délicatesses¹. Neuhaus, son avoyer, tenait les fils de cette ténébreuse intrigue. Au nom des Jésuites, jeté comme dernier aliment aux surexcitations de la foule, on marchait sans obstacles vers le terme des espérances démagogiques. Les Jésuites devenaient un paratonnerre pour les corps francs. Qui aurait osé à la fin de 1844, en Europe, incriminer les corps francs lorsqu'ils se dévouaient à attaquer la Compagnie de Jésus? L'impopularité que lui arrangeaient les écrivains, les orateurs et les universitaires avait besoin d'une lutte sanglante. Il importait d'intervertir les rôles, de montrer que les Catholiques de l'Helvétie, fanatisés par les Pères, mettaient les armes aux mains des corps francs. Au tribunal de la calomnie et de l'iniquité, la Société de Jésus devait répondre du sang versé pour elle et par elle. Ce thème avait été bien préparé, il fut mis en scène avec un luxe d'impostures, qui dut fortement agir sur l'imagination des simples.

Zurich offrait ses contingents à son confédéré de Lucerne

¹ L'appel suivant fut affiché en papier jaune sur tous les murs de Berne :

« A la nouvelle reçue en ce moment que la bonne cause est à Lucerne dans le plus grand péril, tous les Libéraux de la ville et des environs sont instamment invités à se rencontrer dans une assemblée qui aura lieu aujourd'hui à onze heures, à l'auberge de l'Ours, pour délibérer sur les mesures à prendre, et spécialement sur l'envoi des volontaires.

„ Berne, le 9 décembre 1844, neuf heures du matin. »

pour écraser les corps francs ; Berne, le 29 décembre 1844, prit sous son patronage les vaincus du Vallais et de Lucerne. On passa la revue générale des truands helvétiques sur le territoire bernois ; et, comme Fribourg était leur point de mire, on leur assigna pour lieu de rassemblement le village d'Anet à une lieue de la frontière. Le Vallais et Lucerne avaient repoussé une première attaque, combinée avec les Radicaux du pays. On espérait que, grâce au concours de Julien Schaller et d'André Castella, chefs des corps francs fribourgeois, on serait plus heureux. Ces deux hommes traitèrent avec l'ennemi du prix de leur trahison ; ils proposèrent de livrer leur patrie à ces bandes de flibustiers croisant sur les montagnes et dans les vallées de la Suisse : mais l'énergique contenance du peuple et du gouvernement fit avorter ce plan. Fribourg n'était qu'un membre isolé de la Confédération ; les Sociétés secrètes se décidèrent à ajourner leur attaque contre cette ville, afin de diriger leurs coups sur Lucerne, qui est le cœur de la Suisse catholique.

Les Radicaux ont besoin de détourner l'attention publique pour faire leurs préparatifs. On convoqua une Diète extraordinaire à Zurich pour le 25 février 1845. Le territoire de deux Confédérés a été audacieusement violé. Des bandes d'étrangers en armes parcourent le pays ; elles annoncent sur leur passage les désastres dont la Suisse est menacée ; elles hurlent des chants de mort. La Diète extraordinaire n'aura point à s'occuper de ce hors-d'œuvre parlementaire, indigne d'attirer ses regards. Le Radicalisme nie les faits patents, il nie le complot, il nie les agressions. Dans le Vallais et à Lucerne, il nie tout, même l'existence des corps francs. Mais sept Jésuites doivent bientôt arriver à Lucerne, afin de former aux vertus sacerdotales les jeunes gens qui se destinent au service des autels. Là est le danger pour la Confédération et pour le pacte de 1815, que, depuis quinze ans, le Radicalisme voue à tous les anathèmes. Il faut inquiéter les populations, les saturer de mensonges, les endormir sur le péril qui les menace, en leur faisant peur de l'ombre d'un disciple de Loyola. Ce plan a été tracé par les Sociétés secrètes ; la Diète extraordinaire va complaisamment le mettre à exécution.

S'il n'y avait pas de loyauté dans une pareille tactique, on y trouvait au moins une certaine habileté. On cachait l'asservissement de la Suisse sous la robe des Jésuites ; mais la

presse radicale ne se crut pas astreinte à ces ménagements constitutionnels. Elle alla droit à son but et elle publia dans ses journaux: " Depuis que les terribles Jésuites règnent en maîtres à Fribourg, on ne reconnaît plus le caractère du Fribourgeois. Il est devenu fourbe et dissimulé. L'épouse dénonce son mari; les frères sont dénoncés par leurs sœurs; l'espionnage est à l'ordre du jour. Ce pauvre peuple est abruti; seul, il n'est pas capable de rompre les chaînes sous lesquelles il gémit. "

Pour mieux faire comprendre sa pensée, un autre journal s'écriait: " Les Catholiques veulent s'opposer à notre volonté. Qu'ils soient traités d'après le précepte d'Hippocrate. Ceux que la médecine ne guérit pas sont guéris par le fer. Ceux que le fer ne peut guérir se guériront par le feu. "

Les Jésuites étaient le mot d'ordre; néanmoins ils n'effrayent pas réellement le Radicalisme. " Sans doute, dit le journal radical de Zurich, les Jésuites sont nos plus dangereux ennemis; mais notre victoire ne serait pas encore complète quand nous aurions anéanti jusqu'au dernier disciple de Loyola. Il est une puissance qui conspire notre ruine et qui médite de nous donner des fers. Cette puissance, c'est le Papisme qui va chercher dans l'arsenal du moyen âge les armes qu'il juge propres au combat contre la liberté; et les suppôts de cette puissance, ce ne sont pas seulement les Jésuites, mais encore tous les moines et tous les funestes propagateurs. Nous pensons donc que le combat que nous avons soutenu jusqu'à ce jour ne peut pas nous mener à la victoire. Il est temps de tourner nos coups contre notre premier ennemi, attaquons directement le Romanisme tout entier. "

Le Romanisme, c'est la foi catholique.

Sur ces entrefaites, le vorort vient de passer à Zurich. L'autorité fédérale réside dans ce canton, depuis le 1^{er} janvier 1845. Le 20 du même mois, elle adresse à ses co-États une circulaire par laquelle deux questions sont soumises à la haute Diète: 1^o la Confédération n'a-t-elle pas le droit, et n'est-ce pas son devoir, de prendre une résolution pour empêcher toute violation du domaine des États confédérés par d'autres cantons, et de prendre des mesures à cet égard? N'est-il pas nécessaire que la Confédération prononce sur l'existence de l'Ordre des Jésuites dans plusieurs cantons

et notamment sur son introduction. à Lucerne et arrête les mesures à prendre à leur égard ? »

Le 19 août 1844, la Diète, en rejetant la proposition d'Argovie contre les Jésuites, avait déclaré à l'unanimité moins la demi-voix de Bâle-campagne que c'était une affaire purement cantonale et qu'il ne paraissait pas possible de s'en occuper, sans attaquer la souveraineté et l'indépendance des divers Etats de la Confédération. Cinq mois après, on revenait sur cette détermination. Les corps francs s'étaient produits. Le Radicalisme demandait pour toute satisfaction le bannissement des Jésuites. Il ne s'agissait plus de reviser le pacte de 1815, de centraliser la Suisse en lui donnant un gouvernement unitaire ou de s'occuper des Sociétés secrètes et du Communisme qui débordaient sous la protection des modernes Coutelaris. Le Radicalisme s'effaçait, il s'amoin-drissait pour grandir jusqu'à des proportions gigantesques l'impalpable ennemi qu'il offrait au Protestantisme. Il fut convenu que l'on accuserait les Jésuites de la création des corps francs. « Certes, dit M. Gaullieur¹ devant un juge d'instruction, et s'il se fût agi d'un procès ordinaire, il aurait été bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'arguer contre ces religieux des faits d'une nature telle qu'ils pussent justifier l'expulsion. Les accusations générales dont les Jésuites étaient l'objet n'appartenaient pas à cette nature de faits qui peuvent figurer dans une enquête criminelle. »

Ainsi, de l'aveu même des écrivains calvinistes, c'est un procès de tendance que la Diète, poussée à bout par les Sociétés secrètes, va instruire. Les témoins qu'elle choisit sont les journalistes aux gages des clubs. Pour complaire à ce ramassis de condottieri que le Radicalisme tient en laisse et que, comme une meute affamée, il jette sur les Etats catholiques, il faut que Lucerne renonce à son indépendance et à sa souveraineté. Une pareille alternative est un dés-honneur. Personne ne consentit à l'accepter.

La Diète s'ouvrit le 25 février, sous la présidence de M. Mousson. Il y eut d'éloquentes passes de paroles pour ou contre les Pères de la Compagnie. Neuhaus, qui ne croyait qu'à son ambition, leur imputa à crime d'avoir eu Pascal pour adversaire, il leur reprocha de ne pas mettre en pratique les maximes de Fénelon et de Bossuet; il alla

¹ *La Suisse en 1847*, p. 41

presque aussi loin que les Michelet ou les Libri du Collège de France. Il confessa que les Jésuites n'étaient pas une institution catholique. MM. Fournier et de Courten n'eurent pas de peine à démontrer l'inanité de pareilles assertions dans la bouche de Neuhaus. Ce député de Berne avait, comme tous les incrédules et les hérétiques, glorifié Clément XIV. D'autres protestants firent subir à la mémoire de ce pontife la honte de leurs louanges intéressées. Ils parlèrent de tolérance et de vertu, de progrès et d'union, d'embrassements fraternels et d'étreintes cordiales. Mais il fallait que Lucerne et les cantons catholiques renonçassent aux prêtres qui, par un dévouement égal à leur science, avaient bien mérité du pays. C'était la condition mise à tout rapprochement. Neuhaus et ses affiliés n'avaient songé aux Jésuites qu'en désespoir de cause. Cette question leur offrait une chance inespérée d'agitation, ils résolurent de la pousser à ses dernières conséquences. On discutait encore, on aurait discuté toujours, lorsque subitement les députés de Berne quittent la Diète. Ce jour-là même, les comités des districts de la ligue populaire se réunissaient à Berne et le comité des corps francs à Zofingen.

Cependant l'Europe, qui assistait l'armée au bras à sa décomposition, n'avait pas cru devoir rester silencieuse en présence des attentats passés et des craintes trop bien fondées pour l'avenir. " La diplomatie — Neuhaus le répétait souvent — nous bombardera de notes et de contre-notes, mais elle s'en tiendra là. " Et Neuhaus avait raison. La Grande-Bretagne la première entra dans cette lice de protocoles et d'insinuations plus ou moins gouvernementales. Lord Aberdeen adressa à M. Morier, ministre d'Angleterre en Suisse, la dépêche suivante, datée du Foreign-Office, 11 février 1845 :

" Vos rapports sur les événements qui sont arrivés dernièrement en Suisse, et qui dépeignent la situation agitée où se trouvent quelques cantons, ont appelé l'attention sérieuse du gouvernement de Sa Majesté.

" Quoique le contenu de ces rapports ait causé un profond chagrin au gouvernement de Sa Majesté, il ne se sent cependant pas appelé à prononcer un jugement quant aux causes qui ont pu amener un pareil état de choses. Son respect pour la souveraineté indépendante des gouvernements cantonaux empêchera, en effet, dans tous les temps

le gouvernement de Sa Majesté d'offrir aucun conseil ou opinion qui pourrait faire supposer qu'il eût le désir d'intervenir dans les affaires intérieures de la Suisse.

» En même temps, le gouvernement de Sa Majesté ne peut que craindre qu'une prolongation de la présente agitation n'entraîne finalement pour la Confédération des conséquences dont la possibilité est envisagée par le gouvernement de Sa Majesté avec d'autant plus de sollicitude qu'elles paraissent être restées inaperçues ou bien traitées comme de peu d'importance par les parties engagées dans les fâcheuses dissensions qui semblent aujourd'hui menacer la dissolution du lien fédéral.

» Les conséquences auxquelles je fais allusion sont celles qui pourraient affecter les relations internationales entre la Suisse et le reste de l'Europe, ainsi qu'elles sont définies par les arrêtés généraux et les actes qui ont garanti à la Confédération suisse, constituée par le pacte fédéral existant, les avantages d'une perpétuelle neutralité et de l'indépendance territoriale.

» Il est évident que la destruction de ce pacte, n'importe par quel moyen ou par la faute de quel parti, en Suisse, elle serait effectuée, amènerait tôt ou tard la nécessité de reconstituer le corps helvétique sous quelque autre forme, laquelle, pour obtenir une position légale dans le système politique général de l'Europe, exigerait l'assentiment formel des puissances garantes qui prirent part à l'acte du 20 novembre 1815, dans lequel il fut déclaré que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse, et son indépendance de toute influence étrangère, sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière.

» Un résultat aussi difficile que celui de la reconnaissance par le reste de l'Europe d'une nouvelle Suisse ne saurait être obtenu qu'à travers des complications probablement préjudiciables aux plus chers intérêts des cantons, et qui impliqueraient nécessairement l'intervention des puissances étrangères.

» Le gouvernement de Sa Majesté n'ignore pas avec quelle aversion une pareille intervention serait envisagée par les Suisses de tous les partis, et il apprécie entièrement le sentiment patriotique qui lui inspire cette manière de voir.

» C'est pour cette raison et en vue de l'éventualité de

semblables résultats pour la Suisse, que le gouvernement de Sa Majesté désire ardemment (*fell most anxious*) que les gouvernements cantonaux, dans l'examen des questions qui s'agitent aujourd'hui dans ce pays, mettent de côté toute considération étrangère aux intérêts généraux de la Confédération, à son bien-être permanent et à sa tranquillité, et que, se rappelant leur devoir envers leur commune patrie, leurs obligations fédérales et la grave responsabilité qui pèse sur chacun d'eux vis-à-vis de leurs propres populations respectives, ces gouvernements, au moyen de prévenances et de concessions mutuelles, viennent en aide au Directoire fédéral pour obtenir la solution de ces questions dans les formes légales prescrites par le pacte, et non par l'emploi de moyens violents ou anarchiques.

„ Le gouvernement de Sa Majesté reconnaît le respect qui est dû aux libres décisions d'un Etat souverain dans les matières qui regardent exclusivement son propre bien-être et sa politique intérieure; mais, quels que soient les avantages que l'on espère recueillir de certaines mesures, ils sauraient à peine contre-balancer les inconvénients reconnus de commotions et de dissensions civiles devenues presque inévitables, et d'une intervention étrangère qui en serait la suite. „

Le baron de Krudener, au nom de la Russie, fit entendre le même vœu, les mêmes conseils et peut-être aussi les mêmes menaces détournées. Le 27 mars 1845, il passa au vorort une dépêche où on lisait : “ L'intérêt que la Russie porte à la Confédération suisse, et dont des preuves peu communes ont attesté l'efficacité, fait une obligation au cabinet impérial de ne pas laisser ignorer la réprobation dont il doit frapper ces abus antisociaux, contre lesquels la Diète extraordinaire semble n'avoir prononcé que d'impuissantes formules, puisque, loin d'apporter un remède efficace à l'intolérable discorde des corps francs, cette Diète s'est ajournée en leur présence et a laissé peut-être entre leurs mains le sort de la Suisse...

„ Il m'a été prescrit, monsieur le Président, par mon gouvernement, de constater aux yeux des autorités et des partis en Suisse, cette manière dont il envisage l'état présent des choses et surtout les conséquences désastreuses qu'il amènera pour la Suisse, si des conseils plus sages, plus amis de l'ordre légal et de la justice, plus conformes

aux sentiments que se doivent des confédérés, ne prévalent pas dans les affaires de votre pays. »

La France, l'Autriche et la Prusse tinrent le même langage. Mais la partie était si bien liée entre les Sociétés secrètes et le Radicalisme suisse d'un côté, et de l'autre entre les diverses oppositions parlementaires qui alors servaient de marchepied au désordre, que les corps francs purent impunément s'organiser. D'actives communications avaient lieu; des relations s'étaient établies au sein de tous les camps qui, à la tribune ou dans la presse, combattaient, les uns pour un portefeuille de ministre, les autres pour amener un bouleversement social. La Suisse était le corps sur lequel tous ces ambitieux en ébullition allaient faire une expérience. Ils se trompaient les uns les autres; cependant tous se donnaient la main, tous s'encourageaient, tous se soutenaient pour renverser. Les Radicaux suisses savaient, par leurs alliés de Paris, de Vienne et de Londres, que l'Europe diplomatique était décidée à ne voir un cas de guerre dans aucun conflit, dans aucune violation du droit des gens. L'Europe diplomatique essayait de prolonger son existence à force de protocoles; mais elle avait peur de tirer l'épée. Elle a tant de fois reculé depuis 1830 qu'elle arrivait à prendre sa lâcheté pour un acte de courage et une preuve de force. Comme Louis-Philippe, elle adopta le système de la paix à tout prix. Avec les idées de perturbation que faisaient germer les Sociétés secrètes et celles qu'engendraient les oppositions prétendues constitutionnelles, ce système conduisait fatalement au déshonneur et à la guerre. L'Europe ne jugea point ainsi la position. On s'imagina qu'en végétant quelques mois ou quelques années de plus dans cette atonie on endormirait le tigre et l'on aplanirait peu à peu les difficultés. Cette erreur, née d'un coupable sentiment d'égoïsme, donna au Radicalisme une idée pleine d'exagération de son omni potence. Il se crut terrible, puisqu'on n'osait pas l'attaquer; il conçut la pensée de porter en Suisse un défi aux puissances. Il savait que toute leur irritation s'évaporerait en dépêches, il précipita donc la crise.

Le 19 mars 1845, la Diète extraordinaire s'était ajournée au 5 avril pour laisser aux corps francs le temps de préméditer et d'assurer leur coup de main. Les comités des Sociétés secrètes et du Radicalisme se mettent en permanence. Pendant ce temps on réunit à Zofingen, où se trouvent le

docteur Steiger et Bœschentein, tous les armements nécessaires ; on fabrique des fusées à la congève. A Aarau, à Menzikon et à Reinach, on enrôle les réfugiés et les volontaires. Dans toute la Suisse radicale, on les excite à s'élaner sur Lucerne. Le docteur Snell, Keller, Rothpletz, inspecteur général des milices argoviennes, avec Gugger, directeur de la police de Soleure, passent la revue de ces corps francs dont Ulrich Ochsenbein va prendre le commandement.

Comme tous les chefs que le Radicalisme suisse s'est donnés, Ulrich Ochsenbein est avocat. Il a vu le jour à Nidau, dans le canton de Berne, la patrie de la plupart des révolutionnaires helvétiques, tels que Frédéric Funk, encore un avocat, et Frédéric Kohler. Ochsenbein avait longtemps vécu obscur et besogneux. Son titre de juriste lui ouvrait la porte des Sociétés secrètes ; il y entra comme il serait entré dans tout autre lieu qu'on lui aurait dit être le temple de la fortune. En 1836 — et c'est sa première apparition dans le monde politique, — Ochsenbein joue un rôle des plus subalternes dans l'affaire de l'espion Conseil. Ainsi que ses confrères en radicalisme et en barreau, Ochsenbein n'a jamais douté de rien. A Nidau, il n'était qu'un praticien chargé du dossier des clubs ; il rêva qu'il y avait en lui assez d'étoffe pour faire un César. Il se sentit possédé de la manie militaire et on le nomma capitaine dans l'état-major fédéral. Ce titre lui imposait des devoirs. Il crut les avoir tous remplis en levant à l'avance un plan d'opérations contre Lucerne. La fraternité de l'avocat-capitaine n'allait pas au delà ; mais ainsi qu'il l'a déclaré par écrit, Ochsenbein ne faisait ce tracé que "uniquement par manière de passe-temps, comme objet d'étude, dans un moment où il ne songeait guère à figurer dans les corps francs et simplement en amateur de combinaisons militaires." Ochsenbein en se posant en Turanne ou en Montecuculli, se garde bien d'avouer le fait tel qu'il est. A ses réticences on sent que cet homme a appartenu à la police. Ce n'était pas en effet par un amour spéculatif de l'art qu'Ochsenbein, déguisé en boucher, allait sur le Gûtsch, la montagne qui domine Lucerne, étudier les points attaquables de la ville. Neuhaus lui avait, sur sa demande, accordé cette mission. Il la remplit si mal qu'il ne put jamais se reconnaître quand ses corps francs attaquèrent la ville dont il avait lui-même levé le plan. Ochsenbein a

peu de vertus ; mais il n'a pas beaucoup de vices. C'est un de ces hommes que la nature avait destinés à végéter dans un coin et que le hasard des événements porte à une éphémère célébrité dont ils ne sont pas les derniers à s'étonner. Ochsenbein était alors le client de Neuhaus. Neuhaus couvrait de sa protection toute cette monnaie de tyranneaux qui, sous son égide, arrivaient de Bienne ou de Nidau pour tenter fortune.

Ochsenbein était donc avocat. On cherchait un général pour les corps francs, et tous les colonels de l'état-major fédéral reculaient devant cette mission déshonorante, Ochsenbein la sollicita par dévouement aux principes. Il l'obtint.

Au milieu de ces préparatifs qui remplissaient la Suisse du bruit des armes, le canton de Lucerne, exposé à une nouvelle invasion, cerné par des pillards ravageant ses frontières et n'ayant pas assez de sarcasmes à jeter à la Diète, leur complice, s'adresse encore une fois à l'autorité directoriale. Il lui signale comme un danger imminent l'existence de ces bandes armées que la Confédération réproûve et qu'Argovie tolère et protège. Le vorort de Zurich, qui voit à sa tête des magistrats conservateurs et juste-milieu, délibère au lieu d'agir. Argovie est mis en cause. Les Lucernois se plaignent que ce canton voisin favorise les menées hostiles à leur sécurité ; ils dénoncent Aarau comme l'entrepôt des munitions, l'arsenal de guerre et le quartier général des corps francs. En Suisse, personne n'ignorait ces manœuvres radicales. Argovie feint de ne les apprendre que par la protestation des Lucernois. Avec cette foi punique qui n'a jamais trompé que les dupes, Argovie répond : " Il n'est pas vrai que des corps francs se soient déjà réunis ou se réunissent en ce moment dans notre canton. Il n'est pas vrai que des bandes armées se soient dirigées d'Aarau sur Lucerne. Il n'est pas vrai que les volontaires aient trouvé des munitions, des armes, de l'artillerie dans nos arsenaux. Si Lucerne a des renseignements positifs à cet égard, qu'il nomme ceux qui ont livré les armes, nous l'en défions. "

Le lendemain de ces dénégations accumulées, les corps francs, partis du canton d'Argovie, envahissaient le territoire de leurs confédérés, les Catholiques de Lucerne se trouvèrent prêts à les recevoir.

Ils savaient la confiance qu'il fallait ajouter aux affirmations des Argoviens et des Radicaux, ils prirent leurs me-

sures en conséquence. Un appel fut adressé aux cantons primitifs. Ils y répondirent avec entraînement. Uri et Unterwald paraissent sous les armes. Schwytz, dans une proclamation énergique, s'écrie : " Et quels sont donc les hommes qui nous préparent tant d'opprobres ? Ce sont des étrangers que nous avons comblés des bienfaits de l'hospitalité, des hommes chassés de leur pays et cherchant un asile parmi nous. Ce ne sont point des enfants de Tell ; ils ne descendent ni de Stauffacher ni de Winkelried. Leurs pères n'ont point prêté le serment du Grütli, point combattu à Morgarten, point vaincu à Sempach, point fondé la liberté helvétique. Et ces Jacobins d'Allemagne et ces Carbonari d'Italie oseraient nous dicter des lois dans nos foyers ! Et ces échappés de l'Europe nous enchaîneraient dans un flétrissant esclavage ! ”

Les corps francs n'ont pu trouver pour chef qu'un avocat ; les Catholiques suisses confient le commandement de leur armée à un vieux soldat, leur compatriote. Le général de Sonnenberg est à leur tête. Le nonce apostolique, Jérôme d'Andréa, habite alors le château de Sonnenberg que les corps francs investissent. D'Andréa est un de ces prêtres qui ne reculent jamais devant l'accomplissement d'un devoir. Pour le forcer à prendre la fuite et pour se servir de sa faiblesse comme d'un moyen de découragement, on cherche à l'intimider. D'Andréa résiste aux menaces de l'ennemi : on l'accuse de Jésuitisme, on répand le bruit que le sang va couler par son obstination, d'Andréa ne cède ni aux anathèmes ni aux prières. Le nonce a compris qu'il doit avoir à lui seul plus de courage que tous les diplomates ensemble. Il veut partager les périls des Catholiques. Représentant du Saint-Siège, il se montre digne de la confiance de Grégoire XVI et de l'estime de la Suisse.

En capitaine expérimenté et qui est sûr d'avance que ses ordres seront exécutés par le courage de ses soldats, le général Sonnenberg ne s'est point déguisé à lui-même, il n'a point surtout voulu dissimuler aux autres le danger qui les menace. Ochsenbein a franchi la frontière le 30 mars 1845, dans la soirée. Il occupe militairement plusieurs communes, et les réfugiés de Lucerne enrôlés parmi les corps francs adressent à leurs concitoyens, dont naguère ils incendiaient les demeures, une proclamation sans signature qui se termine ainsi : " Si vous ne nous tendez pas une main

amicale, si vous nous repoussez d'au milieu de vous, sachez-le, nous avons des baïonnettes et des canons en nombre suffisant; nous ferons à nos ennemis une guerre d'extermination. Notre devise est vaincre ou mourir ! »

Partout sur leur passage, ils se signalent par d'atroces bouffonneries. « Demain, disaient-ils aux femmes de Russwyl, vous pourrez avoir la chair de Siegwart ou de Bernard Meyer à un rapp la livre. » A d'autres ils armonçaient « qu'il serait facile de montrer que les prairies verdissent sans qu'on ait besoin de réciter la prière du Rosaire. » Puis, au milieu des chants de mort, ils désignaient leurs victimes. Ils exhibaient les couteaux avec lesquels ils se promettaient de dépecer les prêtres et les chrétiens; ils parlaient de gibets de soixante pieds dressés sur la plaine de Thoune et où Siegwart-Muller, Leu, Bernard Meyer et leurs amis devaient être attachés, lorsqu'au préalable le Radicalisme les aurait promenés à travers la Suisse dans des cages de fer. Ils annonçaient, — et les journaux des Sociétés secrètes n'ent font point mystère, — que tout était prêt pour l'avènement de la république unitaire. Il lui fallait un bain de sang pour la rajeunir. Ils allaient le prendre à Lucerne. Ce fut par de semblables accès de fraternité qu'ils se préparèrent à vaincre ou à mourir.

Comme les Vallaisans, les Lucernois n'ignoraient pas qu'entre ces deux honorables alternatives, il s'en trouvait une autre que le Radicalisme ne dédaignait point. La fuite, pour lui, était la traduction libre de la victoire ou la mort. Les Catholiques étaient en mesure de savoir ce que le Radicalisme allait décider.

Le plan du général Sonnenberg était d'attirer l'ennemi au cœur du canton, afin de pouvoir l'empêcher de fuir trop vite. A peine arrivé à Attishoffen, l'avocat, déguisé en général, laisse de côté les villes de Sursée et de Willisau, puis, en passant par Ettiswyl, Grosswangen et Hellbühl, il se dirige sur Lucerne. Quelques compagnies lucernoises, aux ordres de l'intrépide colonel Elgger et du commandant Schmid, échangent des coups de fusil et se retirent à pas lents. Cette retraite inspire une nouvelle ardeur aux soldats d'Ochsenbein. Ils croient qu'ils n'ont qu'à s'avancer, et que, conformément aux promesses de Neuhaus et des réfugiés de Lucerne, ils trouveront partout des frères heureux de voir briser enfin leurs chaînes. Les corps francs, qui ont

si souvent reçu le baptême bachique de la victoire dans les clubs de Berne et d'Argovie, ne doutent plus de leurs succès. Ils attaquent simultanément Littau et le pont de l'Emmen. Ils s'emparent de Littau, qu'après une résistance habilement prolongée les Catholiques abandonnent pour se retirer sur la capitale. Au pont de l'Emmen un autre combat s'engage. Il est aussi meurtrier que celui de Littau, mais les Catholiques n'ont pas d'artillerie; ils cèdent devant le nombre. Ces escarmouches, où le Landsturm et les troupes déployaient une sage entente de la guerre, avaient considérablement harrassé les corps francs. Ils pensaient être venus à une fête radicale, c'est-à-dire au sac d'une ville. Ils se trouvaient lancés dans une guerre réglée, avec des chefs dont ils suspectaient les talents militaires, et des associés dont ils connaissaient la lâcheté. Un sentiment de défiance grossi par la fatigue les tint, toute la nuit du 31 mars au 1^{er} avril, dans une surexcitation cruelle, présage d'une défaite.

Le pont de l'Emmen a été repris par Xavier Schmid. Les volontaires de l'Unterwald se joignent à lui. D'autres troupes occupent Krienz et le Renggloch. Sonnenberg en détache de nouvelles sur les hauteurs du Gütisch. Ce sont les compagnies de Nidwald et le bataillon du commandant Schiffmann qui prennent position au Gütisch et reconnaissent la forêt adjacente. Les cantons primitifs ont fourni jusqu'à leur dernier homme.

Au milieu de cette nuit, un parti de corps francs attaque de front l'auberge de Kløsterli, dont le landsturm du capitaine Weingartner et le capitaine Meyer-Crivelli ont essayé de faire une redoute. Des fusées à la congrève tombent sur cette maison, d'où les défenseurs continuent le feu, tandis que Meyer, à la tête de ses voltigeurs, et le capitaine d'artillerie Segesser luttent d'intrépidité avec les corps francs, qui, sur ce point, eurent la bravoure du soldat. Cet engagement nocturne, livré à Malters et à Schachen, avait échoué. Il laissa au pouvoir des Catholiques quatre obusiers de Bâle-campagne, de Berne et d'Argovie, une voiture chargée de fusées à la congrève, des vivres et des munitions.

A la pointe du jour, le 1^{er} avril, Sonnenberg se décide à diriger une attaque concentrique aux hauteurs de Littau. Kost de Lucerne, Moos de Zug, et Jauch d'Uri ont formé sur la Sentimatt leurs bataillons en colonnes. Sonnenberg en prend le commandement, et, soutenu par l'artillerie et par

les troupes qui ont bivouaqué sur le Güttsch, il marche à l'ennemi. L'ennemi ne s'attendait pas à une savante combinaison, Ochsenbein encore moins que ses malandrins. Trois coups de canon tirés à vingt secondes d'intervalle sont le signal du combat. L'artillerie de Schwyzer ouvre le feu. Elle balaie les corps francs du faubourg de Senti. Protégées par les fossés ou cachées derrière les haies, quelques bandes essaient de riposter aux carabiniers de Zug; ils sont mis en déroute. Les soldats d'Uri et les carabiniers de Lucerne avancent de leur côté. Le mouvement de Sonnenberg s'opérait avec une précision presque mathématique. Les corps francs reculaient comme d'instinct. Ochsenbein a porté la résistance principale contre la division qui descend du Güttsch. Cette division eut à lutter pendant plus de trois heures contre de nombreux assaillants. Il fallait triompher sur ce point ou compromettre le succès de la journée. Les troupes d'Unterswald s'avancent. Elles prennent de front l'ennemi, le culbutent, le repoussent jusqu'auprès du Wylhoff, et, secondées par les voltigeurs d'Uri, elles dispersent les corps francs, qui se voient pris entre deux feux.

Durant cette affaire, Sonnenberg avait atteint le plateau de Littau. Ses canons y étaient en batterie, et les corps francs, vaincus et sans direction, erraient sur les hauteurs de Zimmeregg ou sur les rivages de l'Emmen. Les uns cherchaient à fuir par le pont de Dorenberg, les autres tentaient encore une dernière lutte du côté de Kriens. Mais là, près de la forêt de Schachen et du Rümli, ils furent arrêtés par le commandant Schobinger.

A dix heures du matin il n'y avait plus de corps francs; ce n'était qu'une armée de fuyards ¹ à laquelle son général-avocat avait donné l'exemple du sauve qui peut.

Le landsturm et les troupes aux ordres de l'infatigable colonel Elgger poursuivirent l'ennemi. Ils lui firent plus de mal dans la déroute que dans l'action. De tous les côtés, les fuyards n'entendaient que ces cris : „ Sentinelles, prenez garde à vous! feu! „ Au même instant une balle partie d'une maison, d'un arbre, d'un buisson, d'un rocher, frappait

¹ Une colonne de corps francs forte de 1,700 hommes et commandée par Billot échappa seul à la défaite. Elle avait pris ses précautions en conséquence. Elle avait passé à Ettiswyl avec deux canons à neuf heures du matin. Ettiswyl est éloigné de sept lieues de Lucerne.

un corps franc. Ces paysans, terribles comme une armée rangée en bataille, ont vaillamment combattu, mais leur exaspération a quelque chose de si naturel, qu'ils ne demandent pas mieux que de combattre encore. L'armée d'invasion comptait au moins 11,000 hommes; elle fut vaincue par des forces dont le nombre ne s'élevait pas à la moitié de ce chiffre. Cette victoire ne coûta aux Suisses que 8 morts, tandis que les corps francs laissèrent sur le champ de bataille ou dans les eaux de l'Emmen et de la Reuss plus de 400 cadavres. 130 blessés avaient été ramassés sur divers points; 2,000 prisonniers furent faits, et un butin considérable, ainsi que tout un parc d'artillerie, tombèrent au pouvoir des Lucernois ¹.

Les Catholiques ont vaincu, et il leur a fallu plus de résolution que de sang; Leu, qui s'était battu avec ses frères, renvoie l'honneur du triomphe au Dieu des armées. Ils ont prié avant et pendant le combat. Ils se dirigent le lendemain vers le sanctuaire de Notre-Dame-des-Érmites d'Einsiedeln, pour remercier la Vierge du succès de leurs armes. Après Dieu, Lucerne devait sa délivrance à ses alliés, le gouvernement paya noblement cette dette. Il adressa à ses concitoyens et à ses Confédérés la proclamation suivante :

“ La main du Tout-Puissant a dispersé, anéanti les bandes indisciplinées qui avaient juré de renverser la constitution et le gouvernement de Lucerne; les ennemis de l'ordre social ont trouvé la mort sur les bords de l'Emme, sur le Gutsch, à Littau, à Malters, à Büttischolz. Le 31 mars et le 1^{er} avril sont des jours glorieux pour Lucerne et ses plus anciens Confédérés.

„ L'ordre dans l'Etat est dans les desseins de Dieu : aussi a-t-il fait tomber ses foudres vengeresses sur les perturbateurs du repos public, sur les traîtres et les parjures : voilà ce que nous disent les cadavres sanglants de nos ennemis, les drapeaux, les chariots, les caissons, les canons, les armes qui sont entre les mains des vainqueurs.

¹ Ce parc d'artillerie consistait en obusiers et en canons provenant les uns de Bâle-campagne et d'Argovie, les autres de Berne. On trouva quatre mille fusils et douze cents carabines abandonnés par les corps francs. Cette artillerie était destinée à détruire Lucerne, car, dans son rapport, Ochsenbein avoue que “ la ville eût été bombardée dès la pointe du jour avec des obus et des fusées à la congrevé jusqu'à ce qu'elle se rendit. „

„ Ce sont là des monuments de votre bravoure et de votre fidélité ; mais ce sont aussi des monuments du parjure et de la trahison ! Le sang suisse a coulé , mais il retombera sur les injustes agresseurs. Lucerne est sans reproche ; son histoire ne connaît ni trahison , ni parjure. Attaqué , honni , insulté , il a défendu sa liberté , son indépendance , son honneur , sa religion ; il a repoussé l'outrage , parce qu'un peuple libre n'en souffre jamais.

„ Pour Dieu et la patrie , tu t'es levé comme un seul homme , brave peuple lucernois : ton combat a été un combat sacré , c'est pourquoi Dieu t'a envoyé son ange pour te garder au jour du danger. Rends grâces à Dieu , dont la main t'a visiblement protégé.

„ C'est dans le besoin qu'on reconnaît l'ami. Vous , généreux alliés des Waldstetten et de Zug , vous nous avez apporté le puissant secours de votre bras ; elle est encore dans toute sa vie chez vous , l'antique fidélité helvétique. Un cri de guerre a retenti dans vos vallées au milieu de la nuit , et peu d'heures après , le drapeau d'Unterwald flottait sur le champ de bataille : Honneur à vous , nobles compagnons d'armes ! La gloire du 31 mars vous appartient comme aux Lucernois.

„ Uri et Zug , vous êtes toujours prêts à voler au secours de vos frères ; vous vous êtes montrés dignes de vos pères : les combats du 1^{er} avril figureront dans vos annales à côté de Morgarten.

„ L'ennemi était à l'heure décisive deux fois plus nombreux que nous ; mais il n'était pas accoutumé à votre courage , il prit la fuite dans toutes les directions.

„ Schwytz , habitué depuis si longtemps à la victoire , n'a pu partager nos dangers , mais son drapeau nous est apparu pour assurer nos succès ; il partage notre gloire.

„ Reconnaissance éternelle du fond de nos cœurs , à vous tous , frères généreux ! Et toi , peuple de Lucerne , remercie tes frères ! Dans la Suisse primitive vit encore l'antique honneur , l'antique loyauté , l'antique fidélité helvétique ; là point de traîtres , point de félons , point de parjures ; là le peuple au bras puissant , au courage inébranlable , au cœur magnanime ; là les généreux descendants des fondateurs de notre liberté , là la vraie Suisse.

„ Notre juste cause , nous voulons la défendre jusqu'au bout , c'est pourquoi ne déposez point les armes , l'ennemi

voudra venger sa honte et son ignominie. Depuis quatre mois déjà vous êtes sous les armes, vos fatigues sont grandes, mais les biens que vous assurez le sont encore davantage.

„ Nous l'espérons, le jour de la paix n'est pas loin. Cependant n'oubliez pas que la modération et la magnanimité honorent le vainqueur. Présentez à l'ennemi de la veille la main de la réconciliation, et ne lui rendez pas selon ses œuvres.

„ Deux mille prisonniers sont en notre pouvoir; la vengeance appartient au vainqueur, mais elle est indigne du chrétien. Les auteurs de tant de crimes recevront leur juste châtiment; celui qui ne voit point la main de Dieu dans un si profond abaissement, celui-là est déjà jugé.

„ Par ordre de nos premiers magistrats, il sera célébré un jour de prières et d'action de grâces. Honneur et gloire au Dieu de nos pères pour cette brillante victoire qui a sauvé notre patrie; honneur encore une fois aux citoyens lucernois qui dans ces jours périlleux ont porté les armes et terrassé l'ennemi; honneur à nos fidèles et chers Confédérés, qui nous ont frayé le chemin de la victoire; honneur au vaillant général de Sonnenberg qui du fond de l'Italie est accouru au secours de sa patrie en danger, et qui a si bien mérité d'elle, ainsi que tout le corps des officiers.

„ Chers concitoyens, fidèles Confédérés, vaillants soldats, assez de républiques sont tombées pour nous apprendre ce qui conserve et ce qui perd les Etats. Placés au centre de la Suisse, nous ne sommes pas un peuple redoutable par le nombre, digne d'envie par les richesses; mais nous sommes contents, justes, libres, heureux, forts par l'amitié et le courage, puissants sous la main de Dieu qui renverse les pyramides et garde les chaumières. Que le Dieu de nos pères nous conserve sous sa sainte garde. „

A la nouvelle de cette victoire de l'ordre et de la justice, remportée sur l'iniquité révolutionnaire, un long cri de joie et d'admiration s'élança de tous les cœurs catholiques. L'Europe n'était plus habituée à ces succès, et elle devait le premier à d'agrestes soldats qui, seuls, s'étaient bravement défendus. Cette héroïque résistance était un coup de canon tiré contre les idées de perturbation; l'Europe se contenta d'admirer. Le 10 avril le prince de Metternich se fit l'interprète de ce sentiment.

“ La victoire que Lucerne, uni à ses fidèles alliés, vient de remporter si glorieusement en repoussant l'attaque la plus criminelle dont l'histoire fasse mention, aura une grande portée politique.

„ Elle confirme la grande idée que l'on avait conçue des Suisses, en nous montrant encore, dans la plus grande partie de ce peuple, les vertus de leurs ancêtres, la bravoure, la droiture, l'amour de la justice et la confiance entière en la Providence.

„ En confondant les plans d'une faction scélérate, quoique bien combinés et soutenus par des forces considérables, cette victoire fait espérer qu'il sera enfin mis un terme à de si coupables manœuvres et la paix tant désirée rendue au pays.

„ Elle autorise les puissances étrangères, et en particulier les Etats voisins, à croire que l'élite des bons est encore assez forte pour opposer d'elle-même une digue suffisante à l'anarchie, qui ne manquerait pas d'amener la ruine de la Confédération en compromettant l'ordre moral dans l'ensemble de tout le corps social, et pour prévenir de dangereuses complications, suites nécessaires d'une situation qui n'est ni naturelle ni honorable à la Suisse.

„ La gloire d'avoir fait de si grandes choses appartient à la valeureuse population de Lucerne, de Zug et de ces cantons primitifs, à qui la Confédération suisse doit son origine et un nom respecté dans tout le monde; elle appartient à la fermeté et aux sages mesures des gouvernements, qui se confiant en Dieu et dans la bonté de leur cause, acceptèrent le combat avec honneur, le poursuivirent avec union et le terminèrent avec énergie.

„ L'esprit que le peuple et les magistrats ont manifesté à cette occasion, nous est garant qu'ils continueront à marcher jusqu'à la fin dans la voie droite; et cette voie est celle d'une fidélité inviolable au pacte et aux serments.

„ Si sans égard à la conduite de leurs adversaires, Lucerne et les Etats animés des mêmes sentiments continuent après la victoire à n'exiger des Confédérés que ce qui leur appartient de droit en vertu du pacte fédéral; s'ils se gardent de dépasser les limites que ce même pacte a assignées aux Etats helvétiques, s'ils savent allier la valeur à la modération et la fermeté à l'amour de la paix, ils auront donné un grand exemple et, sans nul doute, un exemple fécond en

heureux résultats. Ce qu'il y a d'hommes honorables dans le reste de la Suisse, soit dans les conseils, soit dehors, ne pourront leur refuser leur estime, à moins d'être tout à fait aveuglés par les préjugés de parti. Des rapprochements doivent avoir lieu, et il arrivera que des frères égarés se réuniront de nouveau autour de la vraie bannière fédérale, celle du pacte, en force suffisante pour imposer silence aux perturbateurs étrangers ou indigènes et commander la paix aux factions.

„Tels sont les vœux de la cour impériale d'Autriche, amie de la Suisse.”

Le prince de Metternich se trompa dans ses prévisions et dans ses vœux. Le Radicalisme ne pouvait attaquer ces glorieux laboureurs dans leur courage, il les outragea dans leur mansuétude. Les Suisses avaient recueilli sur le champ de bataille un grand nombre de blessés et de prisonniers. Les blessés furent placés à l'hospice de la ville; ils y reçurent les soins des Sœurs de la charité. Parmi les prisonniers il y avait des Lucernois. Ces hommes, associés à des bandes de malfaiteurs avaient porté le fer et le feu sur le sol de leur patrie. Ils l'avaient envahie à main armée, et aidés de mercenaires étrangers, ils avaient tenté, pour la seconde fois, de renverser un gouvernement légitime afin d'y substituer la tyrannie d'une minorité factieuse.

Coupables au premier chef, devant leur conscience, devant la loi, devant l'histoire, et surtout au tribunal des démagogues qui ont eu tant d'éloquentes fureurs à jeter aux émigrés de 1793, ces rebelles n'auraient dû trouver qu'un tombeau sur le sol lucernois. En s'étayant de l'exemple légué par la révolution française, Sonnenberg pouvait transformer le plateau de Littau en Quiberon et fusiller sur place, sans jugement, comme Hoche l'avait laissé faire, tous ces prisonniers bien plus criminels dans leur entreprise que les volontaires de Sombreuil. Mais les victorieux étaient Catholiques; la pensée de ces fatales exécutions ne leur vint même pas à l'esprit. “La vengeance appartient au vainqueur, avait dit Siegwart-Müller dans sa proclamation, mais elle est indigne du Chrétien.” Tous avaient compris ce langage, tous s'en montrèrent dignes par leur modération.

Cependant à peine le désastre radical est-il connu, que chaque bouche et chaque journal révolutionnaire se mirent à accuser de barbarie les Catholiques lucernois. Un cri de

réprobation s'éleva contre eux des divers camps où l'on sentait le besoin de fomentier les passions. On aurait bien plus vite pardonné aux Lucernois leurs prétendus excès que leur victoire trop réelle ; mais, afin de dissimuler un pareil échec, on voulut au moins le couvrir par de solennels anathèmes contre les cannibales. Il y eut, dans ces jours de deuil pour l'idée démagogique, des calomnies qui allèrent jusqu'à la stupidité. La presse radicale suisse fit mourir à vingt reprises différentes et dans les tortures sans fin les blessés et les prisonniers. La presse révolutionnaire du monde entier s'associa à ces insultes faites à une clémence qui ne s'était même pas démentie dans les premières heures de la victoire. De Paris comme de Londres, on s'imagina qu'on entendait le funèbre bruit des mitrailleurs. Le besoin d'accréditer de pareils mensonges fut poussé si avant, que le *Constitutionnel*, entre deux feuilletons du *Juif Errant*, s'écria le 6 avril 1845: " Lucerne massacre ses prisonniers. Chacun de ces actes cruels engendre de nouvelles inimitiés et fortifie les haines anciennes. "

Dans ces jours de sanglante et de glorieuse mémoire, il ne se trouvait sur le canton de Lucerne aucun Père de la Compagnie de Jésus. Ils n'y arriveront que le 26 juin. Cette absence constatée, évidente, est un aliment de plus fourni à l'imposture. L'invention des cruautés commises à Lucerne par les Catholiques aurait été à peu près sans saveur si l'on n'y eût pas introduit un grain de jésuitisme. Les Jésuites furent donc condamnés à bénir les poignards de cette Saint-Barthélemy d'imagination. La presse libérale, universitaire ou démagogue se coalisa pour montrer les disciples de Loyola guidant les fanatiques des cantons primitifs et foulant aux pieds avec eux les cadavres des vaincus. On suivit les Jésuites à la trace du sang que leurs mains versaient ou faisaient verser. On les reconnut par leurs œuvres à Lucerne en 1845, comme le *National* les reconnaîtra à Rome en 1849, dirigeant le feu avec l'armée française contre les Garibaldi¹.

Dans le *National* du 11 mai 1849, on lit une correspondance particulière datée de Rome 1^{er} mai. Le *National* déclare que son correspondant peut inspirer la plus entière confiance, et, après un hymne en l'honneur des ennemis de la France, le correspondant du *National*, bien sûr de réjouir le cœur de ses patrons, glisse l'alinéa suivant :
" Un Jésuite était parvenu à se porter en avant des barricades de

On comptait parmi les prisonniers de grands coupables qui, comme le docteur Robert Steiger et le colonel Rothpletz, avaient déjà plus d'une fois attiré les fléaux de l'invasion étrangère sur le territoire lucernois. On savait, et Siegwart, Leu, Bernard Meyer et les autres magistrats du canton se l'avouaient dans l'amertume de leurs pensées, on savait que ces conspirateurs étaient incorrigibles. Personne ne songea à faire un grand exemple de justice. On pouvait, dans une sévérité qu'excuse le salut de l'Etat, fusiller sur place ou transporter les vaincus sans examen, sans interrogatoire, sans confrontation, ainsi que l'a fait, au 27 juin 1848, la République française. Il n'y eut pas d'exécutions sommaires, pas de tribunaux exceptionnels. Les procès des

la porte Cavallegieri, d'où il tirait sur le peuple. Saisi par la foule, il a été fusillé. »

Ce *Jésuite* n'a pas de nom; le *National* l'a reconnu, cela suffit pour l'effet demandé. L'histoire est peut-être un peu plus circonspecte, et elle n'a pas tous les torts. Le *Jésuite* fusillé reste anonyme; mais dans l'Assemblée législative du 7 juin 1849, le citoyen Emmanuel Arago, un grand avocat, a été plus heureux. Il a découvert un vrai *Jésuite*, l'un de leurs chefs, dans le camp du général Oudinot, sous les murs de Rome. A la séance de l'Assemblée législative du 7 juin 1849 (*Moniteur* du 8, page 2017), M. Emmanuel Arago fit part en ces termes à l'Europe entière de sa découverte :

« Maintenant, citoyens, disait-il, comme fait caractéristique, comme fait démontrant sous quelle fâcheuse influence, au milieu de quel entourage, sous quelle inspiration peut-être, en dehors du ministre de France, on a conduit nos affaires de Rome, il faut que je dise ceci : qu'à l'instant même où le ministre plénipotentiaire de la République française protestait contre une attaque nouvelle, au quartier général français, on y voyait — singulière réunion! — un général russe, un aide de camp de Radetzky et l'un des chefs des *Jésuites* de Rome, le Père Vaures. »

Le nom du général russe et de l'aide de camp de Radetzky reste dans le pénombre, mais le *Jésuite* est démasqué. Il n'en faut pas tant pour bâtir tout un assemblage de mots vide de sens. Par malheur ce *Jésuite* n'est qu'un Cordelier. Le Père Vaures, en effet, appartient à l'ordre des Conventuels de Saint-François. Il réside à Rome aux Saints-Apôtres, dans le couvent même où Ganganelli vécut et repose sous le marbre de Canova. Le Père Vaures a jusqu'à ce jour si parfaitement dissimulé ses tendances jésuitiques, que lorsque M. Rossi vint à Rome en 1845 pour demander la suppression des enfants de saint Ignace, ce fut le petit Cordelier qui se montra l'un des agents les plus actifs de cette intrigue diplomatique. Il rendit à cette époque plus d'un service aux ennemis des *Jésuites*, et si les rois ont toujours été d'illustres ingrats, la Révolution, qui a changé tant de choses, aurait bien dû, en faveur du Père Vaures, ne pas suivre cet exemple.

coupables, pris les armés à la main, furent soumis à la juridiction ordinaire; hors du champ de bataille, il ne fut pas versé une seule goutte de sang. Et néanmoins celui de Nessi avait coulé dans la contre-révolution du Tessin sous les balles d'un conseil de guerre, et Nessi était l'ami politique, le coreligionnaire des Lucernois, qui ne voulurent même pas se souvenir de ce cruel exemple. Les représailles étaient légitimes; les Catholiques se firent un devoir de conscience de ne pas les invoquer.

Ainsi répondaient aux insultes du Radicalisme ces vainqueurs dont la Révolution avait désolé la patience et compromis les plus chers intérêts. Les corps francs étaient anéantis. Berne, Argovie, Vaud et Soleure, qui les avaient favorisés, salariés et armés, désavouaient toute participation au complot. Par l'entremise de ses avoyers, Neuhaus et de Tavcl, Berne flétrissait cette agression contre Lucerne. Le succès n'avait pas couronné l'impéritie des corps francs; la victoire de Lucerne ranimait les espérances des Catholiques et du Protestantisme. Neuhaus crut à propos de se ranger du parti des vainqueurs. Il blâmâ cette funeste expédition qu'il avait encouragée; il livra Ochsenbein aux moqueries de Jacques Stæmpfli, l'avocat Stæmpfli, comme l'appelle ironiquement l'avocat Ochsenbein.

Ce malencontreux général fut bientôt en butte aux plus cruelles représailles. L'artillerie des pamphlets fit plus de mal à sa réputation militaire que ses canons n'en avaient fait aux Lucernois. D'amères récriminations s'échangèrent entre les chefs des corps francs. Martyrisé par ses complices, bafoué par ses vainqueurs, Ochsenbein resta le *général de clair de lune*, l'*Achille helvétique aux pieds légers*. Il tint tête à ces orages d'accusations; et comme si de pareils outrages mérités ne suffisaient pas pour punir ses présomptueuses impérities, Ochsenbein écrivit à la *Gazette de Bâle*: " Voudrait-on peut-être argumenter de ma défaite contre ma bravoure personnelle? Je répondrais qu'alors le même reproche devrait aussi frapper de grands généraux; car le grand Frédéric ¹ et Napoléon ont eux-mêmes perdu des batailles. „

¹ On lit dans les *Œuvres complètes de Chamfort*, t. II, p. 83 l'anecdote suivante: " Le cocher du roi de Prusse l'ayant renversé, le roi entra dans une colère épouvantable. " Eh bien! dit le cocher, c'est un malheur. Et vous, n'avez-vous jamais perdu une bataille? „

L'avocat de Nidau n'oublie qu'une chose dans cet étrange parallèle. C'est que, si Frédéric II et l'empereur Napoléon subirent des défaites à Kollin et à Watterloo, ils ont devant eux Lissa, Marengo et toute une épopée de conquêtes. Ochsenbein n'a encore que Lucerne dans ses états de service.

Ce ne serait pas assez pour en faire un César ; il a cherché à réparer les torts de la fortune en racontant officiellement son désastre, désastre que le docteur Guillaume Snell, un Radical, a ainsi caractérisé dans la *Feuille de Bâte-campagne* : " Les corps francs étaient vainqueurs, dit cet associé d'Ochsenbein, lorsque leur chef, sans doute d'accord avec les traîtres de Berne, leur arracha la victoire par sa scélératesse et par sa lâcheté, précipitant en une seule nuit des milliers de noble citoyens dans un abîme de malheurs. "

Si cet homme était resté un obscur légiste ou un chef de truands radicaux, l'histoire, après deux ou trois paroles de dédain, n'aurait qu'à passer outre. Mais Ochsenbein est devenu avoyer de Berne, président de la Diète au moment de la crise solennelle. Il a été le drapeau élevé par les Sociétés secrètes contre les cantons primitifs ; il importe donc de le faire connaître par sa propre justification. Il s'explique ainsi sur sa déroute de Lucerne :

" Deux postes de surveillance ayant été placés à la croisée des routes, un hasard malheureux fit partir un fusil de l'un des hommes chargés de la garde d'un de ces postes. Aussitôt la garde entière sort et fait feu, sans savoir pourquoi ni sur qui. Cette décharge fait croire à la troupe réunie, sur la route de l'Entlibuch qu'une attaque a lieu de la part des troupes de Lucerne, et chacun se met à tirer, bien que personne n'aperçût un seul ennemi. Il en résulta une fuite générale, et le commandant en chef ne put rallier la troupe que sur le plateau de Littau (à une demi-lieu de là).

" Le commandant en chef devait, avant tout, chercher à occuper le défilé par où devaient déboucher derrière lui les troupes lucernoises. Dans ce but, il réunit dix-huit cavaliers et se rendit en toute hâte à leur tête, vers le défilé, pour y établir un poste provisoire et attendre l'arrivée des compagnies chargées de l'occuper. Mais à peine avait-il quitté ces dix-huit cavaliers, qu'ils prirent le galop et s'enfuirent. Là-dessus il fit encore deux tentatives pour couvrir

l'issue du défilé; il y conduisit en personne de l'infanterie, mais elle ne tint pas ferme et se débanda toujours. Cependant le commandant en chef chercha à remettre en ordre de bataille le gros de la troupe retiré à Littau; mais c'était une masse confuse et dont on ne pouvait rien faire. »

Ochsenbein vient de flétrir ses corps francs. Voyons de quelle manière il s'accuse lui-même d'avoir abandonné son armée pendant la bataille.

“ Le commandant en chef, après avoir vu sa colonne engagée dans une escarmouche, l'abandonna avec huit cavaliers, pour aller à la recherche de la seconde colonne, dont il n'avait pas de nouvelles... Elle avait décampé sans son ordre, et il ne put apprendre de quel côté, car les paysans refusaient de le lui dire. Cependant le jour étant venu, on entendit, dans la direction de Littau, des feux de bataillon et des décharges d'artillerie, qui cessèrent bientôt. Ainsi le commandant en chef ne put conduire ses huit derniers hommes sur le champ de bataille, il serait arrivé trop tard. ”

Incapacité et lâcheté, tels sont les deux aspects sous lesquels Ochsenbein se présente de lui-même à l'histoire.

Tandis que cette guerre de récriminations déshonorait le Radicalisme dans ses chefs et dans ses soldats, un plus triste spectacle était donné au monde. Les hommes d'ordre se félicitaient du triomphe remporté par les Lucernois comme d'un succès européen. M. Thiers eut une autre idée. Pour consoler les corps francs de leur défaite et relever le moral de l'esprit révolutionnaire, cet homme d'Etat, fataliste dans ses ouvrages, fatal dans ses ministères, fat dans ses conseils, tenta d'opérer une diversion à leur avantage. Les corps francs n'avaient plus que l'estime des Sociétés secrètes. M. Thiers leur accorda ses préférences. Les corps francs avaient battu la campagne pour immoler quelques Jésuites; le 2 mai 1845, M. Thiers monta à la tribune de la Chambre des Députés et joignit les glapissements de sa parole à l'artillerie enlevée des soldats d'Ochsenbein. Il attaqua les Jésuites et eut le malheur de laisser échapper ces mots¹: “ Je ne veux me faire ni meilleur pour les uns ni pire pour les autres. Je me donne pour ce que je suis. Puisque la guerre civile a eu lieu, j'aurais mieux aimé que les corps francs

¹ *Moniteur* du 3 mai 1845. Interpellations de M. Thiers sur les Jésuites, page 1167.

fussent vainqueurs, parce que, exagération pour exagération, j'aime mieux l'exagération de mon opinion que celle de l'opinion contraire.»

Ce déplorable aveu était un compliment de condoléance au désordre. Le 24 février 1848, moins de trois années après, M. Thiers a vu le triomphe de l'exagération de son opinion. Reste à savoir s'il se sent le courage d'y applaudir encore, et si, Pénélope parlementaire, il ne vient pas, dans la nuit des révolutions, tenter de glorieux efforts pour défaire la toile que, durant de longs jours de scepticisme, il s'est ingénié à broder.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLES DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME PREMIER.

CHAPITRE I^{er}.

La Révolution française et la Suisse. — Révolution en Suisse. — Envahissement de la Suisse par l'armée française. — Rapinat et Forfait. — Soleure, Fribourg et Berne au pouvoir des Français. — Les cantons primitifs refusent d'accepter le joug. — Aloys de Reding se rend maître de Lucerne. — Succès des cantons primitifs. — Directoire helvétique. — Combat de Nidwald. — Bonaparte Premier Consul. — L'idée de centraliser la Suisse aux dépens de sa liberté naît dans quelques esprits de Berne. — Aloys de Reding chasse le directoire jusqu'au delà de Lausanne. — Le courage et l'amour des cantons primitifs pour l'indépendance amènent Bonaparte à consacrer leur liberté. — Son acte de médiation. — La Suisse pendant le règne de l'empereur Napoléon. — Le congrès de Vienne. — Le pacte de 1815. — Défiance des cantons primitifs. — Ils veulent sauvegarder à tout prix leur foi religieuse et leur foi démocratique. — Diète de Zurich. — Examen du pacte de 1815. — Avantages qu'il offre à la Suisse.

CHAPITRE II.

7.25

Révolution de Juillet 1830. — De quelle manière et par qui elle fut amenée. — Le Libéralisme sous la Restauration. — Il exploite les passions mauvaises et les préjugés. — Politique de ce parti. — Il perd la France et compromet l'avenir de l'Europe. — Louis-Philippe d'Orléans roi des Français, comme expression dernière du Libéralisme. — Le roi des barricades en 1830. — Attitude des puissances en face de cette révolution. — L'empereur Nicolas. — Louis-Philippe, pour se préserver des insurrections qu'il redoute et de la guerre étrangère dont il se croit menacé, fait insurger la Belgique, la Pologne et l'Italie. — La Suisse reçoit le contre-coup de la Révolution de Juillet. — Révolution à Fribourg. — Changement de gouvernement. — Le Libéralisme au pouvoir. — L'ancienne et la nouvelle Constitution de Fribourg. — Les Libéraux veulent enchaîner les turbulences des radicaux qui ne prennent point part à la curée. — Révolution à Berne. — Facilité avec laquelle se laissent tomber

les gouvernements aristocratiques. — Révolution à Soleure. — Les libéraux de Fribourg, surpris de leur triomphe, ont laissé intacts les droits du peuple. — Dans les autres cantons, ils ne suivent pas cette marche. — Révolution à Lucerne. — Sa Société d'agriculture foyer d'insurrection. — Révolution d'Argovie, de Thurgovie, de Zurich et de Saint-Gall. — La Révolution échoue à Bâle. — Le Libéralisme divise ce canton en deux parties qui doivent s'annuler l'une par l'autre. — Le district de Porrentruy demande le même privilège à Berne. — Porrentruy est catholique et conservateur. — Le district est occupé militairement. — Révolution à Neuchâtel. — Principes de ce gouvernement. — Il résiste à l'émeute. — Accusé d'être rétrograde. — Ce n'est pas seulement au pouvoir politique que le Libéralisme a déclaré la guerre, c'est surtout à la religion. — L'aristocratie se retire des affaires. — Le juste-milieu, en Suisse comme en France, est la négation et l'absence de tout pouvoir et de tout bien. — La Révolution de 1830 n'a point accès dans les cantons primitifs. — Leur démocratie pure. — Forme de ces gouvernements. — Leur amour pour l'indépendance. — Leur piété. — L'arbre de la liberté. — Les Suisses démocrates. — Ils sont si fiers et si heureux de leur liberté qu'ils repoussent le Libéralisme. — La Révolution cherche à s'y introduire. — Ab Yberg et les petits cantons s'y opposent. — On propose la révision du pacte de 1815. — Motifs allégués pour cette révision. — Berne veut déjà centraliser. — Opposition des cantons primitifs. — La Diète accepte cette proposition. — M. Rossi nommé rapporteur de la commission. — Son travail. — M. Rossi incline vers le radicalisme. — Le projet de pacte soumis à l'acceptation des cantons. — Sept cantons radicalisés se réunissent à Langenthal pour amener une crise. — Les cantons primitifs s'assemblent à Sarnen afin de contre-balancer les calamités dont la conférence de Langenthal menace la Suisse. — La voix du peuple de Lucerne tranche la question de révision du pacte. — La Diète de Zurich rejette le projet de Rossi.

CHAPITRE III.

7-71-

Les Sociétés secrètes en Suisse. — Par quels moyens elles y entrent. — Pourquoi elles choisissent ce pays comme leur base d'opérations. — Les réfugiés italiens, allemands et polonais en Suisse. — Leur propagande. — Joseph Mazzini. — Assassinat de deux carbonari italiens à Rodez. — Les émigrés français et les réfugiés révolutionnaires. — L'Angleterre se fait la protectrice de ces derniers. — Motifs de cette politique. — Mazzini en Suisse. — Acte de fraternité constitutif de la Jeune Europe. — Mazzini et ses sbires s'adressent aux révolutionnaires suisses pour fonder une Jeune Suisse. — La Jeune Allemagne et son code fraternel. — Mazzini et le général Ramorino. — Les réfugiés veulent envahir la Savoie. — Déconvenue de Mazzini. — Mazzini comprend que la guerre ne lui porte pas bonheur. — Les Sociétés secrètes organisent la corruption systématique. — Action sur les ouvriers qu'on dépouille. — Tactique de flatterie envers le peuple. — Le comité central de Bienne. — La Jeune Suisse. — Les Sociétés secrètes juges et bourreaux. — Elles s'emparent de toutes les associations. — Les carabiniers fédéraux. — Origine des tirs. — L'arbalete de Guillaume Tell. — Les tirs à la carabine dégèrent de leur

institution. — Ils deviennent un élément d'insurrection et de dépravation. — Les tirs fédéraux en Suisse, les congrès scientifiques en Italie. — Les étudiants de Suisse et d'Allemagne. — Ils sont gagnés par les Sociétés secrètes. — Assemblée du 24 avril 1836. — Revue générale des Sociétés secrètes. — Questions qui leur sont posées pour révolutionner la Suisse. — Leurs réponses. — Mazzini chassé de Soleure. — Les réfugiés instituteurs primaires. — Dans quel but. — Affaire de l'espion Conseil. — Note du duc de Montebello. — Le justemilieu helvétique en face des Sociétés secrètes. — La Jeune Europe meurt. — Elle était elle même un juste-milieu entre le Libéralisme et le communisme. — *L'Alliance des Justes* et le *Proletariat Voleur*. — Weiting et ses socialistes à Genève. — Doctrines de ces nouveaux révolutionnaires. — Leurs écrits et leurs plans de destruction. — Dernier mot du Communisme. — Les juifs agents des Sociétés secrètes. — Position de la Suisse au milieu de ce chaos.

CHAPITRE IV.

f. 124

Conférence de Baden. — Ses moyens et son but. — Les quatorze articles de cette conférence. — Examen de ces articles au point de vue de la religion, de l'Eglise, de la loi et de l'indépendance des Catholiques. — Ils sont proposés à l'acceptation des cantons. — Berne s'empresse d'adhérer — Soulèvement à Porrentruy et dans les environs. — Occupation militaire de ce district. — Le clergé proscrit. — Le pape Grégoire XVI et son encyclique. — Saint-Gall rejette les quatorze articles de ce singulier concordat. — Le gouvernement de Fribourg s'oppose à son acceptation. — Discussions dans le Grand-Conseil. — Le Radicalisme cherche tous les moyens de pousser les Catholiques à une prise d'armes. — Le nonce expulsé de Lucerne. — Il se retire à Schwytz. — Affaire des évêchés suisses. — Les couvents. — Ce qu'ils ont fait pour la Suisse. — Reconnaissance des Catholiques. — On persécute les couvents. — Le clergé veut se défendre. — Il est accusé d'incivisme. — On exige de lui un serment illégal. — Le Grand-Conseil d'Argovie et le clergé. — La presse radicale se met à l'œuvre de concert avec les Sociétés secrètes. — Mesures arbitraires décrétées par les gouvernements libéraux. — On cherche à corrompre par l'enseignement. — Plaintes des Catholiques étouffées. — L'Etat enseignant. — Les deux confessions en présence dans les cantons mixtes. — La religion en butte aux outrages.

CHAPITRE V.

f. 160

Quelques cantons catholiques ou mixtes passent au radicalisme par le fait des révolutions cantonales. — Position de Soleure. — Le Carbonarisme réfugié dans le Tessin. — Ses moyens d'action. — Sa presse et ses pamphlets. — Révolte à Bellinzona. — Les chefs fusillés ou proscrits. — Insurrection partielle dans le canton d'Argovie. — Intervention de Berne, de Zurich, de Soleure et de Bâle-campagne. — Les radicaux vainqueurs. — Les protestants de Zurich essaient de se soustraire au joug des Sociétés secrètes. — Le docteur Strauss professeur de théologie. — Ses doctrines. — Il nie l'existence et la divinité de Jésus-Christ. — Les Zuricois demandent à leur

gouvernement d'être délivrés d'un pareil maître. — Refus du gouvernement. — Insurrection du peuple. — Strauss chassé de Zurich. — Le Radicalisme reprend le dessus. — Les bons et les méchants. — Apathie des uns, activité des autres. — Les protestants honnêtes se tournent du côté des catholiques. — Schwytz, Uri et Unterwald toujours sur la brèche. — Fribourg et ses élections au Grand-Conseil. — Révolution électorale. — Situation de Lucerne. — Joseph Leu. — Sa jeunesse. — Confiance qu'il inspire à ses concitoyens. — Leu au Grand-Conseil. — Sa protestation. — Il est réprimandé et exclus du Grand-Conseil. — Réunion de la prière à Russwyl. — Leu le 31 janvier 1841. — Le peuple, par ses suffrages, renverse le gouvernement radical. — Retour du nonce à Lucerne. — La révolution en Vallais. — Forme de ce canton. — La propagande s'y infiltre. — Les avocats et les démagogues. — La ville de Sion occupée par la révolution.

CHAPITRE VI.

f. 196

Position de la Suisse. — Le juste-milieu écarté. — Toutes les tentatives de guerre civile échouent. — Pour la fomenter, le Radicalisme veut détruire les couvents d'Argovie. — Leurs richesses doivent servir à soudoyer la propagande. — Neuhaus avoyer de Berne. — Ses talents et son ambition. — Il pousse Argovie à supprimer les couvents. — Argovie obéit. — Les Catholiques s'adressent à la Diète. — Rome et Vienne. — Protestation de l'Autriche. — Leur maladresse. — Le prince de Metternich. — Gaëtano et Neuhaus. — La Diète extraordinaire condamne Argovie et change en affaire fédérale la suppression des couvents. — Tactique de Neuhaus. — Concessions illusoires proposées par Argovie. — On espère les faire adopter par les timides. — L'Autriche place les cantons catholiques dans une fausse position. — Tentatives d'assassinat. — Argovie rétablit trois couvents pour la forme. — Le vorort complice de ses déprédations. — Nouvelles incertitudes de la Diète. — Révolution à Genève. — Attitude décidée de Lucerne. — Lucerne canton directeur. — Sa circulaire à ses co-Etats. — Réponse de Berne. — La Diète accepte à une majorité factice les concessions d'Argovie. — Six cantons catholiques prennent le parti d'en appeler à leurs confédérés par un manifeste. — Les modérés ont peur. — Ils reculent devant cette fermeté. — Neuhaus devenu l'idole de Berne. — La cupidité aux prises avec la justice. — Zurich, Thurgovie et le Tessin suivent l'exemple d'Argovie. — Ils suppriment leurs couvents. — La guerre civile n'éclate pas encore. — Le Radicalisme cherche une nouvelle provocation. — Il espère la trouver en soulevant la question des Jésuites. — Argovie propose de les expulser de la Suisse.

CHAPITRE VII.

f. 237

Les Jésuites en Suisse. — Pourquoi ils y sont venus. — Etablissement du Protestantisme par des prêtres apostats. — Les cantons primitifs restent fidèles à l'Eglise. — Leurs victoires de Cappell et de Gubel. — Prosélytisme de Berne. — Les cantons primitifs se décident à opposer les Jésuites aux Protestants. — Leurs motifs. — Cansius en Suisse. — Il arrive à Fribourg avec le nonce apostolique. — Les Jésuites installés à Fribourg. — Il y bâtissent leur collège de Saint-

Michel. — Succès de ce collège. — Les Jésuites missionnaires. — Ils maintiennent le Catholicisme. — Les Jésuites fribourgeois. — Jean de Fegely renonce aux armes pour entrer dans la Compagnie. — Son voyage à Rome. — Contagion de cet exemple de dévouement. — La peste à Fribourg. — Les Jésuites de Fribourg au Canada et au Japon. — Le Père de Maillardoz missionnaire. — Les Jésuites reçoivent en Suisse leurs frères expulsés de France. — Le collège de Lucerne. — Le collège de Soleure. — Les Jésuites dans le Vallais. — La Suisse catholique proteste contre la destruction de la Compagnie de Jésus. — Elle demande à Clément XIV à les conserver. — Ils se sécularisent. — Soleure élève une statue au Père Crollanza. — Le père Joseph de Diesbach. — Les motifs qui l'ont fait revenir au Catholicisme. — Il entre dans la Compagnie de Jésus. — Il se retire en Suisse. — Ses missions. — Il demande aux Grands-Conseils de Lucerne, de Fribourg et de Soleure de solliciter la restauration de la Compagnie. — Le Père Joseph Sinéo dans le Vallais. — Les Jésuites rétablis. — Ils reviennent en Suisse. — Le Libéralisme s'oppose à leur rentrée à Fribourg. — Discussions au Grand-Conseil. — Berne propose aux Libéraux de Fribourg d'intervenir en leur faveur par les armes. — L'avoyer Tächtermann. — Le collège est rétabli. — Le Père Drach. — En opposition aux Jésuites, le Libéralisme fonde dans le canton de Fribourg des loges maçonniques. — Le Père Girard, cordelier, et son enseignement. — La révolution de 1830 ne touche pas aux Jésuites de peur de soulever le peuple. — Elle les persécute sous main. — Prospérité de Fribourg. — Un collège est fondé à Schwytz. — Joseph Leu propose d'appeler les Jésuites à Lucerne. — Négociations et discussions dans le Grand-Conseil. — Lucerne demande officiellement des Jésuites.

CHAPITRE VIII.

1. 234

Le nom des Jésuites est pris par la Révolution comme mot d'ordre. — Les corps francs sont créés. — Ce que sont les corps francs. — Leur expédition dans le Vallais. — Joris et Barman. — Marche des corps francs sur Sion. — Le chanoine de Rivaz et le général de Kalbermatten. — Zen-Ruffinen fait du juste-milieu. — La Vieille Suisse en face de la Jeune Suisse. — Le Vallais appelle à son secours ses alliés de Lucerne et de Fribourg. — Berne et Vaud s'opposent à l'accomplissement du pacte. — Le haut Vallais en mouvement. — Il court à la rencontre des corps francs. — Les corps francs reculent. — Ils sont battus au défilé du Trient et crient à la persécution. — Les corps francs et Neuhaus ennemis des Jésuites. — On les décide à envahir le canton de Lucerne. — Préparatifs contre Lucerne. — On l'attaque le 8 décembre 1844. — L'insurrection est vaincue. — La guerre civile acceptée, dénoncée et faite par la Révolution. — Les corps francs au village d'Anet pour inquiéter Fribourg. — Convocation d'une Diète extraordinaire pour s'occuper des Jésuites. — L'Europe au milieu de ces débats. — Lord Aberdeen et la diplomatie. — Ulrich Ochsenbein, général des corps francs. — Lucerne se plaint à la Diète de l'armement des corps francs. — Argovie nie tout. — Le général de Sonnenberg et le nonce apos-

tolique. — Dispositions de Sonnenberg. — Bataille de Lucerne. — Le prince de Metternich félicite la vraie Suisse. — La Révolution accuse les Lucernois de cruauté. — Ce qu'il y a de fondé dans cette imputation. — Les Jésuites sur le champ de bataille. — Ochsenbein livré aux railleries veut se justifier.

